



# Rapport annuel 2013



## **L'exposition OEUVRES CHOISIES**

Entreprise citoyenne, BGL BNP Paribas est un des principaux partenaires des milieux artistiques et culturels du Luxembourg. Notre institution soutient l'art et la création et, de ce fait, héberge chaque année dans ses espaces des expositions prestigieuses de musées célèbres et d'artistes de renommée locale et internationale.

L'exposition OEUVRES CHOISIES, organisée du 10 janvier au 28 février 2014, au Centre de Banque Privée « d'Villa » de BGL BNP Paribas, a présenté pour la première fois au grand public des oeuvres de la collection de la Banque.

Dans l'ensemble, cette exposition, composée d'objets des années 80 et 90, a permis au public de découvrir des créations d'artistes comme Frank Stella, Roy Lichtenstein, Claude Viallat, Günther Förg, A.R. Penck, Fernand Roda, Imi Knoebel, Emil Schumacher, Jan Voss, Markus Lüpertz, Sam Francis ou encore Rosemarie Trockel et, par là même, un large éventail de mouvements artistiques comme le pop-art, la recherche récente de formes picturales ou encore de l'art conceptuel.

Les photos publiées dans ce Rapport annuel, présentent les oeuvres exposées dans le cadre de l'exposition OEUVRES CHOISIES.

# RAPPORT ANNUEL 2013



# Sommaire



<b>Chiffres clés consolidés</b>	<b>07</b>
<b>BGL BNP Paribas et ses actionnaires</b>	<b>09</b>
<b>Le Groupe BNP Paribas au Luxembourg</b>	<b>10</b>
<b>Historique</b>	<b>13</b>
<b>Organes de la Banque</b>	<b>14</b>
<b>Déclaration du Conseil d'administration</b>	<b>19</b>
<b>Rapport de gestion du Conseil d'administration</b>	<b>21</b>
- Préambule	20
- Rapport de gestion consolidé	22
- Rapport de gestion non consolidé	36
- Perspectives 2014	41
- Organes de Gouvernance	41
<b>États financiers consolidés au 31 décembre 2013</b>	<b>44</b>
- Rapport d'Audit	45
- Compte de résultat consolidé	46
- État du résultat net consolidé et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres consolidés	47
- Bilan consolidé	48
- Tableaux de passage des capitaux propres consolidés	49
- Tableau des flux de trésorerie consolidé	52
<b>Notes annexes aux états financiers</b>	<b>54</b>
Généralités	54
1. Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe	54
2. Effet de l'application rétrospective de l'amendement à la norme IAS 19	75
3. Notes relatives au compte de résultat de l'exercice 2013	77
4. Informations sectorielles	83
5. Gestion des Risques et adéquation des fonds propres	86
6. Notes relatives au Bilan au 31 décembre 2013	125
7. Engagements de financement et de garantie	155
8. Rémunération et avantages consentis au personnel	157
9. Informations complémentaires	163
<b>Comptes annuels non consolidés au 31 décembre 2013</b>	<b>174</b>
- Bilan non consolidé	175
- Compte de profits et pertes non consolidé	177
<b>Agences de la Banque</b>	<b>178</b>
<b>Filiales, participations, business centers et autres sociétés du Groupe actives au Luxembourg</b>	<b>180</b>



Sam Francis (1923-1994) - *Sans titre* 1991 - Lithographie

# Chiffres clés consolidés

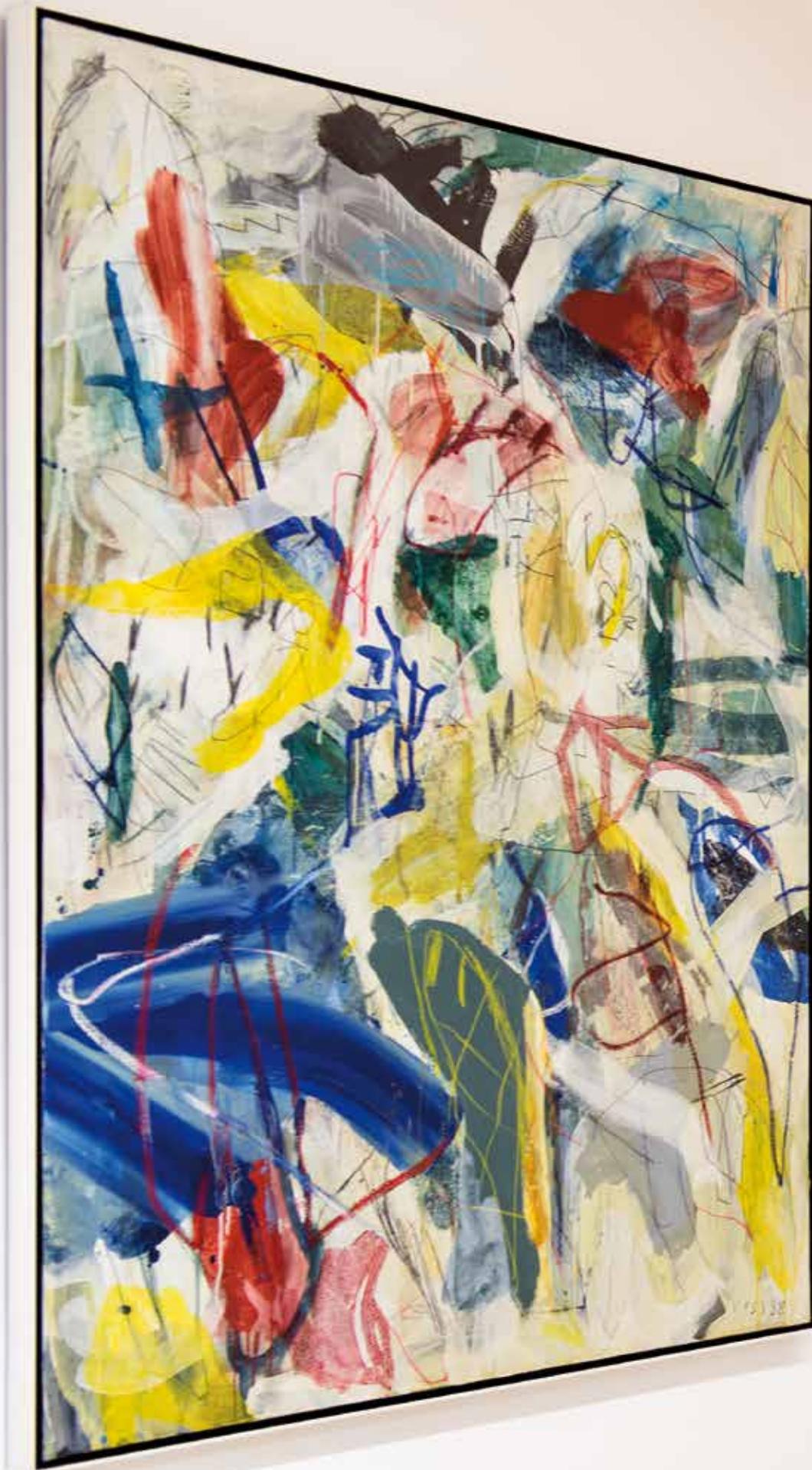
En millions d'euros

	2013	2012
<b>Compte de résultat</b>		
Produit net bancaire	1.400,3	1.123,4
Frais généraux	-721,0	-632,3
Coût du risque	-48,8	-60,6
Résultat net (part du Groupe)	336,9	266,4
<b>Bilan</b>		
Total du Bilan	41.148,2	44.436,9
Prêts et créances sur la clientèle	25.869,9	27.292,9
Dettes envers la clientèle et dettes représentées par un titre	20.966,9	22.365,0
Fonds propres réglementaires	5.855,3	5.772,8
Actifs à risque pondérés	22.781,3	25.276,1
<b>Coefficient de solvabilité</b>	<b>25,7%</b>	<b>22,8%</b>

## Ratings (mars 2014)

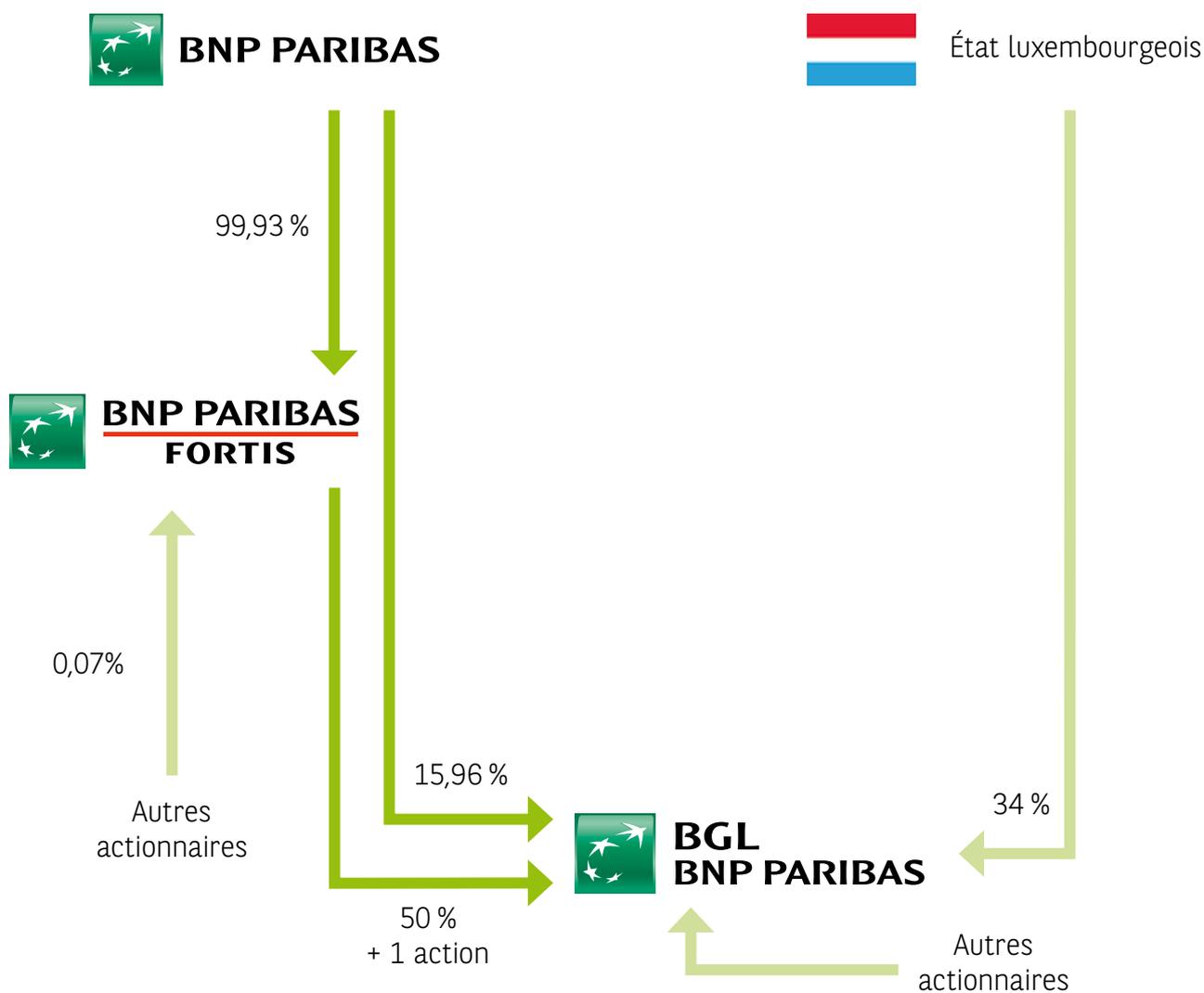
	Moody's	Standard & Poor's	Fitch
Court terme	P-1	A-1	F1
Long terme	A2	A+	A+

Les résultats 2012 ont été impactés par la prise de contrôle des entités de leasing du Groupe (changement de méthode de consolidation à partir du 31/03/2012) et par des éléments exceptionnels. Nous vous invitons à vous référer au rapport de gestion consolidé à partir de la page 22.



Jan Voss (\*1936) - *Treibgut*, 1991 - Acrylique sur toile

# BGL BNP Paribas et ses actionnaires



# Le Groupe BNP Paribas au Luxembourg



Jan Voss (\*1936) - *Borne*, 1991 - Sculpture en matériaux de pierres

Avec leurs 4.000 collaborateurs, les différentes entités et métiers du Groupe BNP Paribas au Luxembourg apportent une réponse aux besoins des particuliers et des entreprises, des investisseurs, ainsi que de la clientèle corporate et institutionnelle dans les trois domaines d'activités Retail Banking, Investment Solutions et Corporate and Investment Banking.

## Retail Banking : une offre pour les particuliers et les entreprises

- Le métier **Banque de Détail et des Entreprises** de BGL BNP Paribas propose une large gamme de produits et services financiers, de la tenue du compte courant aux produits d'épargne ou de bancassurance, en passant par les services dédiés aux professionnels et aux entreprises (cash management notamment). Le réseau commercial compte 40 agences et 6 Centres de Banque Privée dédiés à la clientèle résidente fortunée, 78 distributeurs de billets et la NetAgence, une agence en ligne disposant d'une offre ciblée.
- Épargne et courtage en ligne :  
**BNP Paribas Personal Investors**, un service de BGL BNP Paribas, spécialiste de l'épargne et du courtage en ligne, s'adresse à une clientèle internationale et résidente à la recherche d'un service haut de gamme. Avec la marque dédiée aux expatriés, The Bank For Expats®, Personal Investors renforce son positionnement de spécialiste bancaire de l'expatriation.
- Leasing :  
**BNP Paribas Leasing Solutions** est le leader sur le marché local du leasing financier et offre des solutions attractives de financement d'équipements à la clientèle professionnelle.  
**Arval** offre des services de leasing opérationnel exclusivement aux sociétés en mettant en œuvre des solutions qui simplifient et optimisent la gestion de la mobilité automobile de ses clients.
- Factoring :  
**BNP Paribas Factor** offre des solutions de protection, de gestion et de préfinancement du poste clients des entreprises permettant à celles-ci d'obtenir un financement court terme alternatif et de se concentrer sur leurs activités.

## Investment Solutions : une offre globale pour les investisseurs

- Dans le cadre du métier **Wealth Management**, BGL BNP Paribas propose des solutions de gestion patrimoniale et financière sur mesure, ainsi qu'un ensemble de services et de prestations haut de gamme : le conseil en investissements, la gestion discrétionnaire,

l'organisation et la planification du patrimoine, le financement, les services de banque au quotidien, ainsi que des expertises de diversification des actifs.

- Titres :  
**BNP Paribas Securities Services** propose une expertise reconnue de longue date et un savoir-faire unique dans la gestion des fonds, les émissions obligataires internationales et leur ingénierie respective.
- Gestion d'actifs :  
**BNP Paribas Investment Partners** offre une gamme complète de services de gestion financière aux clients institutionnels et aux distributeurs à travers le monde.
- Assurance :  
**Cardif Lux Vie** propose une gamme de produits et services sur trois lignes d'activité complémentaires : le Wealth Management sur le marché international, l'assurance Retail (via le réseau d'agences de BGL BNP Paribas) et l'assurance Entreprises.
- Services immobiliers :  
**BNP Paribas Real Estate** propose des solutions sur mesure grâce à une offre multi-expertise.
- Services fiduciaires :  
**FIDUPAR** offre des services de domiciliation aux sociétés et des services d'administration centrale à des Fonds d'Investissement Spécialisés (FIS) et à des Sociétés d'Investissement en Capital à Risque (SICAR).

## Corporate and Investment Banking : un dispositif performant pour la clientèle corporate et institutionnelle

Corporate & Investment Banking (CIB) propose aux clients corporate et institutionnels de BGL BNP Paribas un accès direct au portefeuille de produits CIB de BNP Paribas. CIB regroupe au Luxembourg les activités suivantes :

- Asset & Liability Management
- Fixed Income
- Structured Capital Markets
- Optimization & Structured Leasing
- Global Equity, Commodities and Derivatives
- Financial Institutions Group
- Treasury



Roy Lichtenstein (1923-1997) - *Liberté*, Du portfolio *Mémoire de la Liberté* 1991 - Sérigraphie

# Historique de BGL BNP Paribas

- Fondée en 1919 sous le nom de Banque Générale du Luxembourg (BGL).
- Fondateurs: Société Générale de Belgique de concert avec un groupe d'investisseurs privés du Luxembourg et de Belgique.
- 1984: Les actions Banque Générale du Luxembourg sont cotées en Bourse.
- 1998: Le Groupe Fortis devient l'actionnaire de référence (53,2 %) de la Banque suite au lancement d'une Offre Publique d'Achat des actions de la Générale de Banque.
- 2000: La Banque Générale du Luxembourg et Fortis renforcent leur partenariat stratégique.
- 2005: La Banque Générale du Luxembourg change de nom et exerce ses activités sous le nom de Fortis Banque Luxembourg.
- 2008: L'État luxembourgeois entre dans l'actionnariat de la Banque à hauteur de 49,9 % qui opère sous le nom de BGL.
- 2009: Le Groupe BNP Paribas devient actionnaire majoritaire de BGL (65,96 %) au côté de l'État luxembourgeois qui reste un actionnaire significatif (34 %).
- 2009: BGL adopte le nom de BGL BNP Paribas.

# Organes de la Banque



**Georges Heinrich,**  
*Président du Conseil d'administration*

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### **GEORGES HEINRICH**

Directeur du Trésor,  
Luxembourg  
Président  
(depuis le 11 janvier 2013)

### **FRANÇOIS VILLEROY DE GALHAU**

Membre du Comité exécutif  
de BNP Paribas, Paris  
Vice-président

### **S.A.R. LE PRINCE GUILLAUME DE LUXEMBOURG**

Luxembourg  
Administrateur

### **MARC ASSA**

Économiste, Steinsel  
Administrateur  
(jusqu'au 31 décembre 2013)

### **JEAN-MARIE AZZOLIN**

Représentant du personnel,  
Bridel  
Administrateur  
(depuis le 6 janvier 2014)

### **GILBERT BEFFORT**

Représentant du personnel,  
Bofferdange  
Administrateur  
(jusqu'au 6 janvier 2014)

### **JEAN CLAMON**

Membre du Comité exécutif  
de BNP Paribas, Paris  
Administrateur

### **JACQUES D'ESTAIS**

Membre du Comité exécutif  
de BNP Paribas, Paris  
Administrateur

### **GABRIEL DI LETIZIA**

Représentant du personnel,  
Bergem  
Administrateur

### **CAMILLE FOHL**

Responsable de BNP Paribas  
pour l'Allemagne, Frankfurt  
Administrateur

### **GÉRARD GIL**

Directeur financier adjoint, Paris  
Administrateur

### **JEAN-CLAUDE GILBERTZ**

Représentant du personnel, Olm  
Administrateur

### **PIERRE GRAMEGNA**

Juriste et économiste,  
Esch/Alzette  
Administrateur  
(jusqu'au 3 décembre 2013)

### **CLAUDE HEIREND**

Représentant du personnel,  
Junglinster  
Administrateur

### **MAXIME JADOT**

Président du Comité de  
direction de BNP Paribas  
Fortis, Bruxelles  
Administrateur

### **CARLO KRIER**

Représentant du personnel,  
Esch/Alzette  
Administrateur

### **VINCENT LECOMTE**

Responsable de BNP Paribas  
Wealth Management, Paris  
Administrateur

### **CORINNE LUDES**

Représentant du personnel,  
Dudelange  
Administrateur

**ERIC MARTIN**

Président du Comité de direction,  
Luxembourg  
Administrateur  
(jusqu'au 4 avril 2013)

**THOMAS MENNICKEN**

Membre du Comité de direction  
de BNP Paribas Fortis, Bruxelles  
Administrateur  
(depuis le 4 avril 2013)

**JEAN MEYER**

Docteur en droit, avocat,  
Oberanven  
Administrateur

**NORBERT ROOS**

Représentant du personnel,  
Rodange  
Administrateur  
(jusqu'au 6 janvier 2014)

**JEAN-LOUIS SIWECK**

Conseiller de Gouvernement  
1<sup>re</sup> classe, Luxembourg  
Administrateur  
(jusqu'au 31 octobre 2013)

**DENISE STEINHÄUSER**

Représentant du personnel,  
Junglinster  
Administrateur

**TOM THEVES**

Premier Conseiller de Gouvernement,  
Luxembourg  
Administrateur

**CARLO THILL**

Président du Comité de direction,  
Leudelange  
Administrateur

**MICHEL WURTH**

Économiste, Sandweiler  
Administrateur

**PRÉSIDENTS  
HONORAIRES**

**GEORGES ARENDT**

Docteur en droit,  
Luxembourg

**MARCEL MART**

Ancien Président de la Cour  
des Comptes des Communautés  
Européennes, Luxembourg

**VICE-PRÉSIDENT  
HONORAIRE**

**XAVIER MALOU**

Administrateur honoraire  
de la Générale de Banque,  
Bruxelles

**BUREAU DU CONSEIL**

**GEORGES HEINRICH**

Président du Conseil  
d'administration  
(depuis le 11 janvier 2013)  
Président  
(depuis le 11 janvier 2013)

**FRANÇOIS VILLEROY DE GALHAU**

Vice-président du Conseil  
d'administration  
Membre

**ERIC MARTIN**

Président du Comité de direction  
Membre (jusqu'au 30 avril 2013)

**CARLO THILL**

Président du Comité de direction  
Membre

**COMITÉ DU CONTRÔLE  
INTERNE ET DES  
RISQUES**

**JEAN CLAMON**

Administrateur  
Président

**CAMILLE FOHL**

Administrateur  
Membre  
(jusqu'au 4 avril 2013)

**GÉRARD GIL**

Administrateur  
Membre

**GEORGES HEINRICH**

Président du Conseil  
d'administration  
(depuis le 11 janvier 2013)  
Membre  
(depuis le 11 janvier 2013)

**THOMAS MENNICKEN**

Administrateur  
Membre  
(depuis le 4 avril 2013)

**JEAN MEYER**

Administrateur  
Membre

## COMITÉ DE RÉMUNÉRATION ET DE NOMINATION

### **FRANÇOIS VILLEROY DE GALHAU**

Vice-président du Conseil  
d'administration  
Président

### **MARC ASSA**

Administrateur  
Membre  
(jusqu'au 31 décembre 2013)

### **JEAN CLAMON**

Administrateur  
Membre

### **GEORGES HEINRICH**

Président du Conseil d'administration  
(depuis le 11 janvier 2013)  
Membre  
(depuis le 11 janvier 2013)

### **MICHEL WURTH**

Administrateur  
Membre  
(depuis le 14 janvier 2014)

## RÉVISEUR EXTERNE

### **PRICEWATERHOUSECOOPERS** **Société coopérative**

Réviseurs d'entreprises

## COMITÉ DE DIRECTION

### **ERIC MARTIN**

Président  
(jusqu'au 30 avril 2013)

### **CARLO THILL**

Président

### **DOMINIQUE GOULEM**

Marché des Capitaux, Corporate  
and Investment Banking  
Membre

### **LUC HENRARD**

Risque  
Membre

### **ANNE KAYSER**

Compliance  
Membre

### **MARC LENERT**

ITP & Opérations  
Membre

### **CARLO LESSEL**

Finance  
Membre

### **LAURE MORSY**

Chief Operating Officer  
Membre (depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013)

### **HUBERT MUSSEAU**

Wealth Management  
Membre

### **KIK SCHNEIDER**

Banque de Détail et des Entreprises  
Membre

### **THIERRY SCHUMAN**

Ressources Humaines  
Membre



COMITE DE DIRECTION

De gauche à droite.

Debout : Kik Schneider, Laure Morsy, Hubert Musseau, Carlo Thill, Luc Henrard, Thierry Schuman, Carlo Lessel.  
Assis : Dominique Goulem, Marc Lenert, Anne Kayser.

**JEAN-LOUIS MARGUE**

Secrétaire général

## INSPECTION GÉNÉRALE

**ERIC DORLENCOURT**

(depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014)

**EMMA PERTAT**

(jusqu'au 31 décembre 2013)

## DIRECTION DES FILIALES

### LUXEMBOURG

**BNP PARIBAS LEASING SOLUTIONS**

**DIDIER CHAPPET**

Administrateur Directeur Général

**BNP PARIBAS LEASE GROUP LUXEMBOURG S.A.**

**ROBERT CHRISTOPHORY**

Directeur Général

**BGL BNP PARIBAS FACTOR S.A.**

**MARCEL HOH**

Directeur Général

### FRANCE

**SADE (SOCIÉTÉ ALSACIENNE DE DÉVELOPPEMENT ET D'EXPANSION)**

**ANTOINE GILLIOT**

Directeur



Maurice Wyckaert (1923-1996) - *Le bleu mange tout*, 1993 - Huile sur toile

# Déclaration du Conseil d'administration

(dans le cadre de la loi « transparence » du 11 janvier 2008)

Le Conseil d'administration déclare que, à sa connaissance, les comptes consolidés établis conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne ainsi que les comptes annuels établis conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de BGL BNP Paribas S.A. et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation au

31 décembre 2013 et que le rapport de gestion présente fidèlement l'évolution, les résultats et la situation de BGL BNP Paribas S.A. et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Luxembourg, le 13 mars 2014



# Rapport de gestion du Conseil d'administration

Rosemarie Trockel (\*1952) - *White Carrot*, 1991 - Porcelaine, photographie, 10 gravures

## PRÉAMBULE

L'année 2013 était marquée par un retour de la confiance des investisseurs. Ainsi les marchés d'actions des pays avancés ont terminé l'année sur de très bonnes performances alors que le cours de l'or, valeur refuge traditionnelle, a fortement baissé sur la même période. Les investisseurs semblent également nettement moins inquiets des risques relatifs aux pays de la

périphérie sud de la zone euro, qui avaient encore largement dominé l'année 2012. Ce regain de confiance s'est accompagné d'une appréciation de l'euro contre la plupart des autres devises des pays du G10. Les pays émergents ont constitué une exception notable à cette appétence de risque retrouvée avec un retrait de capitaux important pendant l'été 2013.

Au niveau des mesures d'activité réelle, les signes sont également encourageants. En Europe, les indicateurs avancés basés sur des questionnaires ont pour la plupart surpris à la hausse depuis l'été dernier. Ils indiquent un regain de confiance assez net de la part des entreprises et des consommateurs. Ce regain de confiance s'est confirmé dans les chiffres de PIB du quatrième trimestre 2013 dont la croissance s'est établie à 0,3 % trimestre sur trimestre pour la zone euro. Cette croissance était surtout répartie de façon plus égale. Des pays comme le Portugal, l'Espagne et l'Italie affichent maintenant des taux de croissance positifs. Notre scénario central prévoit un retour vers une croissance supérieure à 1 % pour la zone euro en 2014. Aux États-Unis la reprise semble s'installer. Notre scénario central y prévoit une croissance de plus de 2 % en 2014, ce qui devrait continuer à avoir un effet d'entraînement positif sur l'Europe. Au Japon, la devise a connu une dévaluation très importante en 2013 sous l'effet de la politique anti-déflationniste très agressive pratiquée par le gouvernement Abe avec un effet immédiat positif sur les exportateurs et l'inflation.

L'année 2013 était également marquée par une remontée des taux longs, particulièrement aux États-Unis. La remontée initiale pendant l'été 2013 était due à l'annonce par la Réserve fédérale que ses gouverneurs étaient en train de considérer une réduction progressive de leur programme d'achats obligataires (tapering). Cette annonce a suffi à causer une remontée de près de 1 % du taux américain à dix ans en l'espace de quelques semaines, entraînant dans son sillage les taux allemand et français. La décision a finalement été prise en décembre 2013 d'entamer effectivement le tapering dès janvier 2014. En même temps que les taux longs sont remontés, les principales banques centrales se sont engagées à garder leurs taux directeurs à des niveaux très bas pour une période prolongée.

L'inflation a ralenti en 2013 pour de nombreux pays. Ce phénomène de désinflation était particulièrement prononcé en zone euro où l'inflation est tombée à un nouveau point bas de 0,7 % en octobre 2013. Notre prévision centrale prévoit une inflation inférieure à 1 % pour la zone euro en 2014. L'évolution de l'inflation sera l'un des principaux facteurs à surveiller en 2014, l'objectif de la Banque centrale européenne étant de maintenir l'inflation à un niveau inférieur à, mais proche de 2 % à moyen terme.

Après la décision en 2012 d'avoir un superviseur unique, des progrès importants ont été réalisés fin 2013 sur le deuxième pilier de l'union bancaire en zone euro, celui d'un mécanisme de résolution unique. La revue détaillée du bilan des banques (Asset Quality Review) en 2014 constitue une étape importante. Si le processus est jugé crédible, il pourrait contribuer de façon significative à la reprise du marché interbancaire et réduire la fragmentation du système bancaire européen.

Au Luxembourg, l'année 2013 a vu une reprise de la croissance au-delà des attentes : les dernières prévisions du Statec laissent en effet entrevoir une croissance autour de 2 % pour l'année 2013, bien supérieure à la moyenne de la zone euro. Le taux de chômage a néanmoins continué à augmenter pour atteindre un niveau record de 7,1 % en décembre 2013. En même temps, la création nette d'emplois reste positive. Finalement, le taux d'inflation pour l'année 2013 est de 1,7 %, en net recul par rapport à 2012 où il s'établissait à 2,7 %. Ce phénomène de désinflation est en ligne avec l'expérience de la zone euro dans son ensemble.

Globalement, le produit bancaire du secteur financier à Luxembourg est en progression de 6,1 % sur l'année selon les chiffres publiés par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Les revenus de commissions progressent de 6,8 % mais la grande majorité de la croissance du produit bancaire provient d'autres revenus nets de nature volatile. La marge d'intérêts quant à elle est en diminution de 9 % dans un environnement de taux d'intérêt qui restent très bas.

La Banque a complété sa gouvernance en 2013 suivant les exigences de la circulaire CSSF 12/552 qui requiert des établissements de crédit qu'ils disposent d'un solide dispositif de gouvernance interne, comprenant notamment une structure organisationnelle claire avec un partage des responsabilités qui soit bien défini, transparent et cohérent, des processus efficaces de détection, de gestion, de contrôle et de déclaration des risques auxquels ils sont ou pourraient être exposés, des mécanismes adéquats de contrôle interne, y compris des procédures administratives et comptables saines et des politiques et pratiques de rémunération permettant et promouvant une gestion saine et efficace des risques, ainsi que des mécanismes de contrôle et de sécurité de leurs systèmes informatiques.

En avril 2013, le Luxembourg a annoncé sa décision d'introduire, au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et sur base du champ d'application de la directive 2003/48/CE, l'échange automatique d'informations sur les paiements d'intérêts que des agents payeurs établis au Luxembourg effectuent en faveur de personnes physiques qui ont leur résidence dans un État membre de l'Union européenne autre que le Luxembourg.

La Banque, pour gérer cette problématique qui touche les métiers de la Banque de Détail et le Wealth Management, s'est organisée en mettant en place une structure dédiée qui a pour but de coordonner

les actions initiées par les différents métiers de la Banque et d'accompagner les clients concernés dans leurs démarches. Les impacts de la décision du Gouvernement restent toutefois encore à ce stade limités au 31 décembre 2013 sur le bilan et les performances du Groupe BGL BNP Paribas.

Enfin, dans le cadre du programme Simple & Efficient initié globalement par le Groupe BNP Paribas dans tous les pays, le Groupe BGL BNP Paribas a poursuivi en 2013 des projets d'investissements qui ont pour but de dégager des économies récurrentes afin de mieux faire face à ses défis futurs.

## RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ

### Résultats consolidés

Les résultats des exercices 2012 et 2013 ont été impactés par un changement de méthode de consolidation (en 2012) et par des éléments exceptionnels dans les deux années. La lecture des états financiers du Groupe BGL BNP Paribas doit être réalisée en tenant compte de ces facteurs.

Compte de résultat	Exercice 2013	Exercice 2012
<i>En millions d'euros</i>		
<b>Produit net bancaire</b>	<b>1.400,3</b>	<b>1.123,4</b>
Frais de gestion	(721,0)	(632,3)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>679,3</b>	<b>491,1</b>
Coût du risque	(48,8)	(60,6)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>630,5</b>	<b>430,5</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	15,3	25,2
<i>dont : Leasing</i>	3,8	20,9
Autres éléments hors exploitation	2,6	3,3
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>648,4</b>	<b>459,0</b>
Impôts sur les bénéfices	(188,2)	(116,3)
Résultat net des activités abandonnées	(4,2)	-
<b>Résultat net</b>	<b>456,0</b>	<b>342,7</b>
<b>dont : Résultat part du Groupe</b>	<b>336,9</b>	<b>266,4</b>

## Changement de méthode de consolidation

La comparaison entre les exercices 2012 et 2013 est affectée par un changement de méthode de consolidation au niveau des activités de leasing. L'exercice 2012 avait été marqué par l'augmentation du taux de participation de BGL BNP Paribas S.A. dans la holding BNP Paribas Leasing Solutions S.A. qui détient l'essentiel des activités de leasing du Groupe BNP Paribas. Suite à cette opération, la prise en compte des résultats des activités de leasing dans les résultats consolidés a subi un changement de méthode de consolidation :

- Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 mars 2012, les résultats de ces activités sont comptabilisés en résultat des sociétés mises en équivalence selon un taux de détention de 33 % ;
- À partir du 31 mars 2012, l'activité de leasing contribue aux résultats consolidés de BGL BNP Paribas via une intégration globale. Des intérêts minoritaires sont calculés sur les résultats consolidés des entités de leasing selon un taux de détention pour BGL BNP Paribas de 50 % +1 action. Il en est dès lors de même pour les résultats de l'exercice 2013.

## Éléments exceptionnels

Tant les résultats des exercices 2012 que 2013 ont été impactés par différents éléments exceptionnels.

En raison du ralentissement des activités de gestion d'actifs et de perspectives de développement en recul, la Banque a enregistré des corrections de valeur sur sa participation dans BNP Paribas Investment Partners (BNPP IP) de -50,5 millions d'euros en 2013 (contre -50,0 millions d'euros en 2012). Par ailleurs, suite à une cession d'actions, sa participation est passée de 5,11 % en 2012 à 4,96 % en 2013.

En 2012, la Banque a réduit son exposition aux dettes souveraines, ce qui a impacté négativement le résultat 2012 à hauteur de -56,0 millions d'euros au niveau du produit net bancaire et -2,6 millions d'euros au niveau du coût du risque.

La Banque a également subi l'impact de la réévaluation de sa dette propre qui a été fortement influencée en 2012 par le resserrement positif des spreads de crédit de BNP Paribas. Ce facteur a pénalisé le résultat 2012 à hauteur de -37,6 millions d'euros alors que cet impact se limite à -5,6 millions d'euros sur l'exercice 2013.

Dans le cadre des impacts sur le business model de la Banque de l'évolution de la réglementation et de l'annonce de l'échange automatique d'informations au 1<sup>er</sup> janvier 2015, BGL BNP Paribas S.A. a mis en place un plan de départs anticipés à la retraite sur base volontaire. La communication de ce plan a justifié la comptabilisation d'une provision de 41,4 millions d'euros au niveau des frais de personnel dès 2013.

La restructuration des activités de leasing en 2012 a eu pour conséquence la vente des entités de leasing liées aux banques des marchés domestiques du Groupe BNP Paribas en France et en Belgique; la perte de cession associée à cette opération est de -8,2 millions d'euros en part du Groupe.

## Compte de résultat pro forma

Afin de faciliter l'analyse des évolutions du compte de résultat, le tableau ci-après présente un comparatif pro forma incluant d'une part la contribution du leasing aux résultats de l'exercice 2012 en intégration globale à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et corrigeant d'autre part les résultats des deux exercices des éléments exceptionnels décrits ci-dessus.

**COMPTE DE RÉSULTAT AVEC INTÉGRATION GLOBALE DES ACTIVITÉS DE LEASING DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2012 ET HORS ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS**

En millions d'euros

	Exercice 2013	Exercice 2012
<b>Produit net bancaire</b>	<b>1 457,9</b>	<b>1 437,2</b>
Frais de gestion	(679,6)	(708,1)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>778,3</b>	<b>729,1</b>
Coût du risque	(48,8)	(68,6)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>729,5</b>	<b>660,5</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	15,3	12,6
<i>dont : Leasing</i>	<i>3,8</i>	<i>8,3</i>
Autres éléments hors exploitation	2,6	3,3
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>747,4</b>	<b>676,4</b>
Impôts sur les bénéfices	(217,5)	(180,4)
Résultat net des activités abandonnées	(4,2)	-
<b>Résultat net</b>	<b>525,7</b>	<b>496,0</b>
<b>dont : Résultat part du Groupe</b>	<b>406,6</b>	<b>378,0</b>

Après mise en intégration globale des activités de leasing au premier trimestre 2012 et hors éléments exceptionnels, le Produit net bancaire est en progression de 20,7 millions d'euros ou +1 % alors que les frais de gestion s'affichent en repli de 28,5 millions d'euros ou -4 %. Conjugués, ces deux éléments supportent le résultat net part du Groupe qui progresse de 28,6 millions d'euros ou +8 %.

**Analyse du compte de résultat et du bilan**

Le **Produit net bancaire** atteint **1.400,3 millions d'euros** au 31 décembre 2013 contre 1.123,4 millions d'euros pour l'exercice précédent, affichant une progression de 276,9 millions d'euros ou 25 % à mettre principalement au compte de l'intégration des revenus des activités de leasing.

La **Marge nette d'intérêts** s'établit à 1.129,4 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 1.030,2 millions d'euros au 31 décembre 2012, soit une progression de 99,2 millions d'euros ou 10 %. En tenant compte de l'apport des activités de leasing international dès le premier trimestre 2012 en intégration globale, le poste serait en recul de -50,0 millions d'euros ou -4 %.

Ce recul s'explique tout d'abord par la contribution négative d'opérations de structuration et de macrocouverture économique (impact à la baisse de -18,8 millions d'euros par rapport à l'exercice 2012), qui se



trouve compensée par une hausse d'un montant équivalent au niveau du poste des Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Ce recul est également lié à des résultats de Trésorerie moindres découlant de conditions de marché

(en matière de primes de liquidités) moins favorables en 2013 qu'en 2012 (impact à la baisse de -21,3 millions d'euros ou -55 % par rapport à 2012).

Au niveau des activités commerciales, les résultats nets d'intérêts de la Banque de Détail et des Entreprises (BDEL) affichent une progression de +5,3 millions d'euros ou +2 % grâce à une croissance des encours, principalement au niveau de la Banque des Entreprises à Luxembourg. Les résultats de Wealth Management sont par contre en recul de -7,7 millions d'euros ou -12 %, essentiellement en raison d'une baisse des encours moyens et du taux de marge sur les dépôts.

Enfin, à périmètre constant la marge nette d'intérêt du leasing international est en baisse de -10,9 millions d'euros ou -2 %, imputable à la baisse de volume sur les activités non stratégiques gérées de manière extinctive. Il faut toutefois noter que cette baisse est modérée par l'amélioration du taux de marge sur la nouvelle production.

Les **Produits nets de commissions** passent de 199,0 millions d'euros en 2012 à 216,6 millions d'euros en 2013, en hausse de 17,6 millions d'euros ou 9 %. Cette progression est soutenue d'une part par la hausse de la contribution des activités du leasing international de 7,1 millions d'euros entre 2012 et 2013, et d'autre part par les commissions perçues sur les transactions sur les portefeuilles titres de la clientèle qui affichent une progression de +6,4 millions d'euros ou 15 %.

Les **Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat** s'établissent à 18,1 millions d'euros contre -35,4 millions d'euros en 2012, soit une variation de +53,5 millions d'euros. La nette amélioration des spreads de crédit du Groupe BNP Paribas sur l'exercice 2012 avait fortement pénalisé la réévaluation de la valeur des émissions propres de la Banque à hauteur de -37,6 millions d'euros alors que l'évolution plus modérée au cours de 2013 limite cet impact négatif à -5,6 millions d'euros. Enfin, l'activité Structured Capital Markets contribue à la progression de ces résultats pour +4,1 millions d'euros.

Les **Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente** affichent une perte de -50,3 millions d'euros en 2013 par rapport à -103,3 millions d'euros en 2012.

En 2012, la baisse de valeur des activités de gestion d'actifs du Groupe BNPP IP avait amené la Banque à enregistrer une correction de valeur de -50,0 millions d'euros sur sa participation. En 2013, la Banque a enregistré une dotation complémentaire de 50,5 millions d'euros sur cette participation. D'autre part, au cours du premier semestre 2012, la Banque avait cédé une partie de son portefeuille obligataire de dette souveraine portugaise, permettant de réduire son exposition de 260 millions d'euros. Les pertes réalisées sur ces ventes se sont élevées à -54,3 millions d'euros.

Le net des **Produits et charges des autres activités** s'élève à 86,5 millions d'euros contre 32,8 millions d'euros en 2012. Cette forte variation est liée d'une part à la consolidation par intégration globale des activités de leasing international à partir du 31 mars 2012 et d'autre part à l'enregistrement au premier semestre 2012 de 39,8 millions d'euros de corrections de valeur sur des immeubles de placement au sein de certaines activités de leasing en France gérées de manière extinctive.

Hors ces éléments exceptionnels, le Produit net bancaire est en 2013 en progression de 20,7 millions d'euros ou +1 %.

Au 31 décembre 2013, les **Frais de Gestion** s'élèvent à 721,0 millions d'euros par rapport à 632,3 millions d'euros au terme de l'exercice précédent.



Hors changement de méthode de consolidation, les *frais de personnel* s'élèvent à 478,7 millions d'euros, en hausse de 43,7 millions d'euros ou 10 %, essentiellement en raison des provisions liées au nouveau plan

de départs anticipés à la retraite sur base volontaire de 41,4 millions d'euros. Hors de cet élément exceptionnel, les frais de personnel restent stables.

Toujours hors changement de méthode de consolidation, les autres charges générales d'exploitation s'établissent à 212,7 millions d'euros, en baisse de 26,8 millions d'euros ou -11 %. Cette baisse s'explique par une diminution des coûts liés au programme de simplification du fonctionnement et d'amélioration opérationnelle (Simple & Efficient). Ces frais qui s'élevaient à -19,9 millions d'euros en 2012 alors qu'ils sont limités à -6,5 millions d'euros sur l'exercice 2013 ont permis au Groupe de réaliser des économies récurrentes de 16,0 millions d'euros sur l'exercice 2013.

Parallèlement, la diminution des frais est également imputable aux activités non stratégiques de leasing international gérées de manière extinctive.

Hors changement de méthode de consolidation et plan de départs anticipés à la retraite sur base volontaire, les frais de gestion sont en baisse de -4 %.

Le **Coût du risque** s'élève à **-48,8 millions d'euros** contre -60,6 millions d'euros en 2012. Les dotations aux corrections de valeur sont essentiellement localisées au niveau des activités de leasing (-46,4 millions d'euros contre -54,3 millions d'euros au 31 décembre 2012). Au niveau des activités bancaires, le coût du risque reste maîtrisé à -3,6 millions d'euros contre -6,3 millions d'euros au 31 décembre 2012.



Le **Résultat hors exploitation** s'établit à **17,9 millions d'euros** contre 28,5 millions d'euros pour l'exercice 2012. Ce résultat est essentiellement dû à la quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence. Le leasing international voit sa contribution à ce poste diminuer de 17,1 millions d'euros, essentiellement en raison du changement de méthode de consolidation survenu au 30 mars 2012 (effet sur la variation de -12,6 millions d'euros) et de la baisse de résultat de certaines activités gérées de manière extinctive.

La contribution de l'assurance à Luxembourg (Cardif Lux Vie S.A.) dans laquelle la Banque détient 33 % affiche une belle progression (11,5 millions d'euros en 2013 contre 9,0 millions d'euros en 2012) grâce à des revenus en hausse de 17 % sous l'effet conjugué de l'accroissement des encours, d'une hausse des pénalités sur rachats de polices et d'une meilleure sinistralité.

Finalement, après déduction des résultats appartenant aux minoritaires détenteurs de 50 % - 1 action des activités de leasing international, le **Résultat net part du groupe** pour l'exercice 2013 présente un bénéfice net de 336,9 millions d'euros par rapport à un bénéfice net de 266,4 millions d'euros pour 2012, soit une hausse de +70,5 millions d'euros ou +26 %.

Hors changement de méthode de consolidation et éléments exceptionnels préalablement cités, le résultat net part du groupe s'élève à **406,6 millions d'euros**, en hausse de +28,6 millions d'euros ou +8 %.

## Bilan

Au 31 décembre 2013, le total du bilan s'élève à 41,1 milliards d'euros contre 44,4 milliards d'euros au 31 décembre 2012.

Au niveau de l'**actif**, le poste **Caisse, Banques centrales, CCP** passe de 1,3 milliard d'euros au 31 décembre 2012 à 0,3 milliard d'euros au 31 décembre 2013. Cette baisse est due principalement à la diminution de 0,7 milliard d'euros des dépôts auprès de la Banque centrale de Luxembourg au 31 décembre 2013 suite à un moindre recours à des placements dans le cadre du programme de stérilisation des liquidités initié par la Banque centrale européenne.

Le poste **Actifs financiers disponibles à la vente** passe de 3,2 milliards d'euros au 31 décembre 2012 à 3,3 milliards d'euros au 31 décembre 2013. La légère variation est liée essentiellement à l'augmentation du portefeuille d'obligations bancaires de la zone euro.

Les **Prêts et créances sur les établissements de crédit** s'affichent en baisse de -0,6 milliard d'euros ou -7 % pour s'établir à 8,4 milliards d'euros au 31 décembre 2013. Cette évolution est le résultat de la baisse des encours de la Banque envers des sociétés du Groupe BNP Paribas.

Les **Prêts et créances sur la clientèle** passent de 27,3 milliards d'euros au 31 décembre 2012 à 25,9 milliards d'euros au 31 décembre 2013, soit une diminution de 1,4 milliard d'euros ou -5 %. Ce recul est essentiellement lié à la baisse des encours sur certaines activités de leasing gérées de manière extinctive en ligne avec le plan d'adaptation du portefeuille non stratégique. Au niveau des activités bancaires, les prêts et créances sur la clientèle sont stables, en léger recul de -0,1 milliard d'euros notamment en raison de la dernière phase de transfert des crédits accordés aux grandes entreprises allemandes vers BNPP en Allemagne. Au niveau de la Banque de Détail et des Entreprises à Luxembourg, les encours moyens progressent de 2 % soutenus par la croissance constatée sur les prêts immobiliers de +9 %.



Le poste **Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance** est en recul de -139 millions d'euros ou -27 % passant de 509 millions d'euros au 31 décembre 2012 à 370 millions d'euros au 31 décembre 2013, suite à la

décision de ne pas réinvestir totalement en obligations à détenir jusqu'à l'échéance la trésorerie obtenue lors des remboursements de positions arrivées à maturité.

Au niveau du **passif**, le poste **Instruments financiers en juste valeur par résultat** est en baisse de -0,3 milliard d'euros ou -28 %, passant de 1,2 milliard d'euros au 31 décembre 2012 à 0,9 milliard d'euros au 31 décembre 2013. Ce recul est principalement dû à la baisse des émissions du programme EMTN.

Les **Dettes envers les établissements de crédit** sont en baisse de -16 %, passant de 12,1 milliards d'euros au 31 décembre 2012 à 10,1 milliards d'euros au 31 décembre 2013. Ce recul est à mettre au compte du moindre besoin de financement du leasing suite à la baisse des encours des activités non stratégiques gérées de manière extinctive.

Le poste des **Dettes envers la clientèle**, passant de 19,7 milliards d'euros au 31 décembre 2012 à 19,4 milliards d'euros au 31 décembre 2013 soit un recul de -2 %, résiste bien au départ de clients non-résidents suite à l'annonce du changement de réglementation en matière d'échange automatique d'informations à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Au niveau de la Banque des Entreprises à Luxembourg, les dépôts sont en augmentation (+9 %), soutenus par une bonne collecte tant sur la clientèle des entreprises que des institutionnels.



Le Wealth Management voit ses dépôts diminuer légèrement (-3 %). Cette baisse reste limitée en raison notamment d'un report sur les dépôts du produit de ventes de portefeuilles titres de la clientèle.

Les **Dettes représentées par un titre** passent de 2,6 milliards d'euros au 31 décembre 2012 à 1,5 milliard d'euros au 31 décembre 2013, soit une diminution de 1,1 milliard d'euros ou -42 %. Cette baisse est essentiellement le résultat de la diminution des encours de papier à court terme (European Commercial Paper) pour -0,7 milliard d'euros due aux conditions de marché actuelles, et notamment en raison des taux extrêmement bas qui ont décidé les investisseurs à se tourner vers d'autres produits offrant un rendement supérieur.

### Fonds propres

Les capitaux propres comptables totaux s'établissent à 7,0 milliards d'euros au 31 décembre 2013 dont 5,7 milliards d'euros représentent la part du Groupe.

Les fonds propres réglementaires hors résultat de l'année courante progressent de 5,8 milliards d'euros à 5,9 milliards d'euros.

Le **Ratio de solvabilité** s'établit à 25,7 % au 31 décembre 2013 contre 22,8 % au 31 décembre 2012 (hors résultat de l'année courante).

### La gestion des risques au sein de la Banque

La politique de la Banque en matière de gestion des risques est plus amplement décrite dans la Note 5 des comptes consolidés au 31 décembre 2013.

Cette politique vise à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux critères exigés en matière de gouvernance. En plus des fonctions centrales de gestion des risques de la Banque, responsables de coordonner le suivi des risques, chaque métier est doté d'une fonction de Contrôle permanent dédiée à son activité particulière et qui assume la responsabilité primaire pour les risques qui sont pris dans le cadre des activités du métier.

Au niveau central, les risques sont suivis et gérés par des comités spécifiques, qui se réunissent à intervalles réguliers. Les risques de crédit sont suivis par le Comité Central des Crédits (hebdomadaire), les risques

de marché et les risques de liquidité sont suivis par le Comité Asset & Liability Committee (bimestriel) et les risques opérationnels sont suivis par la Plateforme de Coordination du Contrôle Interne (bimestriel) et par le Comité de Contrôle Permanent (semestriel).

La Banque a ainsi mis en place des approches de gestion des risques solides, conformes aux prescriptions des régulateurs.

## Les activités de la Banque

### Banque de Détail et des Entreprises (BDEL)

En 2013, BGL BNP Paribas réaffirme sa position de deuxième banque du Grand-Duché de Luxembourg pour les particuliers résidents avec 223.000 clients (16 %<sup>1)</sup> de part de marché déclarative). Elle est la première banque auprès des entreprises avec près de 35.000 clients (35 %<sup>2)</sup> de part de marché déclarative).

La Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg propose une large gamme de produits et services financiers à ses clients particuliers, professionnels et entreprises à travers son réseau de 40 agences et ses services ou départements dédiés aux entreprises. La Banque des Entreprises compte 4.100 clients entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 7,5 millions d'euros et englobe les activités de Commercial Banking, de Corporate Banking, de Real Estate Financing et de Secteur Public, ainsi que le centre d'affaires Trèves-Sarrebruck.

La Banque Privée domestique, qui constitue le troisième pilier de BDEL, a connu en 2013 sa première année d'exercice dans sa configuration cible. Le modèle de banque privée adossée au réseau des agences a parfaitement fonctionné tant sur le plan de l'upstreaming<sup>3)</sup> que de la captation de new-cash. Fort de ses 6 Centres de Banque Privée répartis sur le territoire et de la qualité de l'offre locale de Wealth Management, la Banque Privée domestique propose une offre totalement adaptée à une clientèle fortunée résidente par une prise en charge globale de leurs besoins patrimoniaux.

<sup>1)</sup> Enquête ILRES octobre 2012

<sup>2)</sup> Enquête ILRES octobre 2012

<sup>3)</sup> Upstreaming : passage des clients des agences vers les centres banque privée

La Banque de Détail a résolument mis en œuvre son programme A<sup>3</sup> qui, par ses trois aspects - Attention, Activation, Acquisition de clients - constitue une approche proactive de la relation avec le client.

La Banque a poursuivi son projet de modernisation du réseau des agences tout au long de l'année 2013. Ainsi, les agences de Kayl et Mondorf-les-Bains ont déménagé vers des locaux entièrement rénovés. Les agences Esch-Centre, Esch-Benelux et Merl-Belair ont, quant à elles, bénéficié d'une rénovation de leurs guichets. À noter également l'ouverture de deux nouvelles agences alliant proximité et nouvelles technologies qui se situent dans des zones urbaines à haut potentiel: Esch-Belval et Jardins de Luxembourg à Merl. En parallèle, la Banque a poursuivi le renforcement de son parc de distributeurs automatiques de billets qui continue à évoluer vers une plus grande interactivité et vers une intégration complète dans le modèle multicanal existant. Ces investissements permettent à la Banque de continuer à remplir sa principale mission: proposer un service de proximité et de qualité à la clientèle.

### NetAgence

La Banque a lancé en 2013 la *NetAgence*, qui apporte une première réponse à tous les clients en quête de solutions mobiles et immédiates, leur permettant de contacter la *NetAgence* par téléphone ou internet à des horaires élargis. Par ailleurs, les clients disposent dorénavant de la possibilité d'ouvrir un compte à distance et ils peuvent bénéficier de *l'e-ssentiel*, une offre de banque au quotidien dédiée et gratuite. La *NetAgence* est donc un réel partenaire pour les équipes commerciales du réseau des agences, puisqu'elle offre à la clientèle l'opportunité d'effectuer un grand nombre d'opérations courantes sans devoir se déplacer en agence.

Au niveau de l'activité de Bancassurance, signalons un élargissement de la gamme de produits offerts grâce au déploiement d'une offre de Multirisque Habitation *AxiHome* et d'*Optilife*, une offre d'assurance dédiée aux particuliers résidant au Luxembourg.

L'offre *BNP Paribas Priority*, destinée aux clients résidents et frontaliers en phase de constitution de patrimoine, a évolué et permet à chaque membre d'avoir accès à des services étendus et exclusifs. Dans ce contexte, chaque client est accompagné par un conseiller expérimenté, bénéficie d'un diagnostic complet de sa situation personnelle et de ses besoins, des conseils personnalisés et proactifs ainsi que d'une accessibilité élargie. Avec l'offre *BNP Paribas Priority*, la Banque vise un renforcement de la satisfaction et la fidélisation de chaque client par une connaissance approfondie de ses besoins.

L'offre transfrontalière s'est complétée, puisqu'à côté de l'offre en collaboration avec BNP Paribas en France, la Banque a initié en février 2013 une offre conjointe avec BNP Paribas Fortis en Belgique. La coopération entre les différents pays a pour vocation d'accompagner la clientèle frontalière de chaque côté de la frontière et de faciliter ainsi la gestion courante de leurs opérations bancaires.

Au niveau de la Banque des Entreprises (BEL), le nombre de clients a augmenté de 5 % sur un an et ce notamment grâce au projet *One Bank for Corporates*, qui s'inscrit dans une stratégie de développement mondiale du Groupe BNP Paribas, et grâce à la stratégie poursuivie par la Banque en Grande Région.

Les dépôts stables ont connu une croissance très importante en 2013 grâce à une collecte intensive de dépôts auprès de la clientèle et au développement de nouveaux produits. Ainsi la stratégie poursuivie par la Banque dans le cadre de l'activité de *Cash Management*, ainsi que les produits *Connexis*, *Cash-Concentration* et *Notional Pooling*, ont permis une augmentation importante des flux en 2013.

À noter également une croissance des crédits accordés et un coût du risque très faible.

Cette croissance à tous les niveaux a été renforcée par le fort développement des activités de *Global Trade Services*, *Escrow Services*, *Leasing et Factoring*, ainsi

que par le développement de nouveaux produits dans chacune de ces activités.

Au niveau de l'activité *Corporate*, la présence du Groupe BNP Paribas à travers le monde constitue un atout de taille et la Banque fait bénéficier ses clients de ce savoir-faire international.

### BNP Paribas Personal Investors

BNP Paribas Personal Investors, un service de BGL BNP Paribas, spécialiste de l'épargne et du courtage en ligne, s'adresse à une clientèle internationale et résidente fortunée à la recherche d'un service d'exécution et de conseil en placements par Internet, téléphone ou en face-à-face.

En 2013, BNP Paribas Personal Investors a poursuivi le développement de la clientèle expatriée, à travers l'offre *The Bank For Expats®* et l'utilisation notamment du label Banque, Patrimoine et Compte d'expatriés obtenu en 2011 auprès du Cercle Magellan (réseau professionnel de rencontre, d'échange et d'informations s'adressant aux responsables des ressources humaines internationales). Plusieurs campagnes ciblées à destination des expatriés ont également été réalisées, appuyées par la refonte du site [www.thebankforexpats.com](http://www.thebankforexpats.com) qui a été optimisé notamment pour les tablettes numériques. *The Bank For Expats®* a ainsi consolidé le positionnement de la Banque en tant que spécialiste bancaire de référence pour les particuliers expatriés ou candidats à l'expatriation, en leur offrant un accompagnement personnalisé.

Par ailleurs, BNP Paribas Personal Investors a renforcé son positionnement de spécialiste de la Bourse au Luxembourg, en augmentant la mise à disposition de ses capacités d'exécution et de conseil sur les marchés financiers au service des clients particuliers du réseau des agences de la Banque. Les offres *Global Invest Action* et *Global Invest Action Start* à destination des investisseurs font ainsi désormais partie intégrante de l'offre de la Banque de Détail.

L'exercice 2013 a également été marqué par le lancement en fin d'année de nouvelles fonctionnalités sur le site Internet [www.bnpparibas-personalinvestors.lu](http://www.bnpparibas-personalinvestors.lu), telle la dématérialisation des avis et extraits, permettant ainsi aux clients une consultation en ligne de ces documents.

Ces différentes actions se sont traduites par une nouvelle progression de l'activité de BNP Paribas Personal Investors en 2013, tant en termes d'acquisition de nouveaux clients que de collecte nette.

### Wealth Management

Dans le cadre du métier Wealth Management, la Banque propose des solutions de gestion patrimoniale et financière sur mesure, ainsi qu'un ensemble de services et de prestations haut de gamme destinés à une clientèle banque privée résidente et internationale.

Afin de s'adapter à un environnement réglementaire et financier en pleine mutation, la Banque a poursuivi la transformation de l'organisation du métier Wealth Management avec notamment la création de trois pôles commerciaux reflétant chacun des enjeux stratégiques spécifiques: Marchés Européens Matures, Marchés Émergents et Professional Banking.

Dans l'optique de permettre aux équipes commerciales du métier Wealth Management de proposer un niveau de service toujours plus performant, la Banque a dispensé un programme de formation dédié à une approche globale du patrimoine.

À noter l'excellente performance réalisée dans le segment de la clientèle *Ultra High Net Worth Individuals* (clients dont le patrimoine dépasse 25 millions d'euros) qui totalise plus de 362 millions d'euros en apports nets réalisés au courant de l'année 2013. En parallèle, les diverses opérations - de crédit notamment (+23 % d'encours crédits) - réalisées illustrent la capacité de la Banque à développer davantage le segment de la clientèle *Ultra High Net Worth Individuals*.

Dans le domaine de l'offre financière, signalons de bonnes performances de gestion dans un contexte de reprise économique mondiale restant incertaine.

Afin de répondre à l'intérêt croissant de la clientèle privée pour les solutions digitales, les équipes du métier Wealth Management ont poursuivi le développement de solutions facilitant le contact à distance entre le client et la Banque. Ainsi, dans le prolongement du service *eConnect*, dédié à la clientèle privée, une nouvelle application pour tablettes permet désormais aux clients de consulter leur portefeuille, les performances de gestion, ainsi qu'un historique des opérations. Par ailleurs, de nouvelles fonctionnalités ont été apportées au service *eConnect*, telle que la fonction *eDocuments*, qui permet une consultation sous format électronique des différents documents émis par la Banque (extraits de compte, rapport de gestion, etc.).

À noter aussi, dans un souci d'augmentation des interactions entre le client et son conseiller et dans une optique de gestion de la relation avec les clients axée sur la création de liens à long terme, le déploiement d'un nouvel outil de CRM (Customer Relation Management).

### Corporate and Investment Banking / Treasury

Corporate and Investment Banking propose à l'ensemble des clients de la Banque des produits et services liés aux marchés des actions, aux marchés monétaires et obligataires ou de financements structurés. Que ce soit dans une optique de couverture des risques de taux, de change, de crédit ou de liquidité ou dans une optique de financement ou d'investissement, la relation se réalise en direct entre les différents départements faisant partie du métier Corporate and Investment Banking, d'un côté, et, de l'autre côté, les banques, les grands corporates et les clients institutionnels. En ce qui concerne les clients particuliers et la clientèle des petites et moyennes entreprises, elle se réalise via le biais des chargés de relation.

Sur les marchés, l'année a été marquée par la volonté forte des banques centrales de garder les taux courts à des niveaux très bas afin de générer de la croissance de façon pérenne. Cela a fortement favorisé la prise de risque parmi les investisseurs qui se sont intéressés principalement aux actions et aux obligations à haut rendement. Du côté des taux longs, des tensions sont apparues lorsque la Réserve Fédérale américaine a annoncé son intention de réduire progressivement les injections de liquidités par des achats de titres du

Trésor et de titres garantis émis pour le financement du secteur immobilier.

Dans le domaine de la réglementation, les efforts de la Banque ont porté principalement sur la mise en conformité avec les dispositions prévues par la réglementation européenne des infrastructures des marchés EMIR (European Market Infrastructure Regulation). De même, la Banque s'est attachée à ajuster ses procédures en vue de les rendre conformes aux évolutions de la réglementation sur la liquidité (LCR, BALE III).

L'activité *Trésorerie* a contribué positivement au résultat de la Banque malgré la décroissance continue des primes de liquidité par rapport à 2012 et malgré les contraintes réglementaires qui limitent fortement les stratégies de transformation. L'activité *Trésorerie* a ainsi assuré sa mission de gestion de la liquidité jusqu'à un an pour toutes les devises dans lesquelles la Banque a été sollicitée par les clients.

Relevons aussi que les équipes de *Négoce de produits de change et de produits obligataires*, qui ont recours aux systèmes du Groupe BNP Paribas afin de faciliter la centralisation des risques, ont permis à la Banque de réaliser des performances très solides dans ce domaine.

À noter que le résultat de change a connu une évolution très positive, sous l'influence notamment d'une demande de couverture croissante de la part de la clientèle des entreprises et d'un élargissement de l'éventail des devises traitées. Remarquons dans ce contexte le souhait de la clientèle de recourir plus activement aux devises de pays émergents via un recours aux *Non-Deliverable Forwards* (NDF).

Au niveau de l'activité *Ventes Fixed Income*, les desks sont spécialisés par produits et par type de clientèle.

En 2013, grâce à la coopération accrue avec les chargés de clientèle de la Banque des Entreprises, les équipes de *Corporate Sales* ont réalisé d'excellentes performances, permettant à la clientèle de la Banque des Entreprises de trouver une réponse à ses besoins en termes de produits de change et de taux, classiques ou structurés.

Au niveau du département *Structured Capital Market*, l'année a été marquée par l'acquisition de nouveaux

clients, ainsi que par le renouvellement de financements accordés à des clients stratégiques de la Banque.

Le département *Optimization & Structured Leasing* a poursuivi la structuration et la mise en place de solutions de financement optimisées pour un nombre croissant d'entreprises luxembourgeoises et internationales en étroite collaboration avec les équipes de la Banque des Entreprises, tout en diversifiant son portefeuille de produits et en élargissant ses partenariats avec les banques de la place.

Au niveau du département *Global Equities and Commodity Derivatives*, l'activité *Equity Finance/ Equity Trading* a consolidé ses accès à la liquidité des marchés avec le développement d'un nouvel outil de financement – le repo multicollatéral. Cela a permis à l'activité de poursuivre son développement tout en réduisant au maximum son impact sur les ratios de liquidité.

En partenariat avec l'ensemble des entités et départements du Groupe BNP Paribas, le département *Financial Institutions Group* a contribué à la mise en place de solutions sur mesure, adaptées aux besoins spécifiques des grands clients institutionnels.

Ainsi, le département *Financial Institutions Group*, en étroite collaboration avec les équipes de l'activité *Fixed Income* et de BNP Paribas Securities Services (Succursale luxembourgeoise de BNP Paribas Securities Services S.C.A.), a contribué à la mise en place et à la promotion d'une offre de services répondant aux exigences du règlement européen EMIR.

Une démarche similaire a été lancée en collaboration avec BNP Paribas Investment Partners et BNP Paribas Securities Services afin de proposer des solutions sur mesure aux compagnies d'assurance dans le cadre de la réglementation européenne Solvency II.

## BNP Paribas Leasing Solutions

Dans le cadre d'une étroite collaboration avec la Banque, les différentes entités de leasing du Groupe BNP Paribas, proposent sous l'enseigne BNP Paribas Leasing Solutions aux entreprises et aux professionnels via plusieurs canaux – ventes directes, prescriptions, partenariats et réseaux bancaires – une gamme de solutions locatives allant du financement d'équipements à l'externalisation de parcs.

Pour offrir un service de qualité optimale à ses clients, BNP Paribas Leasing Solutions a adopté une organisation spécialisée par marché, avec des équipes commerciales dédiées :

- *Equipment & Logistics Solutions* pour les équipements professionnels roulants : machines agricoles, engins de bâtiment et travaux publics et de maintenance, véhicules utilitaires et industriels ;
- *Technology Solutions* pour les actifs bureautiques, informatiques et de télécommunication ;
- *Bank Leasing Services* pour l'offre de produits et services de leasing aux clients des réseaux bancaires du Groupe BNP Paribas.

Pour la 4<sup>e</sup> année consécutive, BNP Paribas Leasing Solutions est le leader européen du financement de biens d'équipement en termes de nouveaux contrats (source : classement Leaseurope 2012, en cumul avec Arval, publié en août 2013) et confirme sa contribution au financement de l'économie réelle.

BNP Paribas Leasing Solutions confirme son ambition d'accompagner ses partenaires multinationaux en Chine et vient ainsi renforcer l'offre de BNP Paribas, au travers de son investissement dans Jiangsu Financial Leasing, l'un des 20 établissements spécialisés régulés par la Banque Centrale Chinoise.

Cet investissement permettra d'étendre la couverture géographique de BNP Paribas Leasing Solutions.

Fortement implantée en Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie et au Royaume-Uni, BNP Paribas Leasing Solutions est également active dans des pays

à fort potentiel tels que par exemple la Turquie. Enfin, elle propose des solutions de financement d'équipements au travers des entités de BNP Paribas en Algérie, en Côte d'Ivoire, au Gabon, au Maroc, en Tunisie et aux États-Unis.

### Leasing International

Sur l'ensemble de l'année 2013, les encours des activités de Leasing International sont en recul de l'ordre de -7 % par rapport à l'année précédente. La baisse des volumes des activités gérées de manière extinctives en ligne avec le plan d'adaptation du portefeuille non stratégique est amoindrie par la bonne tenue des activités Technology Solutions et Equipment & Logistic Solutions qui voient leurs volumes dépasser les objectifs.

La solidité des taux de marges liée à une politique sélective en termes de rentabilité contribue, à méthode de consolidation constante, à limiter le recul des résultats d'intérêts qui se replie de -10,9 millions d'euros ou -2 %.

L'évolution des autres revenus permet au Produit net bancaire des activités de Leasing International, à méthode de consolidation constante, de progresser de +27,5 millions d'euros ou 4 %.

Toujours à méthode de consolidation constante, les Frais de gestion sont sous contrôle en affichant un recul de -21,5 millions d'euros ou -7 % permettant d'atteindre un coefficient d'exploitation favorable à 42,9 %.

Le Coût du risque est maîtrisé.

Le métier Leasing International enregistre, à méthode de consolidation constante, une contribution au Résultat net part de Groupe qui progresse de 15,9 millions d'euros ou +20 %.

### Ressources Humaines

Suite aux annonces faites par le gouvernement luxembourgeois en avril 2013 relatives à l'introduction de l'échange automatique d'informations à partir de 2015, les conseillers commerciaux de la Banque ont dû faire face avec tact et discernement aux très nombreuses questions et interrogations que se posent nombre de clients non-résidents. Ce surcroît de travail a été absorbé grâce à un engagement exemplaire des collaborateurs – tant dans l'activité commerciale que dans les fonctions de support – et le Conseil d'administration tient à les remercier chaleureusement de leur engagement tout au long de l'exercice sous revue. Ces efforts sont d'autant plus remarquables que depuis des années, l'avalanche de nouvelles réglementations et le climat économique difficile mettent à l'épreuve la capacité d'absorption et la résistance de l'ensemble des collaborateurs de la Banque.

Relevons qu'en dépit de ces circonstances peu favorables, les scores de l'enquête de satisfaction *Global People Survey*, réalisée annuellement auprès de l'ensemble des collaborateurs, sont en évolution positive constante. Les nombreuses actions de communication et d'implication des collaborateurs dans la définition et dans l'aménagement de leur espace et organisation de travail portent leurs fruits.

Le marché du travail demeurant exceptionnellement calme, le turnover net de 2013 s'établit à un niveau historiquement bas. Ce recul de mobilité externe est toutefois compensé par une politique de mobilité interne, permettant aux collaborateurs d'évoluer et de développer leurs compétences par des changements d'affectation.

Restant fidèle à une longue tradition, la Banque a abordé les chantiers sociaux – notamment dans le cadre de l'établissement du plan stratégique 2016 – en pleine transparence avec les partenaires sociaux, afin de rechercher ensemble des solutions et réponses aux différentes questions sociales qui se présentent dans un monde bancaire caractérisé par des mutations profondes.

Le Conseil d'administration tient à souligner la qualité de la collaboration avec l'ensemble des partenaires sociaux. Il les remercie pour leur coopération responsable et constructive et pour leur contribution importante au bien-être des collaborateurs de la Banque au quotidien.

### Situation des effectifs au sein de BGL BNP Paribas

Au 31 décembre 2013, l'effectif total de la Banque à Luxembourg comptait 2.670 personnes, dont 1.395 hommes (52,25 %) et 1.275 femmes (47,75 %). En 2013, la Banque a recruté 116 nouveaux collaborateurs (86 contrats à durée déterminée et 30 contrats à durée indéterminée).

Le pourcentage de collaborateurs travaillant à temps partiel est passé de 22,44 % (soit 595 personnes) en 2012 à 23,18 % (soit 619 personnes) fin 2013.

27 nationalités sont représentées au sein de la Banque, avec la répartition suivante :

Luxembourgeoise	39,40 %
Française	30,86 %
Belge	18,58 %
Autres pays UE	10,90 %
Pays hors UE	0,26 %

### Responsabilité Sociale & Relations Extérieures

Entreprise citoyenne, BGL BNP Paribas est active depuis de longues années dans différents domaines du mécénat relevant des milieux sportifs, artistiques et culturels du Luxembourg. BGL BNP Paribas est en effet depuis de longues années un des sponsors principaux du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (COSL).

Chaque année la Banque participe activement aux grands événements organisés par le COSL en promouvant l'action sportive auprès du grand public, comme p.ex. le *Spillfest*, l'*Olympiadag*, etc.

À noter aussi qu'en 2013, la Banque a figuré comme l'un des principaux sponsors des Jeux des Petits États d'Europe qui se sont déroulés fin mai 2013 au Luxembourg.

Partenaire traditionnel de la Philharmonie et de l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg, la Banque continue à soutenir ces instituts phares de la scène

culturelle luxembourgeoise. Fin 2012 BGL BNP Paribas met son violoncelle, surnommé le « Luxembourgeois », de Matteo Goffriller à disposition de l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg.

Soucieuse, par ailleurs, de son impact sur l'environnement local et international, la Banque a depuis toujours suivi une politique ambitieuse dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale. Rappelons dans ce contexte qu'en 2011, BGL BNP Paribas a été la première banque commerciale de la Place Financière au Luxembourg à obtenir le label d'Entreprise Socialement Responsable (ESR). À noter qu'au niveau du Groupe BNP Paribas, la responsabilité sociale et environnementale est devenue un véritable enjeu stratégique clairement défini dans les engagements publics et les politiques sectorielles réglant les investissements et engagements du Groupe dans des secteurs sensibles comme la défense, l'industrie du charbon, les sables bitumineux, etc.

En tant qu'acteur de l'économie réelle – et ceci surtout en période de crise économique – la volonté est d'agir sur la dynamique économique du pays. La Banque exerce sa responsabilité économique, d'un côté, via différents outils tels que la Microfinance (investissement dans le Luxembourg Microfinance & Development Fund), l'Entrepreneuriat Social ou encore l'Investissement Socialement Responsable et, d'un autre côté, à travers un projet tout à fait innovant : le *Lux Future Lab*.

Rappelons que le *Lux Future Lab* a été lancé mi-2012 comme projet pilote et qu'il constitue sans doute l'un des projets les plus avant-gardistes que le Luxembourg ait vu naître. Composé de deux plateformes – l'une entrepreneuriale, l'autre dédiée à la formation/éducation – le *Lux Future Lab* vise à avoir un impact positif sur la dynamique sociale et économique du pays en encourageant des individus au croisement de leur développement personnel à se former, à développer des idées entrepreneuriales et à interagir. Le *Lux Future Lab* accueille désormais une centaine d'entrepreneurs et il constitue ainsi un des incubateurs les plus importants du pays. La plateforme dédiée à la formation-éducation a elle aussi bien progressé, notamment grâce à la 2<sup>e</sup> édition de la *Summer School*, dont l'objectif est d'inciter les jeunes à s'intéresser activement à leur avenir en pensant « out of the box » et en termes d'excellence.

En 2013, elle a accueilli pendant deux semaines vingt-sept étudiants et une cinquantaine d'intervenants. Elle a obtenu le 1<sup>er</sup> Prix de l'innovation Luxembourg du Groupe BNP Paribas.

Relevons aussi que depuis 2011, la Banque répond aux besoins des associations et ONG à travers son programme Click ONG. Le monde associatif ayant des besoins particuliers, la Banque en a fait un segment de clientèle à part entière et lui consacre un portail sur sa page d'accueil: en un seul clic et en toute transparence, les associations et ONG peuvent accéder à l'ensemble de l'offre financière et extra-financière qui leur est dédiée. Ainsi, Click ONG permet au monde associatif de solliciter directement via le site l'attribution, dans la mesure des disponibilités, de matériel informatique que la Banque renouvelle régulièrement. Depuis le lancement de cette opération, près de 400 ordinateurs ont été distribués, permettant de soutenir des projets solidaires tout en offrant une seconde vie au matériel informatique.

L'un des programmes phares de *Click ONG* est le *Prêt de Compétences*. Lancé mi-2012, il est devenu un réel support pour le monde associatif qui le sollicite régulièrement: 10 missions ont été réalisées en 2013 grâce à 50 bénévoles. En 2 ans, ce ne sont pas moins de 120 bénévoles qui ont participé à 19 missions dans le domaine de la solidarité et de l'éducation.

Enfin, dans le cadre de *l'Opération Coup de Pouce*, grâce aux collaborateurs du Groupe BNP Paribas au Luxembourg qui se sont activement engagés dans des associations caritatives, 31 projets solidaires ont pu être soutenus en 2013, pour un montant de 86.000 euros. À noter que depuis la création en 2010 de *l'Opération Coup de Pouce*, près de 100 projets ont été soutenus pour un montant total de 275.000 euros.

### Nouvel immeuble sur le site du Kirchberg: CBK II

Le projet immobilier CBK II prévoit la construction sur le terrain du siège de la Banque au Kirchberg de deux immeubles de bureaux reliés entre eux et qui seront occupés par les différentes entités du Groupe BNP Paribas au Luxembourg.

Le Groupe BNP Paribas au Luxembourg exploitant aujourd'hui plusieurs bâtiments centraux, l'objectif du projet de construction CBK II est de rassembler les collaborateurs de la plupart des entités du Groupe sur le site du Kirchberg. Signalons aussi qu'en tant qu'acteur responsable, la Banque a mis l'accent sur le respect de l'environnement dans la conception du projet. Une attention particulière a ainsi été accordée aux technologies éco-responsables et à une consommation minimale d'énergie et de ressources naturelles.

Les travaux de terrassement ont démarré en mars 2013. Après l'achèvement de la construction prévue pour juin 2016, le site hébergera près de 4.000 collaborateurs du Groupe BNP Paribas et disposera d'une surface totale des bâtiments de 86.000 m<sup>2</sup>.

## RAPPORT DE GESTION NON CONSOLIDÉ

### Résultats non consolidés

Le rapport de gestion non consolidé commente l'évolution des chiffres établis sur base non consolidée d'après les prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg et, notamment, la loi modifiée du 17 juin 1992 sur les comptes des établissements de crédit de droit luxembourgeois.

Les résultats des exercices 2012 et 2013 ont été impactés par des éléments exceptionnels non-récurrents dans les deux années. La lecture des états financiers de BGL BNP Paribas doit être réalisée en tenant compte de ces facteurs.

### Compte de résultat

En millions d'euros

	Exercice 2013	Exercice 2012
	Total	Total
<b>Produit net bancaire</b>	<b>819,0</b>	<b>862,1</b>
Autres produits / charges d'exploitation	18,1	39,9
Frais de gestion	(569,6)	(575,6)
<i>dont : Frais généraux administratifs</i>	<i>(393,2)</i>	<i>(396,3)</i>
<i>dont : Corrections de valeur sur actifs incorporels et corporels</i>	<i>(176,4)</i>	<i>(179,3)</i>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>267,5</b>	<b>326,4</b>
Corrections de valeur sur créances, sur valeurs mobilières à caractère d'immobilisations financières et sur participations	(70,5)	(124,2)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>197,0</b>	<b>202,2</b>
Autres éléments hors exploitation	0,2	0,5
Produits provenant de la dissolution de montants inscrits au fonds pour risques bancaires généraux	-	35,0
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>197,2</b>	<b>237,7</b>
Impôts	(50,9)	(46,4)
<b>Résultat net</b>	<b>146,3</b>	<b>191,3</b>

### Éléments exceptionnels

Tant les résultats des exercices 2012 que 2013 ont été impactés par différents éléments exceptionnels.

En raison du ralentissement des activités de gestion d'actifs et de perspectives de développement en recul, la Banque a enregistré des corrections de valeur sur sa participation dans BNP Paribas Investment Partners (BNPP IP) de -50,5 millions d'euros en 2013 (contre -50,0 millions d'euros en 2012). Par ailleurs, suite à une cession d'actions, sa participation est passée de 5,11 % en 2012 à 4,96 % en 2013.

En 2012, la Banque a réduit son exposition aux dettes souveraines, ce qui a impacté négativement le résultat 2012 à hauteur de -21,8 millions d'euros.

Dans le cadre des impacts sur le business model de la Banque de l'évolution de la réglementation et de l'annonce de l'échange automatique d'information au 1<sup>er</sup> janvier 2015, BGL BNP Paribas a mis en place un plan de départs anticipés à la retraite sur base volontaire. La communication de ce plan a justifié la comptabilisation d'une provision de 41,4 millions d'euros au niveau des autres charges d'exploitation dès 2013.

En 2012, la Banque avait réduit son Fonds pour risques bancaires généraux à hauteur de 35,0 millions d'euros afin de compenser en partie la dotation exceptionnelle aux corrections de valeur sur participations et les pertes engendrées sur les cessions de titres souverains.

Compte de résultat hors éléments exceptionnels	Exercice 2013	Exercice 2012
	Total	Total
<i>En millions d'euros</i>		
<b>Produit net bancaire</b>	<b>819,0</b>	<b>862,1</b>
Autres produits / charges d'exploitation	59,5	39,9
Frais de gestion	(569,6)	(575,6)
<i>dont : Frais généraux administratifs</i>	<i>(393,2)</i>	<i>(396,3)</i>
<i>dont : Corrections de valeur sur actifs incorporels et corporels</i>	<i>(176,4)</i>	<i>(179,3)</i>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>308,9</b>	<b>326,4</b>
Corrections de valeur sur créances, sur valeurs mobilières à caractère d'immobilisations financières et sur participations	(20,0)	(36,4)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>288,9</b>	<b>290,0</b>
Autres éléments hors exploitation	0,2	0,5
Produits provenant de la dissolution de montants inscrits au fonds pour risques bancaires généraux	-	-
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>289,1</b>	<b>290,5</b>
Impôts	(78,1)	(72,0)
<b>Résultat net</b>	<b>211,0</b>	<b>218,5</b>

Hors de ces éléments exceptionnels, le Produit net bancaire est en baisse de 43,1 millions d'euros ou -5 % alors que les frais généraux sont stables, en léger repli de 3,1 millions d'euros ou -1 %. Le résultat net recule de 7,5 millions d'euros ou -3 %.

### Évolution du compte de résultat

Pour l'année 2013, la somme des **Revenus nets d'intérêts, revenus de valeurs mobilières, produits nets de commissions et résultats provenant d'opérations financières** réalisés par la Banque s'élève à 819,0 millions d'euros, en baisse de 43,1 millions d'euros ou de 5 % par rapport à l'exercice précédent.

Les *Revenus nets d'intérêts* passent de 532,0 millions d'euros à 548,3 millions d'euros, en augmentation de 16,3 millions d'euros ou 3 % par rapport à l'exercice dernier. Les résultats nets d'intérêts des activités de la Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg (BDEL) et de Wealth Management sont en légère baisse (-2,4 millions d'euros), la croissance des encours, principalement au niveau de la Banque des Entreprises à Luxembourg, compensant l'érosion des encours constatée au niveau de Wealth Management.

Les résultats d'intérêts générés par la Trésorerie sont par contre en recul suite à des conditions de marché (en matière de primes de liquidités) moins favorables en 2013 qu'en 2012. Ceci est contrebalancé par la baisse importante sur les intérêts à payer dans le cadre de l'activité d'émission de produits structurés qui est largement neutralisée par l'évolution du poste Résultats provenant d'opérations financières.

Le poste *Produits nets de commissions* affiche une progression de 11,6 millions d'euros ou 7 % par rapport à l'exercice précédent, passant de 168,3 millions d'euros en 2012 à 179,9 millions d'euros en 2013. Cette évolution positive résulte principalement de la hausse des commissions perçues sur les transactions sur les portefeuilles titres de la clientèle qui affichent une progression de +6,4 millions d'euros ou 15 %.

Les *Revenus sur valeurs mobilières* augmentent de 2,6 millions d'euros en passant de 53,0 millions d'euros en 2012 à 55,6 millions d'euros en 2013 suite à une légère hausse des dividendes perçus de certaines filiales.

Les *Résultats provenant d'opérations financières* connaissent un recul important (de 108,8 millions d'euros en 2012 à 35,2 millions d'euros en 2013). L'évolution des marchés financiers en 2012 avait permis à la Banque de bénéficier de reprises de corrections de valeur importantes suite à la hausse des marchés financiers et aux libérations de corrections de valeur excédentaires enregistrées dans le cadre de remboursements d'une partie d'obligations du portefeuille de crédits structurés (- 50 millions euros par rapport à 2012). Par ailleurs, le poste diminue également suite à la baisse des primes d'options perçues dans le cadre de l'émission de produits structurés. Cet impact est largement neutralisé par l'évolution inverse au niveau du poste des Revenus nets d'intérêts.

Le poste *Autres produits d'exploitation* qui s'établit à 70,2 millions d'euros pour l'exercice 2013 contre 61,9 millions d'euros en 2012, comprend notamment les frais refacturés à d'autres entités du Groupe au Luxembourg.

Au 31 décembre 2013, les *Frais généraux administratifs* s'élèvent à 393,2 millions d'euros par rapport à 396,3 millions d'euros au terme de l'exercice précédent, soit une baisse de 3,1 millions d'euros ou -1 %.

Les frais de personnel s'établissent à 254,7 millions d'euros au 31 décembre 2013, soit une hausse de 11,0 millions d'euros ou 4 % expliquée essentiellement par les automatismes prévus par la convention collective de travail et par l'adaptation des salaires à l'indice du coût de vie. Les autres frais administratifs s'élèvent à 138,4 millions d'euros affichant une baisse de -14,1 millions d'euros ou -9 %. Cette baisse s'explique par une diminution des coûts liés au programme de simplification du fonctionnement et d'amélioration opérationnelle (Simple & Efficient). Ces frais qui s'élevaient à -19,9 millions d'euros en 2012 alors qu'ils sont limités à -6,2 millions d'euros sur l'exercice 2013 ont permis à la Banque de réaliser des économies récurrentes de 10,6 millions d'euros dès l'exercice 2013.

Le poste *Autres charges d'exploitation* est en augmentation par rapport à l'exercice précédent et s'élève à 52,1 millions d'euros en 2013 contre 22,0 millions d'euros en fin 2012. En 2013, ce poste englobe une provision de 41,4 millions d'euros liée au nouveau plan de départs anticipés à la retraite sur base volontaire. L'exercice 2012 incluait la constitution d'une provision liée à une garantie donnée à Cardif Lux Vie S.A. lors de la fusion fin 2011 des entités du secteur assurance vie et relative à des litiges existants au sein de Fortis Luxembourg Vie S.A.

Le poste *Dotations/reprises de corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements* reste maîtrisé présentant une dotation nette aux corrections de valeur de 8,6 millions d'euros en 2013 par rapport à dotation nette de 38,7 millions d'euros en 2012. Cette variation est notamment liée à la dotation de la provision forfaitaire pour actifs à risque à hauteur de 16,0 millions d'euros faite en 2012 et la diminution des provisions spécifiques passant de 22,7 millions d'euros en 2012 à 8,6 millions d'euros en 2013.

Le poste *Dotations/reprises de corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur parts dans des entreprises liées* présente une dotation nette de 61,9 millions d'euros en comparaison d'une charge nette de 85,5 millions d'euros en 2012. En 2012, suite à la baisse de valeur des activités de gestion d'actifs du groupe BNP Paribas Investment Partners S.A., la Banque avait dû enregistrer une correction de valeur de 50,0 millions d'euros sur sa participation. En 2013, la Banque a enregistré une dotation complémentaire de 50,5 millions d'euros sur cette même participation. En outre, la Banque avait cédé au cours de l'exercice 2012 une partie de son portefeuille obligataire de dette souveraine en enregistrant une perte de 18,0 millions d'euros sur la vente d'obligations de dette souveraine portugaise et une perte de 3,8 millions d'euros sur l'échange et la vente de ses obligations de dette souveraine grecque.

En 2012, la Banque avait réduit son **Fonds pour risques bancaires généraux** à hauteur de 35,0 millions d'euros afin de compenser en partie la dotation exceptionnelle aux corrections de valeur sur participation et les pertes engendrées sur les cessions de titres souverains. Cette

réserve anticyclique avait été constituée de manière préventive lors de périodes conjoncturelles favorables avec l'objectif d'être utilisée dans des périodes moins favorables.

Les **Impôts sur le résultat ordinaire** s'établissent à 50,4 millions d'euros contre 45,8 millions d'euros, soit une hausse de 4,6 millions d'euros ou 10 %.

Les **Produits exceptionnels** affichent un résultat de 84,8 millions d'euros en 2013 suite aux plus-values réalisées lors de l'apport de deux immeubles à des sociétés immobilières détenues par la Banque. Ces plus-values sont susceptibles d'immunisation fiscale en vertu de l'article 54 de la loi concernant l'impôt sur le revenu. De ce fait, ces plus-values sont neutralisées par des dotations identiques comptabilisées au sein du poste **Dotations aux postes spéciaux avec une quote-part de réserves**.

Finalement, la Banque a dégagé un **bénéfice net** non consolidé de 146,3 millions d'euros (191,3 millions d'euros en 2012), en baisse de 45,0 millions d'euros ou 24 % par rapport à l'exercice précédent. Hors des éléments exceptionnels mentionnés précédemment, le recul du bénéfice net est limité à -7,5 millions d'euros ou -3 %.

## Bilan

La somme du bilan s'élève à 31,2 milliards d'euros au 31 décembre 2013, en régression de 1,6 milliard d'euros ou 5 %, principalement influencée par le recul des émissions de papier à court et à long terme émises par la Banque.

À l'**actif** du bilan, le poste **Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux** diminue de 1,0 milliard d'euros à 306 millions d'euros. Cette baisse résulte principalement de la diminution de 700 millions d'euros des dépôts auprès de la Banque centrale du Luxembourg suite à un moindre recours à des placements dans le cadre du programme de stérilisation des liquidités initié par la Banque centrale européenne.

Les **Créances sur les établissements de crédits** diminuent légèrement de 1 % et reprennent essentiellement des placements interbancaires effectués au sein du Groupe BNP Paribas.

Les **Créances sur la clientèle** restent stables et se situent à 12,5 milliards d'euros. La Banque de Détail et des Entreprises à Luxembourg voit ses encours moyens de crédits progresser de 2 % principalement soutenus par une augmentation des crédits immobiliers qui croissent de 9 %. A contrario, on peut noter la baisse des financements accordés aux entités détenues par la Banque et la dernière phase de transfert des crédits accordés aux grandes entreprises établies dans des pays germanophones vers BNP Paribas en Allemagne.

Le poste **Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe** est en baisse par rapport à l'exercice précédent passant de 4,7 milliards d'euros à 4,5 milliards d'euros suite notamment à l'arrivée à maturité de certaines positions obligataires dont le produit n'a pas été entièrement réinvesti dans cette classification de portefeuille.

Le poste **Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable** diminue de 41 millions d'euros à 199 millions d'euros en raison de la baisse des actions détenues dans le cadre de l'activité de trading « Global Equity Commodities and Derivatives (GECD) ».

Le poste **Actifs incorporels** est composé essentiellement de la valeur nette du fonds de commerce pour un montant initial de 802 millions d'euros résultant de la fusion par absorption de BNP Paribas Luxembourg S.A. au 1<sup>er</sup> octobre 2010. Le fonds de commerce est amorti sur une période de 5 ans, soit un montant de 160,5 millions d'euros pour l'exercice 2013. Au 31 décembre 2013, la valeur résiduelle est de 281 millions d'euros.

Au **passif** du bilan, les **Dettes envers les établissements de crédit** progressent légèrement de 2,7 milliards d'euros en 2012 à 2,8 milliards d'euros en 2013. Ce poste reprend essentiellement des dépôts faits par d'autres entités du Groupe BNP Paribas auprès de la Banque.

Le poste **Dettes envers la clientèle** reste stable et se situe à 19,0 milliards d'euros au 31 décembre 2013. Ce poste résiste donc bien au départ de clients non-résidents suite à l'annonce du changement de réglementation en matière d'échange automatique d'informations à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Au niveau de la Banque des Entreprises au Luxembourg, la croissance des dépôts est importante avec une progression de 9 %.

principalement liée à une très bonne collecte sur la clientèle entreprises et institutionnelles. Le Wealth Management voit ses dépôts diminuer légèrement de 3%. Cette baisse reste limitée en raison notamment d'un report sur les dépôts des ventes de portefeuilles titres de la clientèle.

Les **Dettes représentées par un titre** diminuent de 3,5 milliards d'euros en 2012 à 2,1 milliards d'euros en 2013, soit une baisse de 1,4 milliard d'euros. Cette baisse est liée, d'une part, au recul des émissions de papier à court terme en raison de conditions de marché moins favorables, et notamment en raison des

taux extrêmement bas qui ont incité les investisseurs à se tourner vers d'autres produits offrant un rendement supérieur. D'autre part, l'arrêt d'émissions de produits structurés pour compte d'autres entités du Groupe BNP Paribas ainsi que des remboursements d'émissions du programme EMTN non renouvelés contribuent également à la diminution de ce poste.

Les **Autres passifs** diminuent de 0,4 milliard d'euros passant de 1,4 milliard d'euros à 1,0 milliard d'euros essentiellement suite à l'arrivée à échéance d'une vente à découvert de titres dans le cadre d'opérations de structuration.

## Répartition du résultat

Le bénéfice disponible s'établit comme suit :

Résultat de l'exercice	EUR	146.300.735,00
Résultats reportés	EUR	314.867,49
<b>Résultat à répartir</b>	<b>EUR</b>	<b>146.615.602,49</b>

Il est proposé à l'Assemblée Générale la répartition bénéficiaire suivante :

Allocations statutaires	EUR	1.494.053,52
Dividende de 5,18 euros aux 27.979.135 actions	EUR	144.931.919,30
Report à nouveau	EUR	189.629,67
<b>Total</b>	<b>EUR</b>	<b>146.615.602,49</b>

Si ces propositions sont acceptées, un dividende d'un montant brut de 5,18 euros par action sera payable aux actionnaires au titre de l'exercice 2013, sur présentation du coupon n° 34.

Il est proposé à l'Assemblée Générale de transférer un montant de 90,6 millions d'euros de la réserve libre à une réserve indisponible pour impôt sur la fortune afin de pouvoir réduire la charge de l'impôt sur la fortune relative à l'exercice 2013. Suivant la législation fiscale en vigueur, cette réserve doit être maintenue pendant les cinq années d'imposition qui suivent l'année de la réduction. De même, il est proposé à l'Assemblée

Générale de transférer un montant de 32,8 millions d'euros de la réserve indisponible vers la réserve libre pour l'impôt sur la fortune relatif à l'exercice 2008.

## Fonds propres

Au 31 décembre 2013, le **capital souscrit** et libéré s'élève à 713,1 millions d'euros, représenté par 27.979.135 actions.

Les **fonds propres non consolidés réglementaires** hors résultat de l'année courante de la Banque au 31 décembre 2013 entrant dans le calcul du ratio

de solvabilité s'élèvent à 5,2 milliards d'euros contre 5,1 milliards d'euros au 31 décembre 2012.

### Acquisition et détention d'actions propres

Dans le respect de l'article 49-3 c) de la loi sur les sociétés commerciales, la Banque déclare qu'elle n'a pas procédé à un rachat d'actions propres en 2013. Au 31 décembre 2013, la Banque ne détenait pas d'actions propres.

## PERSPECTIVES 2014

Les activités des métiers stratégiques continuent de se développer de façon satisfaisante au regard du contexte économique au sein de la zone euro et des contraintes apportées par les évolutions réglementaires et législatives. En particulier dans le cadre de l'annonce de l'échange automatique d'informations sur les paiements d'intérêts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Banque a mis en œuvre des mesures importantes visant à accompagner ses clients durant toute cette période de transition qui se poursuivra en 2014.

En parallèle, la Banque a lancé un programme ambitieux destiné à développer des relais de croissance au niveau de ses différents métiers.

La Banque poursuivra en 2014 son engagement fort auprès des clients et ses investissements d'innovation notamment en vue d'élargir son offre en modernisant le réseau des agences en y intégrant une offre digitale et un nouveau format d'agence. Par ailleurs, la Banque va également renforcer le *cross-selling* avec les différentes entités de BNP Paribas présentes au Luxembourg, développer le cash management, et étendre son offre de Banque Privée vers des segments plus spécialisés.

Au niveau des participations consolidées, les activités stratégiques du Leasing International continuent pour leur part à se développer positivement au regard d'une activité économique au ralenti en Europe. Le développement stratégique du Groupe BNP Paribas s'appuie entre autre sur la présence forte du leasing en Allemagne et ambitionne d'y élargir significativement sa base de clientèle.

Parallèlement, BGL BNP Paribas maintiendra ses efforts d'optimisation opérationnelle en poursuivant les initiatives inscrites dans le programme « Simple & Efficient » lancé globalement par le Groupe BNP Paribas. Ce programme qui concerne tous les métiers et géographies où le Groupe BNP Paribas est présent, vise à en simplifier le fonctionnement ainsi qu'à en améliorer l'efficacité opérationnelle. Il prévoit ainsi un investissement sur les années à venir en vue de dégager des économies récurrentes et préparer ainsi la Banque à rencontrer ses défis futurs.

## ORGANES DE GOUVERNANCE

### Comité du Contrôle interne et des Risques

Au cours de l'exercice 2013, le Comité du Contrôle interne et des Risques s'est réuni à cinq reprises. Il a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans l'exercice effectif de sa mission de surveillance dans les domaines prévus par la circulaire CSSF 12/552 (telle que modifiée) pour l'audit, les risques et la Compliance.

Les membres du Comité du Contrôle interne et des Risques sont nommés par le Conseil d'administration. Il est composé d'administrateurs qui ne font partie ni de la direction, ni du personnel de la Banque. Il est actuellement composé du Président du Conseil d'administration, ainsi que de quatre autres administrateurs, dont l'un assume la présidence du Comité.

La Banque suit ainsi non seulement les recommandations de son autorité de contrôle ainsi que les standards internationalement reconnus, mais a également développé la consolidation d'un environnement de contrôle interne propice à la sécurité de ses opérations et conforme aux best practices en la matière.

### Comité de Rémunération et de Nomination

Le Conseil d'administration se fait assister par un comité spécialisé, intitulé « Comité de Rémunération et de Nomination », qui agit conformément aux compétences qui lui sont attribuées dans le cadre de la Politique de rémunération telle qu'arrêtée par le Conseil d'administration en accord avec les exigences réglementaires en la matière.

Le Comité de Rémunération et de Nomination dispose du pouvoir décisionnel en matière de rémunération des membres du Comité de direction, et plus particulièrement en ce qui concerne la structure des rémunérations et la rémunération individuelle. Il propose par ailleurs au Conseil d'administration la nomination d'administrateurs et de membres du Comité de direction ainsi que l'approbation des nominations et révocations des responsables des fonctions de Contrôle interne.

Le Comité de Rémunération et de Nomination, qui est composé de quatre membres du Conseil d'administration autres que ceux qui participent à la gestion journalière de l'entreprise ou qui représentent le personnel, s'est réuni à deux reprises au cours de l'exercice 2013.

### **Bureau du Conseil**

Le Bureau du Conseil, institué conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts de la Banque, a pour mission de préparer les séances du Conseil d'administration. Le Bureau du Conseil qui est composé du Président et du Vice-président du Conseil d'administration ainsi que du Président du Comité de direction s'est réuni à 8 reprises au cours de l'exercice 2013.

### **Conseil d'administration**

L'Assemblée générale du 4 avril 2013, conformément à l'article 14 des statuts, a procédé à la nomination à la fonction d'administrateur de Monsieur Georges Heinrich qui a été coopté par le Conseil d'administration en date du 11 janvier 2013. Monsieur Georges Heinrich préside le Conseil d'administration depuis cette date.

En outre, l'Assemblée générale a pris acte de la démission de Monsieur Eric Martin de ses fonctions d'administrateur à la date de l'Assemblée générale et, conformément à l'article 14 des statuts, a procédé à la nomination à la fonction d'administrateur de Monsieur Thomas Mennicken pour terminer le mandat de Monsieur Eric Martin.

Monsieur Jean-Louis Siweck a démissionné du Conseil d'administration avec effet au 31 octobre 2013. Monsieur Pierre Gramegna a présenté sa démission du Conseil d'administration avec effet au 3 décembre 2013. Le mandat d'administrateur de Monsieur Marc Assa a pris fin au 31 décembre 2013 en application de la limite d'âge fixée par le Règlement intérieur du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration a décidé de ne pas procéder à des cooptations d'administrateurs pour terminer les mandats de ces trois administrateurs démissionnaires.

Suite aux élections de la Délégation du personnel intervenues le 13 novembre 2013, les administrateurs représentant le personnel ont démissionné de leur mandat d'administrateur représentant le personnel avec effet au 6 janvier 2014. Conformément aux dispositions de la législation relative à l'élection des représentants des salariés, sept salariés ont été désignés avec effet au 6 janvier 2014 comme représentants du personnel au sein du Conseil d'administration de la Banque. Il s'agit de Mesdames Corinne Ludes et Denise Steinhäuser ainsi que de Messieurs Jean-Marie Azzolin, Gabriel Di Letizia, Jean-Claude Gilbertz, Claude Heirend et Carlo Krier.

Tous les mandats d'administrateur viendront à échéance à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en avril 2015.

Le Conseil d'administration s'est réuni à 8 reprises au cours de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 13 mars 2014  
Le Conseil d'administration



Fernand Roda (\*1951) - *Planquadrat*, 1994 - Huile sur toile



# États financiers consolidés au 31 décembre 2013

Emil Schumacher (1912-1999) - *Bogen 1*, 1993 - Gravure

## établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

Les états financiers consolidés du Groupe BGL BNP Paribas sont présentés au titre des deux exercices 2013 et 2012, conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

## RAPPORT D'AUDIT

### Au Conseil d'Administration de BGL BNP PARIBAS S.A.

#### Rapport sur les comptes annuels consolidés

Conformément au mandat donné par le Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés ci-joints de BGL BNP Paribas S.A., comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2013 ainsi que le compte de résultat consolidé, l'état du résultat net consolidé et des variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres consolidés, le tableau de passage des capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### *Responsabilité du Conseil d'administration pour les comptes annuels consolidés*

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels consolidés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union européenne ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

#### *Responsabilité du Réviseur d'entreprises agrée*

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le Réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### *Opinion*

À notre avis, les comptes annuels consolidés donnent une image fidèle de la situation financière de BGL BNP Paribas S.A. au 31 décembre 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union européenne.

#### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de gestion consolidé, qui relève de la responsabilité du Conseil d'administration, est en concordance avec les comptes annuels consolidés.

PricewaterhouseCoopers  
Société coopérative  
Luxembourg, le 13 mars 2014  
Représentée par  
Paul Neyens  
Rima Adas

## COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE 2013

<i>En millions d'euros</i>	<i>Note</i>	<b>Exercice 2013</b>	<b>Exercice 2012*</b>
Intérêts et produits assimilés	3.a	1.613,1	1.717,6
Intérêts et charges assimilés	3.a	(483,7)	(687,3)
Commissions (produits)	3.b	399,4	330,1
Commissions (charges)	3.b	(182,8)	(131,1)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3.c	18,1	(35,4)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	3.d	(50,3)	(103,3)
Produits des autres activités	3.e	505,5	410,9
Charges des autres activités	3.e	(419,0)	(378,1)
<b>Produit net bancaire</b>		<b>1.400,3</b>	<b>1.123,4</b>
Frais de personnel	8.a	(478,7)	(387,2)
Autres charges générales d'exploitation		(212,7)	(213,8)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	6.n	(29,6)	(31,3)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>679,3</b>	<b>491,1</b>
Coût du risque	3.f	(48,8)	(60,6)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>630,5</b>	<b>430,5</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	3.h	15,3	25,2
Gains nets sur autres actifs immobilisés		2,6	3,3
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>648,4</b>	<b>459,0</b>
Impôt sur les bénéfices	3.g	(188,2)	(116,3)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>460,2</b>	<b>342,7</b>
Résultat net des activités abandonnées	3.i	(4,2)	-
<b>Résultat net</b>		<b>456,0</b>	<b>342,7</b>
Intérêts minoritaires		119,1	76,3
<i>dont : Résultat des activités poursuivies</i>		121,2	76,3
<i>dont : Résultat des activités abandonnées</i>		(2,1)	-
<b>Résultat net part du Groupe</b>		<b>336,9</b>	<b>266,4</b>

\* Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

## ÉTAT DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2013	Exercice 2012*
<b>Résultat net</b>	<b>456,0</b>	<b>342,7</b>
<b>Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres</b>	<b>(50,2)</b>	<b>131,3</b>
<b>Variations de valeur recyclables en résultat</b>	<b>(48,0)</b>	<b>133,4</b>
Éléments relatifs aux variations de parités monétaires	(52,8)	(68,2)
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente et des titres reclassés en prêts et créances	14,3	175,3
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, rapportées au résultat de la période	(1,4)	(5,1)
Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	(0,7)	13,3
Variations de valeur des instruments dérivés de couverture, rapportées au résultat de la période	-	0,1
Éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	(7,4)	18,0
<b>Variations de valeur non recyclables en résultat</b>	<b>(2,2)</b>	<b>(2,1)</b>
Écarts actuariels liés à l'évaluation des engagements sociaux à prestations définies post-emploi	(2,3)	(2,0)
Éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	0,1	(0,1)
<b>Total cumulé</b>	<b>405,8</b>	<b>474,0</b>
Part du Groupe	318,7	432,6
Part des minoritaires	87,1	41,4

\* Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

## BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2013

<i>En millions d'euros</i>	<i>Note</i>	<b>31 décembre 2013</b>	<b>31 décembre 2012*</b>
<b>ACTIF</b>			
Caisse, banques centrales, CCP		306,9	1.335,1
Instruments financiers en juste valeur par résultat			
Portefeuille de titres de transaction	6.a	156,3	191,7
Prêts et opérations de pensions	6.a	26,3	10,0
Portefeuille évalué en juste valeur sur option	6.a	127,4	213,0
Instruments financiers dérivés	6.a	82,1	138,8
Instruments financiers dérivés de couverture			
Actifs financiers disponibles à la vente	6.c	104,9	129,5
Actifs financiers disponibles à la vente	6.c	3.326,5	3.224,8
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6.f	8.376,1	9.018,6
Prêts et créances sur la clientèle	6.g	25.869,9	27.292,9
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.j	370,1	509,2
Actifs d'impôts courants et différés	6.k	310,6	186,3
Comptes de régularisation et actifs divers	6.l	704,7	631,8
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6.m	206,6	226,8
Immubles de placement	6.n	335,5	468,7
Immobilisations corporelles	6.n	658,0	701,3
Immobilisations incorporelles	6.n	19,6	13,1
Écarts d'acquisition	6.o	133,6	145,3
Actifs non courants destinés à être cédés	6.p	33,1	-
<b>Total actif</b>		<b>41.148,2</b>	<b>44.436,9</b>
<b>DETTES</b>			
Instruments financiers en juste valeur par résultat			
Portefeuille de titres de transaction	6.a	25,6	7,0
Emprunts et opérations de pensions	6.a	132,7	156,5
Portefeuille évalué en juste valeur sur option	6.a	641,8	877,3
Instruments financiers dérivés	6.a	78,3	174,6
Instruments financiers dérivés de couverture			
Dettes envers les établissements de crédit	6.f	31,2	60,2
Dettes envers les établissements de crédit	6.f	10.147,5	12.149,5
Dettes envers la clientèle	6.g	19.444,8	19.721,1
Dettes représentées par un titre	6.i	1.522,1	2.643,9
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		49,8	80,6
Passifs d'impôts courants et différés	6.k	687,0	581,2
Comptes de régularisation et passifs divers	6.l	1.169,0	962,3
Provisions pour risques et charges	6.q	241,2	215,6
Dettes subordonnées	6.i	2,2	2,6
<b>Total dettes</b>		<b>34.173,2</b>	<b>37.632,4</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital et réserves	6.t	5.340,2	5.265,5
Résultat de l'exercice, part du Groupe		336,9	266,4
<b>Total capital, réserves consolidées et résultat de la période part du Groupe</b>		<b>5.677,1</b>	<b>5.531,9</b>
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		20,0	38,8
<b>Total part du Groupe</b>		<b>5.697,1</b>	<b>5.570,7</b>
Réserves et résultat des minoritaires		1.345,6	1.272,3
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(67,7)	(38,5)
<b>Total intérêts minoritaires</b>		<b>1.277,9</b>	<b>1.233,8</b>
<b>Total capitaux propres consolidés</b>		<b>6.975,0</b>	<b>6.804,5</b>
<b>Total passif</b>		<b>41.148,2</b>	<b>44.436,9</b>

## TABLEAUX DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2012 AU 31 DÉCEMBRE 2013

### Part du Groupe

En millions d'euros

	Capital et réserves			Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres**			Total capitaux propres, part du Groupe
	Actions ordinaires et réserves liées nettes de titres auto détenus	Réserves non distribuées	Total capital et réserves	Parités monétaires	Actifs financiers disponibles à la vente	Instruments dérivés de couverture	
<b>Situation au 31 décembre 2011</b>	<b>3.474,9</b>	<b>2.166,8</b>	<b>5.641,7</b>	<b>(7,7)</b>	<b>(122,5)</b>	<b>(2,9)</b>	<b>5.508,6</b>
Effets de l'application rétrospective de l'amendement à IAS 19	-	(14,3)	(14,3)	-	-	-	(14,3)
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2012 *</b>	<b>3.474,9</b>	<b>2.152,5</b>	<b>5.627,4</b>	<b>(7,7)</b>	<b>(122,5)</b>	<b>(2,9)</b>	<b>5.494,3</b>
Dividendes	-	(251,0)	(251,0)	-	-	-	(251,0)
Changement de méthode de consolidation *	-	(109,7)	(109,7)	-	-	-	(109,7)
Engagement de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	-	3,6	3,6	-	-	-	3,6
Autres variations	-	2,5	2,5	-	-	-	2,5
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres *	-	(7,3)	(7,3)	(28,1)	186,5	13,5	164,6
Résultat net de l'exercice 2012 *	-	266,4	266,4	-	-	-	266,4
<b>Situation au 31 décembre 2012 *</b>	<b>3.474,9</b>	<b>2.057,0</b>	<b>5.531,9</b>	<b>(35,8)</b>	<b>64,0</b>	<b>10,6</b>	<b>5.570,7</b>
Dividendes	-	(189,7)	(189,7)	-	-	-	(189,7)
Engagement de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	-	0,9	0,9	-	-	-	0,9
Autres variations	-	(3,5)	(3,5)	-	-	-	(3,5)
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	-	0,6	0,6	(28,4)	10,9	(1,3)	(18,2)
Résultat net de l'exercice 2013	-	336,9	336,9	-	-	-	336,9
<b>Situation au 31 décembre 2013</b>	<b>3.474,9</b>	<b>2.202,2</b>	<b>5.677,1</b>	<b>(64,2)</b>	<b>74,9</b>	<b>9,3</b>	<b>5.697,1</b>

\* Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

\*\* Y inclus les éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence.

En 2012, les changements de méthode de consolidation concernent la prise de contrôle des activités de leasing à 50 % + 1 action, auparavant consolidées par mise en équivalence à 33 % en application de la méthode du regroupement d'entreprises sous contrôle commun (voir note 1.b.4).



Claude Viallat (\*1936) - *Sans titre*, 1982 - Acrylique sur bâche

## Intérêts minoritaires

En millions d'euros

	Réserves	Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres **	Total intérêts minoritaires
<b>Situation au 31 décembre 2011</b>	-	-	-
Dividendes	(8,7)	-	(8,7)
Changement de méthode de consolidation *	1.237,1	-	1.237,1
Engagement de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	(8,2)	-	(8,2)
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice	(32,4)	-	(32,4)
Autres variations	3,0	-	3,0
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres *	5,2	(38,5)	(33,3)
Résultat net de l'exercice 2012 *	76,3		76,3
<b>Situation au 31 décembre 2012 *</b>	<b>1.272,3</b>	<b>(38,5)</b>	<b>1.233,8</b>
Dividendes	(13,0)	-	(13,0)
Engagement de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	(0,3)	-	(0,3)
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice	(26,1)	-	(26,1)
Autres variations	(3,6)	-	(3,6)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(2,8)	(29,2)	(32,0)
Résultat net de l'exercice 2013	119,1	-	119,1
<b>Situation au 31 décembre 2013</b>	<b>1.345,6</b>	<b>(67,7)</b>	<b>1.277,9</b>

\* Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. Notes 1.A et 2).

\*\* Y inclus les éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence.

En 2012, les changements de méthode de consolidation concernent la prise en compte des intérêts minoritaires dans les activités de leasing suite à la prise de contrôle à 50 % + 1 action au 30 mars 2012.

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ RELATIF À L'EXERCICE 2013

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2013	Exercice 2012*
<b>Résultat avant impôt des activités poursuivies</b>	<b>648,4</b>	<b>459,0</b>
Résultat net des activités abandonnées	(4,2)	-
Impôt lié aux activités abandonnées	(2,2)	-
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>642,0</b>	<b>459,0</b>
<b>Éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôts et autres ajustements hors résultat</b>	<b>244,7</b>	<b>51,9</b>
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	139,3	138,2
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6,9	12,3
Dotations nettes aux provisions	67,9	(28,7)
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(15,3)	(25,2)
Produits nets des activités d'investissement	(2,7)	3,7
Autres mouvements	48,6	(48,4)
<b>Augmentation (diminution) nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>(1.672,4)</b>	<b>240,7</b>
Diminution nette liée aux opérations avec les établissements de crédit	(872,8)	(3.103,1)
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations avec la clientèle	(535,2)	2.368,8
Augmentation nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers	33,0	1.144,1
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers	(78,8)	(4,5)
Impôts versés	(218,6)	(164,6)
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle</b>	<b>(785,7)</b>	<b>751,6</b>
Augmentation nette liée aux actifs financiers et participations	34,2	214,0
Augmentation (diminution) nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles	31,0	(25,7)
Augmentation nette liée aux actifs destinés à être cédés	93,5	-
<b>AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>158,7</b>	<b>188,3</b>
Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires	(206,7)	(176,7)
Diminution de trésorerie provenant des autres activités de financement	(31,8)	(4,4)
<b>DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>(238,5)</b>	<b>(181,1)</b>
Effet de la variation des taux de change	13,5	8,3
<b>Variation nette de la trésorerie</b>	<b>(852,0)</b>	<b>767,1</b>

\* Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

## (SUITE)

<i>En millions d'euros</i>	<i>Note</i>	<b>Exercice 2013</b>	<b>Exercice 2012*</b>
<b>Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période</b>		<b>1.440,9</b>	<b>673,8</b>
Comptes actifs de caisse, banques centrales et CCP		1.335,1	783,9
Comptes passifs de banques centrales et CCP		-	(18,7)
Prêts à vue aux établissements de crédit	6.f	979,1	780,3
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	6.f	(872,1)	(871,3)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		(1,2)	(0,4)
<b>Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période</b>		<b>588,9</b>	<b>1.440,9</b>
Comptes actifs de caisse, banques centrales et CCP		306,9	1.335,1
Prêts à vue établissements de crédit	6.f	922,8	979,1
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	6.f	(639,9)	(872,1)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		(0,9)	(1,2)
<b>Variation des soldes des comptes de trésorerie et assimilée</b>		<b>(852,0)</b>	<b>767,1</b>

\* Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

Au 31 décembre 2013, le Groupe BGL BNP Paribas a déposé une réserve obligatoire de 74 millions d'euros auprès de la Banque Centrale du Luxembourg (406 millions d'euros au 31 décembre 2012).

# Notes annexes aux états financiers

établis selon les Normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

## GÉNÉRALITÉS

BGL BNP Paribas S.A., société mère du Groupe BGL BNP Paribas, a été fondée le 29 septembre 1919 sous le nom de Banque Générale du Luxembourg. Elle a pris la forme juridique d'une Société Anonyme de droit luxembourgeois en date du 21 juin 1935. La dénomination de la Banque est « BGL BNP Paribas » sur base de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2009 avec effet au 21 septembre 2009.

Le Groupe BGL BNP Paribas, ci-après dénommé « le Groupe », a pour objet toutes opérations bancaires et financières de quelque nature qu'elles soient, toutes prestations de services, toutes prises de participations, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles ou autres, mobilières et immobilières, pour son propre compte et pour compte de tiers, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou étant de nature à en favoriser la réalisation. Il peut accomplir son objet au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Le Groupe BNP Paribas est l'actionnaire majoritaire de BGL BNP Paribas. Il contrôle directement et indirectement à travers BNP Paribas Fortis 65,96 % du capital de BGL BNP Paribas.

L'État luxembourgeois est un actionnaire significatif du Groupe avec 34 % du capital.

Le Groupe est inclus dans les comptes consolidés de BNP Paribas Fortis S.A., son actionnaire principal (50 % + 1 action). Les comptes consolidés de BNP Paribas Fortis S.A. sont disponibles à son siège social au 3 Montagne du Parc, B - 1000 Bruxelles.

Le Groupe BNP Paribas est le regroupement d'entités le plus large dans lequel BGL BNP Paribas est repris comme filiale. Les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas sont disponibles à son siège social au 16 boulevard des Italiens, F - 75009 Paris.

## 1. RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

### 1.a NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union européenne. À ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relative à la comptabilité de couverture ont été exclues, et certains textes récents n'ont pas encore fait l'objet d'une procédure d'adoption.

Les comptes consolidés sont soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 avril 2014.

Dans les comptes consolidés présentés au 31 décembre 2013, le Groupe applique l'amendement à IFRS 7 « Instruments financiers: informations à fournir - Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers » adopté par l'Union européenne le 29 décembre 2012 (note 6.r). Cet amendement est sans impact sur l'évaluation et la comptabilisation des transactions.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le Groupe applique la norme IFRS 13 'Évaluation de la juste valeur' adoptée par l'Union européenne le 29 décembre 2012, et enregistre désormais un ajustement de la valeur de modèle des instruments dérivés au titre de son risque de crédit propre (note 6.d).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le Groupe applique l'amendement à IAS 19 'Avantages au personnel' adopté en juin 2012 par l'Union européenne: la dette au titre des engagements de retraite figure au bilan du Groupe en tenant compte des écarts actuariels qui n'avaient pas été comptabilisés ou amortis. Cet amendement étant d'application rétrospective, les états financiers comparatifs au 1<sup>er</sup> janvier et 31 décembre 2012 ont été retraités comme présenté en note 2.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le Groupe applique l'amendement à IAS 1 'Présentation des autres éléments du résultat global (OCI)' adopté en juin 2012 par l'Union européenne: les variations de valeur non recyclables en résultat sont présentées séparément des variations de valeur recyclables en résultat dans l'état du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres.

L'entrée en vigueur des autres normes d'application obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013 n'a pas eu d'effet significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2013.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne lorsque l'application en 2013 n'est l'objet que d'une option.

Le 29 décembre 2012, l'Union européenne a adopté les normes IFRS 10 « États financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats », IFRS 12 'Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités' ainsi que la norme modifiée IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises », applicables au plus tard aux exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014. L'application de la norme IFRS 11 aura un impact estimé de -1,2 milliard d'euros sur le total du bilan du Groupe au 1<sup>er</sup> janvier 2013 suite à la mise en équivalence de la société SREI Equipment Finance Private Ltd qui est consolidée par intégration proportionnelle au 31 décembre 2013. L'impact sur les capitaux propres et sur le résultat net est nul.

L'Union européenne a adopté le 29 décembre 2012 l'amendement à IAS 32 « Instruments financiers: présentation – compensation d'actifs financiers et de passifs financiers » et le 20 décembre 2013 l'amendement

à IAS 39 « Instruments financiers: comptabilisation et évaluation – novation des dérivés et maintien de la comptabilité de couverture », applicables au plus tard aux exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le Groupe est en cours d'analyse des incidences éventuelles de l'application de ces normes sur ses comptes consolidés.

## 1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

### 1.b.1 Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés de BGL BNP Paribas regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Une entreprise est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lors que sa contribution dans les comptes consolidés reste en deçà des trois seuils suivants: 15 millions d'euros pour le produit net bancaire, 1 million d'euros pour le résultat net avant impôt, et 500 millions d'euros pour le total bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées. Enfin, les entités consolidées de manière exclusive ou conjointement dont le résultat net avant impôt est compris entre 1 million d'euros et 10 millions d'euros sont consolidées par mise en équivalence dès lors qu'elles ne dépassent pas les seuils relatifs au produit net bancaire et au total bilantaire repris ci-dessus.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

### 1.b.2 Méthodes de consolidation

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif est

présupposé exister lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur, la valeur comptable de la participation mise en équivalence (y compris l'écart d'acquisition) est soumise à un test de dépréciation, en comparant sa valeur recouvrable (égale au montant le plus important entre la valeur d'utilité et la valeur de marché) avec sa valeur comptable. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée sous la rubrique « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat consolidé et peut être reprise ultérieurement.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Ce traitement des pertes ne s'applique pas pour les entités mises en équivalence considérées comme mineures sur base des critères prédéfinis par le Groupe. Le Groupe prend dès lors en compte l'entièreté de sa quote-part dans les pertes de ces entités.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés », à l'exception des résultats de cession réalisés sur des actifs destinés à être cédés et activités abandonnées.

### 1.b.3 Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

#### Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre les sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs entre les sociétés consolidées sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement

déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

### Conversion des comptes en devises étrangères

Les états financiers consolidés de BGL BNP Paribas sont établis en euro, qui est la devise fonctionnelle et de présentation du Groupe.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique « Parités monétaires » et pour la part des tiers sous la rubrique « Intérêts minoritaires ».

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie de la participation détenue dans l'entreprise étrangère, la parité monétaire qui figure dans les capitaux propres est réintégrée au compte de résultat pour la fraction de son montant afférente à la participation cédée.

En cas de variation de pourcentage d'intérêt dans une entreprise mise en équivalence qui ne conduit pas à changer la nature de l'investissement, l'écart de conversion est enregistré en résultat pour la fraction afférente à la participation cédée.

#### 1.b.4 Regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition

##### Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs, passifs, et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation dans les normes IFRS, sont comptabilisés à la juste valeur ou son équivalent, déterminée à la date

d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés au plus bas de la valeur comptable et de la juste valeur nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et où leur juste valeur peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la juste valeur ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont enregistrées en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. À cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

À la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprise a été réalisé au moyen de plusieurs transactions

d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la juste valeur à la date de prise de contrôle.

L'application de la norme IFRS 3 révisée étant prospective, les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets de révision de la norme IFRS 3.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables luxembourgeoises prévalant à l'époque, n'ont pas été retraités selon les principes exposés ci-dessus.

Lors de l'acquisition d'entreprises déjà précédemment détenues par une autre société du Groupe BNP Paribas, le Groupe applique la méthode de regroupement d'entreprises sous contrôle commun. Dès lors, l'excédent du coût d'achat par rapport aux valeurs comptables historiques des actifs et passifs acquis est directement déduit des capitaux propres.

### Évaluation des écarts d'acquisition

Le Groupe procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

#### *Ensemble homogène de métiers*

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en « ensembles homogènes de métiers » (Unités Génératrices de Trésorerie). Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

#### *Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers*

Des tests de dépréciation consistant à s'assurer que les écarts d'acquisition affectés à chaque ensemble homogène de métiers ne sont pas frappés d'une dépréciation

durable sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

#### *Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers*

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur et sa valeur d'utilité.

La juste valeur correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la direction générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

## 1.c ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

### 1.c.1 Crédits

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués, et les crédits acquis non cotés sur un marché actif, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur juste valeur ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées.

Certains crédits dont la performance inclut un dérivé sont comptabilisés en juste valeur par résultat, en application de l'option IAS 39 (paragraphe 1.c.9).

## 1.c.2 Titres

### Catégories de titres

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en quatre catégories.

#### *Actifs financiers à la juste valeur par résultat*

La catégorie des « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » comprend, hormis les dérivés :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction);
- les actifs financiers que le Groupe a discrétionnairement choisi de comptabiliser et d'évaluer à la juste valeur par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39 et dont les conditions sont rappelées au paragraphe 1.c.9.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêt, ils sont évalués

à leur juste valeur et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est comprise dans leur juste valeur.

#### *Prêts et créances*

Les titres à revenu fixe ou déterminable, non cotés sur un marché actif, autres que ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial pour des raisons autres que la détérioration du crédit, sont classés en « Prêts et créances » quand ils ne répondent pas aux conditions de classement en actifs financiers à la juste valeur par résultat. Ils sont comptabilisés et évalués au coût amorti.

#### *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Un titre classé en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » ne doit pas être vendu avant sa date de maturité ou reclassé vers une autre catégorie.

Si une telle situation se produisait, l'ensemble du portefeuille « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » du Groupe devrait être déclassé en « Actifs financiers disponibles à la vente ». Il ne serait plus possible pour le Groupe d'utiliser la catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » pendant les deux périodes annuelles qui suivent le déclassement.

Quelques très rares exceptions à cette règle sont néanmoins tolérées :

- vente conclue à une date suffisamment proche de la date d'échéance ;
- vente survenue après encaissement de la quasi-totalité du montant du principal ;
- vente due à un événement isolé, imprévisible, et qui n'est pas appelé à se reproduire (par exemple une dégradation significative et subite du risque de crédit de l'émetteur d'une obligation, un changement de réglementation...);
- lorsque l'impact de la vente est jugé par le Groupe non matériel par rapport à l'ensemble du portefeuille titre « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ».

### ***Actifs financiers disponibles à la vente***

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des trois catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Il en est de même en cas de dépréciation.

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

### **Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres**

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

### **Date de comptabilisation des opérations sur titres**

Les titres en juste valeur par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées à la juste valeur par le résultat, en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison. Pour les opérations de prise en pension et de mise en pension de titres, un engagement de financement respectivement donné et reçu est comptabilisé entre la date de négociation et la date de règlement livraison lorsque ces opérations sont comptabilisées respectivement en « Prêts et Créances » et en « Dettes ». Lorsque les opérations de prise en pension et de mise en pension de titres, sont comptabilisées respectivement en « Actifs financiers à la juste valeur en résultat » et en « Passif financiers à la juste valeur en résultat » l'engagement de mise en place de la pension est comptabilisé comme un instrument financier dérivé.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

### 1.c.3 Opérations en devises

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs concourant aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

#### Actifs et passifs monétaires<sup>1)</sup> libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

#### Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la juste valeur. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier

cas évalués au cours de change du jour de la transaction et dans le second évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la juste valeur (titres à revenu variable) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente ». Toutefois si l'actif financier est désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une relation de couverture de juste valeur, les écarts de change sont alors comptabilisés en résultat.

### 1.c.4 Dépréciation et restructuration des actifs financiers

#### Encours douteux

Sont considérés comme douteux les encours pour lesquels le Groupe estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements.

#### Dépréciations sur prêts et créances et sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, provisions sur engagements de financement et de garantie

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille. Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues, en tenant compte pour les engagements de financement de leur probabilité de tirage.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

1) Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ;
- les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...). Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique « Coût du risque ». À compter de la date de premier provisionnement, les intérêts contractuels cessent d'être comptabilisés. La rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

La dépréciation d'un prêt ou d'une créance est enregistrée en déduction de la valeur d'origine de la créance enregistrée à l'actif. Les provisions afférentes à un instrument financier enregistré hors-bilan, un engagement de financement ou de garantie, ou encore un litige, sont inscrites au passif. Une créance dépréciée est enregistrée pour tout ou partie en pertes et sa correction de valeur reprise à due concurrence de la perte lorsque toutes les voies de recours offertes à la banque ont été épuisées pour recouvrer les constituants de la créance ainsi que les garanties ou lorsqu'elle a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté. Cette analyse

permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

L'exercice du jugement expérimenté des métiers ou de la Direction des Risques peut conduire le Groupe à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

### **Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente**

Les « actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

S'agissant des titres à revenu variable cotés sur un marché actif, le dispositif de contrôle permet d'identifier les titres susceptibles d'être dépréciés durablement au moyen des deux critères suivants: la baisse significative du cours en deçà de la valeur d'acquisition ou la durée sur laquelle une moins-value latente est observée, afin de procéder à une analyse qualitative complémentaire individuelle. Celle-ci peut conduire à la constitution d'une dépréciation, alors déterminée sur la base du cours coté.

Au-delà des critères d'identification, le Groupe a défini trois critères de dépréciation, l'un fondé sur la baisse significative du cours du titre en considérant comme significative une baisse du cours supérieure à 50 % de la valeur d'acquisition, l'autre fondé sur l'observation d'une moins-value latente pendant les 24 mois consécutifs qui précèdent l'arrêté et le dernier associant une moins-value latente d'au moins 30 % à une durée d'observation d'un an en moyenne. La durée de deux ans est considérée par le Groupe comme la période nécessaire pour qu'une baisse modérée du cours au-dessous du prix de revient puisse être considérée comme n'étant pas seulement l'effet de la volatilité aléatoire inhérente aux marchés boursiers ni de la variation cyclique sur une période de plusieurs années affectant ces marchés mais un phénomène durable justifiant une dépréciation.

Une méthode similaire est appliquée pour les titres à revenu variable non cotés sur un marché actif. La dépréciation éventuelle est alors déterminée sur la base de la valeur de modèle.

Pour les titres à revenu fixe, les critères de dépréciation sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel. Pour les titres cotés sur un marché actif, la dépréciation est déterminée sur la base du cours coté, pour les autres sur la base de la valeur de modèle.

La dépréciation d'un titre à revenu variable est enregistrée au sein du produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la juste valeur constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est enregistrée au sein de la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la juste valeur du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

## Restructuration des actifs classés dans la catégorie « prêts et créances »

Une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur d'un actif classé dans la catégorie « prêts et créances » se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, et telle qu'il en résulte une moindre obligation, mesurée en valeur actuelle, du client à l'égard du Groupe par rapport aux termes et conditions de la transaction avant restructuration.

Au moment de la restructuration, l'actif restructuré peut faire l'objet d'une décote pour amener sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus.

La modification à la baisse de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « coût du risque ».

Lorsque la restructuration prend la forme d'un échange partiel ou total contre d'autres actifs substantiellement différents, cette conversion se traduit par l'extinction de la créance (cf. note 1.c.12) et par la comptabilisation des actifs remis en échange, évalués à leur juste valeur à la date de l'échange. L'écart de valeur constatée lors de cet échange est enregistré dans le compte de résultat, dans la rubrique « coût du risque ».

### 1.c.5 Reclassement d'actifs financiers

Les reclassements d'actifs financiers possibles sont les suivants :

- de la catégorie « actifs financiers à la juste valeur par résultat », pour un actif financier non dérivé qui n'est plus détenu en vue d'être vendu dans un avenir proche :
  - vers la catégorie « prêts et créances » dès lors qu'il répond à cette définition à la date du reclassement et que le Groupe a l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance ;

- vers les autres catégories dès lors que des circonstances exceptionnelles le justifient et pour autant que les actifs transférés respectent les conditions applicables au portefeuille d'accueil.
- de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » :
  - vers la catégorie « prêts et créances » selon les mêmes conditions que celles définies ci-dessus pour les « actifs financiers à la juste valeur par résultat » ;
  - vers la catégorie « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », pour les actifs présentant une échéance ou « actifs financiers au coût » pour les actifs à revenu variable non cotés.

Les reclassements s'effectuent à la juste valeur de l'instrument financier à la date du reclassement. Les dérivés incorporés aux actifs financiers transférés sont, le cas échéant, comptabilisés de manière séparée et les variations de valeur portées en résultat.

Postérieurement au reclassement, les actifs sont comptabilisés selon les dispositions applicables au portefeuille d'accueil, le prix de transfert à la date du reclassement constituant le coût initial de l'actif pour la détermination des dépréciations éventuelles.

Dans le cas de reclassement de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » vers une autre catégorie, les profits ou pertes antérieurement constatés en capitaux propres sont amortis par le résultat sur la durée de vie résiduelle de l'instrument en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les révisions à la hausse des flux estimés recouvrables seront comptabilisées en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif à compter de la date de changement d'estimation. Les révisions à la baisse se traduiront par un ajustement de la valeur comptable de l'actif financier.

### 1.c.6 Dettes émises représentées par un titre

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une

obligation contractuelle pour l'émetteur de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Toutes les émissions structurées recelant des dérivés incorporés significatifs sont comptabilisées en juste valeur par résultat en application de l'option IAS 39 (paragraphe 1.c.9).

### 1.c.7 Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêt, ils sont réévalués à leur juste valeur.

#### Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la juste valeur est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

#### Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de juste valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de flux de trésorerie est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des transactions futures hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée: désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

L'efficacité des couvertures est évaluée au moyen de ratios. Le Groupe démontre de manière annuelle grâce à un test de régression que les sources d'inefficacité sont assez limitées et qu'une structure peut être jugée efficace lorsque certains critères sont respectés lors de sa mise en place.

Le Groupe s'assure du strict respect de ces critères lors de la mise en place d'une relation de couverture. Par ailleurs, la cohérence de la couverture est contrôlée mensuellement au niveau comptable dans un intervalle de variation restrictif.

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en

portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ». Les montants inscrits en capitaux propres, pour la partie intérêts courus et échus, pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales sont comptabilisées de la

même façon que les couvertures de flux de trésorerie. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

### Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à des contrats hôtes sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèlent et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat » et lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

#### 1.c.8 Détermination de la juste valeur

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction conclue à des conditions normales entre des participants de marché, sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le Groupe détermine la juste valeur des instruments financiers, soit en utilisant des prix obtenus directement à partir de données externes, soit en utilisant des techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation sont principalement des approches par le marché ou par le résultat, regroupant des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash-flows futurs, modèle de Black&Scholes, technique d'interpolation). Elles maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celles de données non observables. Ces techniques sont calibrées pour refléter les conditions actuelles de marché. Des ajustements de valorisation sont appliqués si nécessaire, lorsque des facteurs tels que les risques de modèle, de liquidité et de crédit ne sont pas pris en compte dans les techniques de valorisation ou dans les paramètres utilisés, mais sont cependant pris en considération par les participants de marché lors de la détermination de la juste valeur.

La juste valeur doit être déterminée pour chaque actif financier ou passif financier pris individuellement, mais elle peut être évaluée par portefeuille dès

lors que certaines conditions sont remplies. Ainsi, le Groupe applique cette exception lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette à des risques similaires, de marché ou de crédit, qui se compensent, conformément à une stratégie interne de gestion des risques dûment documentée.

Les actifs et passifs évalués ou présentés à la juste valeur sont répartis selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 : les justes valeurs sont déterminées en utilisant directement des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix.
- Niveau 2 : les justes valeurs sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant des marchés actifs.
- Niveau 3 : les justes valeurs sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Le classement d'un actif ou d'un passif dans la hiérarchie dépend du niveau du paramètre le plus significatif au regard de la juste valeur de l'instrument.

Pour les instruments financiers présentés dans le Niveau 3 de la hiérarchie, une différence peut apparaître entre le prix de transaction et la juste valeur. Cette marge (« Day One Profit ») est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres

non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

### 1.c.9 Actifs et passifs financiers comptabilisés en juste valeur par résultat en application de l'option IAS 39

Les actifs et passifs financiers peuvent être désignés en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulterait de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;
- lorsque le groupe d'actifs et /ou de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur juste valeur, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

Le Groupe applique cette option principalement aux émissions structurées recelant des dérivés incorporés significatifs et aux crédits dont la performance inclut un dérivé.

### 1.c.10 Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce

taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ». Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte, sous la rubrique « Commissions » ainsi que les commissions rémunérant un service continu qui sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions perçues au titre des engagements de garantie financière sont réputées représenter la juste valeur initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions au sein du Produit Net Bancaire.

### 1.c.11 Coût du risque

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré, ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

### 1.c.12 Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a

transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

### 1.c.13 Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les opérations de pensions livrées ou de dérivés traitées avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan.

## 1.d IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles sont de 50 ans, 15 ans pour les installations générales et techniques, 10 ans pour les agencements, 5 à 8 ans pour le matériel, 3 à 5 ans pour le matériel informatique et 5 ans pour le mobilier.

Les logiciels sont amortis sur 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à

l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

## 1.e CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

### 1.e.1 La société du Groupe est le bailleur du contrat de location

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

#### Contrats de location-financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et

avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

#### Contrats de location simple

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

### 1.e.2 La société du Groupe est le preneur du contrat de location

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

#### Contrats de location-financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par

emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa juste valeur à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la juste valeur de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. Si le transfert de propriété n'est pas raisonnablement certain, la période d'amortissement est la période la plus courte entre la durée du contrat et la durée de vie. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

### Contrats de location simple

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

### 1.f ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS, PASSIFS ASSOCIÉS AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Passifs associés à des actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités cédées ou arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net des activités abandonnées », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la juste valeur minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

Afin de permettre la comparaison entre les périodes, l'exercice de référence fait également l'objet d'un reclassement du résultat des activités abandonnées sur la ligne « Résultat net des activités abandonnées ».

## 1.g AVANTAGES BÉNÉFICIAIRE AU PERSONNEL

### Avantages à court terme

Les avantages à court terme désignent les avantages du personnel (autres que les indemnités de fin de contrat de travail et les avantages sur capitaux propres) qui sont dus intégralement dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

### Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi dans un régime à prestations définies, mais les éléments de réévaluation sont comptabilisés en résultat et non pas en capitaux propres.

### Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation du contrat de travail dans le cadre d'un plan de départs anticipés fondé sur le volontariat, lorsque ces salariés répondent aux critères d'exigibilité requis par le plan.

### Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime (s'ils existent).

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres propres à chaque pays ou entité du Groupe tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (actif) net au titre des prestations, des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réduction de régimes, ainsi que des conséquences des liquidations éventuelles de régimes.

Les éléments de réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés directement en capitaux propres sans jamais affecter le résultat. Ils comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime et la variation de l'effet du plafonnement éventuel de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif - l'actif - net au titre des prestations définies).

### 1.h PROVISIONS

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers et aux engagements sociaux, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une

obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

## 1.i IMPÔT COURANT ET DIFFÉRÉ

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même

groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de flux de trésorerie, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

## 1.j TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, CCP ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées, ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées

et obligataires et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

### 1.k UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers consolidés du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que ces responsables fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers consolidés pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers consolidés.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités bancaires ;
- de l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés ;
- du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « instruments financiers en juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des justes valeurs des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux états financiers consolidés ;
- du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation ;
- des dépréciations d'actifs financiers à revenu variable classés dans la catégorie « disponibles à la vente » ;

- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
- des hypothèses et paramètres utilisés dans la valorisation des plans de pensions à prestations définies ;
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges ;
- de la reconnaissance d'impôts différés actifs.

Il en est de même au titre des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de chaque type de risque de marché ainsi que la sensibilité des valorisations aux paramètres non observables.



**A.R. Penck (\*1939)**  
**Spiel-Schwarz, 1990**  
Acrylique sur toile

Travail sur le thème de la danse et du jeu, inspiré par les œuvres de Picasso et de Pollock. Le titre fait référence à la notion de jeu et de danse, ainsi qu'à la notion de jeu et de danse. Le jeu et la danse sont des activités humaines fondamentales qui permettent de développer les capacités physiques et intellectuelles de l'individu.

Quelle œuvre est présentée ici ?  
Quelle œuvre est présentée ici ?



A.R. Penck (\*1939) - Spiel-Schwarz, 1990 - Acrylique

## 2. EFFET DE L'APPLICATION RÉTROSPECTIVE DE L'AMENDEMENT À LA NORME IAS 19

Les principales modifications apportées par l'application de la norme IAS 19 amendée sont :

- l'abandon de la méthode du « corridor » (suppression de l'option de reporter la comptabilisation des profits et pertes) ;
- la comptabilisation des réestimations des plans dans les variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres ;
- la reconnaissance immédiate des coûts des services passés ;
- la clarification de certains points, notamment en matière de classification des avantages du personnel, de taux de mortalité, des impôts et des coûts administratifs ;
- l'amélioration des informations à fournir concernant les régimes à prestations définies.

### Bilan

Le tableau ci-dessous présente les rubriques du bilan ayant fait l'objet d'ajustements par application rétrospective de l'amendement à la norme IAS 19.

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2011 avant amendement IAS 19	Retraitements	1 <sup>er</sup> janvier 2012 retraité	31 décembre 2012 avant amendement IAS 19	Retraitements	31 décembre 2012 retraité
<b>ACTIF</b>						
Actifs d'impôts courants et différés	28,2	0,5	28,7	184,4	1,9	186,3
Comptes de régularisation et actifs divers	279,0	(1,6)	277,4	637,7	(5,9)	631,8
Participations dans les entreprises mises en équivalence	835,3	(3,8)	831,5	227,0	(0,2)	226,8
<b>Effet sur le total actif</b>		<b>(4,9)</b>			<b>(4,2)</b>	
<b>DETTES</b>						
Passifs d'impôts courants et différés	135,9	(3,8)	132,1	589,3	(8,1)	581,2
Provisions pour risques et charges	98,9	13,2	112,1	186,4	29,2	215,6
<b>Effet sur le total dettes</b>		<b>9,4</b>			<b>21,1</b>	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>						
Capital et réserves consolidées	5.641,7	(14,3)	5.627,4	5.553,9	(22,0)	5.531,9
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(133,1)	-	(133,1)	39,0	(0,2)	38,8
<b>Part du Groupe</b>	<b>5.508,6</b>	<b>(14,3)</b>	<b>5.494,3</b>	<b>5.592,9</b>	<b>(22,2)</b>	<b>5.570,7</b>
Réserves et résultat des minoritaires	-	-	-	1.275,2	(2,9)	1.272,3
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	-	-	-	(38,3)	(0,2)	(38,5)
Intérêts minoritaires	-	-	-	1.236,9	(3,1)	1.233,8
<b>Effet sur le total capitaux propres</b>		<b>(14,3)</b>			<b>(25,3)</b>	

Les retraitements s'analysent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	1 <sup>er</sup> janvier 2012			31 décembre 2012		
	Effet de l'amendement à IAS 19	dont coût des services passés	dont écarts actuariels	Effet de l'amendement à IAS 19	dont coût des services passés	dont écarts actuariels
Coûts non encore comptabilisés (avant impôt)	(14,8)	0,1	(14,9)	(35,1)	1,0	(36,1)
Impôts différés	4,3	-	4,3	10,0	(0,2)	10,2
Impact des sociétés mises en équivalence	(3,8)	0,8	(4,6)	(0,2)	0,0	(0,2)
<b>Effets de l'application rétrospective de l'amendement à IAS 19</b>	<b>(14,3)</b>	<b>0,9</b>	<b>(15,2)</b>	<b>(25,3)</b>	<b>0,8</b>	<b>(26,1)</b>

## Compte de résultat et variations d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres

Le tableau ci-dessous présente les rubriques du compte de résultat ayant fait l'objet d'ajustements au 31 décembre 2012 par application rétrospective de l'amendement à la norme IAS 19.

<i>En millions d'euros</i>	Avant amendement IAS 19	Retraitements	Exercice 2012 retraité
Frais de personnel	(385,9)	(1,3)	(387,2)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	25,3	(0,1)	25,2
Impôt sur les bénéfices	(116,5)	0,2	(116,3)
<b>Effet sur le résultat net</b>		<b>(1,2)</b>	
dont : Part du Groupe		(0,4)	
dont : Intérêts minoritaires		(0,8)	

En outre, l'application de l'amendement a conduit à constater dans les variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres au 31 décembre 2012 :

- des variations de valeur ne pouvant être rapportées au résultat pour -2,1 millions d'euros ;
- un ajustement des variations de parités monétaires pour -0,3 million d'euros ;
- un ajustement des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence pour -0,1 million d'euros.

### 3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013

#### 3.a MARGE D'INTÉRÊTS

Le Groupe présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en juste valeur qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en juste valeur par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de juste valeur sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en juste valeur par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

En millions d'euros

	Exercice 2013			Exercice 2012		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>1.285,0</b>	<b>(85,2)</b>	<b>1.199,8</b>	<b>1.262,4</b>	<b>(127,6)</b>	<b>1.134,8</b>
Comptes et prêts / emprunts	658,6	(73,2)	585,4	690,9	(126,6)	564,3
Opérations de pensions	-	-	-	8,1	-	8,1
Opérations de location-financement	626,4	(12,0)	614,4	563,4	(1,0)	562,4
<b>Opérations interbancaires</b>	<b>191,7</b>	<b>(342,2)</b>	<b>(150,5)</b>	<b>306,1</b>	<b>(490,6)</b>	<b>(184,5)</b>
Comptes et prêts / emprunts	191,7	(342,2)	(150,5)	306,1	(490,1)	(184,0)
Opérations de pensions	-	-	-	-	(0,5)	(0,5)
<b>Emprunts émis par le Groupe</b>	<b>-</b>	<b>(30,4)</b>	<b>(30,4)</b>	<b>-</b>	<b>(38,4)</b>	<b>(38,4)</b>
<b>Instruments de couverture de résultats futurs</b>	<b>13,6</b>	<b>(15,9)</b>	<b>(2,3)</b>	<b>13,0</b>	<b>(15,5)</b>	<b>(2,5)</b>
<b>Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux</b>	<b>23,2</b>	<b>(2,2)</b>	<b>21,0</b>	<b>17,1</b>	<b>(4,9)</b>	<b>12,2</b>
<b>Portefeuille de transactions</b>	<b>3,2</b>	<b>(7,8)</b>	<b>(4,6)</b>	<b>6,4</b>	<b>(10,3)</b>	<b>(3,9)</b>
Opérations de pensions	1,9	(2,5)	(0,6)	2,5	(1,1)	1,4
Prêts / emprunts	1,3	(1,9)	(0,6)	3,9	(4,3)	(0,4)
Dettes représentées par un titre	-	(3,4)	(3,4)	-	(4,9)	(4,9)
<b>Actifs disponibles à la vente</b>	<b>79,1</b>	<b>-</b>	<b>79,1</b>	<b>87,1</b>	<b>-</b>	<b>87,1</b>
<b>Actifs détenus jusqu'à échéance</b>	<b>17,3</b>	<b>-</b>	<b>17,3</b>	<b>25,5</b>	<b>-</b>	<b>25,5</b>
<b>Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés</b>	<b>1.613,1</b>	<b>(483,7)</b>	<b>1.129,4</b>	<b>1.717,6</b>	<b>(687,3)</b>	<b>1.030,3</b>

### 3.b COMMISSIONS

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2013	Exercice 2012
Opérations de crédits clientèle / Établissements de Crédits	19,7	11,2
Moyens de paiement et tenue de comptes	30,2	32,5
Opérations sur titres et dérivés	8,7	5,3
Opérations change et arbitrage	0,8	0,7
Titres, fond invest & OPCVM	76,1	77,3
Opérations sur titres pour compte de la clientèle	49,3	42,9
Activité de conseil	5,6	5,9
Activité d'assurance	26,5	26,2
Autres	(0,3)	(3,0)
<b>Total des commissions de la période</b>	<b>216,6</b>	<b>199,0</b>

### 3.c GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Les gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués en juste valeur par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction et aux instruments financiers que le Groupe a désignés

comme évaluables en juste valeur par résultat, y compris les dividendes, et à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la «marge d'intérêts» (note 3.a).

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2013	Exercice 2012
<b>Portefeuille de transaction</b>	<b>16,9</b>	<b>78,5</b>
Instruments de dette	(3,8)	33,2
Instruments de capital	20,0	40,0
Autres instruments financiers dérivés	0,7	5,3
<b>Instruments évalués en juste valeur sur option</b>	<b>(21,1)</b>	<b>(118,7)</b>
<b>Incidence de la comptabilité de couverture</b>	<b>2,6</b>	<b>1,2</b>
Instruments financiers de couverture de juste valeur	(16,7)	55,0
Composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet d'une couverture de juste valeur	19,3	(53,8)
<b>Réévaluation des positions de change</b>	<b>19,7</b>	<b>3,6</b>
<b>Total</b>	<b>18,1</b>	<b>(35,4)</b>

La ligne Instruments évalués en juste valeur sur option comprend la réévaluation du risque propre de crédit pour un montant de -5,6 millions d'euros (en 2012: -37,6 millions d'euros).

### 3.d GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Les gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente regroupent les actifs financiers non dérivés qui ne sont classés ni comme des prêts et des créances, ni comme des placements détenus jusqu'à leur échéance, ni comme des actifs financiers évalués en juste valeur par résultat.

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2013	Exercice 2012
<b>Prêts et créances, titres à revenu fixe <sup>1)</sup></b>	<b>0,2</b>	<b>(54,0)</b>
Plus ou moins values de cession	0,2	(54,0)
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>(50,5)</b>	<b>(49,3)</b>
Produits de dividendes	4,7	5,9
Charges de dépréciation	(55,1)	(55,7)
Plus ou moins values de cession	(0,1)	0,5
<b>Total</b>	<b>(50,3)</b>	<b>(103,3)</b>

<sup>1)</sup> Les produits d'intérêt relatifs aux titres à revenu fixe disponibles à la vente sont compris dans la « marge d'intérêts » (note 3.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « coût du risque » (note 3.f).

Les charges de dépréciation sur actions et autres titres à revenu variable incluent les corrections de valeur enregistrées par la Banque sur sa participation dans BNP Paribas Investment Partners (BNPP IP) pour -50,5 millions d'euros en 2013 et -50,0 millions d'euros en 2012.

Par ailleurs, en 2012 le Groupe a réduit son exposition à la dette souveraine portugaise via la cession des titres du portefeuille des actifs financiers disponibles à la vente ainsi que des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance. L'impact net de ces cessions est de -54,3 millions d'euros.

### 3.e PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2013			Exercice 2012		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits et charges des immeubles de placement	54,2	(35,6)	18,6	49,9	(61,0)	(11,1)
Produits et charges des immobilisations en location simple	179,5	(129,3)	50,2	139,0	(100,5)	38,5
Autres produits et charges	271,8	(254,1)	17,7	222,0	(216,6)	5,4
<b>Total</b>	<b>505,5</b>	<b>(419,0)</b>	<b>86,5</b>	<b>410,9</b>	<b>(378,1)</b>	<b>32,8</b>

Les autres produits et charges comprennent essentiellement les achats et ventes de biens et de services liés à des opérations de location-financement.

En 2012, les charges des immeubles de placement incluent une dotation de 39,8 millions d'euros suite à la réévaluation des immeubles de placement de Fortis Lease France.

### 3.f COÛT DU RISQUE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité du Groupe, ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers dérivés négociés de gré à gré.

#### Coût du risque de la période

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2013	Exercice 2012
Dotations nettes aux dépréciations	(29,7)	(41,1)
Récupérations sur créances amorties	14,6	4,7
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(33,7)	(24,2)
<b>Total du coût du risque de la période</b>	<b>(48,8)</b>	<b>(60,6)</b>

#### Coût du risque de la période par nature d'actifs

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2013	Exercice 2012
Prêts et créances sur les établissements de crédit	0,1	0,7
Prêts et créances sur la clientèle	(56,3)	(74,5)
Actifs financiers disponibles à la vente	-	1,9
Instruments financiers des activités de marché	0,1	0,2
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	(2,6)
Autres actifs	1,4	(0,6)
Engagements par signature et divers	5,9	14,3
<b>Total du coût du risque de la période</b>	<b>(48,8)</b>	<b>(60,6)</b>

#### Dépréciations constituées au titre du risque de crédit

##### Variation au cours de la période des dépréciations constituées

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2013	Exercice 2012
<b>Total des dépréciations constituées en début de période</b>	<b>829,4</b>	<b>386,5</b>
Dotations nettes aux dépréciations	29,7	41,1
Utilisation des dépréciations	(66,2)	(189,3)
Entrées de périmètre	-	605,3
Reclassement en actifs destinés à être cédés	(15,1)	-
Variation des parités monétaires et divers	(9,5)	(14,2)
<b>Total des dépréciations constituées en fin de période</b>	<b>768,3</b>	<b>829,4</b>

**Dépréciations constituées par nature d'actifs**

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2013	Exercice 2012
<b>Dépréciations des actifs</b>		
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 6.f)	0,6	0,7
Prêts et créances sur la clientèle (note 6.g)	759,1	818,0
Instruments financiers des activités de marché	-	0,1
Autres actifs	1,8	0,2
<b>Total des dépréciations au titre d'actifs financiers</b>	<b>761,5</b>	<b>819,0</b>
<i>dont : Provisions spécifiques</i>	616,6	666,2
<i>dont : Provisions collectives</i>	144,9	152,8
<b>Provisions inscrites au passif</b>		
Provisions pour engagements par signature		
sur les établissements de crédit	2,2	2,3
sur la clientèle	4,6	8,1
<b>Total des provisions inscrites au passif</b>	<b>6,8</b>	<b>10,4</b>
<i>dont : Provisions spécifiques</i>	3,7	7,4
<i>dont : Provisions collectives</i>	3,1	3,0
<b>Total des dépréciations et provisions constituées</b>	<b>768,3</b>	<b>829,4</b>

**3.g IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES**
**Rationalisation de la charge d'impôt par rapport au taux d'impôt sur la société au Luxembourg**

	Exercice 2013		Exercice 2012*	
	En millions d'euros	Taux d'impôt	En millions d'euros	Taux d'impôt
<b>Charge d'impôt théorique sur le résultat avant impôt <sup>1)</sup></b>	<b>(187,2)</b>	<b>29,6 %</b>	<b>(126,3)</b>	<b>29,1 %</b>
Intérêts et dividendes exonérés d'impôt	13,6	-0,9 %	15,3	-3,3%
Résultats sur placements exonérés d'impôt	6,6	-2,2%	0,6	-0,1%
Provision déductible sur entreprises liées	-	-	2,9	-0,6%
Effet de l'ajustement de taux d'imposition sur les différences temporelles	(12,1)	1,9%	(7,0)	2,4%
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	(10,1)	1,6%	(3,3)	0,7%
Autres effets	1,0	-0,2%	1,5	-1,2%
<b>Charge d'impôt sur les bénéfices</b>	<b>(188,2)</b>	<b>29,0%</b>	<b>(116,3)</b>	<b>25,3%</b>
<i>dont : Charge des impôts courants de l'exercice</i>	(255,7)		(174,7)	
<i>Produit (charge) net des impôts différés de l'exercice (note 6.k)</i>	67,5		58,4	

\* Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

<sup>1)</sup> Retraité des quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence.

### 3.h QUOTE-PART DU RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Ce résultat net est composé principalement de la contribution des activités de leasing pour 3,8 millions d'euros (20,9 millions d'euros en 2012) et de Cardif Lux Vie pour 11,5 millions d'euros (5,0 millions d'euros en 2012, incluant un ajustement de prix négatif lié à la fusion de Cardif Lux International S.A. et Fortis Luxembourg Vie S.A. pour -4,0 millions d'euros).

Pour rappel, jusqu'au 30 mars 2012 les résultats de l'ensemble des activités de leasing sont comptabilisés sur la ligne Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence.

### 3.i RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

<i>En millions d'euros</i>	<b>Exercice 2013</b>	<b>Exercice 2012</b>
<b>Pertes sur activités abandonnées</b>	<b>(6,4)</b>	-
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(6,4)</b>	-
<b>Impôts liés aux activités abandonnées</b>	<b>2,2</b>	-
<b>Résultat net des activités abandonnées</b>	<b>(4,2)</b>	-

Au 31 décembre 2013, le résultat net des activités abandonnées concerne la perte sur cession d'immeubles de placement reclassés en actifs non courants destinés à être cédés.

## 4. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe BGL BNP Paribas est un prestataire international de services financiers. Il propose des produits et des services et mène ses activités principalement au Grand-Duché de Luxembourg et dans la Grande Région.

BGL BNP Paribas détient une participation majoritaire dans les activités de leasing du Groupe BNP Paribas. Ces activités internationales sont déployées pour accompagner la clientèle, essentiellement dans les pays où le Groupe BNP Paribas dispose d'une présence significative.

L'information sectorielle du Groupe met en évidence la contribution économique complète des domaines d'activité du Groupe, l'objectif étant de répartir l'intégralité des postes du bilan et du compte de résultat aux domaines d'activité dont la Direction supporte l'entière responsabilité.

Le Groupe est organisé autour de quatre domaines d'activité opérationnels :

- Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg (BDEL) :** ce domaine rassemble le réseau des agences de détail au Grand-Duché de Luxembourg et les activités de grandes entreprises au Luxembourg et dans la Grande Région, ainsi que les activités de banque privée domestique, et propose ses services financiers aux particuliers et aux entreprises. Les activités de financement associées sont également comprises dans ce périmètre (BNP Paribas Lease Group Luxembourg S.A., Société Alsacienne de Développement et d'Expansion (SADE) S.A., BGL BNP Paribas Factor S.A.).
- Leasing international :** ce domaine inclut les activités de leasing du Groupe BNP Paribas détenues par la Holding luxembourgeoise BNP Paribas Leasing Solutions S.A. Il s'agit essentiellement de services de leasing financier à l'international. BNP Paribas Leasing Solutions propose aux entreprises et aux professionnels, via plusieurs canaux – ventes directes, prescriptions, partenariats et réseaux bancaires – une gamme de solutions locatives allant du financement d'équipements à l'externalisation de parcs.

- Corporate and Investment Banking (CIB) :** ce domaine rassemble les activités de marchés de capitaux à destination de banquiers, institutionnels et grandes entreprises.

- Investment Solutions (IS) :** ce domaine rassemble la Banque Privée (WM – Wealth Management) qui propose ses services de gestion de patrimoine à une clientèle privée internationale, ainsi que Cardif Lux Vie S.A. qui propose principalement des produits de protection, d'assurance de groupe, d'épargne-pension et d'assurance-vie au Luxembourg et à l'international.

Les **Autres activités** comprennent les résultats de la gestion optimisée des Actifs et Passifs (ALM), l'activité Personal Investors, ainsi que des éléments liés aux fonctions de support et non affectables à des secteurs d'activité. Elles regroupent également les éléments ne relevant pas de l'activité courante qui résultent de l'application des règles propres aux regroupements d'entreprises. Afin de préserver la pertinence économique des éléments de résultat présentés pour chacun des domaines d'activité opérationnels, les coûts de transformation liés au programme transverse d'économie « Simple and Efficient » sont affectés au segment Autres.

L'information sectorielle est établie conformément aux principes comptables utilisés pour les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas et par application des règles de répartition adaptées.

Les transactions intersectorielles se font à des conditions normales de marché.

### Règles de répartition

L'information sectorielle applique des règles de répartition bilantaire, une balance carrée par secteur, un système de prix de transferts et des méthodes d'affectation et d'allocation de frais généraux.

La répartition bilantaire et la méthode de la balance carrée visent à communiquer l'information sectorielle reflétant le modèle opérationnel.

Dans le modèle opérationnel, les secteurs n'exercent pas d'activités de trésorerie pour supporter le risque

de taux d'intérêt et le risque de change par le financement de leurs propres actifs par leurs propres passifs, ou en accédant directement aux marchés financiers. Ceci est reflété dans le système de prix de transferts, qui transfère le risque de taux et de change des secteurs vers les départements qui jouent le rôle de banquiers centraux au sein de la banque en gérant l'ensemble des actifs et passifs.

Les départements de support (fonctions supports, opérations ou informatique) fournissent des services aux métiers et activités. Ces services comprennent la

gestion du personnel, les technologies de l'information, les services de paiements, le règlement de transactions sur titres, la gestion des actifs et passifs, les contrôles, le suivi financier, etc. Les produits et charges de ces départements sont attribués aux secteurs via un système de refacturation basé sur des contrats de services « Rebilling Agreements (SLA) » qui reflètent la consommation économique des produits et services fournis. Ils prévoient que les charges et produits soient facturés sur base de l'utilisation effective et sont totalement alloués aux activités commerciales du Groupe.

## Résultats par pôle d'activité

En millions d'euros

	Exercice 2013					Total
	BDEL	Leasing international	Corporate Investment Banking	Investment Solutions	Autres	
<b>Produit net bancaire</b>	<b>373,4</b>	<b>677,3</b>	<b>83,4</b>	<b>164,3</b>	<b>101,9</b>	<b>1.400,3</b>
Charges générales d'exploitation	(226,9)	(290,6)	(28,2)	(115,9)	(59,4)	(721,0)
Coût du risque	(7,3)	(46,4)	-	(0,1)	5,0	(48,8)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>139,2</b>	<b>340,3</b>	<b>55,2</b>	<b>48,3</b>	<b>47,5</b>	<b>630,5</b>
Éléments hors exploitation	-	6,4	-	11,5	-	17,9
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>139,2</b>	<b>346,7</b>	<b>55,2</b>	<b>59,8</b>	<b>47,5</b>	<b>648,4</b>

En millions d'euros

	Exercice 2012*					Total
	BDEL	Leasing international	Corporate Investment Banking	Investment Solutions	Autres	
<b>Produit net bancaire</b>	<b>365,7</b>	<b>480,1</b>	<b>103,7</b>	<b>175,4</b>	<b>(1,5)</b>	<b>1.123,4</b>
Charges générales d'exploitation	(218,8)	(236,8)	(30,3)	(119,1)	(27,3)	(632,3)
Coût du risque	0,5	(54,3)	3,1	(1,2)	(8,7)	(60,6)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>147,4</b>	<b>189,0</b>	<b>76,5</b>	<b>55,1</b>	<b>(37,5)</b>	<b>430,5</b>
Éléments hors exploitation	0,1	27,6	-	9,0	(8,2)	28,5
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>147,5</b>	<b>216,6</b>	<b>76,5</b>	<b>64,1</b>	<b>(45,7)</b>	<b>459,0</b>

\* Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

La variation des résultats du leasing international s'explique notamment par le passage de mise en équivalence en intégration globale de BNP Paribas Leasing Solutions à partir de fin mars 2012.

Les résultats du segment Autres ont notamment été marqués en 2012 par la réduction de l'exposition de la Banque aux dettes souveraines à hauteur de -56,0 millions d'euros en produit net bancaire et en 2013 par

la provision pour plan de départs anticipés à la retraite sur base volontaire à hauteur de -41,4 millions d'euros en charges générales d'exploitation. Les impacts de la réévaluation de la dette propre de la Banque (-37,6 millions d'euros en 2012 et -5,6 millions d'euros en 2013) et les corrections de valeur enregistrées sur la participation dans BNPP IP (-50,0 millions d'euros en 2012 et -50,5 millions d'euros en 2013) sont également affectés au produit net bancaire des Autres activités.

### Actifs et passifs par pôle d'activité

La répartition des actifs et passifs par pôle d'activité des entités du Groupe s'appuie sur le pôle de rattachement des entités à l'exception de BGL BNP Paribas S.A. qui fait l'objet d'une décomposition spécifique.

En millions d'euros	Exercice 2013		Exercice 2012*	
	Actif	Passif	Actif	Passif
BDEL	8.961,0	13.870,9	8.643,8	13.130,5
Leasing international	18.410,7	16.018,0	19.861,4	17.544,6
Corporate Investment Banking	6.346,3	4.003,1	7.664,2	4.668,1
Investment Solutions	944,9	5.459,8	736,1	5.907,1
Autres	6.485,3	1.796,4	7.531,4	3.186,6
<b>Total Groupe</b>	<b>41.148,2</b>	<b>41.148,2</b>	<b>44.436,9</b>	<b>44.436,9</b>

\* Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

## 5. GESTION DES RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Dans la continuité de la mise en œuvre de l'accord de Bâle, prescrivant via le Pilier 3 de nouvelles exigences sur la transparence des risques, le Groupe choisit dans un souci de lisibilité et de cohérence d'unifier l'information fournie aux titres d'IFRS 7 et du Pilier 3 de Bâle II.

Les mesures de risques produites par le Groupe relatives à ses activités bancaires sont conformes aux méthodes homologuées par la CSSF au titre du Pilier 1. Le périmètre couvert (dit périmètre prudentiel) est détaillé en note 9.b « Périmètre de consolidation ».

Les éléments présentés dans cette note reflètent l'intégralité des risques portés par le Groupe, dont la mesure et la gestion sont conduites de la manière la plus homogène possible.

### 5.a FACTEURS DE RISQUE

#### Risques propres au Groupe et liés à l'industrie bancaire

**Des conditions macro-économiques et de marché difficiles pourraient avoir un effet significatif défavorable sur les conditions dans lesquelles évoluent les établissements financiers et en conséquence sur la situation financière, les résultats et le coût du risque du Groupe.**

Les métiers du Groupe sont très sensibles à l'évolution des marchés financiers et à l'environnement économique. Le Groupe a été confronté et pourrait être confronté à nouveau à des dégradations significatives des conditions de marché et de l'environnement économique qui pourraient résulter notamment de crises affectant la dette souveraine, les marchés de capitaux, le crédit ou la liquidité, de récessions régionales ou globales, de fortes fluctuations du prix des matières premières, des taux de change, des taux d'intérêt, de la volatilité des instruments financiers dérivés, de l'inflation ou de la déflation, de restructurations ou défauts, de dégradation de la notation des dettes de sociétés ou d'États, ou encore d'événements politiques et géopolitiques (catastrophes naturelles, actes terroristes,

troubles sociaux ou conflits armés). De telles perturbations, qui peuvent intervenir soudainement et dont les effets peuvent ne pas pouvoir être entièrement couverts, pourraient affecter de manière ponctuelle ou durable les conditions dans lesquelles évoluent les établissements financiers et avoir un effet défavorable sur la situation financière, les résultats et le coût du risque du Groupe. En 2014, les conditions macro-économiques globales seront particulièrement sensibles au ralentissement attendu des programmes de soutien à l'économie des différents gouvernements, en particulier américain. En Europe, les perspectives de croissance sont hétérogènes selon les pays et un risque déflationniste ne peut être écarté.

Par ailleurs, une résurgence d'une crise de la dette souveraine dans certains pays est toujours possible. Les marchés européens ont par exemple connu ces dernières années des perturbations importantes liées aux incertitudes pesant sur la capacité de certains pays de la zone euro à refinancer leur dette. Ces perturbations ont contribué pendant certaines périodes de ces dernières années à une sensibilité accrue des marchés du crédit, à l'augmentation de la volatilité du taux de change de l'euro contre les autres devises significatives, et ont affecté les indices des marchés d'actions et créé de l'incertitude sur les perspectives économiques de certains États de l'Union européenne ainsi que la qualité des prêts bancaires aux emprunteurs souverains de ces États.

Le Groupe détient et peut à l'avenir être amené à détenir des portefeuilles de titres de dette émis par certains des États les plus touchés par la crise de ces dernières années et a consenti des crédits et pourrait à l'avenir consentir des crédits à des emprunteurs de ces États. Par ailleurs, le Groupe intervient sur le marché interbancaire, ce qui l'expose indirectement aux risques liés à la dette souveraine détenue par d'autres institutions financières.

Si les conditions économiques en Europe ou ailleurs dans le monde se détérioraient, à la suite notamment d'une résurgence de la crise de la dette souveraine, le Groupe pourrait être contraint de constater des provisions sur ses titres de dettes souveraines ou des pertes à la suite de cessions de ces titres. Les perturbations politiques et financières consécutives à une telle

aggravation pourraient affecter défavorablement la solvabilité des clients et des contreparties financières du Groupe, les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt, les taux de change et les indices boursiers, ainsi que la liquidité du Groupe et sa capacité à se financer dans des conditions acceptables.

**Des mesures législatives et réglementaires prises en réponse à la crise financière mondiale pourraient affecter sensiblement le Groupe ainsi que l'environnement financier et économique dans lequel il opère.**

Des mesures législatives ou réglementaires sont entrées en vigueur ou ont été proposées récemment en vue d'introduire un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier mondial. Ces nouvelles mesures ont pour objet d'éviter une récurrence de la crise financière mais ont pour effet d'entraîner une mutation significative de l'environnement dans lequel le Groupe et d'autres institutions financières évoluent.

Parmi les nouvelles mesures qui ont été ou pourraient être adoptées figurent : l'augmentation des ratios prudentiels de solvabilité et de liquidité, la taxation des opérations financières, la limitation et l'imposition des rémunérations de certains salariés au-delà de certains niveaux, des restrictions ou interdictions visant l'exercice par les banques commerciales de certaines activités considérées comme spéculatives (en particulier les opérations pour compte propre et potentiellement les activités de banque d'investissement de manière plus générale), le renforcement des exigences de contrôle interne et de transparence quant à certaines activités, le renforcement des exigences en matière de règles de bonne conduite, la régulation plus stricte de certains types de produits financiers, notamment l'obligation de déclarer les opérations sur produits dérivés et de procéder à la compensation des produits dérivés de gré à gré et/ou de limiter les risques y afférents, ainsi que le renforcement des pouvoirs des autorités régulatrices et la création de nouvelles autorités.

Certaines mesures qui ont d'ores et déjà été adoptées et s'appliqueront au Groupe telles que le dispositif prudentiel Bâle 3 et la Directive sur les fonds propres réglementaires « CRD 4 », ainsi que les exigences en

matière de ratios prudentiels annoncées par l'Autorité bancaire européenne auront pour effet l'augmentation des exigences en matière de ratios de solvabilité et de liquidité applicables au Groupe et pourraient avoir pour effet de restreindre sa capacité d'endettement.

**L'accès au financement du Groupe et les conditions de ce financement pourraient être affectés de manière significative en cas de détérioration des conditions économiques, de dégradation de notation ou d'autres facteurs.**

Si les conditions défavorables du marché de la dette venaient à persister à long terme ou à s'aggraver à la suite d'une propagation de la crise à la sphère économique dans son ensemble, ou pour des raisons liées à l'industrie financière en général ou au Groupe en particulier, l'effet sur le secteur financier européen en général et sur le Groupe en particulier, pourrait être significativement défavorable.

**Toute augmentation substantielle des provisions ou tout engagement insuffisamment provisionné peut peser sur les résultats et sur la situation financière du Groupe.**

Dans le cadre de ses activités de prêt, le Groupe constitue régulièrement des provisions pour créances douteuses, qui sont comptabilisées au compte de résultat à la rubrique coût du risque. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de pertes, tel qu'estimé, inhérent au portefeuille de prêts non douteux ou encore la réalisation de pertes supérieures aux montants spécifiquement provisionnés, seraient susceptibles de peser sur les résultats du Groupe et sur sa situation financière.

Le Groupe constitue également des provisions pour risques et charges qui incluent notamment les provisions pour litiges. Toute perte liée à un risque non encore provisionné ou dépassant le niveau de provisions déjà comptabilisé pourrait affecter défavorablement les résultats ou la situation financière du Groupe.

**Les fluctuations de marché et la volatilité exposent le Groupe au risque de pertes dans le cadre de ses activités de marchés et d'investissement.**

À des fins de trading ou d'investissement, le Groupe peut prendre des positions sur les marchés de dette, de devises, de matières premières et d'actions, ainsi que sur des actions non cotées, des actifs immobiliers et d'autres types d'actifs. La volatilité, c'est-à-dire l'amplitude des variations de prix sur une période et un marché donnés, indépendamment du niveau de ce marché, pourrait avoir une incidence défavorable sur ces positions. Il n'est pas certain que l'extrême volatilité et les perturbations sur les marchés survenues au plus fort de la crise financière de 2008/2009 ne se renouvelleront pas à l'avenir, et que le Groupe ne subira pas en conséquence des pertes importantes dans le cadre de ses activités de marchés de capitaux. La volatilité, si elle s'avérait insuffisante ou excessive par rapport aux anticipations du Groupe, pourrait également engendrer des pertes sur de nombreux autres produits utilisés par le Groupe, tels que les swaps, les contrats à terme, les options et les produits structurés.

**Les revenus tirés des activités de courtage et des activités générant des commissions sont potentiellement vulnérables à une baisse des marchés.**

Les conditions économiques et financières affectent le nombre et la taille d'opérations de marché de capitaux dans lesquelles le Groupe intervient comme garant ou conseil financier ou au titre d'autres services de financement et d'investissement. Les revenus de la banque de financement et d'investissement, basés notamment sur les frais de transaction rémunérant ces services, sont directement liés au nombre et à la taille des opérations dans le cadre desquelles le Groupe intervient, et sont donc susceptibles d'être affectés de manière significative en conséquence de tendances économiques ou financières défavorables à ses clients et aux activités de financement et d'investissement. Par ailleurs, les commissions de gestion que le Groupe facture à ses clients étant généralement calculées sur la valeur ou la performance des portefeuilles, toute baisse des marchés qui aurait pour conséquence de diminuer la valeur de ces portefeuilles ou d'augmenter le montant des rachats, réduirait les revenus afférents aux activités de Gestion d'actifs, de dérivés d'actions et de Banque Privée. Indépendamment de l'évolution du marché, toute sous-performance des organismes de placement collectif du Groupe BNP Paribas peut avoir pour conséquence une accélération des rachats

et une diminution des souscriptions avec, en corollaire, une contraction des revenus afférents à l'activité de gestion.

**Une baisse prolongée des marchés peut réduire la liquidité et rendre plus difficile la cession d'actifs. Une telle situation pourrait engendrer des pertes significatives.**

Dans certains des métiers du Groupe, une baisse prolongée du prix des actifs pourrait peser sur le niveau d'activité ou réduire la liquidité sur le marché concerné. Cette situation exposerait le Groupe à des pertes significatives si celui-ci n'est pas en mesure de solder rapidement ses positions éventuellement perdantes. Cela est particulièrement vrai des actifs qui sont intrinsèquement peu liquides. Certains actifs qui ne sont pas négociés sur une Bourse de valeurs ou sur un marché réglementé, tels que certains produits dérivés négociés entre institutions financières, sont généralement valorisés à l'aide de modèles plutôt que sur la base de cours de marché. Compte tenu de la difficulté de suivre l'évolution du prix de ces actifs, le Groupe pourrait subir des pertes significatives qu'il n'avait pas prévues.

**Toute variation significative des taux d'intérêt est susceptible de peser sur les revenus ou la rentabilité du Groupe.**

Le montant des revenus nets d'intérêts encaissés par le Groupe sur une période donnée influe de manière significative sur les revenus et la rentabilité de cette période. Les taux d'intérêt sont affectés par de nombreux facteurs sur lesquels le Groupe n'a aucune emprise, tels que le niveau de l'inflation et les politiques monétaires des États. L'évolution des taux d'intérêt du marché peut affecter différemment les taux d'intérêt appliqués aux actifs porteurs d'intérêt et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux peut diminuer les revenus nets d'intérêts des activités de prêt. En outre, l'augmentation des taux d'intérêt sur les financements à court terme du Groupe et le non-adossement des échéances sont susceptibles de peser sur sa rentabilité.

**La solidité financière et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un effet défavorable sur le Groupe.**

La capacité du Groupe à effectuer des opérations de financement ou d'investissement ou à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée par la solidité financière des autres institutions financières et acteurs du marché. Les établissements financiers sont étroitement interconnectés, en raison notamment de leurs activités de trading, de compensation, de contrepartie et de financement. La défaillance d'un acteur du secteur, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers ou l'industrie financière de manière plus générale, ont conduit à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir conduire à des pertes ou défaillances supplémentaires.

Les pertes pouvant résulter des risques susmentionnés pourraient peser de manière significative sur les résultats du Groupe.

**Tout préjudice porté à la réputation du Groupe pourrait nuire à sa compétitivité.**

Compte tenu du caractère hautement concurrentiel de l'industrie des services financiers, la réputation de solidité financière et d'intégrité du Groupe est capitale pour fidéliser ses clients. L'utilisation de moyens inadéquats pour promouvoir et commercialiser ses produits et services pourrait entacher la réputation du Groupe. De même, à mesure que ses portefeuilles de clientèle et d'activités s'élargissent, le fait que les procédures et les contrôles exhaustifs mis en œuvre pour prévenir les conflits d'intérêt puissent s'avérer inopérants, ou être perçus comme tels, pourrait porter préjudice à la réputation du Groupe. Pourraient également nuire à sa réputation tout comportement inapproprié d'un employé, toute fraude ou malversation commise par des acteurs du secteur financier auxquels le Groupe est exposé, toute diminution, retraitement ou correction des résultats financiers, ou toute action juridique ou réglementaire, à l'issue potentiellement défavorable. Ces risques de réputation sont aujourd'hui accrus du fait de l'utilisation croissante des réseaux sociaux par l'ensemble des acteurs de la sphère économique. Tout préjudice porté à la réputation du Groupe pourrait s'accompagner d'une perte d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière.

**Toute interruption ou défaillance des systèmes informatiques du Groupe peut entraîner un manque à gagner et engendrer des pertes.**

Comme la plupart de ses concurrents, le Groupe dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information. Toute panne, interruption ou défaillance dans ces systèmes pourrait entraîner des erreurs ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion de la clientèle, de comptabilité générale, de dépôts, de services et/ou de traitement des prêts. Le Groupe ne peut garantir que de telles pannes ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisent, qu'elles seront résolues de manière adéquate. Un nombre croissant de sociétés ont récemment fait l'objet d'intrusions ou de tentatives d'intrusion de leurs systèmes de sécurité informatique, parfois dans le cadre d'attaques complexes et ciblées des réseaux informatiques. Les techniques mises en œuvre pour pirater, interrompre, dégrader la qualité, dérober des données confidentielles ou saboter des systèmes informatiques sont en constante évolution, et il est souvent impossible de les identifier avant le lancement d'une attaque. Le Groupe pourrait donc ne pas être en mesure de se prémunir contre de telles techniques ou de mettre en place rapidement un système de contre-mesures approprié et efficace. Toute panne ou interruption de cette nature est susceptible de peser sur les résultats et la situation financière du Groupe.

De plus, le passage obligatoire au 1<sup>er</sup> février 2014 au virement européen Single Euro Payments Area (SEPA), pourrait entraîner des perturbations techniques dans les ordres de virements soumis par les clients du Groupe et effectués par le Groupe.

**Des événements externes imprévus peuvent provoquer une interruption des activités du Groupe et entraîner des pertes substantielles ainsi que des coûts supplémentaires.**

Des événements imprévus tels que des troubles politiques et sociaux, une catastrophe naturelle sérieuse, des attentats, ou toute autre situation d'urgence, pourraient provoquer une brusque interruption des activités du Groupe et entraîner des pertes substantielles dans la mesure où ils ne seraient pas couverts par une police d'assurance. Ces pertes pourraient concerner

des biens matériels, des actifs financiers, des positions de marché ou des collaborateurs clés. De tels événements pourraient également engendrer des coûts supplémentaires (liés notamment au déplacement du personnel concerné) et alourdir les charges du Groupe (en particulier les primes d'assurance).

**Le Groupe est soumis à une réglementation importante et fluctuante dans les pays et régions où il exerce ses activités.**

Le Groupe est exposé au risque de non-conformité, c'est-à-dire notamment à l'incapacité à respecter intégralement la législation, la réglementation, les codes de bonne conduite, les normes professionnelles ou les recommandations applicables au secteur financier. Outre le préjudice porté à sa réputation, le non-respect de ces textes exposerait le Groupe à des amendes, à des avertissements des autorités, à des suspensions d'activité, voire dans des cas extrêmes, au retrait de l'agrément des autorités. Ce risque est renforcé par l'accroissement constant du niveau de contrôle par les autorités compétentes. C'est le cas notamment en ce qui concerne les opérations de blanchiment, de financement du terrorisme ou les opérations avec les États soumis à des sanctions économiques. C'est également le cas pour la mise en application de la loi américaine FATCA (Foreign Accounts Tax Compliance Act) qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Ces changements, dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, pourraient avoir des conséquences significatives pour le Groupe, et avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats.

**Malgré les politiques, procédures et méthodes de gestion du risque mises en œuvre, le Groupe peut être exposé à des risques non identifiés ou imprévus, susceptibles d'occasionner des pertes significatives.**

Le Groupe a investi des ressources considérables pour élaborer des politiques, procédures et méthodes de gestion du risque et entend poursuivre ses efforts en la matière. Pour autant, les techniques et stratégies utilisées ne permettent pas de garantir une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché.

Ces techniques et stratégies pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que le Groupe n'aurait pas préalablement identifiés ou anticipés. Le Groupe pourrait avoir des difficultés à évaluer la solvabilité de ses clients ou la valeur de ses actifs si, en raison des perturbations sur les marchés telles que celles qui ont prévalu ces dernières années, les modèles et les approches utilisés ne permettaient plus d'anticiper les comportements, les évaluations, les hypothèses et les estimations futures. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que le Groupe utilise pour gérer le risque s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour quantifier son exposition au risque, le Groupe procède ensuite à une analyse, généralement statistique, de ces observations. Les procédures utilisées par le Groupe pour évaluer les pertes liées à son exposition au risque de crédit ou la valeur de certains actifs sont fondées sur des analyses complexes et subjectives qui reposent notamment sur des prévisions concernant les conditions économiques et l'impact de ces conditions sur la capacité de remboursement des emprunteurs et la valeur des actifs. En période de perturbation sur les marchés, de telles analyses pourraient aboutir à des estimations inexactes et en conséquence mettre en cause la fiabilité de ces procédures d'évaluation. Les outils et indicateurs utilisés pourraient livrer des conclusions erronées quant à la future exposition au risque, en raison notamment de facteurs que le Groupe n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques, ou de la réalisation d'un événement considéré comme extrêmement improbable par les outils et les indicateurs. Cela diminuerait la capacité du Groupe à gérer ses risques. En conséquence, les pertes subies pourraient s'avérer nettement supérieures à la moyenne historique. Par ailleurs, les modèles quantitatifs du Groupe n'intègrent pas l'ensemble des risques. Certains risques font en effet l'objet d'une analyse plus qualitative qui pourrait s'avérer insuffisante et exposer ainsi le Groupe à des pertes significatives et imprévues.

**Les stratégies de couverture mises en place par le Groupe n'écartent pas tout risque de perte.**

Le Groupe pourrait subir des pertes si l'un des instruments ou l'une des stratégies de couverture qu'il utilise pour couvrir les différents types de risque auxquels il

est exposé s'avérait inopérant. Nombre de ces stratégies s'appuient sur l'observation du comportement passé des marchés et l'analyse des corrélations historiques. Il se peut cependant que cette couverture soit partielle, que ces stratégies ne couvrent pas tous les risques futurs ou qu'elles ne permettent pas une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché. Toute évolution inattendue du marché peut également diminuer l'efficacité de ces stratégies de couverture.

En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant de couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par le Groupe.

**Le Groupe pourrait connaître des difficultés relatives à l'intégration des sociétés acquises et pourrait ne pas réaliser les bénéfices attendus de ses acquisitions.**

L'intégration opérationnelle d'activités acquises est un processus long et complexe. Une intégration réussie ainsi que la réalisation de synergies nécessitent, entre autres, une coordination satisfaisante des efforts du business development et du marketing, le maintien du personnel de direction clé, des politiques d'embauche et de formation efficaces ainsi que l'adaptation des systèmes d'information et des systèmes informatiques.

Bien que le Groupe procède généralement à une analyse approfondie des sociétés qu'il envisage d'acquérir, il n'est souvent pas possible de conduire un examen exhaustif de celles-ci. Le Groupe peut voir augmenter son exposition aux actifs de mauvaise qualité et encourir un coût du risque plus élevé suite à ses opérations de croissance externe, en particulier dans les cas où il n'a pas pu mener un exercice de due diligence approfondi préalablement à l'acquisition.

**Une intensification de la concurrence, pourrait peser sur les revenus et la rentabilité du Groupe.**

Les principaux pôles d'activité du Groupe sont tous confrontés à une vive concurrence. La concurrence dans l'industrie bancaire pourrait s'intensifier du fait du mouvement de concentration des services financiers, qui s'est accéléré pendant la crise financière récente. Si le

Groupe ne parvenait pas à préserver sa compétitivité en proposant une palette de produits et de services attractive et rentable, il pourrait perdre des parts de marché dans certains métiers importants, ou subir des pertes dans toutes ou certaines de ses activités.

## 5.b GESTION DES RISQUES

### 5.b.1 Organisation de la Fonction Risque

La gestion des risques est inhérente à l'activité bancaire et constitue l'un des fondements du fonctionnement du Groupe. La responsabilité première de la gestion des risques appartient aux lignes métiers. Au titre de sa fonction de contrôle permanent de deuxième niveau, Group Risk Management (GRM), entité indépendante des métiers et fonctions et rapportant directement au Comité de direction, exerce une responsabilité de contrôle, de mesure et d'alerte en matière de risques de crédit, de contrepartie, de marché et de liquidité. Par ailleurs, les fonctions Coordination du Contrôle permanent (2OPC) et Conformité suivent le risque opérationnel et le risque de réputation dans le cadre de leurs missions de contrôle permanent.

GRM a pour mission de s'assurer que les risques finalement pris par le Groupe sont compatibles avec les politiques de risque validées par le Comité central des crédits ou le Comité de direction. En outre, les politiques de risque majeur sont présentées au Conseil d'administration. GRM, 2OPC et Conformité exercent un contrôle permanent des risques, le plus souvent a priori, nettement différencié de celui de l'Audit Interne qui intervient de façon périodique et a posteriori. GRM communique régulièrement au Comité du Contrôle interne et des Risques du Conseil d'administration du Groupe ses principaux constats et l'informe sur les méthodes de mesure qu'elle met en œuvre pour apprécier et consolider les risques au niveau du Groupe. 2OPC et Conformité informent le même Comité des sujets inhérents à leur mission et en particulier ceux concernant le risque opérationnel et le risque de réputation.

GRM couvre les risques induits par les activités du Groupe et intervient à toutes les étapes de la chaîne de prise et de suivi du risque. Ses missions permanentes consistent notamment à formuler des politiques de

risque, à analyser le portefeuille de crédits avec une vision prospective, à approuver les décisions individuelles de crédit les plus importantes, à établir et surveiller les limites applicables au risque de contrepartie et de marché, à définir ou valider les méthodes de mesure des risques et à assurer la collecte exhaustive et fiable des indicateurs de risque pour le Comité de direction. Enfin, il lui revient de vérifier que toutes les conséquences en termes de risques du lancement d'activités ou produits nouveaux ont été évaluées de façon adéquate. Cet examen repose sur l'implication conjointe du métier promoteur et de l'ensemble des fonctions concernées (Affaires Fiscales, Affaires Juridiques, Finance, Conformité), GRM veillant à la qualité de l'exercice de validation : analyse de l'inventaire des risques et des moyens mis en œuvre pour les minimiser, définition des conditions minimales à réunir pour assurer un développement sain de l'activité. 2OPC et Conformité interviennent de façon identique pour ce qui concerne les risques opérationnel et de réputation. 2OPC et Conformité jouent un rôle tout particulier de surveillance et de reporting de l'activité de validation des nouveaux produits, des nouvelles activités et des transactions exceptionnelles.

### 5.b.2 Typologie des risques

La typologie des risques retenue par le Groupe évolue au rythme des travaux méthodologiques et des exigences réglementaires.

La totalité des types de risques repris ci-après est gérée par le Groupe. Néanmoins, par leur caractère spécifique, deux d'entre eux ne conduisent pas à l'identification d'un besoin en capital dédié, dans la mesure où le capital du Groupe ne constitue pas une protection. Il s'agit des risques de réputation et stratégique.

#### Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit est le risque de pertes sur des créances du Groupe, existantes ou potentielles du fait d'engagements donnés, lié à la migration de la qualité de crédit de ses débiteurs, pouvant aller jusqu'à se matérialiser par le défaut de ces derniers. L'évaluation de cette probabilité de défaut et de la récupération attendue en cas de défaut est l'élément essentiel de la mesure de la qualité du crédit.

Le risque de crédit au niveau d'un portefeuille intègre le jeu des corrélations entre les valeurs des créances qui le composent.

Le risque de contrepartie est la manifestation du risque de crédit à l'occasion d'opérations de marché, d'investissements ou de règlements où le Groupe est exposé au défaut potentiel de sa contrepartie : c'est un risque bilatéral sur un tiers avec lequel une ou plusieurs transactions de marché ont été conclues. Son montant varie au cours du temps avec l'évolution des paramètres de marché affectant la valeur potentielle future des transactions concernées.

#### Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte de valeur provoqué par une évolution défavorable des prix ou des paramètres de marché, que ces derniers soient directement observables ou non.

Les paramètres de marché observables sont, sans que cette liste soit exhaustive, les taux de change, les cours des valeurs mobilières et des matières premières négociables (que le prix soit directement coté ou obtenu par référence à un actif similaire), le prix de dérivés sur un marché organisé, le prix d'autres actifs marchands ainsi que tous les paramètres qui peuvent être induits de cotations de marché comme les taux d'intérêt, les marges de crédit, les volatilités ou les corrélations implicites ou d'autres paramètres similaires.

Les paramètres non observables sont entre autres ceux fondés sur des hypothèses de travail telles que les paramètres de modèle ou sur l'analyse statistique ou économique non corroborée par des informations de marché.

L'absence de liquidité est un facteur important de risque de marché. En cas de restriction ou de disparition de la liquidité, un instrument ou un actif marchand peut ne pas être négociable ou ne pas l'être à sa valeur estimée, par exemple du fait d'une réduction du nombre de transactions, de contraintes juridiques ou encore d'un fort déséquilibre de l'offre et de la demande de certains actifs.

## Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte résultant de processus internes défectueux ou inadaptés ou d'événements externes, qu'ils soient de nature délibérée, accidentelle ou naturelle. Sa gestion repose sur l'analyse de l'enchaînement cause – événement – effet.

Les processus internes sont notamment ceux impliquant le personnel et les systèmes informatiques. Les inondations, les incendies, les tremblements de terre, les attaques terroristes, etc. sont des exemples d'événements externes. Les événements de crédit ou de marché comme les défauts ou les changements de valeur n'entrent pas dans le champ d'analyse du risque opérationnel. Le risque opérationnel recouvre les risques de ressources humaines, les risques juridiques, les risques fiscaux, les risques liés aux systèmes d'information, les risques de production et les risques inhérents à l'information financière publiée ainsi que les conséquences pécuniaires éventuelles du risque de non-conformité et du risque de réputation.

### *Risque de non-conformité et de réputation*

Le risque de non-conformité est défini comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, assorti de pertes financières significatives, qui naissent du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises, notamment, en application des orientations de l'organe délibérant.

Par définition, ce risque est un sous-ensemble du risque opérationnel. Cependant, certains impacts liés au risque de non-conformité peuvent représenter davantage qu'une pure perte de valeur économique et peuvent nuire à la réputation de l'établissement. C'est pour cette raison que le Groupe traite le risque de non-conformité en tant que tel.

Le risque de réputation est le risque d'atteinte à la confiance que portent à l'entreprise ses clients, ses contreparties, ses fournisseurs, ses collaborateurs, ses

actionnaires, ses régulateurs ou tout autre tiers dont la confiance, à quelque titre que ce soit, est une condition nécessaire à la poursuite normale de l'activité.

Le risque de réputation est essentiellement un risque contingent à tous les autres risques encourus par le Groupe.

## Risque de gestion actif-passif

Le risque de gestion actif-passif est le risque de perte de valeur lié aux décalages de taux, d'échéances et de nature entre les actifs et passifs. Pour les activités bancaires, ce risque s'analyse hors du portefeuille de négociation et recouvre essentiellement ce qui est appelé le risque global de taux.

## Risque de liquidité et de refinancement

Le risque de liquidité et de refinancement est le risque que le Groupe ne puisse pas honorer ses obligations à un prix acceptable en une place et une devise données.

## Risque de point mort

Le risque de point mort correspond au risque de perte d'exploitation résultant d'un changement d'environnement économique entraînant une baisse des recettes, conjugué à une élasticité insuffisante des coûts.

## Risque stratégique

Le risque stratégique est le risque de perte résultant d'une mauvaise décision stratégique.

## Risque de concentration

Le risque de concentration et son corollaire, les effets de diversification, sont intégrés au sein de chaque risque notamment en ce qui concerne le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel via les paramètres de corrélation pris en compte par les modèles traitant de ces risques.

## 5.c RISQUE DE CRÉDIT ET RISQUE DE CONTREPARTIE

### 5.c.1 Expositions au risque de crédit

Le tableau ci-dessous présente l'exposition relative à l'ensemble des actifs financiers et des éléments de hors bilan présentant un risque de crédit ou de contrepartie, après prise en compte des garanties et des sûretés obtenues et application des facteurs de conversion.

#### Exposition relative aux risques de crédit et de contrepartie par classe d'exposition bâloise, hors risque lié aux positions de titrisation et risque sur actions

En millions d'euros	31 décembre 2013			31 décembre 2012		
	IRBA	Approche standard	Total	IRBA	Approche standard	Total
Administrations centrales et banques centrales	3.523,7	65,2	3.588,9	4.589,1	123,6	4.712,7
Entreprises	6.288,8	6.326,7	12.615,5	7.332,4	7.021,3	14.353,7
Établissements <sup>1)</sup>	8.855,0	2.187,9	11.042,9	9.296,6	2.612,2	11.908,8
Clientèle de détail	6.070,7	8.332,9	14.403,6	5.828,3	8.370,0	14.198,3
Autres actifs risqués <sup>2)</sup>	-	2.096,9	2.096,9	-	2.157,0	2.157,0
<b>Total des expositions</b>	<b>24.738,2</b>	<b>19.009,6</b>	<b>43.747,8</b>	<b>27.046,4</b>	<b>20.284,1</b>	<b>47.330,5</b>

IRBA : approche avancée fondée sur les notations internes

Le tableau ci-dessus représente le périmètre prudentiel complet suivant les catégories définies par la partie VII, chapitre 3, point 110 de la Circulaire CSSF 06/273 telle que modifiée relative aux exigences de fonds propres applicable aux établissements de crédit.

<sup>1)</sup> La classe d'exposition « Établissements » correspond aux établissements de crédit ainsi qu'aux entreprises d'investissement (y compris ceux reconnus de pays tiers) assimilées aux établissements de crédit. En outre cette classe regroupe certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme des administrations centrales.

<sup>2)</sup> Les autres actifs risqués recouvrent les immobilisations corporelles et les comptes de régularisation.

#### Exposition relative au risque lié aux positions de titrisation

En millions d'euros	31 décembre 2013		31 décembre 2011	
	Expositions titrisées originées par BGL BNP Paribas	Positions de titrisation conservées ou acquises	Expositions titrisées originées par BGL BNP Paribas	Positions de titrisation conservées ou acquises
Originateur	-	-	-	-
Arrangeur	-	-	-	-
Investisseur	-	313,2	-	389,4
<b>Total des expositions</b>	<b>-</b>	<b>313,2</b>	<b>-</b>	<b>389,4</b>

## 5.c.2 Les positions de titrisation sont gérées en mode extinctif. Politique de gestion du risque de crédit

### La politique générale de crédit et les procédures de contrôle et de provisionnement

L'activité de crédit du Groupe doit s'inscrire dans le cadre des politiques générales de crédit définies par le Groupe BNP Paribas ainsi que les politiques et normes définies par le Conseil d'administration et le Comité de direction de BGL BNP Paribas, dont le rôle est de définir la stratégie et les principales politiques de risque. Parmi les principes directeurs figurent les exigences du Groupe en matière de déontologie, d'attribution des responsabilités, de respect des procédures et de rigueur dans l'analyse du risque. Cette orientation générale est déclinée en politiques spécifiques adaptées à la nature des activités ou des contreparties.

### Les procédures de décision

Le dispositif de décision en matière de crédit repose sur un ensemble de délégations attribuées aux lignes métiers qui implique de recueillir également l'avis conforme de GRM selon les critères définis et précisés dans les délégations de pouvoirs et procédures de crédit. L'avis est toujours donné par écrit, que ce soit au moyen d'un processus de recueil de signatures ou par la tenue formelle d'un Comité de Crédit. Les délégations se déclinent en montant de risques par groupes d'affaires variant selon les catégories de notes internes et les spécificités des métiers. Les propositions de crédit doivent respecter les principes des politiques de crédit, ainsi que, dans tous les cas, les lois et réglementations en vigueur.

### Les procédures de surveillance

Un dispositif de surveillance et de reporting du risque de crédit et de contrepartie s'applique à l'ensemble du Groupe. La production fréquente de rapports de surveillance facilite l'identification précoce des dégradations de situation. Les dossiers individuels placés sous surveillance ou considérés comme douteux sont examinés trimestriellement lors de comités spécifiques.

### Les procédures de dépréciation

Les encours considérés comme douteux font l'objet d'un examen périodique contradictoire associant les lignes métiers et GRM, visant à déterminer l'éventuelle réduction de valeur qu'il convient de leur appliquer, en conformité avec les règles comptables en vigueur. La réduction de valeur est établie à partir de l'évaluation actualisée des flux nets probables de recouvrement, en tenant compte de la réalisation des garanties détenues.

Une dépréciation collective, sur base statistique, est également constituée sur la base de simulations des pertes encourues à maturité sur les portefeuilles de crédits dont la qualité de crédit est considérée comme détériorée, sans pour autant que les clients soient identifiés comme en défaut. Les simulations s'appuient sur les paramètres du dispositif de notation interne.

### Le dispositif de notation interne

Suite à l'accord formel obtenu du collège des régulateurs en mars 2008, le Groupe utilise pour les entités matérielles l'approche des notations internes avancée du risque de crédit pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires. Ainsi, chaque opération et chaque tiers se voient attribuer des paramètres de risque selon des modèles internes en ligne avec les exigences des superviseurs bancaires au titre de l'adéquation des fonds propres.

Les paramètres de risque se composent de la probabilité de défaut à horizon d'un an de la contrepartie (PD, Probability of Default), du taux de perte en cas de défaut (LGD, Loss Given Default) et de la valeur exposée au risque (EAD, Exposure at Default).

Pour les contreparties assujetties à une notation individuelle, l'échelle des notes de contrepartie comprend douze niveaux : dix niveaux pour les clients qui ne sont pas en défaut qui couvrent tous les niveaux de qualité de crédit de « excellent » à « très préoccupant » ; deux niveaux pour les clients en défaut, identifiés selon les critères réglementaires. Cette échelle interne établit aussi une correspondance indicative avec les échelles des principales agences de notation. Cette correspondance est fondée sur les probabilités de défaut à un an de chacune des notes. Compte tenu des spécificités de

chacune des méthodologies d'évaluation du risque de crédit, l'appréciation interne du risque ne converge pas nécessairement avec celle des agences de notation.

Les notes internes doivent être revues sur base annuelle et les probabilités de défaut associées reposent en grande partie sur des modèles statistiques.

Diverses méthodes, dont certaines purement quantitatives, sont mises en œuvre pour vérifier la cohérence et la solidité du dispositif. Une approche reposant sur la définition de classes homogènes de risque et faisant une large part aux analyses statistiques est mise en œuvre pour les crédits aux particuliers et aux très petites entreprises (population « clientèle de détail » au sens de Bâle II). GRM est globalement responsable de la qualité d'ensemble du dispositif d'estimation des probabilités de défaut, soit en le définissant lui-même, soit en le validant, soit enfin en contrôlant la performance.

La détermination de la perte en cas de défaut est réalisée sur base de méthodes statistiques. La perte en cas de défaut reflète la perte que subirait le Groupe en cas de défaut de la contrepartie au terme du processus de recouvrement. Les estimations du paramètre LGD sont calibrées sous l'hypothèse d'une conjoncture économique dégradée (« downturn LGD »), conformément aux dispositions de la réglementation.

La perte en cas de défaut est évaluée, pour chaque opération, en prenant en compte les garanties reçues couvrant les transactions.

Le Groupe utilise des modèles internes de détermination de la valeur exposée au risque concernant les éléments de hors-bilan (CCF, Credit Conversion Factor) lorsque la réglementation le permet, c'est-à-dire à l'exclusion des opérations de risque élevé pour lequel le facteur de conversion est de 100 %. Ce paramètre est affecté automatiquement aux expositions en fonction de la nature de la transaction.

Chacun des trois paramètres applicables au risque de crédit fait l'objet chaque année de tests de vérifications a posteriori (« backtesting ») et, en fonction des informations disponibles, de comparaisons avec des références externes (« benchmarking ») destinées

à contrôler la performance du dispositif sur chacun des segments d'activité du Groupe. Le backtesting consiste à comparer la valeur des paramètres estimés à la valeur des observations. Lors d'un étalonnage, les paramètres estimés en interne sont comparés aux estimations d'organismes externes.

Pour la notation, dans le cadre des travaux de backtesting, le taux de défaillance des populations classées dans chacune des notes, ou dans chaque classe homogène de risque pour l'activité de détail, est comparé au taux de défaut effectivement constaté, année par année. Une analyse par modèle de notation est réalisée afin d'identifier de possibles zones de sous-performance des modèles. La stabilité de la notation et de la population est également vérifiée.

En ce qui concerne le taux de perte en cas de défaut, l'exercice de backtesting porte pour l'essentiel sur l'analyse des récupérations sur les opérations en défaut. Le taux de récupération ainsi mesuré est comparé au taux de récupération prévu initialement.

Le facteur de conversion fait lui aussi l'objet d'un backtesting annuel, en comparant les utilisations de crédit constatées aux montants estimés par les modèles.

L'ensemble de ces travaux est présenté chaque année aux organes de pilotage du dispositif de notation du Groupe. L'analyse des résultats de ces études contribue à définir les priorités en matière de développement méthodologique et de déploiement d'outils.

Les estimations internes des paramètres de risque sont utilisées dans la gestion quotidienne du Groupe conformément aux préconisations de la réglementation. Ainsi, au-delà du calcul des exigences en fonds propres, ils sont notamment utilisés pour déterminer les niveaux de pouvoirs en matière de décisions individuelles de crédit, pour déterminer les provisions de portefeuille et pour les rapports internes et externes de surveillance des risques.

### 5.c.3 Diversification de l'exposition au risque de crédit

#### Diversification par contrepartie

Évaluée en tenant compte de l'ensemble des engagements portés sur un même groupe d'affaires, la diversification est une constante de la politique du Groupe. La diversification par contrepartie du portefeuille fait l'objet d'un suivi régulier. Le contrôle des grands risques s'assure que le montant total des risques encourus sur une contrepartie ne dépasse ni les 10 % des fonds propres nets consolidés du Groupe, ni sa capacité bénéficiaire récurrente.

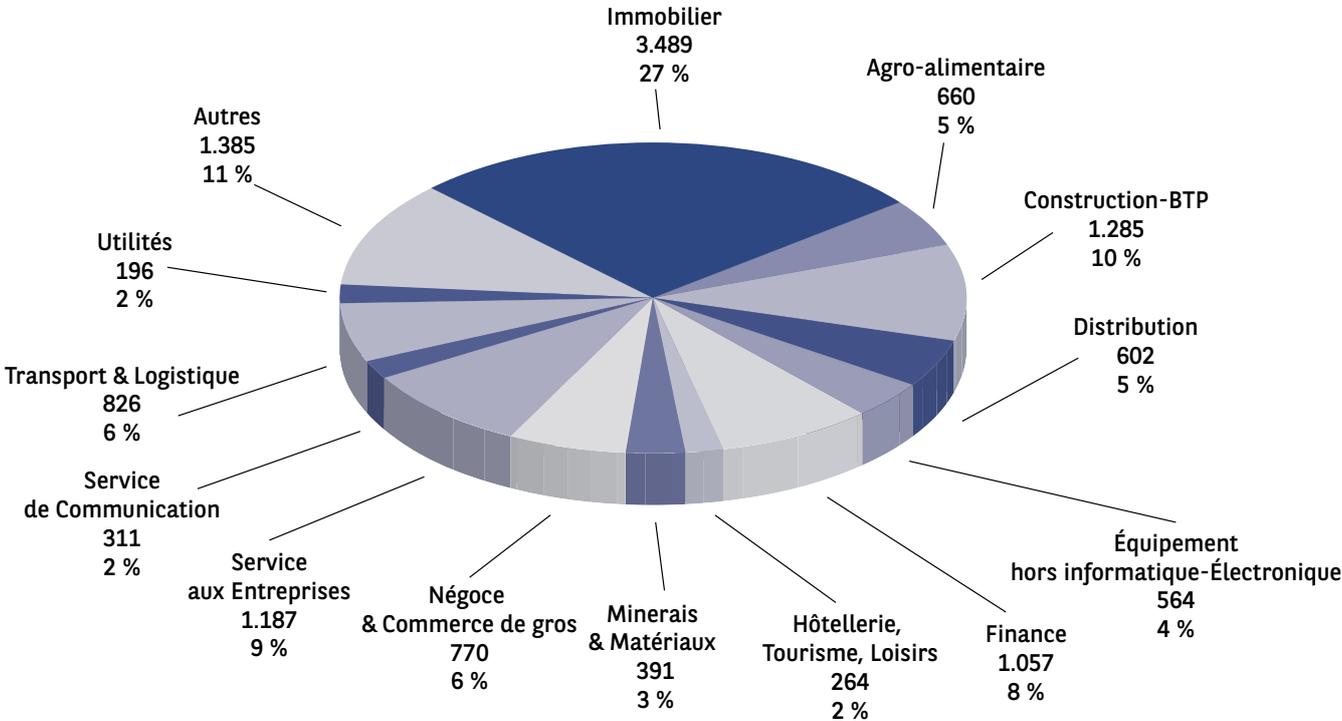
À la demande de BGL BNP Paribas, la CSSF a confirmé l'exemption totale des risques pris sur le Groupe BNP Paribas dans le cadre du calcul des limites grands risques, conformément à la partie XVI, point 24 de la Circulaire CSSF 06/273 telle que modifiée.

#### Diversification sectorielle

La répartition des risques par secteur économique fait l'objet d'un suivi régulier.

### Répartition du portefeuille de risque de crédit par secteur d'activité de la classe d'exposition Entreprises, hors relations avec les entités du Groupe BNP Paribas

En millions d'euros



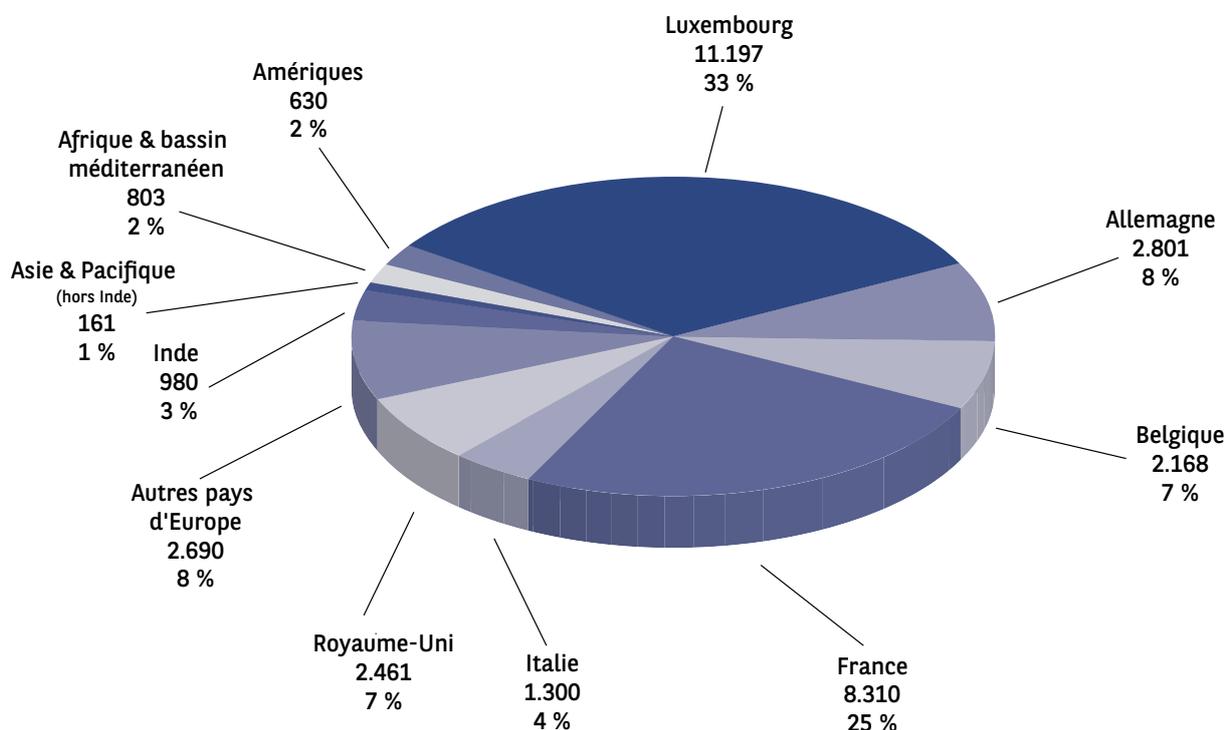
## Diversification géographique

Le risque « pays » se définit comme la somme des risques portés sur les débiteurs immatriculés ou opérant à titre principal dans le pays considéré. Il se distingue du risque « souverain » attaché aux expositions sur les États, les administrations publiques et leurs démembrements; il traduit l'exposition du Groupe à un environnement économique, politique et juridique donné, qui fait partie de l'appréciation de la qualité de la contrepartie.

La répartition géographique ci-après repose sur le pays où la contrepartie exerce son activité principale, sans tenir compte du pays de son éventuelle maison mère. Ainsi, l'exposition sur une filiale ou une succursale au Royaume-Uni d'une entreprise française est classée au sein du Royaume-Uni.

### Répartition géographique du portefeuille de risque de crédit sur la base du pays où la contrepartie exerce son activité principale, hors relations avec les entités du Groupe BNP Paribas

En millions d'euros



Le Groupe s'attache à éviter les concentrations excessives de risques sur des pays dont les infrastructures politiques et économiques sont reconnues comme faibles.

#### 5.c.4 Mesure de la qualité du portefeuille exposé au risque de crédit

##### Dispositif applicable aux contreparties de type Administrations centrales et banques centrales, Entreprises et Établissements

Pour chacun de ces portefeuilles réglementaires, la détermination des paramètres de risque selon l'approche des notations internes avancée suit une méthodologie certifiée et validée par les équipes de GRM, qui repose en priorité sur l'analyse des données historiques du Groupe. Cette méthodologie est appliquée au moyen d'outils statistiques d'aide à la décision afin d'en garantir une application homogène.

Pour la détermination des notes de contrepartie, le jugement expert complète les évaluations issues des modèles statistiques, dans le cadre des politiques de notation applicables. Les notes de contrepartie sont validées par les Comités de Crédit compétents.

Le mode de détermination des paramètres de risque répond à des principes communs, en particulier celui des « quatre yeux » qui préconise qu'au moins deux personnes différentes, dont une indépendante des objectifs commerciaux, se prononcent sur chaque note de contrepartie et chaque taux de recouvrement global (TRG) de transaction.

La définition du défaut est uniformément appliquée et respecte les exigences réglementaires.

##### Dispositif applicable à la clientèle de détail

Pour l'ensemble des activités liées à la clientèle de détail qui est caractérisée par une forte granularité, une faible volumétrie unitaire et un traitement standardisé du risque de crédit, le Groupe applique une approche par « classes homogènes de risque ». Cette approche respecte notamment les exigences suivantes :

- l'utilisation de modèles discriminants et interprétables ;

- la quantification des paramètres de risque sur la base d'un historique d'observations d'au moins cinq ans et d'un échantillonnage important et représentatif ;

- la documentation et l'auditabilité des modèles.

Les méthodologies de construction et de suivi des paramètres de risque permettent d'affecter mensuellement, à partir des informations les plus récentes, les clients individuels à des classes homogènes en termes de risque de défaillance et en termes de perte en cas de défaut. L'estimation de la valeur exposée au risque, dérivant du paramètre CCF, est fonction du type de transaction.

#### 5.c.5 Les techniques de réduction du risque de crédit

Les techniques de réduction du risque de crédit sont prises en compte conformément à la réglementation de Bâle II pour l'approche des notations internes avancée. Leur effet est en particulier évalué dans les conditions d'un ralentissement économique. Elles sont distinguées en deux grandes catégories : les sûretés personnelles d'une part et les sûretés réelles d'autre part.

Une sûreté personnelle correspond à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Par extension, les assurances crédit et les dérivés de crédit (achat de protection) font partie de cette catégorie.

Les sûretés réelles constituées au profit du Groupe garantissent l'exécution à bonne date des engagements financiers d'un débiteur.

Les sûretés personnelles et réelles sont prises en compte, sous réserve de leur éligibilité, par une diminution du paramètre de « perte en cas de défaut » (LGD) applicable aux transactions concernées pour les opérations du portefeuille d'intermédiation bancaire.

Les garants font l'objet d'une analyse de risque de même nature que les débiteurs primaires et se voient attribuer des paramètres de risque selon des méthodologies et des processus similaires.

Afin d'être prises en compte, les sûretés doivent remplir les conditions suivantes :

- leur valeur ne doit pas être fortement corrélée au risque du débiteur ;
- le nantissement doit être documenté ;
- le Groupe doit être en mesure d'évaluer la valeur de l'actif nanti dans des conditions de ralentissement économique ;
- le Groupe doit avoir obtenu un confort raisonnable sur la possible appropriation puis réalisation de l'actif considéré.

Une garantie ne peut être éligible pour améliorer les paramètres de risque d'une transaction que si le garant est mieux noté que la contrepartie concernée, le garant étant soumis aux mêmes exigences d'analyse préalable que le débiteur primaire.

Conformément à la politique générale de notation, les sûretés personnelles et réelles sont prises en compte pour leur valeur économique et ne sont acceptées en tant que source principale de remboursement que par exception, la capacité de remboursement de l'emprunteur devant être évaluée sur la base de ses flux opérationnels.

La valeur économique des actifs remis en garantie est évaluée de manière objective et vérifiable : valeur de marché, valeur à dire d'expert, valeur comptable. Elle représente la valeur des actifs à la date de l'évaluation et non à la date de défaut qui s'apprécie dans un second temps.

### 5.c.6 Le risque de contrepartie

Les transactions effectuées dans le cadre des activités de marché exposent le Groupe au risque d'un défaut potentiel de ses contreparties. Le Groupe gère ce risque de contrepartie par la généralisation d'accords contractuels génériques (accords de compensation et de collatéral).

### Les contrats de compensation

La compensation est une technique utilisée par le Groupe qui vise à atténuer le risque de contrepartie lié aux opérations sur les produits dérivés. Le principal mode de compensation appliqué par le Groupe est la compensation par liquidation qui permet, en cas de défaillance de la contrepartie, de mettre fin à toutes les opérations à leur valeur du marché actuelle, puis de faire la somme de toutes ces valeurs, positives et négatives, pour obtenir un seul montant (net) à payer à la contrepartie ou à recevoir de celle-ci. Ce solde (« close-out netting ») peut faire l'objet d'une garantie (« collateralisation ») consentie sous forme de nantissement d'espèces, de titres ou de dépôts.

Le Groupe a également recours à la compensation des règlements, qui vise à atténuer le risque de contrepartie découlant du règlement de sommes en devises. Il s'agit ici de la compensation de tous les paiements et encaissements dans la même monnaie qui doivent avoir lieu le même jour entre le Groupe et une même contrepartie. Cette compensation aboutit à un montant unique, dans chaque monnaie, à payer, soit par le Groupe, soit par la contrepartie.

Les opérations concernées sont traitées conformément à des accords-cadres, bipartites ou multipartites, respectant les principes généraux d'une convention internationale. Les principales formules d'accord bilatéral utilisées sont celles de l'International Swaps and Derivatives Association (« ISDA »).

### Mesure de l'exposition

La valeur exposée au risque (EAD) pour le risque de contrepartie portant sur les dérivés est déterminée sur base de la méthode de l'évaluation au prix de marché (section 4.2.2. de la partie VII de la Circulaire CSSF 06/273 telle que modifiée). La valeur exposée au risque relative aux opérations de mise et prise en pension suit l'approche standard.

## Ajustements de crédit sur instruments financiers négociés de gré à gré

La valorisation des instruments financiers négociés de gré à gré par BGL BNP Paribas dans le cadre de ses activités de marché (Fixed Income, Global Equity & Commodity Derivatives) intègre des ajustements de crédit. Un ajustement de crédit (ou CVA « Credit Value Adjustment ») est un ajustement de valorisation du portefeuille de transactions pour tenir compte du risque de contrepartie. Il reflète l'espérance de perte en juste valeur sur l'exposition existant sur une contrepartie du fait de la probabilité de défaut de la contrepartie, de la migration de la qualité de crédit et de l'estimation du taux de recouvrement.

### 5.d RISQUE DE MARCHÉ

#### 5.d.1 Risque de marché relatif aux activités de transaction sur instruments financiers

##### Définitions

Le risque de marché est le risque de perte de valeur provoqué par l'évolution défavorable des prix ou paramètres de marché, que ces derniers soient directement observables ou non. Les paramètres se définissent comme suit :

- Le risque de taux d'intérêt traduit le risque que la valeur d'un instrument fluctue en raison des variations de taux d'intérêt ;
- Le risque de change traduit le risque que la valeur d'un instrument fluctue en raison des variations des cours des monnaies ;
- Le risque « action » résulte des variations de prix de marché des actions. Il résulte non seulement des variations de prix et de volatilité des actions elles-mêmes, mais aussi des variations de prix des indices sur actions ;
- Le risque « matières premières » résulte des variations de prix de marché des matières premières. Il résulte non seulement des variations de prix et de volatilité des matières premières elles-mêmes, mais aussi des variations de prix des indices sur matières premières ;

- Le risque de « spread » de crédit résulte de la variation de la qualité de crédit d'un émetteur et se traduit par les variations de coût d'achat de la protection sur cet émetteur.
- Les produits optionnels portent intrinsèquement un risque de volatilité et de corrélation, dont les paramètres peuvent être déduits des prix observables d'options traitées dans un marché actif.

##### Gouvernance

Le Capital Markets Risk Committee (CMRC) est le principal comité gouvernant les risques liés aux activités de Marchés des Capitaux (Capital Markets). Il a pour mission d'aborder de façon cohérente les problématiques de risques de marché et de contrepartie. C'est au CMRC que sont décidés notamment les limites de trading agrégées ainsi que les processus d'autorisation de prise de risque. Les déclarations de pertes ainsi que les pertes hypothétiques estimées par les exercices de « stress-testing » y sont également étudiées. Le comité se réunit au minimum deux fois par an.

##### Mise en place et suivi des limites

Le cadre actuel de définition et de gestion des limites validé par le CMRC s'établit sur trois niveaux de délégation. La délégation la plus haute est celle du CMRC, suivie de celle du Responsable du métier, suivie enfin de celle du Responsable de Trading.

Des changements de limites peuvent être accordés de façon temporaire ou définitive, et leur autorisation dépend du niveau de délégation de la limite concernée selon la procédure en vigueur.

La mission de GRM en matière de suivi des risques de marché est de définir, mesurer et analyser les sensibilités et facteurs de risques, ainsi que de mesurer et contrôler la Value-at-Risk (VaR) qui est l'indicateur global de perte potentielle. GRM contrôle que l'activité reste dans le cadre des limites approuvées par les différents comités. Afin de mener à bien sa mission, GRM se charge également d'approuver des nouvelles activités et transactions importantes, de revoir et approuver des modèles de valorisation des positions.

GRM matérialise ses analyses de risque par la production de rapports de synthèse destinés aux membres du Comité de direction en charge des activités concernées ainsi que du CRO (Chief Risk Officer).

Le suivi quotidien des positions est réalisé à partir de l'outil intégré MRX (Market Risk eXplorer), qui est l'application gérant le calcul de la VaR. Cet outil permet le suivi de la VaR, mais aussi des positions en détail ainsi que des sensibilités aux paramètres de marché selon divers critères simultanément (devise, produit, contrepartie, etc.). MRX dispose également d'une infrastructure pour inclure les limites de trading, les réserves et le « stress-testing ».

### **Processus de contrôle**

Les principales zones d'intervention de GRM sont l'enregistrement des transactions et la détermination des réserves. Les procédures les régulant sont résumées ci-après.

#### ***Contrôle de l'enregistrement comptable des transactions***

Ce contrôle est de la responsabilité des Opérations (Middle/Back-Office). Toutefois, les opérations les plus complexes sont contre-vérifiées par GRM. Une vérification complète des constituants de ces opérations est effectuée par GRM avant leur enregistrement dans les systèmes de Front-Office. GRM effectue par ailleurs des contrôles de second niveau de valorisation.

#### ***Calcul des réserves***

GRM définit et calcule des « réserves ». Celles-ci correspondent à des ajustements comptables de la juste valeur. Les réserves peuvent être considérées, selon les cas, comme une mesure de la clôture d'une position ou comme une prime pour des risques ne pouvant être diversifiés ou couverts. Les réserves couvrent notamment le risque de liquidité et les « spreads » de « bid/offer ».

### **Mesure des risques de marché**

L'évaluation des risques de marché repose sur trois types d'indicateurs (sensibilités, VaR et « stress-tests »), visant à capter l'ensemble des risques.

Le Groupe calcule ses exigences de fonds propres relatives au risque de marché selon l'approche standard. En gestion quotidienne, le modèle interne du Groupe est utilisé pour la mesure et le suivi de ce risque.

#### ***Analyse des sensibilités aux paramètres de marché***

Le risque des activités de marché est analysé en premier lieu par une mesure systématique des sensibilités des portefeuilles par rapport aux différents paramètres de marché. L'information obtenue permet une mesure par borne de maturité ou de prix d'exercice pour les options. Ces mesures de sensibilité faites avec différents niveaux d'agrégation de positions sont comparées aux limites.

#### ***Mesures en conditions de marchés normales : VaR***

Cet indicateur est le résultat du modèle interne du Groupe. Il mesure la variation quotidienne possible de valeur du portefeuille de négociation dans les conditions de marché normales, pour une durée d'un jour de bourse, sur la base des évolutions constatées pendant les 260 jours précédents et avec un intervalle de confiance de 99 % . Le modèle interne a été validé par les autorités de supervision bancaire et prend en compte les facteurs de risque usuels (les taux d'intérêt, les « spreads » de crédit, les taux de change, la valeur des titres, le prix des matières premières et les volatilités associées), ainsi que la corrélation entre ces facteurs permettant l'intégration des effets de diversification. Il inclut en outre la prise en compte du risque spécifique de crédit.

Les algorithmes, méthodologies et séries d'indicateurs sont revus et améliorés régulièrement afin de s'adapter à la complexité croissante des marchés et la sophistication des produits traités.

### **Mesures en conditions de marchés extrêmes**

Afin d'optimiser l'analyse qualitative des risques et leur prédictibilité en période de crise intense, le Groupe a également mis au point des « stress tests ». Ces « stress tests » permettent d'identifier et d'estimer les risques potentiels de crédit dans plusieurs scénarios ainsi que leur impact potentiel sur les fonds propres du Groupe. Les hypothèses, le contenu et la conclusion de ces analyses sont mis à jour chaque trimestre et transmis au Comité de direction et au Comité du Contrôle interne et des Risques.

Pour suivre le risque de trading en cas de variations extrêmes des marchés, le programme des scénarios de stress rend compte de la contribution des principaux facteurs de risque à la variation du résultat qui se produit dans chaque scénario envisagé, qu'il soit historique ou hypothétique. Si les résultats du scénario de stress dépassent les valeurs constituant un premier signal d'alerte, ils doivent amener le Comité de direction à prendre des mesures.

GRM évalue constamment la pertinence de son modèle interne de calcul au moyen de différentes techniques dont une comparaison régulière et sur une longue période entre les pertes quotidiennes constatées dans les activités de marché avec la VaR (1 jour). Le choix d'un intervalle de confiance de 99 % signifie, du point de vue théorique, que des pertes quotidiennes supérieures à la VaR sont attendues deux à trois fois par an.

#### **5.d.2 Risque de marché relatif aux activités bancaires**

Le risque de marché relatif aux activités bancaires recouvre le risque de taux et de change relatifs aux activités d'intermédiation bancaires d'une part et le risque de perte sur les participations en actions d'autre part. Seuls le risque de participation en actions et le risque de change donnent lieu à un calcul des actifs pondérés au titre du Pilier 1. Le risque de taux relève pour sa part du Pilier 2.

Le risque de marché est calculé selon la méthode standard.

Les risques de taux et de change relatifs aux activités d'intermédiation bancaire et aux investissements proviennent principalement des opérations de Banque de Détail et des Entreprises tout comme des opérations des métiers de gestion d'épargne de Wealth Management Luxembourg. Ils sont également issus d'opérations des filiales de financement spécialisé, des opérations des métiers de financement de CIB. Ces risques sont gérés par l'ALM et la Trésorerie au niveau local, qui font partie du métier ALM Trésorerie au niveau Groupe BNP Paribas.

L'ALM Trésorerie exerce une autorité fonctionnelle sur les équipes ALM et Trésorerie de chaque filiale. Les décisions à caractère stratégique sont adoptées dans le cadre de comités (Asset and Liability Committee - ALCO) qui supervisent l'action de l'ALM Trésorerie. Ces comités sont déclinés au niveau du Groupe, des pôles et des entités opérationnelles. Pour BGL BNP Paribas, cette fonction est assurée par son Comité ALCO.

#### **Risque de participations en actions**

Dans le cadre des réglementations mises en place dans le contexte de Bâle II, les participations non consolidées et non déduites des fonds propres, achetées après la fin de l'année 2007, sont pondérées sur base d'une méthode de pondération simple. Les expositions en participations non consolidées achetées avant la fin 2007 sont pondérées suivant l'approche standard, sur base d'une disposition transitoire pour les expositions sous forme d'actions (« equity grandfathering clause »).

## Exposition relative au risque sur actions <sup>1)</sup>

En millions d'euros

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Approche standard (« grandfathering »)	32,0	33,9
Méthode de pondération simple	185,8	336,1
Actions cotées	0,2	0,2
Autres expositions sur actions	185,6	335,9
Capital investissement dans des portefeuilles diversifiés	-	-
<b>Total</b>	<b>217,8</b>	<b>370,0</b>

<sup>1)</sup> Le terme « actions » doit être entendu au sens large, incluant également les fonds d'investissement et les capitaux non encore versés sur ce type d'instruments.

## Risque de change

### Risque de change et couverture du résultat réalisé en devises

L'exposition au risque de change opérationnel du Groupe provient des résultats nets dégagés dans des devises différentes de l'euro. La politique du Groupe, en phase avec celle du Groupe BNP Paribas, est de couvrir la variabilité de son résultat net aux cours de change des monnaies étrangères.

### Risque de change et couverture d'investissements nets en devises

La position de change du Groupe liée à ses investissements en devises peut résulter notamment des titres de participations consolidées en monnaies étrangères. Lorsqu'un tel cas se présente, la politique du Groupe vise alors à obtenir des financements dans la devise d'investissement de façon à immuniser cet investissement contre le risque de change. Dans ce cas, les financements sont documentés en tant qu'instruments de couverture de l'investissement.

## Risque de taux (Pilier 2)

### Organisation de la gestion du risque de taux de BGL BNP Paribas

Le risque de taux lié aux opérations commerciales de la Banque de Détail et des Entreprises ainsi que de Wealth Management Luxembourg dans les marchés domestiques du Luxembourg et à l'international, des filiales de financement spécialisé et des métiers de financement du pôle CIB, est géré par l'ALM et la Trésorerie du

Groupe dans le cadre de portefeuilles qui comprennent les activités d'intermédiation clientèle. Le risque de taux lié aux fonds propres et aux investissements est géré par l'ALM et la Trésorerie, dans le portefeuille des activités fonds propres et investissements.

Les opérations initiées par chaque métier du Groupe sont transférées vers l'ALM ou la Trésorerie, au moyen d'attributions internes analytiques ou d'opérations de prêts/emprunts. L'ALM et la Trésorerie sont en charge de gérer les risques de taux associés à ces opérations.

Les principales décisions de gestion relatives aux positions de taux issues des activités d'intermédiation bancaire sont prises lors des réunions du comité ALCO de BGL BNP Paribas.

### Mesure des risques de taux

Les positions de taux sont mesurées sous forme d'impasses, dans lesquelles les risques optionnels, liés en particulier aux options comportementales, sont intégrés sur la base de leur équivalent delta. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des comportements historiques de la clientèle. Ainsi, pour les produits de la Banque de Détail et des Entreprises ainsi que de Wealth Management Luxembourg, les modélisations des comportements s'appuient sur des données historiques et des études économétriques. Elles portent notamment sur les comptes courants créditeurs ainsi que certains comptes d'épargne. L'échéancement des fonds propres relève d'une approche conventionnelle.

Des indicateurs de risque de taux d'intérêts, tels la sensibilité de portefeuilles d'intermédiation clientèle puis de réinvestissement de fonds propres par rapport à des changements appliqués aux courbes de taux d'intérêts, sont systématiquement présentés à l'ALCO et servent ainsi de base aux décisions de couvertures, en fonction de la nature des risques.

### **Sensibilité de la valeur des portefeuilles d'intermédiation bancaire et des capitaux propres du Groupe**

Les portefeuilles d'instruments financiers résultant de l'activité d'intermédiation bancaire du Groupe présentent une sensibilité de la valeur donnée à ces

portefeuilles aux fluctuations de taux d'intérêt qui est reprise dans le tableau ci-dessous.

Celui-ci présente la sensibilité de la valeur des livres des activités d'intermédiation bancaire consolidés par devise et par bande d'échéances, pour un choc instantané d'un point de base de l'ensemble de la courbe des taux. Cette mesure permet de prendre en compte l'ensemble des flux futurs générés par les opérations en vie à la date d'analyse, quelle que soit leur maturité. Cette sensibilité tient compte des portefeuilles de réplication et des modèles utilisés pour générer les échéanciers conventionnels, en particulier sur les fonds propres.

En milliers d'euros

	31 décembre 2013					Total
	moins de 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 an à 3 ans	de 3 à 5 ans	au-delà de 5 ans	
EUR	(42)	(67)	(339)	(300)	(118)	(866)
USD	(1)	(2)	(2)	(158)	(11)	(174)
Autres devises	(1)	(1)	43	49	17	107
<b>Total</b>	<b>(44)</b>	<b>(70)</b>	<b>(298)</b>	<b>(409)</b>	<b>(112)</b>	<b>(933)</b>

En milliers d'euros

	31 décembre 2012					Total
	moins de 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 an à 3 ans	de 3 à 5 ans	au-delà de 5 ans	
EUR	(18)	(20)	(151)	(230)	(825)	(1.244)
USD	(4)	6	3	(35)	(37)	(67)
Autres devises	3	13	1	(3)	(5)	9
<b>Total</b>	<b>(19)</b>	<b>(1)</b>	<b>(147)</b>	<b>(268)</b>	<b>(867)</b>	<b>(1.302)</b>

La sensibilité de la valeur des livres des activités d'intermédiation à une variation instantanée d'un point de base des taux d'intérêt se traduit par une augmentation de valeur en cas de baisse et une réduction de valeur en cas de hausse de 0,9 million d'euros au 31 décembre 2013.

### **Couverture des risques de taux et de change**

Les couvertures initiées par le Groupe portent essentiellement sur la couverture du risque de taux d'intérêt et du risque de change. Elles sont réalisées notamment au moyen de swaps, d'options et d'opérations de change à terme.

En fonction de l'objectif poursuivi, des instruments financiers dérivés sont utilisés en couverture de juste valeur ou en couverture de flux de trésorerie. Les relations de couverture qui sont établies suivant les normes IFRS, font l'objet d'une documentation formelle dès l'origine, décrivant la stratégie poursuivie, désignant l'instrument couvert et l'instrument de couverture, la nature du risque couvert. Au-delà de ces couvertures reconnues en IFRS, le Groupe poursuit une politique de couverture économique notamment pour le risque de change, puis pour la couverture des émissions structurées.

### ***Risque de taux d'intérêt global***

La stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt global est fondée sur le pilotage de la sensibilité des revenus du Groupe aux variations de taux d'intérêt. Cela permet en particulier d'optimiser la prise en compte des compensations entre les différents risques. L'optimisation de ce pilotage nécessite une appréhension fine des différents risques, afin de déterminer la meilleure stratégie de couverture, après prise en compte des compensations. Ces stratégies sont définies et mises en place par portefeuille – clientèle et fonds propres – et par devise.

En novembre 2013, la Banque centrale européenne a abaissé son taux directeur clé d'un quart de point à 0,25% dans le cadre d'anticipation d'une inflation en zone euro restant à des niveaux bas. Il s'agit de la deuxième baisse pour l'année, après celle d'un quart de point décidée en mai 2013. Les taux swap en euro à long terme sont eux repartis à la hausse depuis mai 2013, influencés par la perspective d'une politique monétaire qui pourrait redevenir plus restrictive aux États-Unis, via de moindres achats mensuels de titres par la Réserve fédérale. Celle-ci a finalement décidé en décembre 2013 de réduire pour la première fois ses achats mensuels d'obligations à 75 milliards de dollars, représentant une réduction en volume de 10 milliards de dollars par mois.

### ***Risque de change structurel***

Les relations de couverture du risque de change initiées par l'ALM peuvent porter sur des investissements nets en devises. Une relation de couverture peut ainsi être mise en place pour couvrir le risque de change relatif aux actifs nets en devises des filiales consolidées. La couverture du risque de change est appliquée au sein de BNP Paribas Leasing Solutions pour la couverture des fonds propres de filiales en devise.

### ***Couverture de valeur des instruments financiers inscrits au bilan (Fair Value Hedge)***

En matière de risque de taux, les couvertures de valeur portent soit sur des actifs ou des passifs à taux fixe identifiés (Micro Fair Value Hedge), soit sur des portefeuilles d'actifs ou de passifs à taux fixe (Carved-out

Macro Fair Value Hedge). Les instruments financiers dérivés contractés permettent de réduire l'exposition de la valeur de ces instruments induite par l'évolution des taux d'intérêt.

Les couvertures d'actifs ou de passifs identifiés concernent pour l'essentiel les titres disponibles à la vente et les émissions du Groupe. Les couvertures en Carved-out Macro Fair Value Hedge concernent pour 2013 des passifs financiers, à savoir des ressources clientèle sous forme de dépôts à vue.

La désignation du montant couvert s'effectue via échéancement des encours restant dus des éléments couverts et en désignant un montant par bande d'échéance considérée. Ces échéancements sont déterminés en tenant compte des comportements historiques de la clientèle.

Les dépôts à vue, qui ne portent pas d'intérêts contractuels, s'analysent comme des passifs financiers à taux fixe à moyen terme. La valeur de ces passifs est donc sensible à l'évolution des taux d'intérêts. La loi d'écoulement utilisée s'appuie essentiellement sur des analyses historiques.

Pour chaque relation de couverture, l'efficacité prospective est mesurée en s'assurant que pour chaque bande d'échéance, l'encours des éléments couverts est supérieur à l'encours des instruments financiers dérivés de couverture désignés.

L'efficacité rétrospective est mesurée en s'assurant que l'évolution mensuelle de l'encours couvert en début de période ne met pas en évidence de surcouverture a posteriori.

Au cours des exercices 2012 et 2013, aucune relation de couverture (établie suivant les normes IFRS) n'a fait l'objet d'une déqualification.

Il y a aussi lieu de noter que, dans le cadre de la gestion ALM, certains swaps de couverture de type « carved-out macro fair value hedge » ont été débouclés en 2012 (aucun en 2013) sans que leur élément couvert, soit des dépôts en compte courant en euro, n'ait disparu.

### Utilisation de la juste valeur sur option

L'utilisation de la juste valeur sur option suivant les normes IFRS, appliquée à des portefeuilles d'actifs ou de passifs financiers désignés, permet de faire jouer une compensation économique (en variation de valeur) entre ceux-ci et leurs dérivés de couverture économique, au niveau du compte de résultat consolidé du Groupe.

Les (EMTN) European Medium Term Notes émis par BGL BNP Paribas sont, dans une large mesure, classés et traités en juste valeur sur option. Ainsi, leurs variations de juste valeur sont comptabilisées en même temps et de même manière que celles de leurs dérivés de couverture économique, limitant ainsi la volatilité de ces dernières en résultat.

### Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

En matière de risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés en couverture de la variation des produits et charges attachés à des actifs ou des passifs à taux révisable, qui sont désignés individuellement (approche Micro Cash Flow Hedge) ou collectivement (approche Macro Cash Flow Hedge). Le Groupe couvre au moyen d'instruments financiers dérivés tout ou partie de l'exposition aux risques induite par ces instruments à taux révisable.

Le tableau suivant présente, sur le périmètre des opérations à moyen et long terme du Groupe, le montant, ventilé par date prévisionnelle d'échéance, des encours à taux variable dont les flux de trésorerie font l'objet d'une couverture en Cash Flow Hedge.

En millions d'euros

	31 décembre 2013				31 décembre 2012			
	inférieur à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total	inférieur à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
<b>Encours à taux variable dont les flux de trésorerie sont couverts</b>	<b>750,0</b>	<b>1.370,0</b>	<b>425,0</b>	<b>2.545,0</b>	<b>750,0</b>	<b>900,0</b>	<b>275,0</b>	<b>1.925,0</b>

Au cours de l'année 2012, une relation de couverture en Micro Cash Flow Hedge, portant sur un nominal de 20 millions d'euros, a été déqualifiée suite au remboursement anticipé de l'élément couvert. Il n'y a pas eu de tel cas de déqualification de couverture sur l'année 2013.

## 5.e RISQUE SOUVERAIN

Le risque souverain est le risque de défaut d'un État sur sa dette, c'est-à-dire une interruption temporaire ou prolongée du service de la dette (intérêts et/ou principal).

La détention de titres de dettes émis par des États souverains est liée à la gestion de la liquidité du Groupe. Celle-ci repose sur la détention de titres disponibles éligibles au refinancement des Banques Centrales et comprend une proportion importante de titres de dettes émis par les États présentant une notation de qualité, représentative d'un niveau de risque faible. En outre, dans le cadre de la politique d'adossement du bilan et de gestion du risque de taux d'intérêt structurel, le Groupe détient également un portefeuille d'actifs qui comprend des titres de créances souveraines dont

les caractéristiques de taux participent à ses stratégies de couverture.

L'encours de titres émis par des émetteurs souverains de la zone euro au sein du portefeuille bancaire du Groupe s'élève à 1,8 milliard d'euros au 31 décembre 2013, en valeur nominale. Il se compare à 1,6 milliard d'euros au 31 décembre 2012, et 3,3 milliards d'euros au 30 juin 2011, date du début de la crise ayant affecté certains des émetteurs souverains de la zone euro.

La variation du portefeuille intervenue au cours de l'exercice 2013, soit une hausse de 110 millions d'euros, provient des acquisitions (140 millions d'euros portant sur des titres émis par le Luxembourg et par la France) partiellement compensées par des remboursements reçus (30 millions d'euros portant sur des titres émis par la France, par la Belgique et par le Luxembourg).

Hors zone euro, les encours détenus au sein du portefeuille bancaire sur des émetteurs souverains s'élèvent au 31 décembre 2013 à 70,0 millions d'euros, contre 90,0 millions d'euros au 31 décembre 2012 suite aux remboursements de 20 millions d'euros de titres émis par la Hongrie.

### Montant des expositions du Groupe aux titres de dettes souveraines, en valeur nominale

<i>En millions d'euros</i>	<b>31 décembre 2013</b>	<b>31 décembre 2012</b>
<b>Zone euro</b>		
Belgique	710,0	720,0
Chypre	5,0	5,0
France	400,0	365,0
Italie	241,5	241,5
Luxembourg	130,0	45,0
Pays-Bas	30,0	30,0
<b>Pays faisant l'objet d'un plan de soutien européen</b>		
Portugal	235,0	235,0
<b>Total zone euro</b>	<b>1.751,5</b>	<b>1.641,5</b>
<b>Autres pays de l'Espace Économique Européen</b>		
République tchèque	60,0	60,0
Hongrie	-	20,0
Lituanie	10,0	10,0
<b>Total autres EEE</b>	<b>70,0</b>	<b>90,0</b>
<b>Total monde</b>	<b>1.821,5</b>	<b>1.731,5</b>

Le Groupe ne détient aucune position relevant de l'activité de négociation.

## 5.f RISQUE DE LIQUIDITÉ ET DE REFINANCEMENT

Le risque de liquidité et de refinancement se définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à des flux sortants de trésorerie ou à des besoins en collatéral, attendus ou inattendus, dans le présent ou dans le futur, sans affecter ni les opérations quotidiennes ni la situation financière du Groupe.

Le risque de liquidité et de refinancement du Groupe est suivi dans le cadre d'une « politique de liquidité » globale validée par le Conseil d'administration de la Banque. Celle-ci repose sur des principes de gestion définis pour s'appliquer en situation courante comme dans l'hypothèse de crises de liquidité. La situation de liquidité du Groupe est appréciée à partir de normes et d'indicateurs internes, ainsi que de ratios réglementaires.

### 5.f.1 La politique de gestion du risque de liquidité

#### Objectifs de la politique

Les objectifs de la politique de liquidité consistent à assurer le financement équilibré de la stratégie de développement du Groupe, à faire en sorte qu'il soit à tout moment en mesure d'honorer ses obligations vis-à-vis de sa clientèle, à satisfaire les normes imposées par les superviseurs bancaires locaux (incluant les nouvelles normes prévues dans le cadre de Bâle 3) et à faire face à d'éventuelles crises de liquidité.

#### Acteurs intervenant dans la gestion du risque de liquidité

Le Conseil d'administration de la Banque est responsable de la stratégie poursuivie et de la politique de gestion du risque de liquidité pour le Groupe, telles

que développées par le Comité de direction. Celui-ci a la responsabilité, sous la supervision du Conseil d'administration, de décider de politiques de gestion des risques, et d'avoir en place des structures de gouvernance adéquates pour le suivi du risque de liquidité pour le Groupe.

L'ALCO de BGL BNP Paribas est le Comité de gestion des actifs et des passifs du Groupe, mandaté par le Comité de direction pour décider de tout sujet d'ALM et de Trésorerie, dans le cadre de limites et sur base de règles telles qu'approuvées par ALM Treasury au niveau du Groupe BNP Paribas et par Group Risk Management.

L'ALM et la Trésorerie centralisent la gestion de la liquidité, quelle que soit l'échéance considérée. La Trésorerie est responsable du refinancement et des programmes d'émissions à moins d'un an. L'ALM est responsable du refinancement et des programmes d'émission de dette senior et subordonnée. L'ALM et la Trésorerie ont ainsi la charge de financer les métiers du Groupe et d'assurer le remplacement de leurs excédents de trésorerie.

### 5.f.2 Les dispositifs de pilotage et de surveillance du risque de liquidité

Dans la gestion courante, le pilotage de la liquidité repose sur une gamme complète de normes et d'indicateurs internes.

Un niveau cible overnight (au jour le jour) est fixé à chaque Trésorerie du Groupe BNP Paribas, afin de limiter le montant que le Groupe prélève sur les marchés interbancaires overnight. Il s'applique aux principales monnaies sur lesquelles le Groupe intervient.

Le pilotage de la liquidité à moyen et long terme est fondé principalement sur l'analyse des ressources à moyen et long terme disponibles pour financer les emplois de même catégorie. Ainsi sur l'échéance à un an, le ratio ressources sur emplois s'appuie sur les échéanciers de liquidité des postes du bilan et du hors bilan de toutes les entités du Groupe, tant contractuels que conventionnels, sur la base des comportements de la clientèle ou de conventions. En outre, des tests d'endurance en matière de risque de liquidité, prenant en compte les facteurs généraux de marché ou spécifiques

au Groupe, susceptibles d'affaiblir sa situation de liquidité, sont régulièrement réalisées. Dans ce cadre, la capacité de refinancement disponible, nécessaire pour faire face à une évolution non prévue des besoins de liquidité, est régulièrement estimée.

### Les techniques de réduction des risques

Dans le cadre de la gestion courante comme dans l'hypothèse d'une crise de liquidité ponctuelle, les actifs les plus liquides constituent une réserve de financement permettant d'ajuster la position en trésorerie du Groupe par la mise en pension d'instruments financiers dans le marché ou par leur mobilisation auprès de la Banque Centrale. En situation de crise prolongée, le Groupe peut être amené à réduire progressivement la taille de son bilan par cession définitive d'actifs. Enfin, la diversification des sources de financement en termes de structures, d'investisseurs, de financements collatéralisés ou non contribue à la réduction du risque de liquidité.

### Dettes à moyen / long terme

Le montant total des encours en émissions obligataires à moyen/long terme du Groupe atteint 1,35 milliard d'euros en fin 2013, contre un stock de 1,75 milliard d'euros pour la fin 2012. Par ailleurs le Groupe a continué de se financer via ses programmes de Commercial Paper. Leur volume global de 0,82 milliard d'euros pour la fin 2013 est en baisse de 1,0 milliard d'euros sur l'année.

### Accords de compensation et limites intra-groupe

En 2011, la Banque a conclu des accords de compensation globale avec les entités BNP Paribas Fortis S.A. et BNP Paribas S.A. (et leurs succursales respectives établies sur le territoire de l'Union européenne) permettant ainsi de réduire son exposition envers ces entités tant pour les expositions bilantaires que pour les expositions de hors bilan.

En outre, dans le cadre de ces accords de compensation, la Banque a arrêté des limites d'exposition envers le Groupe BNP Paribas.

## 5.g RISQUE OPÉRATIONNEL ET CONTRÔLE INTERNE

### 5.g.1 Contrôle interne

#### Le dispositif de Contrôle interne

Le dispositif de Contrôle interne du Groupe repose sur des règles, des principes d'action, une organisation et des processus de contrôle, mis en œuvre par la Direction et l'ensemble des collaborateurs.

#### Les règles fondamentales

Le Contrôle interne du Groupe est fondé sur les règles suivantes :

- La maîtrise des risques et l'atteinte des objectifs stratégiques fixés sont d'abord de la responsabilité des Opérationnels.

En effet, chaque Opérationnel, à son niveau, a le devoir d'exercer un contrôle efficace sur les activités placées sous sa responsabilité. Les « Opérationnels » sont, de manière générale, tous les collaborateurs des métiers et fonctions, quels que soient leurs responsabilités et niveau hiérarchique. Ce devoir de contrôle est aussi un aspect essentiel de l'exercice des responsabilités de la Direction.

Le dispositif de Contrôle permanent doit donc être largement intégré dans l'organisation opérationnelle des métiers et fonctions. Il comprend au minimum un contrôle par l'Opérationnel des opérations, transactions et activités dont il est responsable et un contrôle de la hiérarchie, dans le cadre de sa responsabilité managériale.

- Le Contrôle interne est l'affaire de chacun, quels que soient son niveau et ses responsabilités.

Ainsi, chaque collaborateur doit exercer non seulement un contrôle sur les activités placées sous sa responsabilité mais a aussi un devoir d'alerte sur tout dysfonctionnement ou carence dont il a connaissance.

- Le Contrôle interne est exhaustif.

Il s'applique aux risques de toute nature et à tous les métiers et fonctions du Groupe, sans exception et avec le même degré d'exigence. Il s'étend à l'externalisation de prestations de services ou d'autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes, dans les conditions prévues par la réglementation, ainsi qu'aux entreprises dont le Groupe assure la gestion opérationnelle, même si elles n'entrent pas dans le périmètre d'intégration globale ou proportionnelle.

- La maîtrise des risques repose sur une stricte séparation des tâches.

Cette séparation s'exerce entre l'origination et l'exécution des opérations, leur comptabilisation, leur règlement et leur contrôle. Elle se traduit aussi par la mise en place de fonctions de contrôle spécialisées, et par une distinction nette entre le Contrôle permanent et le Contrôle périodique.

- La maîtrise des risques est proportionnelle à leur intensité; elle peut nécessiter un « deuxième regard ».

Les risques à maîtriser peuvent imposer une pluralité de contrôles, cumulatifs ou successifs, dont l'ampleur et le nombre sont proportionnels à leur intensité. Le cas échéant, ils comprennent un ou plusieurs contrôles exercés par une ou plusieurs fonctions indépendantes de Contrôle permanent (GRM, la Compliance, la Coordination du Contrôle permanent (20PC) Luxembourg et Finance font partie de ce deuxième niveau de contrôle).

Un contrôle exercé par une fonction indépendante de Contrôle permanent, qu'elle soit intégrée dans les entités opérationnelles ou distincte de celles-ci, peut prendre la forme d'un « deuxième regard » sur les opérations, transactions et activités, c'est-à-dire une évaluation contradictoire, et préalable, de celles-ci en terme de prise de risque de toute nature. Ce « deuxième regard » peut s'exercer tout au long d'une chaîne de contrôles réalisés par les opérationnels.

Les métiers et fonctions de Contrôle permanent doivent fixer les modalités de résolution des différends qui pourraient intervenir entre elles dans le cadre de ce « deuxième regard ». Le principe applicable normalement est « l'escalade » des différends, c'est-à-dire leur remontée à un niveau plus élevé de l'organisation (de manière ultime, la Direction), afin qu'ils soient résolus ou arbitrés. La modalité de l'avis bloquant de la fonction indépendante de Contrôle permanent peut être retenue dans certains cas.

- Le Contrôle interne est traçable.

Le Contrôle interne s'appuie sur des procédures écrites et sur des pistes d'audit. À ce titre, les contrôles, leurs résultats, leur exploitation et les remontées d'informations des métiers et fonctions à Luxembourg vers les niveaux supérieurs de la gouvernance du Groupe (Comité de direction, Conseil d'administration et ses comités) et du Groupe BNP Paribas (Pôles et fonctions centrales, Direction Générale, Conseil d'administration et ses comités) sont nécessairement traçables.

### Les principes d'action

La maîtrise des risques implique la mise en œuvre des principes d'action suivants :

- l'identification des risques ;
- leur évaluation et leur mesure ;
- la mise en place effective de contrôles proportionnels aux risques à maîtriser ;
- leur pilotage : prise de risque calculé ou réduction du risque ;
- leur reporting ;
- la surveillance des risques, sous forme de suivi et de vérifications, de consolidations et de synthèses.

La contribution des fonctions de Contrôle permanent à la maîtrise des risques s'inscrit dans une indépendance de jugement et d'action.

### L'organisation du contrôle interne

Le Contrôle interne, constitué du Contrôle permanent et du Contrôle périodique, distincts et indépendants l'un de l'autre, tout en étant complémentaires, repose sur plusieurs niveaux du contrôle et plusieurs acteurs.

#### *Le « Contrôle permanent »*

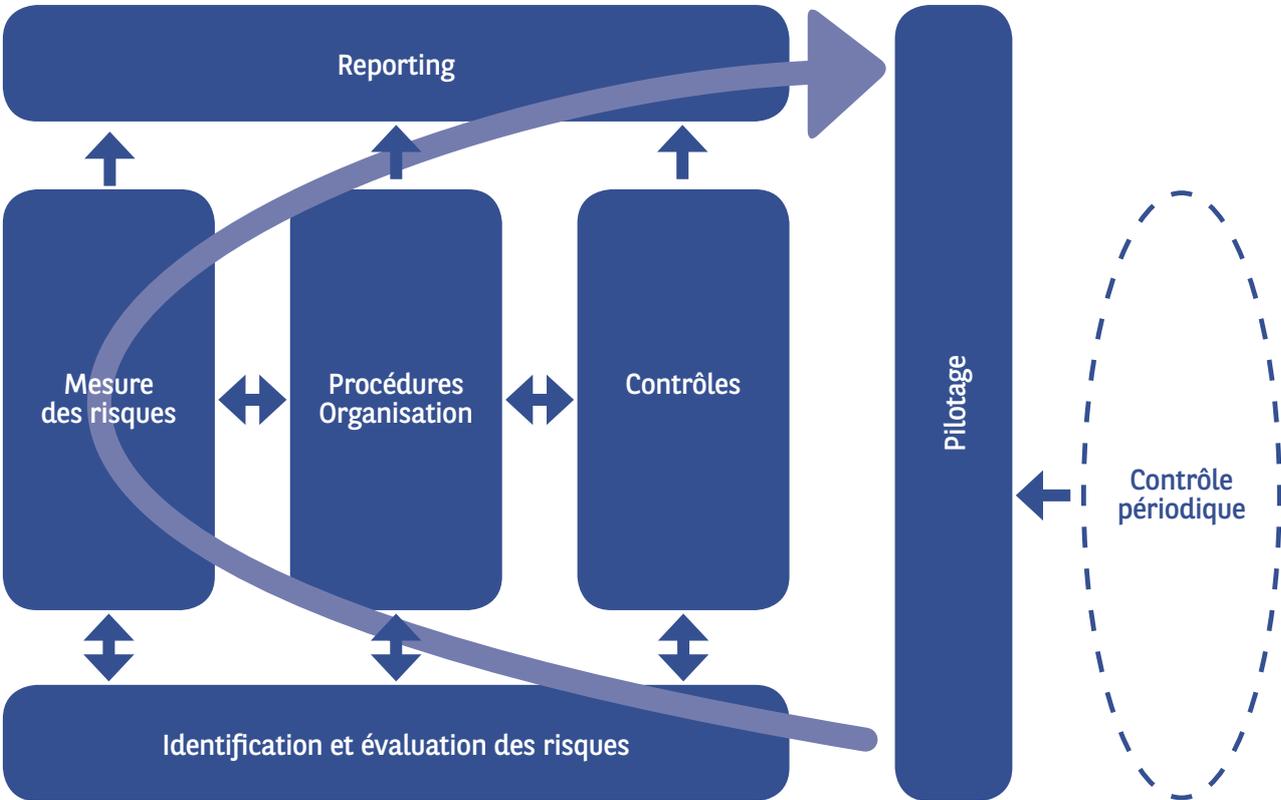
Il s'agit du dispositif d'ensemble qui met en œuvre, en continu, les actions de maîtrise des risques et de suivi de la réalisation des actions stratégiques. Il repose sur des politiques, des procédures, des processus et des plans de contrôle.

Il est assuré en premier lieu par les Opérationnels (Niveau 1 du contrôle) et en second lieu par des fonctions indépendantes de Contrôle permanent, au sein du Groupe (Niveau 2 du contrôle).

La cohérence des dispositifs de contrôle permanent des métiers et fonctions aux différents niveaux de l'organisation, qui constituent ensemble le Contrôle permanent du Groupe, est assurée par des procédures fixant :

- le niveau de l'organisation où s'exercent les contrôles ;
- les reportings vers les niveaux supérieurs de l'organisation, leur consolidation ou leur synthèse ;
- les niveaux de l'organisation où s'exerce le pilotage.

Le schéma ci-dessous représente l'articulation des éléments du Contrôle permanent.



## Le Niveau 1 du contrôle

Il regroupe les contrôles réalisés dans les métiers et fonctions par toute la ligne de responsabilité opérationnelle, aux différents échelons du Management.

Les Opérationnels – au premier rang desquels se trouve la hiérarchie opérationnelle - premiers responsables de la maîtrise de leurs risques, sont les premiers acteurs du Contrôle permanent de ces risques. Les contrôles qu'ils exercent se répartissent entre :

- les contrôles exercés directement par les Opérationnels sur les opérations ou transactions qu'ils traitent, dont ils sont responsables par référence aux procédures opérationnelles ; ces contrôles sont de l'autocontrôle ;
- les contrôles exercés par des Opérationnels qui traitent des opérations ou transactions, sur les opérations ou transactions traitées par d'autres Opérationnels (contrôles exercés par les Middle/Back Offices, contrôles croisés...);
- les contrôles exercés par la hiérarchie, à ses différents niveaux, au titre de ses responsabilités managériales.

## Le Niveau 2 du contrôle

Les contrôles exercés par les fonctions indépendantes de Contrôle permanent se répartissent entre :

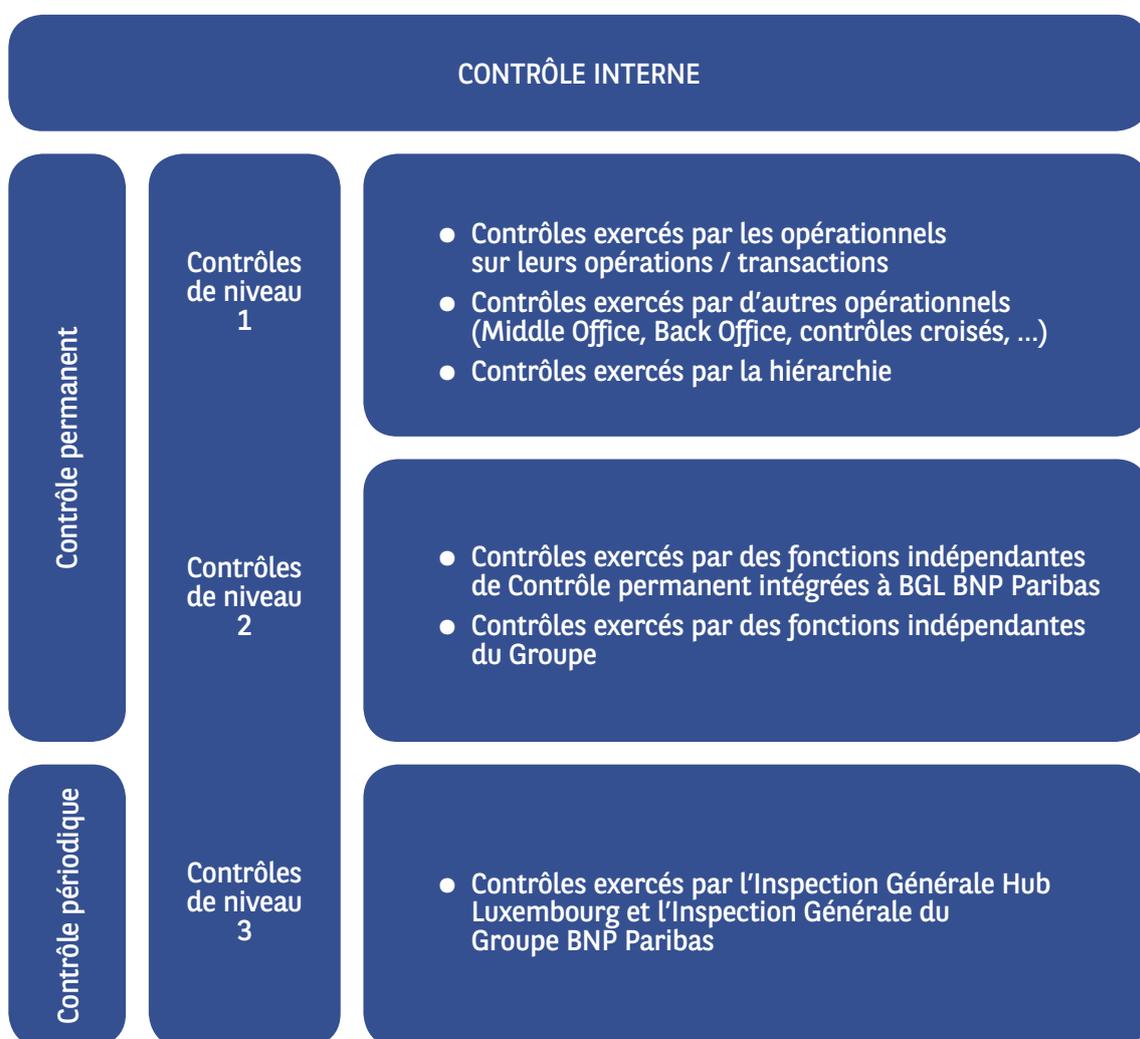
- les contrôles exercés par les fonctions indépendantes de Contrôle permanent intégrées à BGL BNP Paribas ;
- les contrôles exercés par les fonctions indépendantes de Contrôle permanent du Groupe BNP Paribas.

Dans les deux cas, le contrôle de deuxième niveau peut prendre la forme d'un « deuxième regard » sur des opérations, transactions et activités. Ce « deuxième regard » permet à la fonction qui l'exerce d'amener si nécessaire les décisions à un niveau supérieur de l'organisation.

### Le « Contrôle périodique »

Il s'agit du dispositif d'ensemble par lequel est assurée la vérification « ex post » du bon fonctionnement du Groupe, notamment de l'efficacité et de la qualité du dispositif de Contrôle permanent, au moyen d'enquêtes conduites par l'Inspection Générale (Niveau 3 du contrôle).

L'architecture générale du Contrôle interne peut être résumée de la manière suivante :



## La gouvernance du Contrôle interne

Le dispositif de Contrôle interne du Groupe repose sur une séparation entre le Contrôle permanent et le Contrôle périodique. Les échanges entre le Contrôle permanent et le Contrôle périodique interviennent de manière concertée au sein du dispositif de Contrôle interne afin d'optimiser la circulation d'informations et de coordonner les actions de chacun.

Le cadre général des organes de gouvernance pour la gestion des risques opérationnels, du risque de non-conformité et du dispositif de contrôle opérationnel permanent a été revu et validé par le Comité de direction de BGL BNP Paribas. Ce dispositif global est ainsi suivi et géré par des comités spécifiques exposés ci-après.

### Le Comité du Contrôle interne et des Risques

Le Comité du Contrôle interne et des Risques (« CCIR ») émane du Conseil d'administration (fréquence: au moins trois fois par an). Il assiste le Conseil d'administration dans l'appréciation globale sur la qualité du dispositif de contrôle interne, le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et la conformité aux lois et réglementations. Les responsables du Contrôle périodique, du Contrôle permanent ainsi que le Réviseur d'entreprises informent le CCIR de leurs travaux au minimum une fois par an.

### La Plateforme de Coordination du Contrôle interne

La Plateforme de Coordination du Contrôle interne (« P2Ci ») se réunit tous les deux mois et regroupe autour du Président du Comité de direction de BGL BNP Paribas, les responsables des fonctions constitutives du deuxième et troisième niveau de contrôle interne. Cette plateforme a pour vocation de s'assurer de la bonne maîtrise des risques au quotidien.

### Le Comité de Contrôle permanent de BGL BNP Paribas

Tous les six mois, le Comité de Contrôle permanent regroupe autour des membres du Comité de direction, de Conformité Groupe et de Conformité BNP Paribas Fortis,

les responsables des différents métiers et des principales fonctions de BGL BNP Paribas. Le comité passe en revue l'état du dispositif de contrôle permanent ainsi que les actions en cours ou à venir visant à son amélioration.

## 5.g.2 Gestion du risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes résultant, soit de l'inadéquation ou de la défaillance d'un processus interne, soit d'événements extérieurs délibérés, accidentels ou naturels.

La gestion du risque opérationnel est sous la responsabilité du responsable de la Coordination du Contrôle Permanent (2OPC) Luxembourg. Celui-ci organise semestriellement le Comité de Contrôle Permanent. Le responsable de la Coordination du Contrôle Permanent (2OPC) Luxembourg participe également à la Plateforme de Coordination du Contrôle interne (P2Ci) qui se réunit bimestriellement. Un état du risque opérationnel est présenté dans ces deux réunions.

Les objectifs visés par la politique de gestion du risque opérationnel sont :

- une mobilisation de tous les acteurs au sein de l'entreprise sur les actions de maîtrise des risques ;
- la réduction de la probabilité de survenance d'événements de risque opérationnel mettant en cause :
  - la réputation du Groupe ou de BNP Paribas ;
  - la confiance que lui font ses clients, ses actionnaires et ses collaborateurs ;
  - la qualité des services et produits qu'il commercialise ;
  - la rentabilité des activités qu'il conduit ;
  - l'efficacité des processus qu'il gère ;
- la mise en place d'un dispositif homogène à travers le Groupe, avec un niveau adéquat de formalisation et traçabilité et qui permet de donner une assurance raisonnable de maîtrise des risques, au management, à l'organe délibérant et aux régulateurs ;

- un juste équilibre entre les risques pris et le coût du dispositif de gestion des risques opérationnels.

La standardisation de son approche de la gestion du risque opérationnel favorise une meilleure compréhension du profil de risque dans son intégralité et permettra au Groupe de tirer les avantages liés à la diversification de ses risques.

Le processus d'attestation en place dans le cadre du reporting semestriel du Contrôle Permanent pour les incidents historiques a pour objectif de :

- renforcer la qualité des données ;
- garantir leur exhaustivité en s'appuyant sur les croisements réalisés à partir d'autres sources.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la méthode de calcul du capital économique et réglementaire pour risque opérationnel de la Banque est la méthode avancée (AMA) qui impose de disposer de données concernant les pertes internes, les pertes externes, l'analyse de scénarii d'événements potentiels et l'analyse de facteurs d'environnement et de contrôle interne. Le Groupe utilise la méthode avancée (AMA) de BNP Paribas depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Dans ce contexte, le suivi et l'analyse des pertes opérationnelles est réalisée sous l'égide de la Coordination du Contrôle Permanent (20PC) Luxembourg dans l'application groupe Forecast (Full Operational Risk & Control Analysis System).

La Coordination du Contrôle Permanent (20PC) Luxembourg assiste les contrôleurs permanents dans l'exercice de la cartographie des risques opérationnels. La cartographie des risques opérationnels ainsi constituée doit permettre de :

- disposer d'une première vision macro des principales zones de risque d'une entité, par processus, grand domaine fonctionnel ou nature de risque,
- mettre en regard de ces risques le dispositif de contrôle au sens large et juger de son efficacité en fonction de la tolérance au risque des entités,

- fournir un outil de suivi dynamique du profil de risque des entités,

- définir les actions de prévention et de correction des risques et assurer le suivi de leur mise en œuvre.

La validation et la revue des travaux de cartographie des risques par le management exécutif est un moment clé de l'exercice, qui lui donne sa force et son sens : participer à la définition de la tolérance au risque et induire des actions de gestion des risques.

L'analyse des risques opérationnels qui découle de cette cartographie s'effectue à travers la description d'incidents potentiels et leur quantification. Les incidents potentiels représentent des risques opérationnels spécifiques, caractérisés par des causes, un événement et des effets, pouvant affecter un processus donné, et donc concernant des métiers et pays précis.

L'objectif essentiel de la méthodologie relative aux incidents potentiels est d'identifier les incidents potentiels les plus significatifs qui peuvent survenir dans le contexte de l'activité considérée, puis de les analyser et de les quantifier, afin de déterminer l'exposition aux risques opérationnels de cette activité ; la connaissance de cette exposition est primordiale tant pour la mesure des risques, notamment via le calcul d'un capital, que pour leur gestion.

## Risque juridique

Les Affaires Juridiques du Groupe ont développé un dispositif global de Contrôle Interne dont la vocation est de prévenir, détecter, mesurer et maîtriser les risques de nature juridique. Ce dispositif consiste en :

- des comités ad hoc, dont notamment :
  - **Comités des Affaires Juridiques**
  - Comité des Affaires Juridiques Métier (CAJM)
  - Comité des Affaires Juridiques Luxembourg (CAJL)

### - **Le Plan de Contrôle des Affaires Juridiques Luxembourg**

- Le Plan de contrôle des Affaires Juridiques Luxembourg
- Les fiches applicatives des contrôles réalisés
- des procédures et référentiels internes qui encadrent d'une part la maîtrise du risque juridique, en liaison étroite avec la Conformité pour tous les sujets qui sont aussi de son ressort, d'autre part, l'intervention des juristes et des opérationnels dans le domaine juridique. Ces procédures sont réunies dans une base de données accessible à tous les salariés;
- des tableaux de bord existants au sein des Affaires Juridiques Luxembourg:
  - Tableau de suivi des contentieux et précontentieux par métiers;
  - Tableaux de reporting aux Affaires Juridiques du Groupe BNP Paribas des dossiers majeurs (dossiers conseils majeurs, contentieux et précontentieux supérieurs à 1 million d'euros et des dossiers comportant des risques spéciaux).

### Risque fiscal

Le Groupe est soumis aux réglementations fiscales en vigueur dans les différents pays où le Groupe est présent et qui s'appliquent aux secteurs d'activité dont relèvent les différentes entités du Groupe, comme la banque, l'assurance et les services financiers.

Au sein du Groupe BNP Paribas, les Affaires Fiscales Groupe (AFG) sont une fonction à compétence mondiale chargée de la cohérence des solutions fiscales du Groupe et du suivi du risque fiscal global, dont elle assure la responsabilité avec la fonction Finance Groupe (FG). Les AFG veillent à ce que les risques pris en matière fiscale se situent à un niveau acceptable pour le Groupe en cohérence avec ses objectifs de réputation.

Pour exercer sa mission, la fonction AFG a mis en place:

- un réseau de correspondants fiscaux dans l'ensemble des pays où le Groupe est implanté, auquel s'ajoutent des fiscalistes locaux présents dans 18 pays;
- un processus de remontée d'informations qualitatives permettant de contribuer au contrôle du risque fiscal et de pouvoir juger du respect de la réglementation fiscale locale;
- un reporting régulier à la Direction Générale sur l'exercice des délégations accordées et le respect des référentiels internes.

Elle co-préside avec FG le Comité de coordination fiscale, élargi à la fonction Conformité et, en cas de besoin, aux pôles. Ce Comité a pour vocation d'analyser les éléments concernant les principales problématiques fiscales du Groupe et de prendre des décisions idoines. FG a l'obligation de recourir au conseil des AFG pour les aspects fiscaux de l'ensemble des opérations traitées.

Les AFG sont, par ailleurs, dotées de procédures couvrant l'ensemble des pôles et destinées à assurer l'identification, la maîtrise et le contrôle du risque fiscal. Il s'agit autant du risque fiscal du Groupe que du risque fiscal des produits ou des transactions proposés par les sociétés du Groupe à la clientèle. Les moyens d'atteindre ces objectifs sont des plus variés puisque les procédures concernent, entre autres:

- le cadre d'exercice des responsabilités liées aux problématiques fiscales: c'est notamment l'objet de la Charte du risque fiscal déclinée soit sous la forme d'une lettre de mission adressée aux responsables locaux de la fonction fiscale, soit sous la forme d'une lettre de délégation aux responsables des pôles pour les entités non couvertes par des fiscalistes locaux. Cette lettre est revue en fonction de l'évolution de la Charte du Directeur de Territoire;
- la validation par les AFG de tout nouveau produit à contenu fiscal marqué, de toutes nouvelles activités ainsi que des opérations « spécifiques » qui sont structurées en France et à l'étranger;

- les modalités de recours à un conseil fiscal externe;
- la définition des incidents opérationnels à caractère fiscal et des standards communs de déclaration et de reporting;
- la définition et la diffusion des règles et normes applicables dans le Groupe et la validation de toute convention-cadre ou de place et toute circulaire ou texte organique interne présentant une problématique fiscale marquée;
- un reporting portant sur les contrôles fiscaux;
- les modalités de contrôle de la délivrance des avis et conseils dans le domaine fiscal.

En ce qui concerne le Luxembourg, la fonction Affaires Fiscales Luxembourg (AFL) est en charge de veiller à l'application de ces principes pour les entités du Groupe.

AFL rapporte hiérarchiquement au Directeur du Territoire et au COO ayant en charge les AFL et fonctionnellement aux responsables d'AFG.

### **Sécurité des systèmes d'information**

L'information est une des matières premières principales des activités d'une banque. La dématérialisation quasi achevée, le besoin de rapidité des opérations et leur automatisation toujours plus poussée, l'interconnexion entre le Groupe et ses clients – via Internet pour les particuliers et par de multiples réseaux pour les entreprises et institutionnels – renforcent continuellement le besoin de maîtrise du risque relatif à la sécurité de l'information.

L'évolution des incidents vécus par la profession bancaire et l'industrie des cartes de crédit/paiement, rendus publics dans différents pays, implique une vigilance accrue confirmée par la réglementation et la jurisprudence en matière de données personnelles et bancaires.

Les règles organisant la maîtrise de la sécurité de l'information du Groupe s'articulent autour d'un ensemble de documents de référence classés en plusieurs

catégories: une politique générale de sécurité, différentes politiques plus spécifiques à certaines thématiques de la sécurité des systèmes d'information, la formulation d'exigences structurées selon les axes de la norme ISO 27001, des guides pratiques qui accompagnent les exigences de sécurité, des procédures opérationnelles.

Ce cadre de référence est décliné métier par métier, prenant en compte les aspects réglementaires et l'appétence au risque du métier et s'appuyant sur le cadre général de la politique de sécurité du Groupe. Chaque métier utilise la même démarche d'analyse des risques (la méthodologie retenue est l'ISO 27005 complétée de la méthodologie française EBIOS), des indicateurs objectifs et partagés, des plans de contrôles, une évaluation du risque résiduel et le suivi du plan d'action. Cette démarche s'inscrit dans le Contrôle permanent et le Contrôle périodique au sein de chaque activité bancaire.

Chaque métier du Groupe possède des facteurs de risques liés à la sécurité de l'information qui lui sont spécifiques tandis que d'autres sont communs à tous. La politique de maîtrise du risque informatique prend en compte les dimensions propres aux métiers et les spécificités nationales du Luxembourg.

Le Groupe a inscrit la démarche de sécurité dans une approche d'amélioration continue. En effet, au-delà des moyens significatifs mis en œuvre pour protéger ses actifs informatiques et son patrimoine informationnel, le niveau de sécurité mis en œuvre doit être surveillé en continu et contrôlé de manière permanente. Cela permet d'ajuster en permanence les efforts de sécurité en fonction des nouvelles menaces créées par la cybercriminalité. L'un des effets de cette amélioration continue se traduit par des investissements en vue de faire évoluer la gestion des habilitations et des contrôles d'accès aux applications majeures présentes au sein des métiers et la réalisation de tests d'intrusion des systèmes informatiques.

La disponibilité des systèmes d'information est un élément constitutif clé de la continuité des opérations bancaires en cas de sinistre ou de crise. Même s'il est impossible de garantir une disponibilité à 100%, le Groupe maintient, améliore, et vérifie régulièrement

ses dispositifs de secours et de fiabilité (robustesse) de ses outils informatiques conformément à ses valeurs d'excellence opérationnelle, au renforcement de la réglementation et à la prise en compte de risques extrêmes (catastrophe naturelle ou non, crise sanitaire, etc.) et en cohérence avec la politique globale de continuité des opérations.

Le Groupe poursuit une démarche de limitation du risque et d'optimisation des moyens mis en œuvre par :

- le déploiement de la politique et de la gouvernance de sécurité du Groupe avec animation de comités de sécurité entre IT et les métiers ;
- un cadre procédural propre à chaque métier, qui encadre les pratiques quotidiennes de la production informatique, de la gestion des habilitations et de la gestion du patrimoine applicatif existant et des nouveaux systèmes ;
- la sensibilisation de l'ensemble du personnel aux enjeux de la sécurité de l'information et la formation des acteurs clés aux procédures et attitudes de maîtrise du risque lié aux moyens informatiques ;
- une démarche formelle de gestion du changement, pour les projets des métiers ainsi que pour les infrastructures et les systèmes partagés, d'évaluation de l'état et de l'amélioration de la maîtrise de leurs risques, par des indicateurs, mesurables, de progrès et un plan d'actions pour l'atteinte de ces objectifs, intégré dans la démarche de Contrôle permanent et périodique du Groupe, et matérialisée dans un outil supportant ce processus de gestion des risques du systèmes d'information ;
- la surveillance des incidents et une veille technologique sur les vulnérabilités et les attaques informatiques.

### 5.g.3 Approches retenues et périmètres respectifs

Les principes de gestion et de mesure du risque opérationnel sont définis par la fonction Conformité Groupe, par délégation du responsable réglementaire de la

filiale Risques. Le dispositif de risque opérationnel est mis en œuvre dans le Groupe BNP Paribas de façon proportionnée aux risques encourus et dans un souci de couverture large.

Le calcul de l'exigence de fonds propres se fait au niveau des entités juridiques du périmètre prudentiel du Groupe BNP Paribas. Le calcul des actifs pondérés est obtenu en multipliant l'exigence en fonds propres par 12,5.

Le Groupe a retenu une approche hybride combinant l'Approche de Mesure Avancée (AMA), l'approche standard et l'approche de base. Pour le Groupe, les entités ayant déployé la méthodologie AMA sont les entités les plus significatives.

#### Méthode AMA

Le calcul du capital en Approche de Mesure Avancée (AMA) impose l'élaboration d'un modèle interne de calcul du capital relatif au risque opérationnel, fondé sur des données de pertes internes (potentielles et historiques), des données de pertes externes, l'analyse de divers scénarii et des facteurs d'environnement et de contrôle interne.

Le modèle interne répondant aux exigences AMA s'appuie sur les principes suivants :

- Le modèle développé s'appuie sur la distribution de perte annuelle agrégée; ce qui signifie qu'une approche actuarielle est développée dans laquelle les fréquences et les sévérités des pertes pour risque opérationnel sont modélisées selon des distributions calibrées sur les données disponibles ;
- Les données historiques et prospectives sont utilisées dans le calcul du capital avec une prépondérance des données prospectives, seules capables de représenter les risques extrêmes ;
- Le modèle utilisé se veut fidèle aux données alimentant, de manière à permettre aux métiers l'appropriation des résultats produits : de ce fait, la plus grande part des hypothèses est intégrée dans les données elles-mêmes ;

- Les calculs de capital sont réalisés de manière prudente: dans ce cadre, il est procédé à une revue approfondie des données utilisées afin de les compléter éventuellement de risques nécessitant une représentation dans le profil de risque du Groupe.

Le capital réglementaire sur le périmètre AMA correspond à la VaR (Value at Risk), c'est-à-dire au montant maximum de perte possible sur une année, pour un niveau de certitude donné (99,9 % au titre du capital réglementaire). Le calcul est effectué globalement sur l'ensemble des données relatives au périmètre AMA du Groupe, puis alloué aux entités juridiques composant ce périmètre.

### Méthodes forfaitaires

Le Groupe a choisi de mettre en œuvre un calcul de capital selon une approche forfaitaire (standard ou de base) pour les entités du périmètre de consolidation qui ne sont pas traitées dans le modèle interne.

L'approche de base: le calcul du capital est défini comme la moyenne sur les trois dernières années du Produit Net Bancaire (indicateur d'exposition) multiplié par un facteur alpha unique fixé par le superviseur (coefficient de pondération de 15 %).

L'approche standard: le calcul du capital est défini comme la moyenne sur les trois dernières années du Produit Net Bancaire multiplié par un facteur bêta correspondant (défini par le superviseur) pour chaque ligne de métier. Pour réaliser ce calcul, toutes les lignes de métiers du Groupe sont ventilées dans les huit catégories d'activité sans exception ni chevauchement.

#### 5.g.4 Réduction du risque via les techniques d'assurance

La couverture des risques du Groupe est réalisée dans la double perspective de protéger son bilan et son compte de résultat.

Elle repose sur une identification fine des risques, via notamment le recensement des pertes opérationnelles subies par le Groupe. Cette identification faite, les risques sont cartographiés et leur impact est quantifié.

L'achat de polices d'assurance auprès d'acteurs de premier plan permet de remédier aux éventuelles atteintes significatives résultant de fraudes, de détournements et de vols, de pertes d'exploitation ou de mise en cause de la responsabilité civile du Groupe ou des collaborateurs dont il a la charge. Certains risques sont conservés, afin que le Groupe BNP Paribas optimise ses coûts tout en conservant une parfaite maîtrise de son exposition. Il s'agit de risques bien identifiés, dont l'impact en terme de fréquence et de coût est connu ou prévisible.

Le Groupe est, par ailleurs, attentif dans le cadre de la couverture de ses risques, à la qualité, à la notation et donc à la solvabilité de ses partenaires assureurs.

Enfin, il est à noter que des informations détaillées sur les risques encourus ainsi que des visites de sites permettent aux assureurs d'apprécier la qualité de la prévention au sein du Groupe, ainsi que les moyens de sécurité mis en place et régulièrement adaptés aux nouvelles normes et réglementations.

### 5.h RISQUE DE NON-CONFORMITÉ ET DE RÉPUTATION

La maîtrise du risque de non-conformité est au cœur du dispositif de Contrôle interne du Groupe. Celui-ci vise au respect des lois, réglementations, règles déontologiques et instructions, à la protection de la réputation du Groupe, de ses dirigeants, de ses collaborateurs et de ses clients, à l'exactitude et l'exhaustivité des informations diffusées, à l'éthique dans les comportements professionnels, à la prévention des conflits d'intérêts, à la protection de l'intérêt des clients et de l'intégrité des marchés, à la lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption et le financement du terrorisme ainsi qu'au respect des embargos financiers.

Conformément à la réglementation, la fonction Compliance est chargée de la mise en œuvre et du contrôle du dispositif, elle constitue un des acteurs du Contrôle interne. Placée sous la responsabilité hiérarchique du Président du Comité de direction, elle bénéficie d'un accès direct et indépendant au Président du Conseil d'administration et au Comité du Contrôle interne et des Risques.

Elle est une fonction indépendante de contrôle de conformité des activités eu égard à l'environnement législatif, réglementaire, normatif, déontologique et des éventuelles dispositions internes propres à l'établissement. En conséquence, elle s'intéresse aux risques de non-conformité à cet environnement: risques qui peuvent selon les cas avoir des impacts financiers, opérationnels, légaux ou déontologiques sur les activités du Groupe.

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité et de réputation repose sur un système de contrôle permanent, structuré autour de quatre axes:

- des procédures générales et spécifiques;
- des contrôles dédiés;
- le déploiement d'outils de prévention et de détection (outils de lutte contre le blanchiment, le terrorisme et la corruption, les Abus de Marché);
- des actions de formation et de sensibilisation, tant à l'échelle du Groupe que des métiers / fonctions.

La préservation de sa réputation est un souci constant du Groupe BNP Paribas. Elle demande une adaptation permanente de sa politique de gestion des risques, en fonction des évolutions de l'environnement externe. Ainsi, le contexte international, la multiplication des pratiques délictueuses et le renforcement des réglementations dans de nombreux pays ont amené le Groupe BNP Paribas à renforcer son dispositif de contrôle dans le domaine clé de la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, la corruption et du respect des embargos financiers ainsi que dans celui des Abus de Marchés et de la protection des intérêts de la clientèle.

## 5.i GESTION DU CAPITAL ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

### 5.i.1 Fonds propres

Le Groupe est soumis au respect de la réglementation prudentielle luxembourgeoise qui transpose en droit national la directive européenne « Adéquation des fonds propres des établissements de crédit ».

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la Circulaire CSSF 06/273 (telle que modifiée), instaurant les méthodes de calcul dites « Bâle II » du ratio de solvabilité, définit ce dernier comme le rapport entre les fonds propres prudentiels globaux et la somme:

- du montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit calculé en utilisant l'approche standard ou l'approche fondée sur les notations internes selon l'entité ou l'activité du Groupe concernée;
- des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle des risques de marché et du risque opérationnel, multipliées par un facteur de 12,5. L'exigence de fonds propres au titre du risque de marché est calculée selon l'approche standard. L'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel est calculée conformément à l'approche de base, l'approche standard ou à l'approche par mesure avancée, selon l'entité du Groupe concernée.

### Composition des fonds propres prudentiels

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément à la Circulaire CSSF 06/273 telle que modifiée. Ils sont répartis en trois catégories (les fonds propres de base, les fonds propres complémentaires et les fonds propres sur-complémentaires) desquelles est réalisé un certain nombre de déductions:

- Les fonds propres de base sont déterminés à partir des capitaux propres comptables du Groupe ajustés (hors gains et pertes latents ou différés). Ces ajustements consistent entre autres en l'anticipation d'une distribution de dividende, la déduction des écarts d'acquisition et autres actifs incorporels, la déduction du risque propre de crédit et éventuellement des pertes latentes sur titres à revenus variables catégorisés en tant qu'actifs disponibles à la vente.
- Les fonds propres complémentaires sont composés des dettes subordonnées et des différences positives d'évaluation du risque de crédit et de contrepartie entre la méthode comptable reposant sur le provisionnement des pertes encourues et les pertes attendues des encours de crédit traités en approche fondée sur les notations internes. Le cas échéant,

les fonds propres complémentaires comprennent les gains latents sur titres à revenus variables catégorisés en tant qu'actifs disponibles à la vente.

Une décote est appliquée à certains types de dettes subordonnées de maturité résiduelle inférieure à 5 ans. Les dettes subordonnées datées sont limitées en montant à 50 % des fonds propres de base. Les fonds propres complémentaires sont globalement limités à 100 % du montant des fonds propres de base.

- Le Groupe ne détient pas de fonds propres sur-complémentaires.

- Sont déduits pour la détermination des fonds propres prudentiels, pour moitié des fonds propres de base et pour moitié des fonds propres complémentaires: les éléments constitutifs de fonds propres prudentiels dans des établissements de crédit et établissements financiers détenus à plus de 10 % par le Groupe, les éléments constitutifs de fonds propres prudentiels dans des entreprises d'assurance ou de réassurance, ainsi que la part des pertes attendues sur les encours de crédit traités selon l'approche fondée sur les notations internes non couverte par des provisions et ajustements de valeur, ainsi que les pertes attendues sur les actions traitées en méthode de pondération simple.

#### Montant des fonds propres prudentiels, hors résultat de l'année courante

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
<b>Capitaux propres part du Groupe avant affectation du résultat</b>	<b>5.697,1</b>	<b>5.592,9</b>
Actions ordinaires et primes d'émission	3.474,9	3.474,9
Réserves	1.826,3	1.781,4
Réserves de réévaluation	59,0	69,8
Résultat de l'exercice courant	336,9	266,8
<b>Capitaux propres part des minoritaires avant affectation du résultat</b>	<b>1.277,9</b>	<b>1.236,9</b>
<b>Capitaux propres comptables</b>	<b>6.975,0</b>	<b>6.829,8</b>
<b>Autres éléments et déductions prudentielles</b>	<b>(907,1)</b>	<b>(810,5)</b>
Déductions des actifs incorporels	(153,2)	(158,4)
Autres retraitements prudentiels	(753,9)	(652,1)
<i>dont : Neutralisation des provisions prudentielles</i>	<i>(95,4)</i>	<i>(95,4)</i>
<i>dont : Neutralisation de plus-values latentes sur immeubles</i>	<i>(56,8)</i>	<i>(57,2)</i>
<i>dont : Neutralisation du risque propre de crédit</i>	<i>(11,7)</i>	<i>(16,3)</i>
<i>dont : Neutralisation des réserves de réévaluation non éligibles</i>	<i>(65,8)</i>	<i>(58,0)</i>
<i>dont : Neutralisation des réserves de réévaluation transférées dans le Tier 2</i>	<i>(18,7)</i>	<i>(16,2)</i>
<i>dont : Actifs d'impôts différés non recouvrables avant 2 ans</i>	<i>(45,0)</i>	<i>(45,8)</i>
<i>dont : Neutralisation du résultat retraité en attente d'affectation <sup>1)</sup></i>	<i>(460,5)</i>	<i>(363,2)</i>
<b>Fonds propres tier 1 avant éléments à déduire</b>	<b>6.067,9</b>	<b>6.019,3</b>
<b>Fonds propres tier 2 avant éléments à déduire</b>	<b>102,9</b>	<b>107,5</b>
<b>Pertes attendues liées aux expositions en actions</b>	<b>(4,4)</b>	<b>(9,3)</b>
<b>Participations à déduire</b>	<b>(254,6)</b>	<b>(282,4)</b>
<b>Déficit de provisions (comparé à l'Expected Loss)</b>	<b>(56,5)</b>	<b>(62,3)</b>
<b>Éléments à déduire des tiers 1 et 2</b>	<b>(315,5)</b>	<b>(354,0)</b>
<b>Fonds propres prudentiels avant affectation du résultat</b>	<b>5.855,3</b>	<b>5.772,8</b>

<sup>1)</sup> Correspond au résultat part du Groupe et part des minoritaires, après retraitements prudentiels (provisions prudentielles et risque propre de crédit)

## 5.i.2 Exigence en fonds propres et actifs pondérés

### Exigence en fonds propres et actifs pondérés au titre du pilier 1

Le tableau ci-après présente de manière synthétique les risques répartis par classe d'exposition bâloise. Ces risques servent de référence au calcul du ratio de solvabilité du Groupe dans le cadre des rapports réglementaires remis à la CSSF (pilier 1 de Bâle II).

En millions d'euros	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Montant des actifs à risque pondérés	Exigences de fonds propres	Montant des actifs à risque pondérés	Exigences de fonds propres
<b>Risque de crédit et de contrepartie</b>	<b>20.788,4</b>	<b>1.663,1</b>	<b>22.686,8</b>	<b>1.814,9</b>
<b>Risque de crédit - IRBA</b>	<b>5.639,2</b>	<b>451,2</b>	<b>6.718,8</b>	<b>537,5</b>
Administrations centrales et banques centrales	400,8	32,1	491,3	39,3
Entreprises	2.894,8	231,6	3.769,4	301,6
Établissements <sup>1)</sup>	956,8	76,5	1.051,6	84,1
Clientèle de détail	1.294,9	103,6	1.303,6	104,3
Expositions garanties par une sûreté immobilière	744,7	59,6	594,9	47,6
Autres expositions	550,2	44,0	708,7	56,7
Expositions titrisées	91,9	7,4	102,9	8,2
<b>Risque crédit - Approche standard</b>	<b>15.149,2</b>	<b>1.211,9</b>	<b>15.968,0</b>	<b>1.277,4</b>
Administrations centrales et banques centrales	6,4	0,5	11,6	0,9
Entreprises	6.172,7	493,8	6.716,4	537,3
Établissements <sup>1)</sup>	681,0	54,5	890,7	71,3
Clientèle de détail	6.323,5	505,9	6.370,4	509,6
Expositions garanties par une sûreté immobilière	1,3	0,1	1,4	0,1
Autres expositions	6.322,2	505,8	6.369,0	509,5
Expositions titrisées	148,4	11,9	55,3	4,4
Autres actifs risqués	1.817,2	145,3	1.923,6	153,9
<b>Risque sur expositions sous forme d'actions</b>	<b>726,3</b>	<b>58,1</b>	<b>1.289,5</b>	<b>103,2</b>
Modèle interne	-	-	-	-
Méthode de pondération simple	687,3	55,0	1.243,4	99,5
Actions cotées	0,5	-	0,5	0,1
Autres expositions sur actions	686,8	55,0	1.242,9	99,4
Approche standard (« grandfathering »)	39,0	3,1	46,1	3,7
<b>Risque de marché</b>	<b>11,7</b>	<b>0,9</b>	<b>7,3</b>	<b>0,6</b>
Modèle interne	-	-	-	-
Approche standard	11,7	0,9	7,3	0,6
Risques de taux d'intérêt lié aux titres de créance négociés	10,0	0,8	0,9	0,1
Risque de change	-	-	-	-
Risque de prix attaché aux actions	1,7	0,1	6,3	0,5
Risque de prix attaché aux matières premières	-	-	0,1	-
<b>Risque opérationnel</b>	<b>1.254,9</b>	<b>100,4</b>	<b>1.292,5</b>	<b>103,4</b>
Approches par mesure avancée (AMA)	955,3	76,5	982,1	78,6
Approche standard	151,5	12,1	146,2	11,7
Approche Indicateur de base (BIA)	148,1	11,8	164,2	13,1
<b>Total des risques avant application des dispositions transitoires</b>	<b>22.781,3</b>	<b>1.822,5</b>	<b>25.276,1</b>	<b>2.022,1</b>
<b>Dispositions transitoires (Seuil Bâle I)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des risques après application des dispositions transitoires</b>	<b>22.781,3</b>	<b>1.822,5</b>	<b>25.276,1</b>	<b>2.022,1</b>

<sup>1)</sup> La classe d'exposition « Établissements » correspond aux établissements de crédit ainsi qu'aux entreprises d'investissement (y compris ceux reconnus de pays tiers) assimilées aux établissements de crédit. En outre cette classe regroupe certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme des administrations centrales.

### 5.i.3 Adéquation des fonds propres

En application de la réglementation européenne transposée en droit national par la Circulaire CSSF 06/273 telle que modifiée, le Groupe est tenu de respecter en permanence les ratios réglementaires, soit un ratio de fonds propres de base au moins égal à 4 % et un ratio de solvabilité réglementaire au moins égal à 8 %. Au 31 décembre 2013, le ratio de solvabilité réglementaire du Groupe s'établit à 25,7 % hors résultat de l'année courante.

### 5.i.4 Gestion et anticipation des besoins en fonds propres

Le Groupe gère de manière prospective ses ratios de solvabilité, en alliant des objectifs de prudence, de rentabilité et de croissance. Ainsi, le Groupe maintient une structure financière appropriée destinée à lui permettre de financer le développement de ses activités dans les meilleures conditions en tenant compte, notamment, d'un objectif de notation de très haute qualité.

L'évolution des ratios est suivie par le Comité de direction sur une base trimestrielle et à tout moment dès lors qu'un événement ou une décision est de nature à produire un effet significatif sur les ratios au niveau du Groupe.

Dans le cadre du processus interne d'évaluation de son adéquation en fonds propres internes (pilier 2 de Bâle II), le Groupe considère que les risques du pilier 1 (risques de crédit, marché et opérationnel) sont suffisamment couverts par les fonds propres réglementaires du pilier 1 au 31 décembre 2013 et dans une vue prospective (1 an et en anticipation de la nouvelle directive CRD IV). En effet, au travers des tests de résistance, les exigences en fonds propres additionnelles peuvent être absorbées par le résultat avant impôt du Groupe. De plus, l'exercice d'évaluation fait par le Groupe relatif aux risques du pilier 2 (risques de taux hors portefeuille de négociation et de liquidité) ne démontre pas non plus d'exigence en fonds propres complémentaire.

Cet exercice interne a permis de démontrer que le Groupe est suffisamment capitalisé et dispose d'un excédent de fonds propres internes important.

### Le dispositif ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process)

Le second pilier de l'accord de Bâle II structure le dialogue entre le Groupe et son superviseur sur son niveau d'adéquation en fonds propres. Cette appréciation doit porter sur l'ensemble des risques pris par le Groupe, leur sensibilité à des scénarii de crise et leurs évolutions attendues dans le cadre des projets de développement.

Ce dispositif d'évaluation interne est régulièrement intégré dans les processus de décision et de gestion du Groupe et complété le cas échéant d'analyses d'impact des scénarii de crise sur les plans de développement et de modèles internes reflétant notamment de manière économique les concentrations et diversifications.

## 6. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2013

### 6.a ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS EN JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Les actifs et passifs financiers enregistrés en juste valeur par résultat sont majoritairement constitués d'émissions pour compte propre faites pour satisfaire la demande des clients et d'instruments que la réglementation comptable ne permet pas de qualifier d'instruments de couverture.

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en juste valeur sur option	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en juste valeur sur option
Portefeuille de titres	156,3	4,2	191,7	4,5
Prêts et opérations de pension	26,3	123,2	10,0	208,5
<b>Actifs financiers en juste valeur par résultat</b>	<b>182,6</b>	<b>127,4</b>	<b>201,7</b>	<b>213,0</b>
Portefeuille de titres	25,6	-	7,0	-
Emprunts et opérations de pension	132,7	-	156,5	-
Dettes représentées par un titre (note 6.i)	-	532,8	-	767,3
Dettes subordonnées (note 6.i)	-	109,0	-	110,0
<b>Passifs financiers en juste valeur par résultat</b>	<b>158,3</b>	<b>641,8</b>	<b>163,5</b>	<b>877,3</b>

*Le détail de ces rubriques est présenté dans la note 6.d.*

#### Actifs financiers

Les actifs financiers du portefeuille de transaction comportent notamment des opérations sur titres que le Groupe effectue pour son propre compte, des pensions ainsi que certains instruments financiers dérivés. Les actifs valorisés sur option à la juste valeur par résultat comprennent des actifs avec dérivés incorporés pour lesquels le principe d'extraction de ces dérivés n'a pas été retenu.

#### Passifs financiers

Les passifs financiers valorisés sur option en juste valeur par résultat enregistrent principalement les émissions originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et la couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont neutralisées par celles des instruments dérivés qui les couvrent économiquement.

La valeur de remboursement des passifs évalués sur option en juste valeur par résultat s'établit à 648,5 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 931,0 millions d'euros au 31 décembre 2012.

## Instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction

Les instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent majoritairement d'instruments d'actif ou de passif qui ne sont pas qualifiables en tant qu'instruments de couverture.

Quelques instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent d'opérations initiées par

les activités de gestion de positions. Ils peuvent être contractés dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou d'arbitrage.

La juste valeur positive ou négative des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction représente la valeur de remplacement de ces instruments. Cette valeur peut fortement fluctuer en fonction de l'évolution des paramètres de marché (tels que les taux d'intérêt ou de change).

*En millions d'euros*

	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Instruments dérivés de cours de change	26,7	20,2	39,3	31,8
Instruments dérivés de taux d'intérêt	43,7	34,2	64,3	46,2
Instruments dérivés sur actions	11,6	23,7	33,7	92,6
Instruments dérivés de crédit	0,1	0,2	0,1	2,2
Autres instruments dérivés	-	-	1,4	1,8
<b>Instruments financiers dérivés</b>	<b>82,1</b>	<b>78,3</b>	<b>138,8</b>	<b>174,6</b>

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
<i>En millions d'euros</i>		
Instruments dérivés de cours de change	4.199,4	7.758,1
Instruments dérivés de taux d'intérêt	2.635,7	2.480,8
Instruments dérivés sur actions	691,5	1.068,5
Instruments dérivés de crédit	187,3	187,6
Autres instruments dérivés	1,3	44,4

## 6.b INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS À USAGE DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente les valeurs de marché des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture.

*En millions d'euros*

	31 décembre 2013			31 décembre 2012		
	Montant notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Montant notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative
<b>Instruments financiers dérivés utilisés en couverture de valeur d'instruments financiers non dérivés</b>						
Instruments dérivés de taux d'intérêt	1.839,4	66,1	17,0	2.235,4	86,0	34,5
<b>Couverture de valeur</b>	<b>1.839,4</b>	<b>66,1</b>	<b>17,0</b>	<b>2.235,4</b>	<b>86,0</b>	<b>34,5</b>
<b>Instruments financiers dérivés utilisés en couverture de flux de trésorerie d'instruments financiers non dérivés</b>						
Instruments dérivés de cours de change	47,8	15,0	-	107,2	11,2	0,4
Instruments dérivés de taux d'intérêt	2.545,0	23,8	14,2	1.925,0	32,3	25,3
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	<b>2.592,8</b>	<b>38,8</b>	<b>14,2</b>	<b>2.032,2</b>	<b>43,5</b>	<b>25,7</b>
<b>Dérivés utilisés en couverture</b>	<b>4.432,2</b>	<b>104,9</b>	<b>31,2</b>	<b>4.267,6</b>	<b>129,5</b>	<b>60,2</b>

Les opérations sur instruments financiers dérivés contractés à des fins de couverture sont exclusivement conclues de gré à gré.

## 6.c ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

*En millions d'euros*

	31 décembre 2013			31 décembre 2012		
	Net	dont Dépréciations	dont Variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres	Net	dont Dépréciations	dont Variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres
<b>Titres à revenu fixe</b>	<b>3.075,5</b>	-	<b>116,9</b>	<b>2.831,1</b>	-	<b>114,5</b>
Obligations d'État	1.559,6	-	85,2	1.434,4	-	92,0
Autres obligations	1.515,9	-	31,7	1.396,7	-	22,5
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>251,0</b>	<b>(249,1)</b>	<b>22,7</b>	<b>393,7</b>	<b>(256,4)</b>	<b>18,8</b>
Titres cotés	30,1	(13,2)	6,2	27,4	(13,2)	3,5
Titres non cotés	220,9	(235,9)	16,5	366,3	(243,2)	15,3
<b>Total actifs disponibles à la vente</b>	<b>3.326,5</b>	<b>(249,1)</b>	<b>139,6</b>	<b>3.224,8</b>	<b>(256,4)</b>	<b>133,3</b>

Les variations de valeur de l'actif comptabilisées directement en capitaux propres sont inscrites au sein des capitaux propres comme suit :

*En millions d'euros*

	31 décembre 2013			31 décembre 2012		
	Titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total
<b>Réévaluation des titres non couverts comptabilisée en « actifs financiers disponibles à la vente »</b>	<b>116,9</b>	<b>22,7</b>	<b>139,6</b>	<b>114,5</b>	<b>18,8</b>	<b>133,3</b>
Impôts différés liés à cette réévaluation	(19,9)	(3,7)	(23,6)	(15,5)	(2,3)	(17,8)
Quote-part de réévaluation sur titres disponibles à la vente détenus par des entités mises en équivalence, nette d'impôt différé	8,6	(0,3)	8,3	10,6	(0,4)	10,2
Réévaluation sur titres disponibles à la vente reclassés en prêts et créances restant à amortir	(49,7)	-	(49,7)	(62,1)	-	(62,1)
Autres variations	0,1	(0,1)	0,0	-	0,1	0,1
<b>Variations de valeur d'actifs comptabilisées directement en capitaux propres sous la rubrique « Actifs disponibles à la vente »</b>	<b>56,0</b>	<b>18,6</b>	<b>74,6</b>	<b>47,5</b>	<b>16,2</b>	<b>63,7</b>
Part du Groupe	56,2	18,7	74,9	47,7	16,3	64,0
Part des minoritaires	(0,2)	(0,1)	(0,3)	(0,2)	(0,1)	(0,3)

## 6.d MESURE DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

### Dispositif de valorisation

Le Groupe a retenu pour principe de disposer d'une filière unique et intégrée de production et de contrôle de la valorisation des instruments financiers utilisée à des fins de gestion quotidienne du risque et d'information financière. Ce dispositif se fonde sur une évaluation économique unique, sur laquelle s'appuient les décisions du Groupe et ses stratégies de gestion du risque.

La valeur économique se compose de la valorisation milieu de marché et d'ajustements additionnels de valorisation.

La valorisation milieu de marché est obtenue à partir de données externes ou de techniques de valorisation qui maximisent l'utilisation de paramètres de marché

observables. La valorisation milieu de marché est une valeur théorique additive, indépendante du sens de la transaction ou de son impact sur les risques existants au sein du portefeuille et de la nature des contreparties. Elle ne dépend pas non plus de l'aversion d'un intervenant du marché aux risques spécifiques de l'instrument, du marché sur lequel il est négocié, ou de la stratégie de gestion du risque.

Les ajustements additionnels de valorisation tiennent compte des incertitudes de valorisation, ainsi que des primes de risques de marché et de crédit afin de refléter les coûts que pourrait induire une opération sur le marché principal. Ces ajustements de valorisation sont ajoutés à la valorisation milieu de marché pour déterminer la valeur économique. Les hypothèses de coût de refinancement contribuent à la valorisation milieu de marché à travers l'utilisation de taux d'actualisation appropriés. Elles tiennent compte, le cas échéant, des termes des contrats de collatéral et des conditions effectives de refinancement de l'instrument.

En règle générale, la juste valeur est égale à la valeur économique, sous réserve d'ajustements supplémentaires limités, tels que les ajustements pour risque de crédit propre, spécifiquement requis par les normes IFRS.

Les principaux ajustements de valorisation sont présentés ci-après.

### Ajustements additionnels de valorisation

Les ajustements additionnels de valorisation retenus par le Groupe pour déterminer les justes valeurs sont les suivants :

**Ajustement de bid/offer :** l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur reflète le coût de sortie marginal d'un « price taker » (client potentiel). Symétriquement, il représente la rémunération exigée par un opérateur au titre du risque à détenir une position ou à devoir la céder à un prix proposé par un autre opérateur.

Le Groupe considère que la meilleure estimation d'un prix de sortie est le cours acheteur ou le cours vendeur, à moins que plusieurs éléments ne montrent qu'un autre point de cette fourchette est plus représentatif du prix de sortie.

**Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (Credit Valuation Adjustment ou CVA) :** cet ajustement s'applique aux valorisations et cotations de marché qui ne tiennent pas compte de la qualité de crédit de la contrepartie. Il vise à prendre en compte le fait que la contrepartie puisse faire défaut et que le Groupe ne puisse pas recouvrer la totalité de la juste valeur des transactions.

Lors de la détermination du coût de sortie ou de transfert d'une exposition portant du risque de contrepartie, le marché pertinent à considérer est celui des intermédiaires financiers. Toutefois, le caractère observable de cet ajustement suppose l'exercice du jugement pour prendre en considération :

- l'absence ou l'indisponibilité d'information sur les prix sur le marché des intermédiaires financiers ;
- l'influence du cadre réglementaire en matière de risque de contrepartie sur la politique de tarification des intervenants du marché ;

- et l'absence de modèle économique dominant pour la gestion du risque de contrepartie.

Le modèle de valorisation est fondé sur les mêmes expositions que celles utilisées pour les besoins des calculs réglementaires. Ce modèle s'efforce d'estimer le coût d'une stratégie optimale de gestion du risque en tenant compte des incitations et contraintes implicites aux réglementations en vigueur et à leurs évolutions, de la perception par le marché des probabilités de défaut, ainsi que des paramètres liés au défaut utilisés pour les besoins réglementaires.

**Ajustement de valeur pour risque de crédit propre (Own Credit Adjustment - OCA) et pour les dérivés (Debit Valuation Adjustment - DVA) :** ces ajustements reflètent l'effet de la qualité de crédit de BGL BNP Paribas sur la valorisation des émissions évaluées en juste valeur sur option et des instruments financiers dérivés. Ces deux ajustements se fondent sur le profil des expositions passives attendues. Le risque de crédit propre est évalué à partir de l'observation des conditions des émissions obligataires appropriées réalisées par le Groupe sur le marché.

À ce titre, la valeur comptable des passifs évalués en juste valeur est diminuée de 16,6 millions d'euros au 31 décembre 2013, contre une diminution de valeur de 23,1 millions d'euros au 31 décembre 2012.

La variation du résultat est largement corrélée à l'évolution du niveau des spreads: le niveau de spread senior moyen appliqué au 31 décembre 2013 est de 29 points de base contre 48 points de base pour celui appliqué au 31 décembre 2012.

La variation de la juste valeur des instruments dérivés au passif du bilan au titre du risque de crédit propre est non significative au 31 décembre 2013.

## Classes d'instruments et classification au sein de la hiérarchie pour les actifs et passifs évalués à la juste valeur

Comme énoncé dans le résumé des principes comptables (cf. note 1.c.8), les instruments financiers évalués à la juste valeur sont répartis selon une hiérarchie qui comprend trois niveaux.

La ventilation des actifs et des passifs par classes de risques a pour objectif de préciser la nature des instruments :

- Les expositions titrisées sont présentées par type de collatéral.
- Pour les instruments dérivés, les justes valeurs sont ventilées selon le facteur de risque dominant, à savoir le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de crédit et le risque action. Les instruments dérivés de couverture sont principalement des instruments dérivés de taux d'intérêts.

En millions d'euros

	31 décembre 2013				31 décembre 2012			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>								
<b>Portefeuille de transaction</b>	156,3	26,3	-	182,6	191,7	10,0	-	201,7
<b>Portefeuille de titres</b>	156,3	-	-	156,3	191,7	-	-	191,7
Actions et autres titres à revenu variable	156,3	-	-	156,3	191,7	-	-	191,7
<b>Prêts et opérations de pension</b>	-	26,3	-	26,3	-	10,0	-	10,0
Opérations de pension	-	26,3	-	26,3	-	10,0	-	10,0
<b>Portefeuille évalué en juste valeur sur option</b>	-	126,2	1,2	127,4	-	211,7	1,3	213,0
<b>Portefeuille de titres</b>	-	3,0	1,2	4,2	-	3,2	1,3	4,5
Actions et autres titres à revenu variable	-	3,0	1,2	4,2	-	3,2	1,3	4,5
<b>Prêts et opérations de pension</b>	-	123,2	-	123,2	-	208,5	-	208,5
Prêts	-	123,2	-	123,2	-	208,5	-	208,5
<b>Actifs disponibles à la vente</b>	2.291,2	816,9	218,4	3.326,5	2.497,3	363,7	363,8	3.224,8
Obligations d'État	1.331,5	228,1	-	1.559,6	1.225,5	208,9	-	1.434,4
Autres titres à revenu fixe	929,7	586,2	-	1.515,9	1.244,4	152,3	-	1.396,7
Actions et autres titres à revenu variable	30,0	2,6	218,4	251,0	27,4	2,5	363,8	393,7
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>								
<b>Portefeuille de transaction</b>	25,6	132,7	-	158,3	7,0	156,5	-	163,5
<b>Portefeuille de titres</b>	25,6	-	-	25,6	7,0	-	-	7,0
Actions et autres titres à revenu variable	25,6	-	-	25,6	7,0	-	-	7,0
<b>Emprunts et opérations de pension</b>	-	132,7	-	132,7	-	156,5	-	156,5
Opérations de pension	-	132,7	-	132,7	-	156,5	-	156,5
<b>Portefeuille évalué en juste valeur sur option</b>	-	634,3	7,5	641,8	-	859,5	17,8	877,3
Dettes représentées par un titre	-	525,3	7,5	532,8	-	749,5	17,8	767,3
Dettes subordonnées	-	109,0	-	109,0	-	110,0	-	110,0

En millions d'euros

	31 décembre 2013				31 décembre 2012			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>JUSTE VALEUR POSITIVE</b>								
Instruments dérivés de cours de change	-	26,7	-	26,7	-	39,3	-	39,3
Instruments dérivés de taux d'intérêt	-	43,2	0,5	43,7	-	62,6	1,7	64,3
Instruments dérivés de crédit	-	0,1	-	0,1	-	0,1	-	0,1
Instruments dérivés sur actions	-	11,6	-	11,6	-	33,7	-	33,7
Autres instruments dérivés	-	-	-	-	-	1,4	-	1,4
<b>Juste valeur positive des instruments financiers dérivés (hors dérivés de couverture)</b>	-	<b>81,6</b>	<b>0,5</b>	<b>82,1</b>	-	<b>137,1</b>	<b>1,7</b>	<b>138,8</b>
<b>Juste valeur positive des instruments financiers dérivés de couverture</b>	-	<b>104,9</b>	-	<b>104,9</b>	-	<b>129,5</b>	-	<b>129,5</b>
<b>JUSTE VALEUR NÉGATIVE</b>								
Instruments dérivés de cours de change	-	20,2	-	20,2	-	31,8	-	31,8
Instruments dérivés de taux d'intérêt	-	34,2	-	34,2	-	46,2	-	46,2
Instruments dérivés de crédit	-	0,2	-	0,2	-	2,2	-	2,2
Instruments dérivés sur actions	-	23,7	-	23,7	-	92,6	-	92,6
Autres instruments dérivés	-	-	-	-	-	1,8	-	1,8
<b>Juste valeur négative des instruments financiers dérivés (hors dérivés de couverture)</b>	-	<b>78,3</b>	-	<b>78,3</b>	-	<b>174,6</b>	-	<b>174,6</b>
<b>Juste valeur négative des instruments financiers dérivés de couverture</b>	-	<b>31,2</b>	-	<b>31,2</b>	-	<b>60,2</b>	-	<b>60,2</b>

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en fin de période.

Au cours des exercices 2013 et 2012, les transferts entre le Niveau 1 et le Niveau 2 ne sont pas significatifs.

### Description des principaux instruments au sein de chaque niveau de la hiérarchie

Cette partie présente les critères d'affectation à chacun des niveaux de la hiérarchie, et les principaux instruments qui s'y rapportent. Sont décrits plus particulièrement les instruments classés en Niveau 3 et les méthodologies de valorisation correspondantes.

Des informations quantitatives sont également fournies sur les paramètres utilisés pour déterminer la juste valeur des principaux instruments comptabilisés en portefeuille de transaction et les instruments financiers dérivés classés en Niveau 3.

#### Niveau 1

Ce niveau regroupe l'ensemble des instruments dérivés et des valeurs mobilières qui sont cotés sur une bourse de valeurs ou cotés en continu sur d'autres marchés actifs.

Le Niveau 1 comprend notamment les actions et les obligations liquides, les ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (exemple: futures) et les parts de fonds et OPCVM dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement.

## Niveau 2

**Les titres** classés en Niveau 2 comprennent les titres moins liquides que ceux de Niveau 1. Il s'agit principalement d'obligations d'État, d'obligations d'entreprises, de titres adossés à des prêts étudiants (ABS (Asset Backed Securities) Student Loans), de structures ABS/MBS (Mortgage Backed Securities) n'utilisant pas une méthodologie de modélisation des flux de trésorerie, de parts de fonds et de titres à court terme tels que des certificats de dépôt. Ils sont classés au Niveau 2 notamment lorsque les prix externes proposés par un nombre raisonnable de teneurs de marché actifs sont régulièrement observables, sans qu'ils soient pour autant directement exécutables. Ces prix sont issus notamment des services de publication de consensus de marché auxquels contribuent les teneurs de marché actifs ainsi que les cours indicatifs produits par des courtiers ou des négociateurs actifs. D'autres sources sont également utilisées, telles que le marché primaire et la valorisation utilisée pour les appels de marge réa-lisés dans le cadre de contrats de collatéralisation.

**Les opérations de pension** sont classées principalement au Niveau 2. La classification s'appuie essentiellement sur l'observabilité et la liquidité du marché des pensions en fonction du collatéral sous-jacent.

**Les dettes émises** évaluées en juste valeur sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread de crédit propre est un paramètre observable.

**Les instruments dérivés** de Niveau 2 comprennent principalement les instruments suivants :

- Les instruments simples tels que les swaps de taux d'intérêt, les caps, les floors, les swaptions, les dérivés de crédit, les contrats à terme et les options sur actions, sur cours de change, sur matières premières ;
- Les instruments dérivés structurés tels que les options de change exotiques, les dérivés sur actions ou sur fonds à sous-jacents uniques ou multiples, les instruments dérivés de taux d'intérêt exotiques sur courbe unique et les instruments dérivés sur taux d'intérêt structuré.

Les instruments dérivés sont classés au Niveau 2 lorsque l'un des éléments suivants peut être démontré et documenté :

- La juste valeur est déterminée principalement à partir du prix ou de la cotation d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2, au moyen de techniques usuelles d'interpolation ou de démembrement dont les résultats sont régulièrement corroborés par des transactions réelles ;
- La juste valeur est déterminée à partir d'autres techniques usuelles telles que la réplication ou l'actualisation des flux de trésorerie calibrées par rapport aux prix observables, comportant un risque de modèle limité et permettant de neutraliser efficacement les risques de l'instrument par la négociation d'instruments de Niveau 1 ou de Niveau 2 ;
- La juste valeur est déterminée à partir d'une technique de valorisation plus complexe ou interne mais directement vérifiée par la comparaison régulière avec les paramètres de marché externes.

Déterminer si un instrument dérivé de gré à gré est éligible au Niveau 2 relève de l'exercice du jugement. Dans cette appréciation sont considérés l'origine, le degré de transparence et de fiabilité des données externes utilisées, ainsi que le degré d'incertitude associé à l'utilisation de modèles. Les critères de classification du Niveau 2 impliquent donc de multiples axes d'analyse au sein d'une « zone observable » dont les limites sont établies en fonction d'une liste prédéfinie de catégories de produits et d'un ensemble de sous-jacents et de bandes de maturité. Ces critères sont régulièrement revus et actualisés, de même que les ajustements additionnels de valorisation associés, afin que la politique d'ajustements de valorisation et le classement par niveau restent cohérents.

## Niveau 3

**Les titres de Niveau 3** du portefeuille évalué en juste valeur sur option ou classés au sein de la catégorie « disponibles à la vente » comprennent les parts de fonds et les actions non cotées.

La juste valeur est déterminée au moyen d'une méthodologie prenant en considération les prix indicatifs externes disponibles et les flux de trésorerie attendus actualisés.

L'approche fondée sur les flux de trésorerie attendus actualisés utilise aussi bien des hypothèses internes que des sources externes indépendantes pour déterminer les flux futurs de trésorerie attendus sur les actifs sous-jacents.

Les parts de fonds correspondent aux fonds immobiliers pour lesquels l'évaluation des investissements sous-jacents n'est pas fréquente, ainsi qu'aux fonds alternatifs (hedge funds) pour lesquels la mise à disposition de l'actif net réévalué n'est pas fréquente.

Enfin, les titres non cotés sont systématiquement classés en Niveau 3, à l'exception des OPCVM à valeur liquidative quotidienne présentés comme des titres non cotés dans la note 6.b, mais qui sont classés en Niveau 1 dans la hiérarchie des valorisations.

Les titres du portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente classés en Niveau 3 contiennent essentiellement des titres contrôlés par BNP Paribas.

**Opérations de pensions principalement à long terme sur les obligations d'entreprises:** l'évaluation de ces transactions nécessite de recourir à des méthodologies internes compte tenu du manque d'activité et de l'indisponibilité de l'information sur le prix de marché des pensions à long terme.

**Les dettes émises** évaluées en juste valeur sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread de crédit propre est un paramètre observable.

### **Instrument dérivés**

**Les instruments dérivés simples** sont classés au Niveau 3 lorsque l'exposition sort de la zone d'observation des courbes de taux ou des surfaces de volatilité, ou lorsqu'elle est sur des marchés moins liquides tels que ceux des taux d'intérêt des marchés émergents ou ceux des tranches sur les anciennes séries d'indices de crédit.

**Les instruments dérivés complexes** classés au Niveau 3 sont principalement constitués de produits hybrides (hybrides taux-change et hybrides actions), de produits de corrélation de crédit, de produits sensibles aux remboursements anticipés, de certaines options sur panier d'actions, et d'options sur taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2013, le Groupe ne possède pas d'instruments dérivés classés en Niveau 3.

### Variation des instruments financiers de Niveau 3

Pour les instruments financiers de Niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2013 :

*En millions d'euros au 31 décembre 2013*

	Actifs financiers			Passifs financiers	
	Instruments financiers en juste valeur par résultat sur option	Actifs financiers disponibles à la vente	Total	Instruments financiers en juste valeur par résultat sur option	Total
<b>Début de la période</b>	<b>1,3</b>	<b>363,8</b>	<b>365,1</b>	<b>17,8</b>	<b>17,8</b>
Entrées de périmètre	-	-	-	-	-
Achats	-	2,8	2,8	-	-
Ventes	-	(77,7)	(77,7)	-	-
Règlements	-	(0,4)	(0,4)	(14,3)	(14,3)
Transferts depuis le niveau 2	-	-	-	3,8	3,8
Autres	-	(19,9)	(19,9)	-	-
Gains (ou pertes) comptabilisés en résultat	(0,1)	(52,3)	(52,4)	0,2	0,2
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	-	2,1	2,1	-	-
Éléments relatifs aux variations de parités monétaires	-	(0,4)	(0,4)	-	-
Variation d'actifs et passifs comptabilisés en capitaux propres	-	2,5	2,5	-	-
<b>Fin de la période</b>	<b>1,2</b>	<b>218,4</b>	<b>219,6</b>	<b>7,5</b>	<b>7,5</b>

Les transferts sont réputés avoir été réalisés en fin de période.

Les pertes comptabilisées en résultat correspondent pour -50,5 millions d'euros à la correction de valeur enregistrée sur la participation BNPP IP en 2013.

Les instruments financiers de Niveau 3 sont susceptibles d'être couverts par d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2 dont les gains et pertes ne relèvent pas de ce tableau. Aussi, les montants de gains et pertes apparaissant dans ce tableau ne sont pas représentatifs des résultats liés à la gestion du risque net de l'ensemble de ces instruments.

Au 31 décembre 2013, la ligne « Autres » est liée pour -19,9 millions d'euros à la fusion par absorption de deux entités au sein du leasing international, dont une précédemment non consolidée.

## 6.e RECLASSIFICATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS INITIALEMENT COMPTABILISÉS EN ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

Les amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7 adoptés par l'Union européenne le 15 octobre 2008 permettent de reclasser les instruments initialement détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente au sein de portefeuilles en prêts et créances ou de titres disponibles à la vente.

Le Groupe a procédé à deux reprises à des reclassements en prêts et créances de titres initialement comptabilisés en titres disponibles à la vente :

- En 2009, le Groupe a reclassé des opérations structurées pour une valeur nette de 669,7 millions d'euros ;
- En 2011, le Groupe a reclassé les titres de dette portugais pour une valeur nette de 299,8 millions d'euros.

La variation de la valeur nette comptable des titres reclassés en 2009 en prêts et créances est due à des remboursements, partiellement compensés par l'amortissement de la décote de reclassement.

La variation de la valeur nette comptable des titres souverains reclassés en 2011 en prêts et créances est due à des cessions de titres et à des remboursements partiellement compensés par l'amortissement de la décote de reclassement.

Le tableau suivant présente la synthèse des titres reclassés vers les prêts et créances :

<i>En millions d'euros</i>		31 décembre 2013		31 décembre 2012	
		Valeur au bilan	Juste valeur ou de modèle	Valeur au bilan	Juste valeur ou de modèle
<b>Titres souverains en provenance du portefeuille d'actifs disponibles à la vente</b>		<b>179,5</b>	<b>213,7</b>	<b>170,7</b>	<b>204,9</b>
<i>dont : Titres souverains portugais</i>	<i>30 juin 2011</i>	<i>179,5</i>	<i>213,7</i>	<i>170,7</i>	<i>204,9</i>
<b>Opérations structurées et autres titres à revenus fixes en provenance du portefeuille d'actifs disponibles à la vente</b>		<b>207,4</b>	<b>207,2</b>	<b>278,5</b>	<b>266,2</b>
	<i>30 juin 2009</i>				

Si les reclassements n'avaient pas été réalisés, les capitaux propres auraient varié de 25,6 millions d'euros sur l'exercice 2013, comparé à une variation de 12,5 millions d'euros comptabilisée actuellement (respectivement 173,9 millions et 57,8 millions au titre de 2012). En 2012 et 2013, les reclassements n'ont pas eu d'incidence sur le résultat net du Groupe.

## 6.f OPÉRATIONS INTERBANCAIRES, CRÉANCES ET DETTES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

### Prêts consentis et créances sur les établissements de crédit

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Comptes à vue	922,8	979,1
Prêts	7.453,9	8.040,2
<b>Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit avant dépréciation</b>	<b>8.376,7</b>	<b>9.019,3</b>
<i>dont : Encours douteux</i>	0,8	21,2
Dépréciation (note 3.f)	(0,6)	(0,7)
Provisions spécifiques	(0,6)	(0,7)
Provisions collectives	-	-
<b>Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit nets de dépréciation</b>	<b>8.376,1</b>	<b>9.018,6</b>

### Dettes envers les établissements de crédit

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Comptes à vue	639,9	872,1
Emprunts	9.507,6	11.277,4
<b>Total des dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>10.147,5</b>	<b>12.149,5</b>

## 6.g PRÊTS, CRÉANCES ET DETTES SUR LA CLIENTÈLE

### Prêts consentis et créances sur la clientèle

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Comptes ordinaires débiteurs	1.283,8	1.173,3
Prêts consentis à la clientèle	15.813,7	15.727,9
Opérations de pension	-	2,1
Opérations de location-financement	9.531,5	11.207,6
<b>Total des prêts consentis et créances sur la clientèle avant dépréciation</b>	<b>26.629,0</b>	<b>28.110,9</b>
<i>dont : Encours douteux</i>	1.522,3	1.737,9
Dépréciation (note 3.f)	(759,1)	(818,0)
Provisions spécifiques	(614,2)	(629,3)
Provisions collectives	(144,9)	(188,7)
<b>Total des prêts consentis et créances sur la clientèle nets de dépréciation</b>	<b>25.869,9</b>	<b>27.292,9</b>

## Détail des opérations de location-financement

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
<b>Investissement brut</b>	<b>11.078,8</b>	<b>12.966,2</b>
À recevoir dans moins d'1 an	4.013,7	4.740,7
À recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	5.803,4	6.810,6
À recevoir dans plus de 5 ans	1.261,7	1.414,9
Produits financiers non acquis	(1.547,3)	(1.758,6)
<b>Investissement net avant dépréciation</b>	<b>9.531,5</b>	<b>11.207,6</b>
À recevoir dans moins d'1 an	3.505,1	4.112,7
À recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	5.012,9	5.927,3
À recevoir dans plus de 5 ans	1.013,5	1.167,6
Dépréciations	(367,6)	(444,7)
<b>Investissement net après dépréciation</b>	<b>9.163,9</b>	<b>10.762,9</b>

## Dettes envers la clientèle

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Comptes ordinaires créditeurs	16.321,3	15.578,6
Comptes à terme	3.018,6	3.962,3
Bons de caisse	104,9	180,2
<b>Total des dettes envers la clientèle</b>	<b>19.444,8</b>	<b>19.721,1</b>

## 6.h ENCOURS PRÉSENTANT DES IMPAYÉS, ENCOURS DOUTEUX ET CRÉANCES RESTRUCTURÉES

Les tableaux suivants présentent la valeur nette comptable des encours de créances non dépréciées présentant des impayés (par antériorité d'impayés), des encours douteux dépréciés, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces actifs, et enfin la valeur nette comptable des encours restructurés. Il n'est pas tenu compte dans ces tableaux des provisions de portefeuille éventuellement constituées.

Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie, plafonnée par le montant des actifs couverts.

### Encours sains présentant des impayés

<i>En millions d'euros</i>					31 décembre 2013	
	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an	Total	Garanties reçues
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2,4	0,2	-	-	2,6	2,3
Prêts et créances sur la clientèle	1.418,0	47,7	13,8	4,7	1.484,2	890,9
<b>Total encours sains présentant des impayés</b>	<b>1.420,4</b>	<b>47,9</b>	<b>13,8</b>	<b>4,7</b>	<b>1.486,8</b>	<b>893,2</b>

<i>En millions d'euros</i>					31 décembre 2012	
	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an	Total	Garanties reçues
Prêts et créances sur les établissements de crédit	9,6	0,1	-	-	9,7	4,9
Prêts et créances sur la clientèle	2.758,5	93,2	0,9	-	2.852,6	2.180,7
<b>Total encours sains présentant des impayés</b>	<b>2.768,1</b>	<b>93,3</b>	<b>0,9</b>	<b>-</b>	<b>2.862,3</b>	<b>2.185,6</b>

### Encours douteux

<i>En millions d'euros</i>			31 décembre 2013	
	Brut	Dépréciations	Net	Garanties reçues
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 6.f)	0,8	(0,6)	0,2	1,4
Prêts et créances sur la clientèle (note 6.g)	1.522,3	(614,2)	908,1	789,9
<b>Total encours douteux</b>	<b>1.523,1</b>	<b>(614,8)</b>	<b>908,3</b>	<b>791,3</b>
Engagements de financements donnés	4,6	-	4,6	0,9
Engagements de garantie financière donnés	11,0	(3,1)	7,9	3,2
<b>Total engagements douteux hors bilan</b>	<b>15,6</b>	<b>(3,1)</b>	<b>12,5</b>	<b>4,1</b>
<b>Total</b>	<b>1.538,7</b>	<b>(617,9)</b>	<b>920,8</b>	<b>795,4</b>

En millions d'euros

	31 décembre 2012			
	Brut	Dépréciations	Net	Garanties reçues
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 6.f)	21,2	(0,7)	20,5	2,2
Prêts et créances sur la clientèle (note 6.g)	1.737,9	(629,3)	1.108,6	938,1
<b>Total encours douteux</b>	<b>1.759,1</b>	<b>(630,0)</b>	<b>1.129,1</b>	<b>940,3</b>
Engagements de financements donnés	2,6	(0,1)	2,5	0,2
Engagements de garantie financière donnés	24,3	(6,5)	17,8	10,1
<b>Total engagements douteux hors bilan</b>	<b>26,9</b>	<b>(6,6)</b>	<b>20,3</b>	<b>10,3</b>
<b>Total</b>	<b>1.786,0</b>	<b>(636,6)</b>	<b>1.149,4</b>	<b>950,6</b>

### Créances restructurées

En millions d'euros

	31 décembre 2013
Encours douteux restructurés	270,9
Dépréciations et décotes sur encours douteux restructurés	(41,7)
<b>Encours douteux restructurés - Valeur nette</b>	<b>229,2</b>
Encours sains restructurés	63,2
<b>Prêts et créances restructurés (hors opérations de pension)</b>	<b>292,4</b>
Engagements hors-bilan bruts	2,5
<b>Total</b>	<b>294,9</b>

Ce tableau couvre les principales entités du Groupe (BGL BNP Paribas S.A. BNP Paribas Lease Group S.A. Fortis Lease France S.A. et la SADE).

## 6.i DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

Cette note présente les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti et en juste valeur par résultat.

### Dettes comptabilisées en juste valeur par résultat (note 6.a)

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
<b>Dettes dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission</b>		
Titres de créance négociables	459,4	694,8
Emprunts obligataires	73,4	72,5
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>532,8</b>	<b>767,3</b>
Dettes subordonnées remboursables	109,0	110,0
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>109,0</b>	<b>110,0</b>

### Dettes comptabilisées au coût amorti

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
<b>Dettes dont l'échéance est inférieure à un an à l'émission</b>		
Titres de créance négociables	816,9	1.823,4
<b>Dettes dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission</b>		
Titres de créance négociables	607,4	672,3
Emprunts obligataires	97,8	148,2
<b>Total des dettes représentées par un titre</b>	<b>1.522,1</b>	<b>2.643,9</b>
Dettes subordonnées perpétuelles	2,2	2,6
<b>Total des dettes subordonnées</b>	<b>2,2</b>	<b>2,6</b>

Les emprunts obligataires et les dettes subordonnées perpétuelles représentent des emprunts souscrits par SREI Equipment Finance Private Ltd.

## 6.j ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
<b>Obligations</b>	<b>370,1</b>	<b>509,2</b>
Obligations d'État	159,0	204,8
Autres Obligations	211,1	304,4
<b>Total des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance</b>	<b>370,1</b>	<b>509,2</b>

Au 31 décembre 2013 comme au 31 décembre 2012, aucune dépréciation n'a été constatée.

## 6.k IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012*
Impôts courants	132,7	64,0
Impôts différés	177,9	122,3
<b>Actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>310,6</b>	<b>186,3</b>
Impôts courants	218,1	112,4
Impôts différés	468,9	468,8
<b>Passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>687,0</b>	<b>581,2</b>

\* Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

### Variation des impôts différés au cours de la période

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2013	Exercice 2012
Impôts différés nets en début de période	(346,5)	(96,2)
Produit d'impôt différé	67,5	58,4
Variations des impôts différés liées à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances	(4,7)	(103,3)
Variations des impôts différés liées à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des instruments dérivés de couverture	0,2	(5,9)
Variations des impôts différés liées aux éléments constatés directement en capitaux propres ne pouvant être rapportés au résultat	(0,2)	1,3
Entrées de périmètre	-	(217,2)
Actifs non courants destinés à être cédés	2,2	-
Variation des parités monétaires et divers	(9,5)	16,4
<b>Impôts différés nets en fin de période</b>	<b>(291,0)</b>	<b>(346,5)</b>

### Ventilation des impôts différés actifs et passifs par origine

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012*
Actifs financiers disponibles à la vente	(51,1)	(53,7)
Location-financement	(235,1)	(270,7)
Provisions pour engagements sociaux	21,2	15,4
Provisions pour risque de crédit	79,8	43,3
Résultat sur plus-values à immuniser selon l'art.54 LIR	(43,7)	(41,6)
Immobilisations	(44,8)	(39,7)
Provisions AGDL	(35,3)	(35,3)
Créances et dettes envers la clientèle	(4,0)	7,5
Établissements de crédit et trésorerie	(0,1)	0,7
Instruments financiers en juste valeur par résultat	4,9	6,0
Autres éléments	(2,5)	(4,7)
Déficits fiscaux reportables	19,7	26,3
<b>Impôts différés nets</b>	<b>(291,0)</b>	<b>(346,5)</b>
<i>dont : Impôts différés actifs</i>	<i>177,9</i>	<i>122,3</i>
<i>Impôts différés passifs</i>	<i>(468,9)</i>	<i>(468,8)</i>

\* Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

## 6.l COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012*
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	15,7	12,9
Comptes d'encaissement	34,9	41,7
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	76,0	87,2
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	21,0	14,7
Autres débiteurs et actifs divers	557,1	475,3
<b>Total des comptes de régularisation et actifs divers</b>	<b>704,7</b>	<b>631,8</b>
Dépôts de garantie reçus	23,1	23,1
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	2,5	5,5
Comptes d'encaissement	43,5	51,6
Charges à payer et produits constatés d'avance	320,8	253,6
Autres créditeurs et passifs divers	779,1	628,5
<b>Total des comptes de régularisation et passifs divers</b>	<b>1.169,0</b>	<b>962,3</b>

\* Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

## 6.m PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2013 concernent les sociétés suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012*
Cardif Lux Vie S.A.	80,0	75,1
<b>BNP Paribas Leasing Solutions</b>		
All In One Vermietung GmbH	4,9	6,0
All In One Vermietungsgesellschaft für Telekommunikationsanlagen mbH	(0,5)	0,3
Heffiq Heftruck Verhuur B.V.	2,3	2,0
BNP Paribas Lease Group IFN S.A.	7,9	6,0
BNP Paribas Lease Group Lizing RT	1,8	2,8
BNP Paribas Lease Group Sp.z o.o.	6,2	7,2
BNP Paribas Leasing Solutions Immobilier Suisse S.A.	1,3	7,4
BNP Paribas Leasing Solutions SpA	65,5	70,7
BNP Paribas Leasing Solutions Suisse S.A.	19,6	35,7
Fortis Lease Deutschland GmbH	15,6	22,4
Fortis Lease Iberia S.A.	(2,8)	(11,4)
Fortis Lease Operativ Lizing Zartkoruen Mukodo Reszvenytarsasag	(0,7)	0,3
Fortis Lease Portugal S.A.	6,7	7,4
Fortis Lease Romania IFN S.A.	(1,7)	(6,8)
Locatrice Italiana SpA	0,5	0,7
Nissan Finance Belgium N.V.	-	1,0
Vela Lease S.R.L.	-	-
<b>Participations dans les sociétés mises en équivalence</b>	<b>206,6</b>	<b>226,8</b>

\* Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

Les données financières publiées par les principales sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2013 sont les suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2013		
	Total Bilan	Produit net bancaire - Chiffre d'affaires	Résultat net
Cardif Lux Vie S.A.	16.113,9	90,7	35,4
<b>BNP Paribas Leasing Solutions</b>			
All In One Vermietung GmbH	33,8	1,5	0,6
All In One Vermietungsgesellschaft für Telekommunikationsanlagen mbH	14,7	1,3	0,6
BNP Paribas Lease Group IFN S.A.	92,0	6,7	4,0
BNP Paribas Lease Group Lizing RT	34,1	3,1	0,7
BNP Paribas Lease Group Sp.z o.o.	138,6	6,1	2,5
BNP Paribas Leasing Solutions Immobilier Suisse S.A.	10,7	0,3	0,3
BNP Paribas Leasing Solutions SpA	5.038,7	89,7	(41,3)
BNP Paribas Leasing Solutions Suisse S.A.	114,5	6,5	6,9
Fortis Lease Deutschland GmbH	52,7	1,6	2,0
Fortis Lease Iberia S.A.	120,7	1,6	(3,8)
Fortis Lease Operativ Lizing Zartkoruen Mukodo Reszvenytarsasag	(0,5)	-	(1,0)
Fortis Lease Portugal S.A.	79,3	0,4	(0,6)
Fortis Lease Romania IFN S.A.	21,0	0,2	(0,9)
Locatrice Italiana SpA	90,7	3,1	(0,6)
Vela Lease S.R.L.	143,7	0,1	-

Les données financières publiées par les principales sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2012 étaient les suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2012*		
	Total Bilan	Produit net bancaire - Chiffre d'affaires	Résultat net
Cardif Lux Vie S.A.	14.814,2	77,4	28,0
<b>BNP Paribas Leasing Solutions</b>			
All In One Vermietung GmbH	34,2	1,0	0,2
All In One Vermietungsgesellschaft für Telekommunikationsanlagen mbH	20,2	1,7	1,4
BNP Paribas Lease Group IFN S.A.	88,5	5,4	2,8
BNP Paribas Lease Group Lizing RT	71,9	4,4	1,0
BNP Paribas Lease Group Sp.z o.o.	142,2	6,7	2,9
BNP Paribas Leasing Solutions Immobilier Suisse S.A.	41,3	1,1	0,3
BNP Paribas Leasing Solutions SpA	5.356,6	94,4	(15,9)
BNP Paribas Leasing Solutions Suisse S.A.	245,5	8,4	10,7
Fortis Lease Deutschland GmbH	76,9	2,9	8,5
Fortis Lease Iberia S.A.	158,0	(0,2)	(8,9)
Fortis Lease Operativ Lizing Zartkoruen Mukodo Reszvenytarsasag	0,5	-	(7,2)
Fortis Lease Portugal S.A.	92,8	1,2	(7,9)
Fortis Lease Romania IFN S.A.	23,8	0,3	1,1
Locatrice Italiana SpA	82,3	2,2	(0,1)
Nissan Finance Belgium N.V.	109,1	1,9	0,7
Vela Lease S.R.L.	195,0	0,1	-

\* Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

## 6.n IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

En millions d'euros

	31 décembre 2013			31 décembre 2012		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
<b>Immeubles de placement</b>	<b>478,2</b>	<b>(142,7)</b>	<b>335,5</b>	<b>595,9</b>	<b>(127,2)</b>	<b>468,7</b>
Terrains et constructions	322,3	(121,9)	200,4	396,7	(168,9)	227,8
Équipement, mobilier, installations	209,7	(180,7)	29,0	345,0	(292,0)	53,0
Biens mobiliers donnés en location	731,3	(340,5)	390,8	728,0	(325,4)	402,6
Autres immobilisations	94,6	(56,8)	37,8	73,1	(55,2)	17,9
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1.357,9</b>	<b>(699,9)</b>	<b>658,0</b>	<b>1.542,8</b>	<b>(841,5)</b>	<b>701,3</b>
Logiciels informatiques acquis	137,5	(123,8)	13,7	134,9	(124,6)	10,3
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	1,8	(1,8)	-	1,8	(1,8)	-
Autres immobilisations incorporelles	8,7	(2,8)	5,9	5,6	(2,8)	2,8
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>148,0</b>	<b>(128,4)</b>	<b>19,6</b>	<b>142,3</b>	<b>(129,2)</b>	<b>13,1</b>

### Immeubles de placement

Les immeubles de placement englobent les immeubles résidentiels et commerciaux ainsi que les immeubles à usage mixte.

La juste valeur estimée des immeubles de placement comptabilisés au coût s'établit à 360,9 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 471,3 millions d'euros au 31 décembre 2012.

La plupart des immeubles de placement sont évalués périodiquement par un expert indépendant. L'évaluation repose principalement sur :

- des indications du marché à partir des prix unitaires de biens immobiliers similaires. Dans ce cas, il est tenu compte de tous les paramètres de marché disponibles à la date d'évaluation (situation, contexte de marché, nature de la construction, état d'entretien, affectation, etc.) ;
- la capitalisation de la valeur locative estimée.

## Location simple

Les opérations réalisées sur les immobilisations données en location simple font l'objet, pour certaines d'entre elles, de contrats prévoyant les paiements futurs minimaux suivants :

<i>En millions d'euros</i>	<b>31 décembre 2013</b>	<b>31 décembre 2012</b>
<b>Paiements à recevoir dans moins d'1 an</b>	<b>167,4</b>	<b>184,1</b>
<b>Paiements à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</b>	<b>399,4</b>	<b>439,5</b>
<b>Paiements à recevoir au-delà de 5 ans</b>	<b>74,6</b>	<b>78,7</b>
<b>Paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables</b>	<b>641,4</b>	<b>702,3</b>

Les paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables correspondent aux paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

## Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits au bail, les fonds de commerce ainsi que les marques acquises par le Groupe.

## Amortissements et provisions

Le montant net des dotations et reprises d'amortissements effectués au cours de l'exercice 2013 s'établit à 29,6 millions d'euros contre 31,3 millions d'euros au titre de l'exercice 2012.

Le montant net des dotations et reprises de dépréciation sur immobilisations corporelles et incorporelles porté en résultat est quasi nul pour l'exercice 2013 comme pour l'exercice 2012.

## Variations des immeubles de placement

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2013	Exercice 2012
<b>Valeur brute comptable en début de période</b>	<b>595,9</b>	<b>44,3</b>
Acquisitions	0,8	8,9
Cessions	(19,1)	(117,2)
Reclassements	(41,3)	5,1
Reclassements en actifs destinés à être cédés	(87,1)	-
Entrées de périmètre	-	659,0
Autres variations	29,0	(4,2)
<b>Valeur brute comptable en fin de période</b>	<b>478,2</b>	<b>595,9</b>
<b>Amortissement et dépréciation en début de période</b>	<b>(127,2)</b>	<b>(24,9)</b>
Charges d'amortissements	(24,4)	(42,5)
Extourne d'amortissements suite aux cessions	8,9	31,6
Dotations aux dépréciations	(11,0)	(18,6)
Reprises des dépréciations	4,3	5,9
Reclassements	20,6	(2,1)
Reclassement en actifs destinés à être cédés	15,1	-
Entrées de périmètre	-	(80,8)
Autres variations	(29,0)	4,2
<b>Amortissement et dépréciation en fin de période</b>	<b>(142,7)</b>	<b>(127,2)</b>
<b>Valeur nette comptable en fin de période</b>	<b>335,5</b>	<b>468,7</b>

## Variations des immobilisations corporelles

En millions d'euros

	Exercice 2013			
	Terrains et constructions	Équipement, Mobilier, Installations	Biens mobiliers donnés en location	Autres immobilisations
<b>Valeur brute comptable en début de période</b>	<b>396,7</b>	<b>345,0</b>	<b>728,0</b>	<b>73,1</b>
Acquisitions	14,7	8,2	104,6	28,3
Cessions	(10,8)	(74,4)	(80,0)	(7,0)
Reclassements	(14,8)	-	-	0,2
Reclassements en actifs destinés à être cédés	(63,5)	(68,7)	-	-
Écarts de conversion	-	(0,4)	(21,3)	-
<b>Valeur brute comptable en fin de période</b>	<b>322,3</b>	<b>209,7</b>	<b>731,3</b>	<b>94,6</b>
<b>Amortissement et dépréciation en début de période</b>	<b>(168,9)</b>	<b>(292,0)</b>	<b>(325,4)</b>	<b>(55,2)</b>
Charges d'amortissements	(9,5)	(12,8)	(83,7)	(2,3)
Extourne d'amortissements suite aux cessions	(0,2)	65,3	63,8	0,7
Dotations aux dépréciations	-	-	(1,0)	-
Reprises des dépréciations	-	-	0,9	-
Reclassements	14,6	-	-	-
Reclassements en actifs destinés à être cédés	42,1	58,6	-	-
Écarts de conversion	-	0,2	7,8	-
Autres variations	-	-	(2,9)	-
<b>Amortissement et dépréciation en fin de période</b>	<b>(121,9)</b>	<b>(180,7)</b>	<b>(340,5)</b>	<b>(56,8)</b>
<b>Valeur nette comptable en fin de période</b>	<b>200,4</b>	<b>29,0</b>	<b>390,8</b>	<b>37,8</b>

En millions d'euros

	Exercice 2012			
	Terrains et constructions	Équipement, Mobilier, Installations	Biens mobiliers donnés en location	Autres immobilisations
<b>Valeur brute comptable en début de période</b>	<b>357,7</b>	<b>295,1</b>	<b>-</b>	<b>48,7</b>
Acquisitions	2,7	7,9	88,5	12,0
Cessions	-	(13,9)	(58,9)	(3,1)
Entrées de périmètre	34,3	56,2	702,7	13,1
Écarts de conversion	-	(0,1)	(4,3)	-
Autres variations	2,0	(0,2)	-	2,4
<b>Valeur brute comptable en fin de période</b>	<b>396,7</b>	<b>345,0</b>	<b>728,0</b>	<b>73,1</b>
<b>Amortissement et dépréciation en début de période</b>	<b>(141,6)</b>	<b>(243,5)</b>	<b>-</b>	<b>(42,0)</b>
Charges d'amortissements	(9,6)	(14,3)	(64,2)	(2,3)
Extourne d'amortissements suite aux cessions	-	13,7	51,5	0,6
Reprises des dépréciations	0,1	-	0,2	-
Entrées de périmètre	(17,4)	(46,7)	(314,1)	(10,5)
Écarts de conversion	-	-	1,2	-
Autres variations	(0,4)	(1,2)	-	(1,0)
<b>Amortissement et dépréciation en fin de période</b>	<b>(168,9)</b>	<b>(292,0)</b>	<b>(325,4)</b>	<b>(55,2)</b>
<b>Valeur nette comptable en fin de période</b>	<b>227,8</b>	<b>53,0</b>	<b>402,6</b>	<b>17,9</b>

## 6.0 ÉCARTS D'ACQUISITION

<i>En millions d'euros</i>	<b>Exercice 2013</b>	<b>Exercice 2012</b>
<b>Valeur nette comptable en début de période</b>	<b>145,3</b>	-
Écarts de conversion	(11,7)	(3,7)
Filiales précédemment mises en équivalence	-	149,0
<b>Valeur nette comptable en fin de période</b>	<b>133,6</b>	<b>145,3</b>
<i>dont : Valeur brute comptable</i>	<i>146,5</i>	<i>158,2</i>
<i>Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période</i>	<i>(12,9)</i>	<i>(12,9)</i>

Les écarts d'acquisition sont exclusivement liés à l'intégration des activités de leasing en application de la méthode de regroupement d'entreprises sous contrôle commun. Ils sont dès lors équivalents aux écarts d'acquisition précédemment constatés par le Groupe BNP Paribas sur ces mêmes sociétés.

Les tests de valorisation des écarts d'acquisition reposent sur trois méthodes de valorisation distinctes, l'une fondée sur l'observation de transactions sur des entités aux activités comparables, la deuxième consistant à rechercher les paramètres de marché induits des cotations d'entités aux activités comparables, enfin la troisième résultant de la rentabilité future escomptée (« discounted cash flow method » - DCF).

Lorsque l'une des deux méthodes fondée sur des comparables suggère la nécessité d'une dépréciation, la méthode DCF est utilisée pour en valider le bien-fondé et le cas échéant en déterminer le montant.

La méthode DCF repose sur un certain nombre d'hypothèses relatives aux projections de flux de revenus, de dépenses et de coût du risque (flux de trésorerie) fondées sur des plans à moyen terme sur une période de 5 ans. Les flux de trésorerie sont projetés au-delà de 5 ans sur la base d'un taux de croissance à l'infini et peuvent être normalisés lorsque l'environnement court terme ne reflète pas les conditions normales du cycle économique. Jusqu'au 31 décembre 2012, les hypothèses relatives aux flux de trésorerie étaient fondées sur des plans à moyen terme de 3 ans étendues sur une période de croissance soutenable (10 ans), puis à l'infini.

Les paramètres majeurs sensibles aux hypothèses sont le coefficient d'exploitation, le coût du capital et le taux de croissance à l'infini.

Le coût du capital est déterminé sur la base d'un taux sans risque, d'une prime de risque de marché observée, pondérée par un facteur de risque déterminé par rapport à des comparables propres à chaque ensemble homogène de métiers. Les valeurs retenues pour ces paramètres sont déterminées en utilisant des sources d'information externes.

Le niveau de fonds propres alloués est déterminé pour chaque ensemble homogène de métiers en fonction des exigences de « Core Tier One » requises par la réglementation de l'entité juridique à laquelle l'ensemble homogène est rattaché, avec un minimum de 7 %.

Le taux de croissance à l'infini utilisé est de 2 % pour les ensembles homogènes de métiers exerçant dans un environnement économique mature.

Le tableau ci-après représente la sensibilité de la valorisation de l'Unité Génératrice de Trésorerie Leasing Solutions à une variation normée de la valeur des paramètres utilisés dans la méthode DCF: le coût du capital, le coefficient d'exploitation et le taux de croissance à l'infini.

**Sensibilité de la valorisation des écarts d'acquisition à une variation de 10 points de base du coût du capital, de 1% du coefficient d'exploitation et de 50 points de base du taux de croissance à l'infini**

*En millions d'euros au 31 décembre 2013*

	UGT Leasing Solutions
<b>Coût du capital</b>	<b>8,8%</b>
Variation défavorable de +10 points de base	(39,6)
Variation favorable de -10 points de base	40,8
<b>Coefficient d'exploitation <sup>1)</sup></b>	<b>47,2%</b>
Variation défavorable de +1%	(61,1)
Variation favorable de -1%	61,1
<b>Taux de croissance à l'infini</b>	<b>2,0%</b>
Variation défavorable de -50 points de base	(92,2)
Variation favorable de +50 points de base	106,6

<sup>1)</sup> À partir de 2016

Même en retenant, pour le test de dépréciation, les trois variations les plus défavorables du tableau, il n'y aurait pas lieu de déprécier l'écart d'acquisition sur l'UGT Leasing Solutions.

## 6.p ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

Au 31 décembre 2013 et en application de la norme IFRS 5, deux immeubles d'exploitation appartenant au Groupe ont été reclassés pour une valeur nette de 33,1 millions d'euros en actifs non courants destinés à être cédés.

## 6.q PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

### Variation des provisions par nature

*En millions d'euros*

	31 décembre 2012*	Dotations nettes aux provisions	Utilisation des provisions	Variation des parités monétaires et divers	31 décembre 2013
Provisions sur engagements sociaux	92,0	41,9	(8,9)	0,9	125,9
Provisions de retraite à prestations définies (note 8.b)	53,3	(4,1)	-	0,9	50,1
Provision bonus cash différé non indexé (note 8.c)	0,5	0,7	-	0,3	1,5
Provisions autres avantages à long terme (note 8.c)	23,6	1,8	-	(0,3)	25,1
Provision pré-retraite et plan d'adaptation à l'emploi (note 8.d)	14,6	43,5	(8,9)	-	49,2
Provisions au titre des engagements par signature (note 3.f)	10,4	(3,6)	-	-	6,8
Provisions pour litiges fiscaux et avec le personnel	5,7	(0,7)	(0,7)	-	4,3
Provisions pour litiges commerciaux	24,8	(1,4)	(0,1)	-	23,3
Provisions pour restructuration	2,7	1,0	(1,4)	(0,4)	1,9
Provisions sur titres immobilisés	27,3	1,7	-	-	29,0
Provisions pour risques opérationnels des locations simples	27,7	(1,4)	-	(0,1)	26,2
Autres provisions pour risques et charges	25,0	4,9	(4,2)	(1,9)	23,8
<b>Total des provisions pour risques et charges</b>	<b>215,6</b>	<b>42,4</b>	<b>(15,3)</b>	<b>(1,5)</b>	<b>241,2</b>

\* Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

## 6.r COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les tableaux ci-après présentent les montants des actifs financiers et passifs financiers avant et après compensation. Ces informations, requises par un amendement à IFRS 7 (Informations à fournir – Compensation d’actifs financiers et de passifs financiers) applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux États-Unis (US GAAP), moins restrictifs qu’IAS 32 en matière de compensation.

Les « montants compensés au bilan » ont été établis selon les critères de la norme IAS 32. Ainsi, un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et s’il a l’intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l’actif et de régler le passif simultanément. L’essentiel des montants compensés provient des opérations de pensions livrées et de dérivés traitées avec des chambres de compensation.

Les « impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires » correspondent aux encours d’opérations au sein de contrats exécutoires mais qui ne satisfont pas les critères de compensation établis par la norme IAS 32. C’est le cas notamment des opérations pour lesquelles le droit à compenser ne peut être exercé qu’en cas de défaillance, d’insolvabilité ou de faillite de l’une ou l’autre des parties au contrat.

Les « instruments financiers donnés ou reçus en garantie » regroupent les dépôts de garantie et les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché. L’exercice de ces garanties est conditionné à l’insolvabilité, à la défaillance ou à la faillite de l’une des parties au contrat.

Pour les opérations avec conventions-cadre, les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marchés positives ou négatives des instruments financiers sont comptabilisés au bilan dans les comptes de régularisation et actifs ou passifs divers.

En millions d'euros  
au 31 décembre 2013

	Montant brut des actifs financiers	Montant compensé au bilan	Montant net présenté au bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montant net
<b>Actif</b>						
Caisse, Banques centrales	306,9	-	306,9	-	-	306,9
Instruments financiers en juste valeur par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	156,3	-	156,3	-	-	156,3
Prêts et opérations de pensions	26,3	-	26,3	8,6	17,0	0,7
Portefeuille évalué en juste valeur sur option	127,4	-	127,4	-	-	127,4
Instruments financiers dérivés (incluant dérivés de couverture)	202,0	15,0	187,0	54,1	7,3	125,6
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	35.115,8	869,8	34.246,0	-	-	34.246,0
Comptes de régularisation et actifs divers	704,7	-	704,7	-	-	704,7
<i>dont : Dépôts de garantie   donnés</i>	21,0	-	21,0	-	-	21,0
Autres actifs non soumis à compensation	5.393,6	-	5.393,6	-	-	5.393,6
<b>Total actif</b>	<b>42.033,0</b>	<b>884,8</b>	<b>41.148,2</b>	<b>62,7</b>	<b>24,3</b>	<b>41.061,2</b>

En millions d'euros  
au 31 décembre 2013

	Montant brut des actifs financiers	Montant compensé au bilan	Montant net présenté au bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montant net
<b>Dettes</b>						
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers en juste valeur par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	25,6	-	25,6	-	-	25,6
Emprunts et opérations de pensions	132,7	-	132,7	8,6	123,9	0,2
Portefeuille évalué en juste valeur sur option	641,8	-	641,8	-	-	641,8
Instruments financiers dérivés (incluant dérivés de couverture)	124,5	15,0	109,5	54,1	10,9	44,5
Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle	30.462,1	869,8	29.592,3	-	-	29.592,3
Comptes de régularisation et passifs divers	1.169,0	-	1.169,0	-	-	1.169,0
<i>dont : Dépôts de garantie   reçus</i>	23,1	-	23,1	-	-	23,1
Autres dettes non soumises à compensation	2.502,3	-	2.502,3	-	-	2.502,3
<b>Total dettes</b>	<b>35.058,0</b>	<b>884,8</b>	<b>34.173,2</b>	<b>62,7</b>	<b>134,8</b>	<b>33.975,7</b>

En millions d'euros  
au 31 décembre 2012

	Montant brut des actifs financiers	Montant compensé au bilan	Montant net présenté au bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montant net
<b>Actif</b>						
Caisse, Banques centrales	1.335,1	-	1.335,1	-	-	1.335,1
Instruments financiers en juste valeur par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	191,7	-	191,7	-	-	191,7
Prêts et opérations de pensions	10,0	-	10,0	-	9,4	0,6
Portefeuille évalué en juste valeur sur option	213,0	-	213,0	-	-	213,0
Instruments financiers dérivés (incluant dérivés de couverture)	283,3	15,0	268,3	105,0	22,0	141,3
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	37.523,1	1.211,6	36.311,5	-	-	36.311,5
Comptes de régularisation et actifs divers	631,8	-	631,8	-	-	631,8
<i>dont : Dépôts de garantie   donnés</i>	14,7	-	14,7	-	-	14,7
Autres actifs non soumis à compensation	5.475,5	-	5.475,5	-	-	5.475,5
<b>Total actif</b>	<b>45.663,5</b>	<b>1.226,6</b>	<b>44.436,9</b>	<b>105,0</b>	<b>31,4</b>	<b>44.300,5</b>

 En millions d'euros  
au 31 décembre 2012

	Montant brut des actifs financiers	Montant compensé au bilan	Montant net présenté au bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montant net
<b>Dettes</b>						
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers en juste valeur par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	7,0	-	7,0	-	-	7,0
Emprunts et opérations de pensions	156,5	-	156,5	-	156,5	-
Portefeuille évalué en juste valeur sur option	877,3	-	877,3	-	-	877,3
Instruments financiers dérivés (incluant dérivés de couverture)	249,8	15,0	234,8	105,0	19,1	110,7
Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle	33.082,2	1.211,6	31.870,6	-	-	31.870,6
Comptes de régularisation et passifs divers	962,3	-	962,3	-	-	962,3
<i>dont : Dépôts de garantie   reçus</i>	23,1	-	23,1	-	-	23,1
Autres dettes non soumises à compensation	3.523,9	-	3.523,9	-	-	3.523,9
<b>Total dettes</b>	<b>38.859,0</b>	<b>1.226,6</b>	<b>37.632,4</b>	<b>105,0</b>	<b>175,6</b>	<b>37.351,8</b>

## 6.s TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS

En 2013, les actifs financiers que le Groupe a transférés mais qui restent entièrement comptabilisés sont exclusivement constitués de titres à la juste valeur par résultat cédés temporairement dans le cadre d'une mise en pension pour un montant de 145,1 millions d'euros (159,1 millions d'euros en 2012). Les passifs associés sont ainsi constitués des montants enregistrés en dettes correspondant aux opérations de mises en pension et s'élèvent à 132,7 millions d'euros (156,5 millions d'euros en 2012).

En 2012 et en 2013, le Groupe n'a réalisé aucune opération significative de transfert conduisant à la décomptabilisation d'actifs financiers et à la conservation d'une implication continue dans ces actifs.

## 6.t CAPITAL ET RÉSERVES LIÉES

Au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012, le capital souscrit et libéré s'établit à 713,1 millions d'euros représenté par 27.979.135 actions. Au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012, BGL BNP Paribas ne détient pas d'action propre.

Au 31 décembre 2013, les primes d'émission s'élèvent à 2.761,8 millions d'euros (2.761,8 millions d'euros au 31 décembre 2012).

## 7. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

### 7.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS OU REÇUS

Valeur contractuelle des engagements de financement donnés ou reçus par le Groupe:

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
<b>Engagements de financement donnés :</b>		
- aux établissements de crédit	46,3	31,2
- à la clientèle :	3.019,7	3.323,4
Ouverture de crédits confirmés	2.972,4	3.276,6
Autres engagements en faveur de la clientèle	47,3	46,8
<b>Total des engagements de financement donnés</b>	<b>3.066,0</b>	<b>3.354,6</b>
<b>Engagements de financement reçus :</b>		
de la Banque centrale luxembourgeoise	2.246,7	2.186,7
des établissements de crédit	305,2	379,3
<b>Total des engagements de financement reçus</b>	<b>2.551,9</b>	<b>2.566,0</b>

### 7.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS PAR SIGNATURE

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
<b>Engagements de garantie donnés :</b>		
d'ordre des établissements de crédit	350,3	311,7
d'ordre de la clientèle	1.028,2	1.077,1
<b>Total des engagements de garantie donnés</b>	<b>1.378,5</b>	<b>1.388,8</b>

## 7.c AUTRES ENGAGEMENTS DE GARANTIE

### Instruments financiers donnés en garantie

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
<b>Instruments financiers (titres négociables et créances privées) déposés auprès des banques centrales et mobilisables à tout instant en garantie d'opérations éventuelles de refinancement après décote</b>	<b>2.246,7</b>	<b>2.430,0</b>
mobilisés en garantie auprès des banques centrales	-	-
disponibles pour des opérations de refinancement	2.246,7	2.430,0
<b>Titres donnés en pension</b>	<b>140,9</b>	<b>160,1</b>
<b>Autres actifs financiers donnés en garantie d'opérations auprès des établissements de crédit et de la clientèle financière</b>	<b>126,3</b>	<b>301,7</b>

La part des instruments financiers donnés par le Groupe en garantie et que le bénéficiaire est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élève à 151,8 millions d'euros au 31 décembre 2013 (contre 179,2 millions d'euros au 31 décembre 2012).

### Instruments financiers reçus en garantie

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
<b>Instruments de garanties reçues (hors pensions)</b>	<b>1.151,2</b>	<b>1.017,6</b>
<i>dont : Instruments que le Groupe est habilité à vendre ou à redonner en garantie</i>	-	-
<b>Titres reçus en pension</b>	<b>25,4</b>	<b>9,4</b>

## 8. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

### 8.a FRAIS DE PERSONNEL

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012*
Salaires et traitements fixes et variables, intéressement et participation	(353,5)	(323,3)
Indemnités de départ à la retraite, charges de retraite et autres charges sociales	(121,0)	(60,8)
Impôts, taxes et versements assimilés sur les rémunérations	(4,2)	(3,1)
<b>Total des frais de personnel</b>	<b>(478,7)</b>	<b>(387,2)</b>

\* Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

Les indemnités de départ en retraite incluent la constitution d'une provision de 41,4 millions d'euros liée au plan de départs anticipés à la retraite sur base volontaire mis en place par la Banque au 31 décembre 2013.

### 8.b AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La norme IAS 19 distingue deux catégories de dispositifs, chacun traité différemment selon le risque supporté par l'entreprise. Lorsque l'engagement de l'entreprise consiste à verser un montant défini (exprimé en pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire par exemple) à un organisme externe qui assure le paiement des prestations en fonction des avoirs disponibles pour chaque participant au régime, il est qualifié de régime à cotisations définies. En revanche, lorsque l'engagement consiste pour l'entreprise à gérer les actifs financiers financés par la collecte de cotisations auprès des employés et/ou de l'employeur et à assumer elle-même la charge des prestations (ou à en garantir le montant final soumis à des aléas futurs), il est qualifié de régime à prestations définies. Il en est de même si l'entreprise confie sous mandat la gestion de la collecte des cotisations et du paiement des prestations à un organisme externe, mais conserve le risque lié à la gestion des actifs et à l'évolution future des prestations.

#### Principaux régimes de retraite à cotisations définies du Groupe

Le Groupe cotise à différents organismes nationaux et de retraites complémentaires, externalisés auprès

de plusieurs fonds de pension. BGL BNP Paribas S.A. a mis en place, par accord d'entreprise, une retraite par capitalisation. À ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un montant venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Les plans à prestations définies ayant été fermés aux nouveaux collaborateurs depuis plusieurs années, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies. Dans le cadre de ces plans, l'engagement de l'entreprise consiste essentiellement à verser, au plan de pension, un pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire.

Les montants versés à des régimes à cotisations définies sont de l'ordre de 5,0 millions d'euros pour l'exercice 2013 contre 4,2 millions d'euros pour l'exercice 2012.

#### Principaux régimes de retraite à prestations définies des entités du Groupe

Les régimes à prestations définies subsistant font l'objet d'évaluations actuarielles indépendantes selon la méthodologie des unités de crédit projetées afin de déterminer la charge correspondant aux droits acquis

par les salariés et aux prestations restant à verser aux préretraités et retraités. Les hypothèses démographiques et financières utilisées pour estimer la valeur actualisée des obligations et des actifs de couverture de ces régimes tiennent compte des conditions

économiques propres à chaque pays ou société du Groupe.

Pour l'ensemble des régimes concernés, les engagements non couverts sont portés au bilan du Groupe.

### Engagements relatifs aux régimes à prestations définies

#### Actifs et passifs comptabilisés au bilan

<i>En millions d'euros</i>	Valeur actualisée brute des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	Valeur actualisée des obligations non financées	Valeur actualisée des obligations	Juste valeur des actifs de régime	Juste valeur des actifs distincts	Obligation nette	dont actif comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	dont actifs nets des régimes à prestations définies	dont juste valeur des actifs distincts	dont obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies
<b>Au 31 décembre 2013</b>										
France	18,0	0,6	18,6	(13,4)	-	5,2	-	-	-	5,2
Luxembourg	107,4	4,3	111,7	(77,8)	(1,0)	32,9	(1,0)	-	(1,0)	33,9
Royaume-Uni	82,1	-	82,1	(86,1)	-	(4,0)	(4,0)	(4,0)	-	-
Autres	18,7	-	18,7	(7,7)	(2,4)	8,6	(2,4)	-	(2,4)	11,0
<b>Total</b>	<b>226,2</b>	<b>4,9</b>	<b>231,1</b>	<b>(185,0)</b>	<b>(3,4)</b>	<b>42,7</b>	<b>(7,4)</b>	<b>(4,0)</b>	<b>(3,4)</b>	<b>50,1</b>
<b>Au 31 décembre 2012 *</b>										
France	23,1	0,6	23,7	(18,1)	-	5,6	-	-	-	5,6
Luxembourg	107,9	4,8	112,7	(76,4)	(1,0)	35,3	(1,0)	-	(1,0)	36,3
Royaume-Uni	80,0	-	80,0	(83,3)	-	(3,3)	(4,4)	(4,4)	-	1,1
Autres	18,3	0,5	18,8	(8,5)	(3,7)	6,6	(3,7)	-	(3,7)	10,3
<b>Total</b>	<b>229,3</b>	<b>5,9</b>	<b>235,2</b>	<b>(186,3)</b>	<b>(4,7)</b>	<b>44,2</b>	<b>(9,1)</b>	<b>(4,4)</b>	<b>(4,7)</b>	<b>53,3</b>

\* Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

## Variation de la valeur actualisée des obligations

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012*
<b>Valeur actualisée des obligations en début de période</b>	<b>235,2</b>	<b>93,4</b>
Coût des services rendus au cours de l'exercice	7,1	6,2
Charge liée à l'actualisation des engagements	6,5	7,3
Coût des services passés	-	(0,7)
Effets des liquidations de régime	-	(6,0)
Pertes ou (gains) actuariels liés au changement d'hypothèses démographiques	0,7	8,6
Pertes ou (gains) actuariels liés au changement d'hypothèses financières	0,6	10,9
Pertes ou (gains) actuariels liés aux écarts d'expérience	(0,2)	(7,1)
Cotisations des membres des régimes	0,1	0,1
Prestations versées aux bénéficiaires directement payées par l'employeur	(0,9)	(0,9)
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(8,4)	(8,9)
Effet des variations de change	(1,8)	2,0
Effet des variations de périmètre	-	130,3
Autres variations	(7,8)	-
<b>Valeur actualisée des obligations en fin de période</b>	<b>231,1</b>	<b>235,2</b>

\* Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

## Variation de la juste valeur des actifs de régime

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012*
<b>Juste valeur des actifs en début de période</b>	<b>186,3</b>	<b>71,4</b>
Produit d'intérêt des actifs	5,5	5,9
Effets des liquidations de régime	-	(8,8)
Gains actuariels de la période	2,3	7,2
Cotisations versées par BGL BNP Paribas	7,5	7,4
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(7,6)	(8,8)
Effet des variations de change	(2,0)	1,9
Effet des variations de périmètre	-	110,1
Autres variations	(7,0)	-
<b>Juste valeur des actifs en fin de période</b>	<b>185,0</b>	<b>186,3</b>

\* Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

## Variation de la juste valeur des actifs distincts

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012*
<b>Juste valeur des actifs distincts en début de période</b>	<b>4,7</b>	<b>1,0</b>
Produit d'intérêt des actifs	0,1	0,1
Cotisations versées par BGL BNP Paribas	0,3	0,3
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(0,7)	(0,1)
Effet des variations de périmètre	-	3,4
Autres variations	(1,0)	-
<b>Juste valeur des actifs distincts en fin de période</b>	<b>3,4</b>	<b>4,7</b>

\* Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

## Composantes de la charge nette relative aux plans à prestations définies

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2013	Exercice 2012*
<b>Coût des services</b>	<b>7,1</b>	<b>11,8</b>
Coût des services rendus au cours de l'exercice	7,1	6,2
Coût des services passés	-	(0,7)
Effets des liquidations de régime	-	6,3
<b>Charge financière nette</b>	<b>0,9</b>	<b>1,3</b>
Charge liée à l'actualisation des engagements	6,5	7,3
Produit d'intérêt des actifs de régime	(5,5)	(5,9)
Produit d'intérêt des actifs distincts	(0,1)	(0,1)
Rendement sur la limitation d'actifs	-	-
<b>Total porté dans les « frais de personnel »</b>	<b>8,0</b>	<b>13,1</b>

\* Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

## Autres éléments comptabilisés directement en capitaux propres

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2013	Exercice 2012*
<b>Autres éléments comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>1,2</b>	<b>(5,2)</b>
(Pertes)/Gains actuariels sur les actifs de régime et actifs distincts	2,3	7,2
(Pertes)/Gains actuariels d'hypothèses démographiques sur la valeur actualisée des obligations	(0,7)	(8,6)
(Pertes)/Gains actuariels d'hypothèses financières sur la valeur actualisée des obligations	(0,6)	(10,9)
(Pertes)/Gains actuariels dits d'expérience sur la valeur actualisée des obligations	0,2	7,1

\* Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

### Principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements en fin de période

Pour les zones monétaires Euro, Royaume-Uni et États-Unis, le Groupe actualise ses engagements sur la base des obligations privées de haute qualité, dont la maturité correspond à la durée des engagements évalués.

Les taux ainsi déterminés sont les suivants :

<i>En pourcentage</i>	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Taux d'actualisation	Taux d'augmentation future des salaires <sup>1)</sup>	Taux d'actualisation	Taux d'augmentation future des salaires <sup>1)</sup>
France	2,09 % - 3,17 %	2,30 % - 3,30 %	1,42 % - 2,69 %	2,60 % - 3,60 %
Luxembourg	2,30 % - 3,00 %	3,90 %	2,03 % - 2,69 %	3,90 %
Royaume-Uni	4,30 %	3,10 %	4,00 %	2,75 %

<sup>1)</sup> Y compris dérive des prix (inflation)

L'effet d'une évolution des taux d'actualisation de 100pb sur la valeur actualisée des obligations relatives aux avantages postérieurs à l'emploi est le suivant :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Taux d'actualisation -100pb	Taux d'actualisation +100pb	Taux d'actualisation -100pb	Taux d'actualisation +100pb
France	2,0	(1,9)	2,7	(2,7)
Luxembourg	10,5	(10,1)	12,0	(10,3)
Royaume-Uni	16,5	(15,4)	18,9	(14,3)

### Rendement effectif des actifs de régime et actifs distincts au cours de la période

<i>En pourcentage<sup>1)</sup></i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
France	3,70 %	3,70 %
Luxembourg	3,16 % - 9,37 %	1,74 % - 13,73 %
Royaume-Uni	-0,84 % - 7,45 %	3,51 % - 6,13 %

<sup>1)</sup> Fourchette de taux représentative de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays.

## Ventilation des actifs de couverture

En pourcentage

	31 décembre 2013					
	Actions	Obligations gouvernementales	Obligations non gouvernementales	Immobilier	Compte de dépôt	Autres
France	7 %	62 %	22 %	9 %	0 %	0 %
Luxembourg	11 %	35 %	32 %	0 %	4 %	18 %
Royaume-Uni	29 %	65 %	3 %	3 %	0 %	0 %
Autres	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	100 %
<b>Total</b>	<b>18 %</b>	<b>49 %</b>	<b>16 %</b>	<b>2 %</b>	<b>2 %</b>	<b>13 %</b>

En pourcentage

	31 décembre 2012					
	Actions	Obligations gouvernementales	Obligations non gouvernementales	Immobilier	Compte de dépôt	Autres
France	7 %	61 %	22 %	10 %	0 %	0 %
Luxembourg	14 %	50 %	18 %	0 %	1 %	17 %
Royaume-Uni	24 %	73 %	0 %	3 %	0 %	0 %
Autres	2 %	0 %	2 %	0 %	0 %	96 %
<b>Total</b>	<b>17 %</b>	<b>58 %</b>	<b>9 %</b>	<b>2 %</b>	<b>1 %</b>	<b>13 %</b>

Le Groupe a mis en place une gouvernance de gestion des actifs en représentation des engagements de retraite à prestations définies dont les principaux objectifs sont l'encadrement et le contrôle des risques en matière d'investissement.

Elle détaille notamment les principes d'investissement, en particulier la définition d'une stratégie d'investissement des actifs de couverture reposant sur des objectifs financiers et l'encadrement des risques financiers, pour préciser la façon dont les actifs de couverture doivent être gérés, au travers de mandats de délégation de gestion financière.

La stratégie d'investissement prévoit qu'une étude actif passif doit être réalisée annuellement pour les plans dont la valeur des actifs est supérieure à 100 millions d'euros et tous les 3 ans pour les plans entre 20 et 100 millions d'euros.

### 8.c AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Le Groupe offre à ses salariés divers avantages à long terme, principalement des primes d'ancienneté et des jours de congés épargnés.

Au 31 décembre 2013, les provisions existant au sein du Groupe au titre des autres avantages à long terme s'élèvent à 26,6 millions d'euros (24,1 millions d'euros au 31 décembre 2012).

### 8.d INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Le Groupe a mis en place un certain nombre de plans de départs anticipés reposant sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départs volontaires font l'objet de provisions au titre des personnes ayant choisi de participer à ces plans.

Au 31 décembre 2013, les provisions existant au sein du Groupe au titre des plans de départ volontaire et de pré-retraite s'élèvent à 49,2 millions d'euros (14,6 millions d'euros au 31 décembre 2012). Cette évolution est principalement liée à la mise en place d'un plan de départs anticipés à la retraite sur base volontaire. Ce plan a amené la Banque à comptabiliser une provision à hauteur de 41,4 millions d'euros.

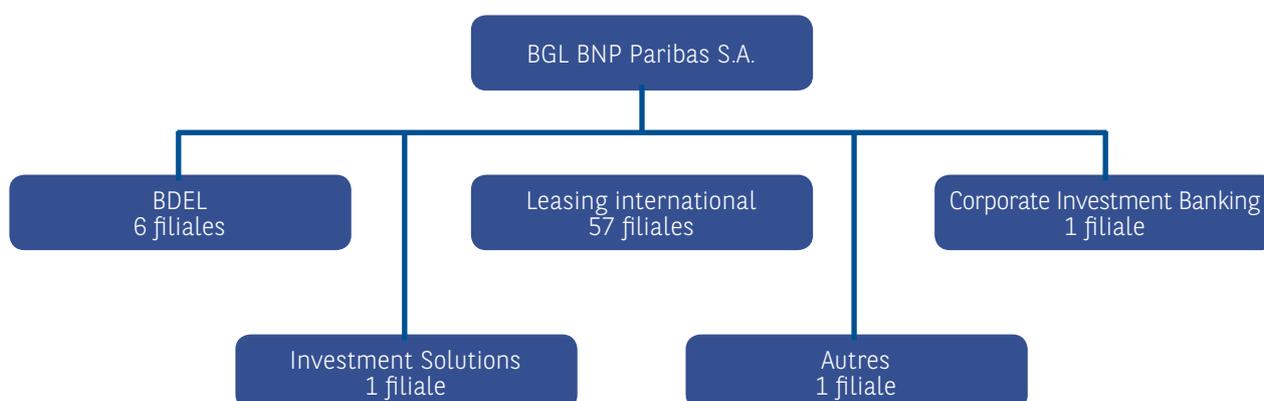
## 9. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### 9.a ÉVOLUTION DU CAPITAL

Il n'y a pas eu d'opération sur le capital en 2013 et en 2012.

### 9.b PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Structure simplifiée du Groupe par pôle d'activité



#### Liste des entités consolidées dans le Groupe

Dénomination	Pays	Activité	31 décembre 2013			31 décembre 2012		
			Méthode de conso	% conso part du Groupe	Réf. <sup>1)</sup>	Méthode de conso	% conso part du Groupe	Réf.
<b>Société consolidante</b>								
BGL BNP Paribas S.A.	Luxembourg	Banque						
<b>BDEL</b>								
BGL BNP Paribas Factor S.A.	Luxembourg	Affacturage	IG	100,00 %		IG	100,00 %	E2
BNP Paribas Lease Group Luxembourg S.A.	Luxembourg	Leasing	IG	100,00 %		IG	100,00 %	V1
Cofhylux S.A.	Luxembourg	Société Immobilière	IG	100,00 %		IG	100,00 %	
Société Immobilière de Monterey S.A.	Luxembourg	Société Immobilière	IG	100,00 %	E1	--	--	
Société Immobilière du Royal Building S.A.	Luxembourg	Société Immobilière	IG	100,00 %	E1	--	--	
Société Alsacienne de développement et d'expansion (SADE) S.A.	France	Établissement financier	IG	100,00 %		IG	100,00 %	

Dénomination	Pays	Activité	31 décembre 2013			31 décembre 2012		
			Méthode de conso	% conso part du Groupe	Réf. <sup>1)</sup>	Méthode de conso	% conso part du Groupe	Réf.
<b>Leasing international</b>								
Ace Equipment Leasing N.V.	Belgique	Leasing	IG	50,00 %		IG	50,00 %	V1
ACE Leasing B.V.	Pays-Bas	Leasing	--	--	S2	IG	50,00 %	V1
Ace Leasing N.V.	Belgique	Leasing	IG	50,00 %		IG	50,00 %	V1
Agrilease B.V.	Pays-Bas	Leasing	IG	50,00 %		IG	50,00 %	V1
Albury Asset Rentals Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00 %		IG	50,00 %	V1
All In One Vermietungs gesellschaft für Telekommunikationsanlagen mbH	Allemagne	Leasing	ME*	50,00 %		ME*	50,00 %	V1
All In One Vermietung GmbH	Autriche	Leasing	ME*	50,00 %		ME*	50,00 %	V1
Aprolis Finance S.A.	France	Leasing	IG	25,50 %		IG	25,50 %	V1
Arius S.A.	France	Leasing	IG	50,00 %		IG	50,00 %	V1
Artegy Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00 %		IG	50,00 %	V1
Artegy S.A.	France	Leasing	IG	50,00 %		IG	50,00 %	V1
Heffiq Heftruck Verhuur B.V. (Anc. Barloworld Heftruck B.V.)	Pays-Bas	Leasing	ME	25,00 %		ME	25,00 %	V1
BNP Paribas Finansal Kiralama A.S.	Turquie	Leasing	IG	47,74 %		IG	47,74 %	V1
BNP Paribas Lease Group (Belgique) S.A.	Belgique	Leasing	IG	50,00 %		IG	50,00 %	V1
BNP Paribas Lease Group BPLG S.A.	France	Leasing	IG	50,00 %		IG	50,00 %	V1
BNP Paribas Lease Group IFN S.A.	Roumanie	Leasing	ME*	49,97 %		ME*	49,97 %	V1
BNP Paribas Lease Group Kft	Hongrie	Leasing	ME*	50,00 %		ME*	50,00 %	V1
BNP Paribas Lease Group Lizing RT	Hongrie	Leasing	ME*	50,00 %		ME*	50,00 %	V1
BNP Paribas Lease Group Netherlands B.V.	Pays-Bas	Leasing	--	--	S2	IG	50,00 %	V1
BNP Paribas Lease Group Sp.z o.o.	Pologne	Leasing	ME*	50,00 %		ME*	50,00 %	V1
BNP Paribas Lease Group UK PLC	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00 %		IG	50,00 %	V1
BNP Paribas Lease Group Rentals Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00 %		IG	50,00 %	V1
BNP Paribas Leasing Solutions NV	Pays-Bas	Leasing	IG	50,00 %		IG	50,00 %	V1
BNP Paribas Leasing Solutions Immobilier Suisse S.A.	Suisse	Leasing	ME*	50,00 %		ME*	50,00 %	V1
BNP Paribas Leasing Solutions Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00 %		IG	50,00 %	V1
BNP Paribas Leasing Solutions SA.	Luxembourg	Leasing	IG	50,00 %		IG	50,00 %	V1
BNP Paribas Leasing Solutions SpA	Italie	Leasing	ME	13,09 %		ME	13,09 %	V1
BNP Paribas Leasing Solutions Suisse S.A.	Suisse	Leasing	ME*	50,00 %		ME*	50,00 %	V1
Class Financial Services Inc.	Etats-Unis	Leasing	IG	30,05 %		IG	30,05 %	V1
Class Financial Services Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	25,50 %		IG	25,50 %	V1
Class Financial Services S.A.	France	Leasing	IG	30,05 %		IG	30,05 %	V1
CNH Capital Europe B.V.	Pays-Bas	Leasing	IG	25,05 %		IG	25,05 %	V1
CNH Capital Europe GmbH	Autriche	Leasing	IG	25,05 %		IG	25,05 %	V1
CNH Capital Europe Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	25,05 %		IG	25,05 %	V1
CNH Capital Europe S.A.	France	Leasing	IG	25,05 %		IG	25,05 %	V1
Commercial Vehicle Finance Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00 %		IG	50,00 %	V1
Equipment Lease B.V.	Pays-Bas	Leasing	--	--	S2	IG	50,00 %	V1

<sup>1)</sup> Mouvements de périmètre:

Entrées (E) de périmètre

E1 Création d'entité

E2 Acquisition ou prise de contrôle

Sorties (S) de périmètre

S1 Cession hors Groupe

S2 Fusion absorption

Variations (V) de taux

V1 Acquisition complémentaire

ME\* Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif (cf. note 1.b)

Dénomination	Pays	Activité	31 décembre 2013			31 décembre 2012		
			Méthode de conso	% conso part du Groupe	Réf. <sup>1)</sup>	Méthode de conso	% conso part du Groupe	Réf.
Fortis Energy Leasing X1	Pays-Bas	Leasing	--	--	S2	IG	50,00 %	V1
Fortis Energy Leasing X2	Pays-Bas	Leasing	--	--	S2	IG	50,00 %	V1
Fortis Energy Leasing XIV	Pays-Bas	Leasing	--	--	S2	IG	50,00 %	V1
Fortis Lease Belgium S.A.	Belgique	Leasing	IG	50,00 %		IG	50,00 %	V1
Fortis Lease SA..	France	Leasing	IG	50,00 %		IG	50,00 %	V1
Fortis Lease Car & Truck S.A.	Belgique	Leasing	IG	50,00 %		IG	50,00 %	V1
Fortis Lease Deutschland GmbH	Allemagne	Leasing	ME*	50,00 %		ME*	50,00 %	V1
Fortis Lease Operativ Lizing Zartkoruen Mukodo Reszvenytarsasag	Hongrie	Leasing	ME*	50,00 %		ME*	50,00 %	V1
Fortis Lease Iberia S.A.	Espagne	Leasing	ME*	39,31 %		ME*	39,31 %	V1
Fortis Lease Portugal S.A.	Portugal	Leasing	ME*	50,00 %		ME*	50,00 %	V1
Fortis Lease Romania IFN S.A.	Roumanie	Leasing	ME*	50,00 %		ME*	50,00 %	V1
Fortis Lease UK Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00 %		IG	50,00 %	V1
Fortis Lease UK Retail Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00 %		IG	50,00 %	V1
Fortis Vastgoed Lease B.V.	Pays-Bas	Leasing	IG	50,00 %		IG	50,00 %	V1
HFGL Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00 %		IG	50,00 %	V1
Humberclyde Commercial Inv. Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00 %		IG	50,00 %	V1
Humberclyde Commercial Inv. (N1) Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00 %		IG	50,00 %	V1
JCB Finance Holdings Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	25,05 %		IG	25,05 %	V1
JCB Finance S.A.	France	Leasing	IG	25,05 %		IG	25,05 %	V1
Locatrice Italiana SpA	Italie	Leasing	ME	13,09 %		ME	13,09 %	V1
Manitou Finance Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	25,51 %		IG	25,51 %	V1
MFF S.A.S.	France	Leasing	IG	25,50 %		IG	25,50 %	V1
Nissan Finance Belgium NV	Belgique	Leasing	--	--	S1	ME	12,50 %	V1
Same Deutz Fahr Finance Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00 %		IG	50,00 %	V1
Same Deutz Fahr Finance S.A.	France	Leasing	IG	50,00 %		IG	50,00 %	V1
SREI Equipment Finance Private Ltd	Inde	Leasing	IP	25,00 %		IP	25,00 %	V1
Vela Lease SRL	Italie	Leasing	ME	13,09 %		ME	13,09 %	V1
<b>Investment Solutions</b>								
Cardif Lux Vie S.A.	Luxembourg	Assurances	ME	33,33 %		ME	33,33 %	
<b>Corporate Investment Banking</b>								
Paribas Trust Luxembourg S.A.	Luxembourg	Gestion de participations	IG	100,00 %		IG	100,00 %	
<b>Autres Activités</b>								
Plagefin - Placement, Gestion, Finance Holding S.A.	Luxembourg	Gestion de participations	IG	100,00 %		IG	100,00 %	

À la fin du mois de mars 2012, la Banque a racheté à deux autres entités du Groupe BNP Paribas une participation de 16,67 % de BNP Paribas Leasing Solutions S.A. au prix d'acquisition de 383,3 millions d'euros, pour augmenter sa détention dans la société à 50 % + 1 action. Suite à cette opération de rachat, BNP Paribas Leasing Solutions S.A. est consolidée par la méthode d'intégration globale par la Banque depuis le 31 mars 2012, au lieu de la mise en équivalence précédemment. Cette opération a été effectuée suivant la méthode du regroupement d'entreprises sous contrôle commun, et a généré la reconnaissance d'un goodwill de -109,7 millions d'euros directement déduit des fonds propres consolidés.

### 9.c RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX BÉNÉFICIAIRE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRIGEANTS CLÉS

En 2013, la rémunération payée, y compris les frais de pension, des dirigeants clés du Groupe s'élève à 7,2 millions d'euros (2012: 7,2 millions d'euros).

La rémunération versée en 2013 au titre de l'année 2012 aux membres du Conseil d'administration de BGL BNP Paribas s'élève à 1,8 million d'euros (2012: 1,7 million d'euros).

Au cours de l'exercice 2013, les dirigeants clés se sont vu attribuer une participation à hauteur de 0,6 million d'euros au Plan ISIS (International Sustainability and Incentive Scheme). En 2012, ils s'étaient vu attribuer 20 555 actions BNP Paribas.

Au 31 décembre 2013, les crédits accordés aux membres du Conseil d'administration s'élèvent à 2,0 millions d'euros (au 31 décembre 2012: 2,9 millions d'euros) ; les crédits accordés aux dirigeants clés s'élèvent à 5,2 millions d'euros (au 31 décembre 2012: 6,0 millions d'euros).

Au 31 décembre 2013, les lignes de crédits accordées aux membres du Conseil d'administration s'élèvent à 3,2 millions d'euros (au 31 décembre 2012: 3,1 millions d'euros) ; les lignes de crédits accordées aux dirigeants clés s'élèvent à 5,4 millions d'euros (au 31 décembre 2012: 6,2 millions d'euros).

### 9.d RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIÉES

Les parties liées au Groupe sont les sociétés associées, les fonds de pension, les membres du Conseil d'administration et les dirigeants clés du Groupe, les membres de la famille proche des personnes susmentionnées, les entités contrôlées ou influencées notamment par toute personne susmentionnée, ainsi que toute autre entité liée.

Dans le cadre de ses activités opérationnelles, le Groupe est fréquemment amené à effectuer des transactions avec des parties liées. Ces transactions portent essentiellement sur des prêts et des dépôts et sont conclues aux mêmes conditions commerciales et de marché que celles s'appliquant aux parties non liées.

Les tableaux ci-dessous récapitulent la portée financière des activités menées avec les parties liées suivantes :

- Entreprises associées ;
- Sociétés-mères: BNP Paribas S.A., BNP Paribas Fortis S.A et leurs succursales ;
- Autres sociétés du Groupe BNP Paribas non détenues par le Groupe.

Les relations avec les membres du Conseil d'administration et les dirigeants clés du Groupe sont traitées en partie 8.c.

L'État luxembourgeois est actionnaire de BGL BNP Paribas S.A. à hauteur de 34 % du capital. Il a reçu à ce titre de la part de BGL BNP Paribas S.A. un dividende de 64,5 millions d'euros en 2013. Les autres transactions avec l'État luxembourgeois ou toute autre entité contrôlée par l'État luxembourgeois sont réalisées à des conditions normales de marché.

## Encours des opérations réalisées avec les parties liées

En millions d'euros	31 décembre 2013			31 décembre 2012		
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Sociétés-mères	Autres sociétés BNP Paribas	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Sociétés-mères	Autres sociétés BNP Paribas
<b>ACTIF</b>						
Instruments financiers en juste valeur par résultat	-	147,9	25,5	-	248,6	111,3
Instruments financiers dérivés de couverture	-	89,8	-	-	118,2	-
Actifs financiers disponibles à la vente	85,5	-	170,6	85,5	-	239,2
Prêts et créances sur les établissements de crédit	78,1	7.837,2	41,6	68,6	8.416,8	71,4
Prêts et créances sur la clientèle	752,4	2,1	451,1	506,7	-	801,3
Comptes de régularisation et actifs divers	6,3	26,3	73,3	10,0	25,5	73,8
<b>Total</b>	<b>922,3</b>	<b>8.103,3</b>	<b>762,1</b>	<b>670,8</b>	<b>8.809,1</b>	<b>1.297,0</b>
<b>PASSIF</b>						
Instruments financiers en juste valeur par résultat	-	54,0	56,7	-	63,0	88,9
Instruments financiers dérivés de couverture	-	30,2	-	-	58,0	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	8.895,4	33,5	-	10.352,4	311,2
Dettes envers la clientèle	77,1	-	207,7	74,2	-	203,0
Comptes de régularisation et passifs divers	7,8	34,9	2,5	6,5	22,9	0,6
<b>Total</b>	<b>84,9</b>	<b>9.014,5</b>	<b>300,4</b>	<b>80,7</b>	<b>10.496,3</b>	<b>603,7</b>

En outre, le Groupe effectue également avec ces parties liées des opérations de négoce aux conditions de marché sur instruments financiers dérivés (swaps, options, contrats à terme...) et sur des instruments financiers souscrits ou émis par celles-ci (actions, titres obligataires...).

En millions d'euros	31 décembre 2013			31 décembre 2012		
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Sociétés-mères	Autres sociétés BNP Paribas	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Sociétés-mères	Autres sociétés BNP Paribas
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE</b>						
Engagements de financement donnés	-	46,1	-	-	24,4	6,6
Engagements de financement reçus	-	293,7	3,8	-	344,0	14,0
Engagements de garantie donnés	125,6	157,2	31,0	126,9	146,6	28,7
Engagements de garantie reçus	0,4	229,6	61,1	0,4	299,3	96,4

Au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012, les engagements de garantie donnés comprennent un montant de 125 millions d'euros de garanties données à Cardif Lux Vie S.A. dans le cadre de la fusion entre Fortis Luxembourg Vie S.A. et Cardif Lux International S.A. Au 31 décembre 2013, cette garantie est provisionnée à hauteur de 8,4 millions d'euros.

La Banque a conclu des accords de compensation globale avec les entités BNP Paribas Fortis S.A. et BNP Paribas S.A. (et leurs succursales respectives établies sur le territoire de l'Union européenne) permettant ainsi de réduire son exposition envers ces entités tant pour les expositions bilantaires que pour les expositions de hors bilan.

## Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2013			31 décembre 2012		
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Sociétés-mères	Autres sociétés BNP Paribas	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Sociétés-mères	Autres sociétés BNP Paribas
Intérêts et produits assimilés	12,1	199,0	15,7	19,7	300,0	22,3
Intérêts et charges assimilés	-	(255,7)	(9,2)	(0,1)	(381,6)	(58,9)
Commissions (produits)	10,6	13,9	40,5	11,9	14,7	45,7
Commissions (charges)	(5,7)	(5,1)	(0,1)	(6,5)	(12,6)	(0,2)
Gains (pertes) sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-	(55,6)	5,0	-	(30,2)	36,2
Produits (charges) des autres activités	7,7	-	55,9	5,9	(0,5)	45,0
<b>Total</b>	<b>24,7</b>	<b>(103,5)</b>	<b>107,8</b>	<b>30,9</b>	<b>(110,2)</b>	<b>90,1</b>

## 9.e ÉCHÉANCIER PAR MATURITÉ

Le tableau qui suit présente les soldes au bilan des actifs et passifs financiers par date d'échéance contractuelle. L'échéance des actifs financiers évalués en juste valeur par résultat et des passifs financiers en juste valeur par résultat relevant du portefeuille de transaction est réputée « non déterminée » dans la mesure où ces instruments financiers sont destinés à être cédés ou remboursés avant la date de leur maturité contractuelle. Les actifs financiers à revenu variable disponibles à la vente, les instruments de dérivés de couverture, les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux et les dettes subordonnées perpétuelles sont également réputés à échéance « non déterminée ».

Les engagements de financement et de garantie donnés ont pour l'essentiel une date de tirage à vue.

**31 décembre 2013**
*En millions d'euros*

	Non déterminé	Jour à jour et à vue	De jour à jour à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Caisse, Banques centrales et CCP		306,9	-	-	-	-	-	306,9
Actifs financiers en juste valeur par résultat	268,8	-	-	-	43,6	79,7	-	392,1
Instruments financiers dérivés de couverture	104,9	-	-	-	-	-	-	104,9
Actifs financiers disponibles à la vente	251,0	-	394,9	215,3	67,2	1.231,5	1.166,6	3.326,5
Prêts et créances sur établissements de crédit	-	923,8	1.963,6	941,0	1.018,5	2.379,3	1.149,9	8.376,1
Prêts et créances sur la clientèle	-	1.160,5	746,5	2.225,2	4.386,7	10.133,9	7.217,1	25.869,9
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	10,0	8,4	25,0	66,1	260,6	370,1
<b>Actifs financiers par échéance</b>	<b>624,7</b>	<b>2.391,2</b>	<b>3.115,0</b>	<b>3.389,9</b>	<b>5.541,0</b>	<b>13.890,5</b>	<b>9.794,2</b>	<b>38.746,5</b>
Passifs financiers en juste valeur par résultat	236,6	-	3,3	22,6	145,5	349,3	121,1	878,4
Instruments financiers dérivés de couverture	31,2	-	-	-	-	-	-	31,2
Dettes envers les établissements de crédit	-	639,9	479,5	2.202,2	2.261,4	3.813,3	751,2	10.147,5
Dettes envers la clientèle	-	16.334,8	1.447,8	464,7	683,7	118,2	395,6	19.444,8
Dettes représentées par un titre	-	-	12,5	937,2	213,1	339,4	19,9	1.522,1
Dettes subordonnées	2,2	-	-	-	-	-	-	2,2
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	49,8	-	-	-	-	-	-	49,8
<b>Passifs financiers par échéance</b>	<b>319,8</b>	<b>16.974,7</b>	<b>1.943,1</b>	<b>3.626,7</b>	<b>3.303,7</b>	<b>4.620,2</b>	<b>1.287,8</b>	<b>32.076,0</b>

**31 décembre 2012**
*En millions d'euros*

	Non déterminé	Jour à jour et à vue	De jour à jour à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Caisse, Banques centrales et CCP		1.335,1	-	-	-	-	-	1.335,1
Actifs financiers en juste valeur par résultat	344,9	-	-	-	85,4	117,6	5,6	553,5
Instruments financiers dérivés de couverture	129,5	-	-	-	-	-	-	129,5
Actifs financiers disponibles à la vente	393,7	-	23,6	72,3	294,6	986,2	1.454,4	3.224,8
Prêts et créances sur établissements de crédit	-	1.008,0	980,7	1.309,0	2.131,7	2.445,5	1.143,7	9.018,6
Prêts et créances sur la clientèle	-	1.096,3	845,8	2.622,5	4.675,3	10.447,0	7.606,0	27.292,9
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	10,0	61,7	74,8	102,7	260,0	509,2
<b>Actifs financiers par échéance</b>	<b>868,1</b>	<b>3.439,4</b>	<b>1.860,1</b>	<b>4.065,5</b>	<b>7.261,8</b>	<b>14.099,0</b>	<b>10.469,7</b>	<b>42.063,6</b>
Passifs financiers en juste valeur par résultat	338,1	-	-	34,7	250,5	466,0	126,1	1.215,4
Instruments financiers dérivés de couverture	60,2	-	-	-	-	-	-	60,2
Dettes envers les établissements de crédit	-	879,3	1.382,4	1.088,7	3.012,2	4.767,1	1.019,8	12.149,5
Dettes envers la clientèle	-	15.603,2	1.662,4	824,1	1.016,7	164,7	450,0	19.721,1
Dettes représentées par un titre	-	-	241,3	343,8	1.428,1	606,4	24,3	2.643,9
Dettes subordonnées	2,6	-	-	-	-	-	-	2,6
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	80,6	-	-	-	-	-	-	80,6
<b>Passifs financiers par échéance</b>	<b>481,5</b>	<b>16.482,5</b>	<b>3.286,1</b>	<b>2.291,3</b>	<b>5.707,5</b>	<b>6.004,2</b>	<b>1.620,2</b>	<b>35.873,3</b>

## 9.f JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- Ces justes valeurs représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 31 décembre 2013. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette juste valeur réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité du Groupe.
- La plupart de ces justes valeurs instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte, pour les besoins de la gestion des activités de banque commerciale qui utilisent les instruments financiers correspondants.
- La réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des justes valeurs présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente.
- Enfin, les justes valeurs reprises ci-après ne comprennent pas les justes valeurs des opérations de location-financement, des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces justes valeurs ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du Groupe.

En millions d'euros

	31 décembre 2013			31 décembre 2012	
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Juste valeur estimée
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>					
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	8.194,8	181,3	8.376,1	9.363,0
Prêts et créances sur la clientèle	213,7	10.537,7	6.029,2	16.780,6	16.819,2
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	405,9	-	-	405,9	558,4
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>					
Dettes envers les établissements de crédit	-	10.147,8	-	10.147,8	12.661,0
Dettes envers la clientèle	-	19.006,7	439,6	19.446,3	19.736,2
Dettes représentées par un titre	-	1.527,8	-	1.527,8	2.652,7
Dettes subordonnées	-	2,2	-	2,2	2,6

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la juste valeur des instruments financiers actifs et passifs comptabilisés au coût amorti au sein du Groupe: lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la juste valeur. À défaut, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ou telles

que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 1 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. L'allocation par niveau a été réalisée conformément aux principes comptables décrits dans cette note. La juste valeur retenue pour les prêts, les dettes et les actifs détenus jusqu'à l'échéance dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue) est la valeur comptabilisée, et a été présentée en Niveau 2.

### 9.g PASSIFS ÉVENTUELS: PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Comme toute autre institution financière, le Groupe est impliqué dans diverses demandes d'indemnisation comme partie défenderesse, dans des litiges et des procès, résultant du cours normal de ses activités bancaires et d'assurance.

Le Groupe établit des provisions lorsque, d'après la Direction, et après consultation de ses conseillers juridiques, il est probable qu'un paiement devra être réalisé par le Groupe et que le montant peut être estimé de manière raisonnable (note 6.q « Provisions pour risques et charges »).

En ce qui concerne les autres demandes d'indemnisation et procès intentés contre le Groupe (et qui d'après les principes décrits ci-dessus ne font pas l'objet de provisions), la Direction est d'avis, après consultation des conseillers professionnels appropriés, que ces demandes d'indemnisation sont sans fondement et peuvent être défendues avec succès ou que l'issue attendue de ces actions n'entraînera pas une perte significative dans les comptes consolidés du Groupe.

## 9.h HONORAIRES DES RÉVISEURS D'ENTREPRISES

Au titre de l'exercice 2013	Deloitte		PricewaterhouseCoopers		Mazars		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<i>En milliers d'euros</i>								
<b>Audit</b>								
Audit légal, certification, examen des comptes individuels et consolidés dont:								
- Émetteur	-	0 %	729	72 %	-	0 %	729	15 %
- Filiales consolidées	26	1 %	235	23 %	1.925	100 %	2.186	46 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du réviseur d'entreprises dont:								
- Émetteur	-	0 %	25	2 %	-	0 %	25	1 %
- Filiales consolidées	-	0 %	-	0 %	-	0 %	-	0 %
<b>Total audit</b>	<b>26</b>	<b>1 %</b>	<b>989</b>	<b>97 %</b>	<b>1.925</b>	<b>100 %</b>	<b>2.940</b>	<b>62 %</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux</b>								
Juridique, fiscal, social	-	0 %	-	0 %	-	0 %	-	0 %
Autres	1.802	99 %	27	3 %	-	0 %	1.829	38 %
<b>Total autres prestations</b>	<b>1.802</b>	<b>99 %</b>	<b>27</b>	<b>3 %</b>	<b>-</b>	<b>0 %</b>	<b>1.829</b>	<b>38 %</b>
<b>Total honoraires</b>	<b>1.828</b>	<b>100 %</b>	<b>1.016</b>	<b>100 %</b>	<b>1.925</b>	<b>100 %</b>	<b>4.769</b>	<b>100 %</b>

Au titre de l'exercice 2012	Deloitte		PricewaterhouseCoopers		Mazars		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<i>En milliers d'euros</i>								
<b>Audit</b>								
Audit légal, certification, examen des comptes individuels et consolidés dont:								
- Émetteur	-	0 %	798	65 %	-	0 %	798	17 %
- Filiales consolidées	39	2 %	239	20 %	1.757	100 %	2.035	43 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du réviseur d'entreprises dont:								
- Émetteur	-	0 %	23	2 %	-	0 %	23	1 %
- Filiales consolidées	-	0 %	-	0 %	-	0 %	-	0 %
<b>Total audit</b>	<b>39</b>	<b>2 %</b>	<b>1.060</b>	<b>87 %</b>	<b>1.757</b>	<b>100 %</b>	<b>2.856</b>	<b>61 %</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux</b>								
Juridique, fiscal, social	-	0 %	161	13 %	-	0 %	161	3 %
Autres	1.663	98 %	4	0 %	-	0 %	1.667	36 %
<b>Total autres prestations</b>	<b>1.663</b>	<b>98 %</b>	<b>165</b>	<b>13 %</b>	<b>-</b>	<b>0 %</b>	<b>1.828</b>	<b>39 %</b>
<b>Total honoraires</b>	<b>1.702</b>	<b>100 %</b>	<b>1.225</b>	<b>100 %</b>	<b>1.757</b>	<b>100 %</b>	<b>4.684</b>	<b>100 %</b>

Le montant total des honoraires d'audit versés aux réviseurs d'entreprises n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes consolidés et individuels de BNP Paribas S.A. mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élève à 48 millions d'euros au titre de l'exercice 2013.



John M. Armleder (\*1948) - *Sans titre*, 1998 - Technique mixte



# Comptes annuels non consolidés au 31 décembre 2013

Andy Warhol (1928-1987) - *Birth of Venus*, 1984 - Sérigraphie

Les comptes annuels non consolidés de BGL BNP Paribas S.A. ont été établis conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg et notamment en application de la loi modifiée du 17 juin 1992 sur les comptes des établissements de crédit.

Ci-après, les comptes annuels non consolidés sont présentés sous une forme abrégée. Les comptes annuels non consolidés, lesquels se composent du bilan, du compte de profits et pertes et de l'annexe aux comptes annuels ainsi que du rapport de gestion et du rapport du Réviseur d'entreprises agréé font l'objet d'une publication conformément aux dispositions légales.

Ainsi, en fonction de l'article 71 de la loi modifiée du 17 juin 1992 sur les comptes annuels des établissements de crédit approuvés et le rapport de gestion, ainsi que le rapport du Réviseur d'entreprises agréé, doivent être déposés au Registre du Commerce et des Sociétés dans le mois de leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires, et au plus tard sept mois après la clôture de l'exercice social. La publication des comptes est réalisée par une mention au Mémorial du dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés auprès duquel ces documents peuvent être obtenus.

Le Réviseur d'entreprises agréé a attesté sans réserve les comptes annuels non consolidés de BGL BNP Paribas S.A. au 31 décembre 2013.

## BILAN NON CONSOLIDÉ

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
<b>Actif</b>		
<b>Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux</b>	<b>306,5</b>	<b>1 333,6</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	<b>11.336,3</b>	<b>11 476,7</b>
a) à vue	843,5	575,5
b) autres créances	10.492,8	10 901,2
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>12.520,7</b>	<b>12 543,4</b>
<b>Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe</b>	<b>4.489,5</b>	<b>4 742,2</b>
a) des émetteurs publics	2.612,3	2 731,5
b) d'autres émetteurs	1.877,2	2 010,7
<b>Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable</b>	<b>199,5</b>	<b>240,5</b>
<b>Participations</b>	<b>44,1</b>	<b>45,2</b>
<b>Parts dans des entreprises liées</b>	<b>1.595,8</b>	<b>1 547,7</b>
<b>Actifs incorporels</b>	<b>283,2</b>	<b>443,9</b>
<b>Actifs corporels</b>	<b>154,4</b>	<b>166,5</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>76,5</b>	<b>80,5</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>238,4</b>	<b>237,9</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>31.244,9</b>	<b>32 858,1</b>

## BILAN NON CONSOLIDÉ (SUITE)

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
<b>Passif</b>		
<b>Dettes envers des établissements de crédit</b>	<b>2.767,0</b>	<b>2.666,4</b>
a) à vue	707,1	636,6
b) à terme ou à préavis	2.059,9	2.029,8
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>18.998,6</b>	<b>19.034,1</b>
a) dépôts d'épargne	5.802,8	5.607,5
b) autres dettes	13.195,8	13.426,6
- à vue	10.864,1	10.175,6
- à terme ou à préavis	2.331,7	3.251,0
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>2.064,7</b>	<b>3.491,6</b>
a) bons et obligations en circulation	1.247,3	1.927,7
b) autres	817,4	1.563,9
<b>Autres passifs</b>	<b>1.036,0</b>	<b>1.364,8</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>77,2</b>	<b>86,5</b>
<b>Provisions</b>	<b>338,2</b>	<b>291,2</b>
a) provisions pour impôts	44,8	40,3
b) autres provisions	293,4	250,9
<b>Passifs subordonnés</b>	<b>110,0</b>	<b>110,0</b>
<b>Postes spéciaux avec une quote-part de réserves</b>	<b>225,2</b>	<b>140,6</b>
<b>Fonds pour risques bancaires généraux</b>	<b>57,4</b>	<b>57,4</b>
<b>Capital souscrit</b>	<b>713,1</b>	<b>713,1</b>
<b>Primes d'émission</b>	<b>2.770,4</b>	<b>2.770,4</b>
<b>Réserves</b>	<b>1.940,5</b>	<b>1.940,5</b>
<b>Résultats reportés</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>146,3</b>	<b>191,3</b>
<b>Total du passif</b>	<b>31.244,9</b>	<b>32.858,1</b>
<b>Hors-bilan</b>		
<b>Passifs éventuels</b>	<b>1.624,8</b>	<b>1.596,3</b>
<i>dont : Cautionnements et actifs donnés en garantie</i>	<i>371,4</i>	<i>946,7</i>
<b>Engagements</b>	<b>1.872,9</b>	<b>2.227,2</b>
<b>Opérations fiduciaires</b>	<b>2.868,5</b>	<b>3.134,1</b>

## COMPTE DE PROFITS ET PERTES NON CONSOLIDÉ

<i>En millions d'euros</i>	2013	2012
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>819,7</b>	<b>962,0</b>
<i>dont : Sur valeurs mobilières à revenu fixe</i>	140,5	178,2
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	<b>(271,4)</b>	<b>(430,0)</b>
<b>Revenus de valeurs mobilières</b>	<b>55,6</b>	<b>53,0</b>
a) revenus d'actions, de parts et autres valeurs mobilières à revenu variable	2,5	3,5
b) revenus de participations	3,8	4,9
c) revenus de parts dans des entreprises liées	49,3	44,6
<b>Commissions perçues</b>	<b>231,4</b>	<b>226,3</b>
<b>Commissions versées</b>	<b>(51,5)</b>	<b>(58,0)</b>
<b>Résultat provenant d'opérations financières</b>	<b>35,2</b>	<b>108,8</b>
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>70,2</b>	<b>61,9</b>
<b>Frais généraux administratifs</b>	<b>(393,2)</b>	<b>(396,3)</b>
a) frais de personnel	(254,8)	(243,8)
<i>dont : Salaires et traitements</i>	(216,6)	(206,7)
<i>Charges sociales</i>	(31,6)	(30,8)
<i>dont : Charges sociales couvrant les pensions</i>	(24,1)	(22,7)
b) autres frais administratifs	(138,4)	(152,5)
<b>Corrections de valeur sur actifs incorporels et sur actifs corporels</b>	<b>(176,4)</b>	<b>(179,3)</b>
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>(52,1)</b>	<b>(22,0)</b>
<b>Dotations/reprises de corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements</b>	<b>(8,6)</b>	<b>(38,7)</b>
<b>Dotations/reprises de corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur parts dans des entreprises liées</b>	<b>(61,9)</b>	<b>(85,5)</b>
<b>Dotations aux « postes spéciaux avec une quote-part de réserves »</b>	<b>(87,0)</b>	-
<b>Produits provenant de la dissolution de « postes spéciaux avec une quote-part de réserves »</b>	<b>2,4</b>	<b>0,5</b>
<b>Produits provenant de la dissolution de montants inscrits au fonds pour risques bancaires généraux</b>	-	<b>35,0</b>
<b>Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires</b>	<b>(50,4)</b>	<b>(45,8)</b>
<b>Résultat provenant des activités ordinaires, après impôts</b>	<b>62,0</b>	<b>191,9</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>84,8</b>	-
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>84,8</b>	-
<b>Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus</b>	<b>(0,5)</b>	<b>(0,6)</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>146,3</b>	<b>191,3</b>



# Agences de la Banque

A.R. Penck (\*1939) - *Weltwaage, Revolutionärer Frühling*, 1989 - Lithographies

## NetAgence

Tél. : (+352) 42 42-20 00

Fax: (+352) 42 42-20 01

info@bgl.lu

### LUXEMBOURG/BONNEVOIE

101-103, rue de Bonnevoie  
L-1261 Luxembourg

### LUXEMBOURG/CLOCHE D'OR

2, rue Henri Schnadt  
L-2530 Luxembourg

### LUXEMBOURG/GARE

76, avenue de la Liberté  
L-1930 Luxembourg

### LUXEMBOURG/GRAND-RUE

1-3, rue du Marché-aux-Herbes  
L-1728 Luxembourg

### LUXEMBOURG/KIRCHBERG-EUROPE

13, avenue J.F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg

### LUXEMBOURG/KIRCHBERG

10, rue Edward Steichen  
L-2540 Luxembourg

### LUXEMBOURG/LIMPERTSBERG

43-45, allée Scheffer  
L-2520 Luxembourg

### LUXEMBOURG/MERL & BELAIR

123, avenue du X Septembre  
L-2551 Luxembourg

### LUXEMBOURG/MERL - JARDINS DE LUXEMBOURG

17, rue Guillaume de Machault  
L-2111 Luxembourg

### LUXEMBOURG/ROYAL-MONTEREY

27, avenue Monterey  
L-2163 Luxembourg

### LUXEMBOURG/BOULEVARD ROYAL

Centre de Banque Privée « d'Villa »  
10A, boulevard Royal  
L-2440 Luxembourg  
Tél. : (+352) 42 42-76 48  
Fax: (+352) 42 42-21 22

**BASCHARAGE/KORDALL**

6, avenue de Luxembourg  
L-4950 Bascharage

**BERELDANGE**

70, route de Luxembourg  
L-7240 Bereldange

**BETTEMBOURG**

6a, rue de la Gare  
L-3236 Bettembourg

**CLERVAUX**

34, Grand'Rue  
L-9710 Clervaux

**DIEKIRCH**

5, rue de Stavelot  
L-9280 Diekirch

**DIFFERDANGE**

26, avenue de la Liberté  
L-4601 Differdange

**DUDELANGE**

59, avenue Gr.-D. Charlotte  
L-3441 Dudelange

**ECHTERNACH**

25, place du Marché  
L-6460 Echternach

**ESCH/BENELUX**

Place Benelux  
L-4027 Esch/Alzette

**ESCH/CENTRE**

30, rue de l'Alzette  
L-4010 Esch/Alzette  
*Centre de Banque Privée*  
Tél.: (+352) 42 42-54 93  
Fax: (+352) 42 42-59 80

**ESCH BELVAL**

12, avenue du Rock'n Roll  
L-4361 Esch-Belval

**ETTELBRUCK**

77-79, Grand'Rue  
L-9051 Ettelbruck  
*Centre de Banque Privée*  
Tél.: (+352) 42 42-59 53  
Fax: (+352) 42 42-59 56

**GREVENMACHER**

2, route de Trèves  
L-6793 Grevenmacher

**HOWALD**

201, route de Thionville  
L-5885 Howald

**JUNGLINSTER**

2, route de Luxembourg  
L-6130 Junglinster

**LAROCLETTE**

14, place Bleiche  
L-7610 Larochette

**MAMER**

13 a-b, route d'Arlon  
L-8211 Mamer

**MERSCH**

1, rue d'Arlon  
L-7513 Mersch

**MONDORF-LES-BAINS**

43-45, avenue François Clement  
L-5612 Mondorf-les-Bains

**NIEDERANVEN**

141, route de Trèves  
L-6940 Niederanven

**REDANGE-SUR-ATTERT**

35, Grand'Rue  
L-8510 Redange-sur-Attert

**REMICH**

24, route de l'Europe  
L-5531 Remich

**SCHIFFLANGE**

36-38, avenue de la Libération  
L-3850 Schifflange

**STEINFORT**

5-7, square du Général Patton  
L-8443 Steinfort

**STRASSEN**

255, route d'Arlon  
L-8011 Strassen  
*Centre de Banque Privée*  
Tél.: (+352) 42 42-86 78  
Fax: (+352) 42 42-68 29

**TÉTANGE/KÄLDALL**

149, rue Principale  
L-3770 Tétange

**TROISVIERGES**

33-35, Grand'Rue  
L-9905 Troisvierges  
*Centre de Banque Privée*  
Tél.: (+352) 42 42-64 72  
Fax: (+352) 42 42-76 62

**VIANDEN**

4, Grand'Rue  
L-9410 Vianden

**WASSERBILLIG**

36, Grand'Rue  
L-6630 Wasserbillig

**WILTZ**

53-55, Grand'Rue  
L-9530 Wiltz  
*Centre de Banque Privée*  
Tél.: (+352) 42 42-54 52  
Fax: (+352) 42 42-53 98



Filiales,  
participations,  
business centers  
et autres sociétés  
du Groupe actives  
au Luxembourg

Imi Knoebel (\*1940) - *Grace Kelly I*, 1990 - Série de 5 variations - Sérigraphie

## ADMINISTRATION CENTRALE

### **BGL BNP PARIBAS S.A.**

50, avenue J.F. Kennedy  
L-2951 Luxembourg  
Tél. : (+352) 42 42-1  
Fax : (+352) 42 42-33 12 ou -25 05  
[www.bgl.lu](http://www.bgl.lu)  
[info@bgl.lu](mailto:info@bgl.lu)

### **WEALTH MANAGEMENT**

50, avenue J.F. Kennedy  
L-2951 Luxembourg  
Tél. : (+352) 42 42-71 50

## FILIALES

### LUXEMBOURG

#### **BNP PARIBAS LEASING SOLUTIONS**

16, rue Edward Steichen  
L-2540 Luxembourg  
Tél. : (+352) 26 43 47-89  
Fax : (+352) 26 43 47-88  
www.leasingsolutions.bnpparibas.com

#### **BNP PARIBAS LEASE GROUP LUXEMBOURG S.A.**

16, rue Edward Steichen  
L-2540 Luxembourg  
Tél. : (+352) 47 99-85 15  
Fax : (+352) 47 99-51 81  
www.leasingsolutions.bnpparibas.com  
bplg.sales@bgl.lu

#### **BGL BNP PARIBAS FACTOR S.A.**

16, rue Edward Steichen  
L-2540 Luxembourg  
Tél. : (+352) 27 04 68  
Fax : (+352) 27 04 68-901  
www.factor.bglbnpparibas.lu  
info@bglbnpparibasfactor.lu

### FRANCE

**SADE** (Société Alsacienne de Développement et d'Expansion)  
4, allée de la Robertsau  
F-67084 Strasbourg Cedex  
Tél. : (+33) 3 88 45 51 51  
Fax : (+33) 3 88 60 44 20  
www.sade-financement.com  
info@sade-financement.com

## PARTICIPATIONS

### LUXEMBOURG

#### **BIP INVESTMENT PARTNERS S.A.**

1, rue des Coquelicots  
L-1356 Luxembourg  
Tél. : (+352) 26 00 26-1  
Fax : (+352) 26 00 26-50  
www.bip.lu  
info@bip.lu

#### **CARDIF LUX VIE**

23-25, avenue de la Porte-Neuve  
L-2227 Luxembourg  
Tél. : (+352) 26 214-1  
Fax : (+352) 26 214-93 71  
www.cardifluxvie.lu

## BUSINESS CENTERS

### **BUSINESS CENTER LUXEMBOURG**

50, avenue J.F. Kennedy  
L-2951 Luxembourg  
Tél. : (+352) 42 42-20 08  
Fax : (+352) 42 42-51 41

### **BUSINESS CENTER TRÈVES**

Herzogenbuscher Str. 10  
D-54292 Trèves  
Tél. : (+49) 651 460 40 10  
Fax : (+49) 651 994 96 09

### **BUSINESS CENTER SARREBRUCK**

Lebacher Str. 4  
D-66113 Sarrebruck  
Tél. : (+49) 681 9963-454  
Fax : (+49) 681 9963-459

## AUTRES SOCIÉTÉS DU GROUPE ACTIVES AU LUXEMBOURG

### **ARVAL LUXEMBOURG**

36, route de Longwy  
L-8080 Bertrange  
Tél. : (+352) 44 91-801  
Fax : (+352) 44 91-90  
www.arval.lu  
info@arval.lu

### **BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNERS LUXEMBOURG**

33, rue de Gasperich  
L-5826 Hesperange  
Tél. : (+352) 26 46-30 01  
Fax : (+352) 26 46-91 70  
www.bnpparibas-ip.lu

### **BNP PARIBAS REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.**

Axento Building - Aile B - 3<sup>e</sup> étage  
44, avenue J.F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg  
Tél. : (+352) 26 26-06 06  
Fax : (+352) 26 26-06 26  
www.realestate.bnpparibas.lu  
reimlux@bnpparibas.com

### **BNP PARIBAS REAL ESTATE ADVISORY & PROPERTY MANAGEMENT S.A.**

Axento Building - Aile A - 3<sup>e</sup> étage  
44, avenue J.F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg  
Tél. : (+352) 34 94-84  
Fax : (+352) 34 94-73  
www.realestate.bnpparibas.lu

### **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES LUXEMBOURG**

33, rue de Gasperich  
L-5826 Hesperange  
Tél. : (+352) 26 96-20 00  
Fax : (+352) 26 96-97 00  
www.securities.bnpparibas.com

### **FIDUPAR**

1, rue Joseph Hackin  
L-1746 Luxembourg  
Tél. : (+352) 26 26-38 38  
Fax : (+352) 26 26-38 88  
www.wealthmanagement.bnpparibas.lu/  
Nous-connaître/FIDUPAR

**IMPRESSUM :**

Layout : plan K

Photos : Wili Media Makers, David Laurent



BGL BNP PARIBAS  
Société Anonyme  
50, avenue J.F. Kennedy  
L-2951 Luxembourg  
Téléphone: (+352) 42 42-1  
Fax: (+352) 42 42-33 12  
R.C.S. Luxembourg: B 6481  
[www.bgl.lu](http://www.bgl.lu)



**BGL  
BNP PARIBAS**

| La banque d'un monde qui change

[bgl.lu](http://bgl.lu)